

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

Le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans a été convoqué aujourd'hui, vendredi 10 décembre 2010, pour le vendredi 17 décembre 2010 à 18 heures.

L'ORDRE DU JOUR PORTE :

- M. le Maire** n° 1 - Désignation du Secrétaire (page 2650).
- M. le Maire** n° 2 - Pouvoirs (page 2650).
- M. le Maire** n° 3 - Approbation du procès-verbal de la séance du vendredi 22 octobre 2010 (page 2650).
- M. le Maire** n° 4 - Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs (page 2651).
- M. le Maire** n° 5 - Communications diverses (page 2662).

FINANCES

- M. MARTIN** n° 6 - Budget Primitif 2011. Approbation :
a) Budget principal,
b) Opérations funéraires,
c) Opérations soumises à T.V.A.,
d) Z.A.C. en régie,
e) Parc Floral (page 2663).
- M. MARTIN** n° 7 - Décision modificative n°5 (page 2739).
- M. MARTIN** n° 8 - Admission en non valeur (page 2741).
- M. MARTIN** n° 9 - Société NC NUMERICABLE. Reprise de provision (page 2747).
- M. MARTIN** n° 10 - Société H.L.M. Pierres et Lumières. «Objet_de_lopération» situés «Adresse_de_lopération». Garantie d'un emprunt de «Montant_total_de_lemprunt». Approbation d'une convention (page 2748).

- M. MARTIN** n° 11 - Société H.L.M. Pierres et Lumières. «Objet_de_lopération» situés «Adresse_de_lopération». Garantie d'un emprunt de «Montant_total_de_lemprunt». Approbation d'une convention (page 2750).
- M. MARTIN** n° 12 - Société H.L.M. Pierres et Lumières. «Objet_de_lopération» situés «Adresse_de_lopération». Garantie d'un emprunt de «Montant_total_de_lemprunt». Approbation d'une convention (page 2753).
- M. MARTIN** n° 13 - «Nom_de_lorganisme_demandeur». «Objet_de_lopération» situé «Adresse_de_lopération». Garantie d'un emprunt de «Montant_total_de_lemprunt». Approbation d'une convention (page 2755).

DEVELOPPEMENT URBAIN

- M. CARRE** n° 14 - Transfert anticipé à la Ville de la R.D. 2020. Approbation d'une convention avec le Conseil Général du Loiret (page 2758).
- M. CARRE** n° 15 - Requalification du mail Jean Jaurès. Diagnostic archéologique. Approbation d'une convention à passer avec l'I.N.R.A.P. (page 2761).
- M. CARRE** n° 16 - P.O.S. valant P.L.U. Modification (page 2762).
- M. CARRE** n° 17 - Projet intra-mails. Campagne de ravalement obligatoire. Approbation de conventions. Attribution de subventions (page 2765).
- M. CARRE** n° 18 - Pass foncier. Attribution d'une subvention (page 2768).
- M. CARRE** n° 19 - Quartier Barrière Saint-Marc-La Fontaine. Abords de la Z.A.C. du Clos de la Fontaine. Cession d'un délaissé à l'aménageur (page 2768).
- M. CARRE** n° 20 - Quartier La Source. Logement de fonction rue des Combattants en Afrique du Nord. Mise en vente. Approbation du cahier des charges de cession (page 2769).

DEVELOPPEMENT DURABLE

- Mme CUGNY-SEGUIN** n° 21 - Journées du Développement Durable 2011. Présentation du programme et fixation des redevances pour occupation temporaire du domaine public. Approbation de la convention type d'occupation du domaine public (page 2771).
- Mme CUGNY-SEGUIN** n° 22 - Elimination des déchets. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public communautaire au titre de l'année 2009. Présentation (page 2776).

Mme CUGNY-SEGUIN n° 23 - Assainissement. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public communautaire au titre de l'année 2009. Présentation (page 2788).

COMMERCE

M. FOUSSIER n° 24 - Rétrocession du bail commercial situé au 209 rue de Bourgogne (page 2793).

VIE SOCIALE, EDUCATIVE, SPORTIVE ET CULTURELLE

M. PEZET n° 25 - Orléans Basket. Renouvellement de la convention d'objectifs et d'une convention de mise à disposition de locaux. Approbation. Attribution de subvention (page 2794).

M. PEZET n° 26 - Orléans Loiret Hockey sur Glace. Approbation d'une convention d'objectifs. Attribution de subvention (page 2797).

M. PEZET n° 27 - U.S. Orléans Loiret Football. Renouvellement de la convention d'objectifs et d'une convention de mise à disposition de locaux. Approbation. Attribution de subvention (page 2799).

Mme GRIVOT n° 28 - Mise à disposition de l'hippodrome de l'Ile Arrault auprès de la Société des Courses d'Orléans. Approbation d'un avenant n° 2 (page 2802).

Mme GRIVOT n° 29 - Stade Fernand Sauget et site de la Pomme de Pin. Approbation d'une convention de subventionnement à passer avec l'A.S.P.T.T. Orléans. Attribution de subvention (page 2803).

Mme GRIVOT n° 30 - Sports et Loisirs. Attribution de subventions exceptionnelles aux associations (page 2805).

Mme GRIVOT n° 31 - Aides en faveur d'associations sportives à titre d'acompte sur les subventions de fonctionnement 2011 (page 2806).

Mme GRIVOT n° 32 - E.M.I.S. Mise en place d'une nouvelle grille de tarification pour les stages. Approbation (page 2811).

Mme GRIVOT n° 33 - Parc des Expositions et des Congrès d'Orléans. Approbation d'une convention d'utilisation des installations sportives (page 2814).

Mme MARECHAL n° 34 - Accueils de Loisirs. Reconduction de la convention d'objectifs et de financement avec la C.A.F. du Loiret. Approbation (page 2815).

Mme MARECHAL n° 35 - Domaine de Soulaire. Mise à disposition des installations sportives à l'A.S.P.T.T. d'Orléans. Approbation d'une convention (page 2815).

- Séance du vendredi 17 décembre 2010 -

- Mme MARECHAL** n° 36 - Classes de découverte des écoles publiques d'Orléans. Année scolaire 2010-2011. Participation financière de la Ville (page 2817).
- Mme MARECHAL** n° 37 - Classes de découverte des écoles élémentaires privées d'Orléans. Année scolaire 2010-2011. Participation financière de la Ville (page 2819).
- Mme LECLERC** n° 38 - Solidarité. Prise en charge du transport du public hébergé. Attribution d'une subvention (page 2821).
- Mme LECLERC** n° 39 - Aide en faveur d'association relevant du secteur santé et handicap (page 2823).
- M. SANKHON** n° 40 - Bourses Projets Jeunes. Année 2010. Présentation (page 2823).
- M. SANKHON** n° 41 - Associations conventionnées. Attribution des subventions de fonctionnement annuelles (page 2830).
- M. SANKHON** n° 42 - A.S.E.L.Q.O. Modalités de versement de la subvention (page 2832).
- M. SANKHON** n° 43 - Mise à disposition de locaux. Répartition des charges entre l'A.S.E.L.Q.O., le C.C.A.S. et le Conseil Général du Loiret. Approbation d'une convention (page 2833).
- Mme de CHANGY** n° 44 - Vie associative. Attribution d'une subvention (page 2836).
- M. MONTILLOT** n° 45 - Prévention spécialisée. Approbation d'un avenant à la convention passée avec le Département du Loiret et l'association IPSIS (page 2837).
- M. MONTILLOT** n° 46 - Fourrière automobile municipale. Rapport annuel d'activités du délégataire de service public au titre de l'année 2009. Présentation (page 2839).
- Mme BARRUEL** n° 47 - Salon de l'Etudiant 2011. Participation de la Ville. Approbation (page 2845).
- Mme BARRUEL** n° 48 - Colloque universitaire et scientifique. Attribution d'une subvention (page 2845).
- Mme BARRUEL** n° 49 - Opération Dupanloup. Approbation des Comptes-Rendus d'Activités à la Collectivité (C.R.A.C.) de la S.E.M.D.O. Années 2009-2010 (page 2846).
- Mme BARANGER** n° 50 - Association Cultures du Cœur du Loiret. Approbation d'une convention de partenariat (page 2850).
- Mme PILET-DUCHATEAU** n° 51 - Relations internationales. Appels et bourses à projets (page 2851).

- Séance du vendredi 17 décembre 2010 -

- Mme BARRUEL** n° 52 - Ecole Supérieure d'Arts et de Design d'Orléans. Approbation d'une convention de financement. Attribution de subventions (page 2852).
- Mme MAUROY-PREVOST** n° 53 - Aménagement scénographique du Centre d'étude et de recherche sur les camps d'internement dans le Loiret et la déportation juive - Musée mémorial des enfants du Vel d'Hiv. Approbation d'une convention. Subvention versée par le C.E.R.C.I.L. (page 2855).
- Mme MAUROY-PREVOST** n° 54 - Centre d'étude et de recherche sur les camps d'internement dans le Loiret et la déportation juive - Musée mémorial des enfants du Vel d'Hiv. Constructions et installations scénographiques. Approbation d'un avenant (page 2855).
- M. VALETTE** n° 55 - Cinéma des Carmes. Approbation d'une convention de soutien à passer avec la S.A.R.L. Cinéma Les Carmes. Attribution d'une subvention (page 2856).
- M. VALETTE** n° 56 - Structures du théâtre d'Orléans : Scène Nationale, Centre Dramatique National, Centre Chorégraphique National d'Orléans, C.A.D.O. Attribution de subventions (page 2858).
- M. VALETTE** n° 57 - Association l'Antirouille . Attribution d'une subvention (page 2862).
- M. VALETTE** n° 58 - Conservatoire. Approbation d'une convention d'objectifs et de moyens et d'un avenant à passer avec les associations A.P.E.C. et Orléans Concerts (page 2862).
- M. VALETTE** n° 59 - Musée des Beaux-Arts et Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais. Exposition et campagnes de restauration 2011. Demandes de subventions auprès de la Région Centre, de la D.R.A.C. et du Département du Loiret (page 2864).
- M. VALETTE** n° 60 - Musée des Beaux-Arts. Exposition « Richelieu à Richelieu ». Transport des œuvres. Approbation d'un marché après appel d'offres ouvert (page 2866).
- M. GABELLE** n° 61 - Fêtes de Jeanne d'Arc 2011. Approbation des redevances d'occupation temporaire et révoquant du domaine public pour les exposants de la fête médiévale et du marché médiéval (page 2868).
- M. MOITTIE** n° 62 - Monde Combattant. Aide exceptionnelle pour la restauration du Monument aux Morts de Vauquois (page 2871).

ESPACE PUBLIC

- Mme CHERADAME** n° 63 - Déploiement de système de contrôle automatique de franchissement de feux rouges. Approbation d'une convention d'installation et de maintenance des dispositifs à passer avec l'Etat (page 2872).
- M. MOITTIE** n° 64 - Z.A.C. Sonis. Dénomination d'une voie et d'une place (page 2874).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 65 - Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Restaurant « La Terrasse ». S.A.R.L. Les Antiquaires. Approbation d'un avenant à la convention de mise à disposition (page 2876).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 66 - Enfouissement des réseaux. Interventions sur le domaine privé. Approbation d'une convention type avec les particuliers (page 2877).

RELATIONS HUMAINES

- Mme SAUVEGRAIN** n° 67 - Personnel municipal. Approbation d'un avenant au protocole d'accord intersyndical pour l'amélioration des conditions de travail et de rémunération des agents de la Ville (page 2877).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 68 - Action sociale pour le personnel. Approbation d'une convention (page 2882).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 69 - Projet « Organisation de l'intercommunalité ». Constitution d'un service commun de documentation. Approbation d'une convention de mise à disposition de service à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (page 2885).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 70 - Mutualisation des services. Mise à disposition du Système d'Information Géographique « S.I.G.O.R. » auprès de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». Approbation d'une convention (page 2887).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 71 - Restauration du personnel. Accès des agents de l'état civil au self de l'Hôpital Porte Madeleine. Approbation d'une convention avec le C.H.R.O. (page 2888).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 72 - Direction de l'Espace Public. Poste de chargé de l'événementiel du Parc Floral. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle (page 2889).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 73 - Direction de la Culture et de la Création Artistique. Poste de Professeur d'enseignement artistique. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle (page 2890).

- Séance du vendredi 17 décembre 2010 -

- Mme SAUVEGRAIN** n° 74 - Société d'Economie Mixte – Orléans Gestion. Parking en ouvrage Hôtel de Ville et Gambetta. Convention de mise à disposition de places de stationnement au profit de la Ville. Approbation d'avenants (page 2892).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 75 - Tableau des effectifs. Approbation de modifications (page 2893).

PATRIMOINE ET MOYENS GENERAUX

- Mme SAUVEGRAIN** n° 76 - Ateliers municipaux 205 rue du faubourg Saint-Vincent. Réaménagement des locaux. Approbation d'un avenant (page 2916).
- M. MARTIN** n° 77 - Chauffage Urbain d'Orléans La Source. Concession S.O.C.O.S. Projet de chaufferie biomasse. Approbation d'une Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public en application de l'avenant n°16 (page 2917).

ACTUALISATION DES TARIFS

- Mme CUGNY-SEGUIN** n° 78 - Développement Durable. Révision annuelle des tarifs (page 2919).
- Mme de CHANGY** n° 79 - Vie associative. Maisons des associations. Approbation des tarifs pour 2011. Approbation d'une convention type (page 2921).
- M. VALETTE** n° 80 - Direction de l'Événementiel. Service de la régie. Fixation des tarifs 2011 (page 2925).
- M. FOUSSIER** n° 81 - Droits de place. Actualisation des tarifs pour 2011 (page 2933).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 82 - Espace Public. Travaux effectués en régie et prestations de service. Fixation des tarifs d'intervention des services municipaux (page 2935).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 83 - Décorations florales. Actualisation des tarifs pour 2011 (page 2937).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 84 - Droits de voirie. Actualisation des tarifs pour 2011 (page 2938).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 85 - Salles municipales. Actualisation des tarifs et simplification de la procédure de réservation (page 2943).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 86 - Concessions et taxes funéraires dans les cimetières. Régie des opérations funéraires. Actualisation des tarifs (page 2957).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 87 - Agents recenseurs. Actualisation de la rémunération (page 2962).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 88 - Garage Municipal. Approbation du coût horaire des interventions extérieures 2011 (page 2963).

- Séance du vendredi 17 décembre 2010 -

Mme SAUVEGRAIN n° 89 - Atelier numérique. Actualisation du coût horaire (page 2964).

M. CARRE n° 90 - S.I.G.O.R. Prestations. Actualisation des tarifs (page 2964).

Le Maire : M. Serge GROUARD

Le Maire de la Ville d'Orléans certifie que le compte-rendu de la présente séance a été, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affiché par extrait à la porte de la Mairie, le mardi 21 décembre 2010.

Il certifie, en outre, que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil.

Le Maire : M. Serge GROUARD

PROCES - VERBAL

Aujourd'hui, vendredi dix sept décembre deux mille dix, le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans s'est réuni à la Mairie.

Etaient présents :

M. GROUARD, Maire, Président (jusqu'à 21 h 55 et à partir de 22 h 10) ;

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint (Président de 21 h 55 à 22 h 10), Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint (à partir de 18 h 54) ;

Mme LECLERC, M. LEMAIGNEN (jusqu'à 22 h 25), Mme CHERADAME, M. VALETTE, Mmes de QUATREBARBES, MARECHAL, SAUVEGRAIN (secrétaire), CUGNY-SEGUIN (à partir de 18 h 59), MM. FOUSSIER, SANKHON, Mme PILET-DUCHATEAU, MM. LANGUERRE (à partir de 18 h 16), GAINIER (jusqu'à 22 h 49), Mme MAUROY-PREVOST (à partir de 20 h 09), M. POISSON, Mme LABADIE, M. GABELLE, Adjoints ;

MM. BESSON, MONTEBELLO, MOITTIE, Mme SUIRE, M. TORREILLES, Mmes CARRE, BARANGER, BARRUEL, HEAU, M. BEN CHAABANE, Mmes d'AUX DE LESCOUT, PARAYRE, RICARD, CARPENTIER DE CHANGY, MM. PEZET, MAGNIER, Mme CASTERET (à partir de 22 h 58), M. RICOUD, Mmes NOEL (jusqu'à 22 h 25), KOUNOWSKI, MM. LEBRUN, BRARD (jusqu'à 21 h 55), Mmes FERKATADJI-HUME (à partir de 20 h 49), LEVELEUX-TEIXEIRA (à partir de 18 h 25), M. GRAND, Mmes MIKO (jusqu'à 21 h 44), PELLOIE (à partir de 18 h 41), M. CHAPUIS.

Etaient absents mais avaient donné pouvoir :

M. le Maire	à	M. CARRE (à partir de 21 h 55 et jusqu'à 22 h 10)
M. MONTILLOT	à	M. MARTIN (jusqu'à 18 h 54)
M. LEMAIGNEN	à	M. le Maire (à partir de 22 h 25)
Mme CUGNY-SEGUIN	à	Mme SUIRE (jusqu'à 18 h 59)
M. GAINIER	à	Mme SUIRE (à partir de 22 h 49)
Mme MAUROY-PREVOST	à	Mme SAUVEGRAIN (jusqu'à 20 h 09)
M. BLANLUET	à	M. GABELLE
M. LABED	à	M. PEZET
Mme CASTERET	à	M. MONTEBELLO (jusqu'à 22 h 58)
Mlle SOUAID	à	M. SANKHON
M. VALLE	à	Mme KOUNOWSKI
Mme NOEL	à	M. CHAPUIS (à partir de 22 h 25)
M. BRARD	à	Mme FERKATADJI-HUME (à partir de 21 h 55)
Mme NGANGA	à	M. RICOUD
Mme LEVELEUX-TEIXEIRA	à	M. CHAPUIS (jusqu'à 18 h 25)
Mme MIKO	à	Mme LEVELEUX-TEIXEIRA (à partir de 21 h 44)
Mme PELLOIE	à	M. GRAND (jusqu'à 18 h 41).

La séance est ouverte à 18 heures 15.

N° 1 – Désignation du secrétaire.

M. le Maire – *Je vous propose de désigner Mme SAUVEGRAIN comme secrétaire de séance. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous en remercie.*

Mme SAUVEGRAIN est désignée en qualité de secrétaire.

N° 2 – Pouvoirs.

M. le Maire – *Il y a beaucoup de monde en début de séance.*

M. le Maire	à	M. CARRE (à partir de 21 h 55 et jusqu'à 22 h 10)
M. MONTILLOT	à	M. MARTIN (jusqu'à 18 h 54)
M. LEMAIGNEN	à	M. le Maire (à partir de 22 h 25)
Mme CUGNY-SEGUIN	à	Mme SUIRE (jusqu'à 18 h 59)
M. GAINIER	à	Mme SUIRE (à partir de 22 h 49)
Mme MAUROY-PREVOST	à	Mme SAUVEGRAIN (jusqu'à 20 h 09)
M. BLANLUET	à	M. GABELLE
M. LABED	à	M. PEZET
Mme CASTERET	à	M. MONTEBELLO (jusqu'à 22 h 58)
Mlle SOUAID	à	M. SANKHON
M. VALLE	à	Mme KOUNOWSKI
Mme NOEL	à	M. CHAPUIS (à partir de 22 h 25)
M. BRARD	à	Mme FERKATADJI-HUME (à partir de 21 h 55)
Mme NGANGA	à	M. RICOUD
Mme LEVELEUX-TEIXEIRA	à	M. CHAPUIS (jusqu'à 18 h 25)
Mme MIKO	à	Mme LEVELEUX-TEIXEIRA (à partir de 21 h 44)
Mme PELLOIE	à	M. GRAND (jusqu'à 18 h 41).

Je crois que j'ai été exhaustif.

N° 3 – Approbation du procès-verbal de la séance du vendredi 22 octobre 2010.

M. le Maire – *Y a-t-il des remarques ? M. CHAPUIS et M. LEBRUN.*

M. CHAPUIS – *Je veux juste faire une explication de vote. Ayant quitté la salle de ce Conseil, nous nous abstenons sur le procès-verbal.*

M. le Maire – *C'est vrai. Je ne m'en souvenais plus.*

M. LEBRUN – *C'était pour vous le rappeler aussi.*

M. le Maire – *M. CHAPUIS vous a grillé la politesse.*

M. LEBRUN – *Il n'y a pas de problème. On n'a pas pu rester pour les raisons que vous savez. On s'abstiendra donc.*

M. le Maire – *Je ne sais pas. Je n'avais pas compris. Mais ce n'est pas grave. Aujourd'hui, vous restez ou vous ne restez pas ?*

M. LEBRUN – *Nous allons voir.*

M. le Maire – *Vous allez voir. M. LEMAIGNEN, vous voulez partir ?*

M. LEMAIGNEN – *Je suis resté. Je voterai le procès-verbal.*

M. le Maire – *Je vais vous consulter sur le procès-verbal. Il y a 13 abstentions. Pardon, 11 abstentions. Je ne sais pas, on me dit 11. Vous avez des pouvoirs. 12 abstentions. Encore un effort, mais je n'irai pas au-delà de 13 ! Un pouvoir n'est pas donné. On va respecter les formes, si vous le voulez bien.*

ADOPTE PAR 42 VOIX.
IL Y A 12 ABSTENTIONS.

N° 4 – Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.

M. CHAPUIS – *Je voulais juste avoir une précision. Je ne sais si vous pouvez me la donner ce soir ou me la faire transmettre par la suite. J'aurais voulu avoir des précisions sur l'action en justice qui a été menée contre le propriétaire de l'ex Artistic le 10 novembre 2010. Je sais que c'était sur un problème de salubrité et de sécurité publique. Je voulais juste avoir quelques éléments supplémentaires, s'il y a possibilité de nous les transmettre ?*

M. le Maire – *On va vous faire le point. On vous donnera les éléments précis là-dessus. Mais effectivement, ce sont pour des raisons de sécurité. On vous donnera le détail.*

M. le Maire s'exprime ainsi :

« Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008 conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées au cours du mois de novembre :

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
<u>MARCHES</u>		
10-390	29/11/10	Médiathèque d'Orléans. Approbation de trois contrats d'animation. Théâtre de l'Antidote. Montant global maximum 470 € net de T.V.A. ABCD. Montant global maximum 600 € net de T.V.A. AJTL. Montant global maximum 250 € net de T.V.A.
10-393	23/11/10	Médiathèque d'Orléans. Marché de numérisation et de conversion OCR du Journal du Loiret. Société DIADEIS. Montant minimum (1 ^{ère} période) : 41 860 € T.T.C. - Montant maximum (1 ^{ère} période) : 53 820 € T.T.C. Montant minimum (par période suivante) : 47 840 € T.T.C. Montant maximum (par période suivante) : 59 800 € T.T.C.
10-394	9/11/10	Service Formation, Prestation de formation. Sensibilisation à la surdité et langue des signes. FT FORMATION. Montant minimum : 2 000 € T.T.C. / Montant maximum : 15 000 € T.T.C.
10-395	9/11/10	Prestation de formation Hygiène et Sécurité. Lot n° 1 : CACES - APAVE. Montant minimum par période : 15 000 € T.T.C. / Montant maximum par période : 40 000 € T.T.C. Lot n° 2 : Habilitations électriques - BUREAU VERITAS. Montant minimum par période : 3 000 € T.T.C. / Montant maximum par période : 16 000 € T.T.C. Lot n° 4 : SSIAP – BUREAU VERITAS. Montant minimum par période : 3 000 € T.T.C. / Montant maximum par période : 15 000 € T.T.C.
10-396	9/11/10	Prestation de Formations Permis Poids Lourds. SARL Cassegrain Formation Pro. Montant minimum : 3 000 € T.T.C. / Montant maximum : 18 000 € T.T.C.
10-397	12/11/10	Crypte du Martroi. Alimentation en énergie électrique E.D.F. Approbation d'un avenant n° 1.
10-402	12/11/10	Service Hygiène et Sécurité. Suivi mensuel. Veille réglementaire personnalisée (V.R.P.). BUREAU VERITAS. 2 870,40 € T.T.C.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
10-403	12/11/10	Maintenance du logiciel CINDOC. Acquisition de modules et de licences supplémentaires, prestations d'assistance. Société CHEMDATA S.A. CINCOM DSS. Montant minimum 4 000 € T.T.C. Montant maximum 40 000 € T.T.C.
10-404	12/11/10	Vérifications périodiques des installations électriques, des systèmes de sécurité incendie du type A, des ascenseurs et monte-charge, des paratonnerres, des barrières et portes automatiques et des fontaines. Approbation d'un avenant n° 1 pour bordereau des prix complémentaire.
10-405	12/11/10	Marché de travaux de maintenance des ascenseurs des bâtiments communaux. Société OTIS Région Ouest. Approbation d'un avenant n° 2 pour bordereau des prix complémentaire.
10-406	12/11/10	Direction de l'Espace Public. Végétalisation de transformateurs ERDF rues du Maréchal Leclerc, d'Issoudun, du Petit Pont et de Médéa. E.S.A.T. Denis Papin. 4 833,87 € T.T.C.
10-411	22/11/10	Médiathèque d'Orléans. Approbation de trois contrats de cessions de spectacles : Association Compagnie La Lune Blanche. Montant global maximum 600 € net de T.V.A. Association Les Pipistrelles Art et marionnettes. Montant global maximum 1 093 € net de T.V.A. Allo Maman Bobo. Montant global maximum 300 € net de T.V.A.
10-412	22/11/10	Orléans Spectacles. Mise à disposition de 4 panneaux lumineux pour une durée d'un an. Mise à disposition à titre gratuit de l'espace VIP du Zénith pour tous les spectacles. 10 939,76 € T.T.C.
10-414	22/11/10	Conservatoire. Approbation d'un contrat de cession de spectacle. Association « Le Théâtre ECOUTE ». Montant global maximum 4 385 € net de T.V.A.
10-422	22/11/10	Bâtiments communaux. Entretien et dépannage des plates-formes pour handicapés. Société OTIS. Montant minimum par période : 1 196 € T.T.C. Montant maximum par période : 11 960 € T.T.C.
10-430	30/11/10	Théâtre Gérard Philipe. Approbation d'un contrat de cession de spectacle. Viva La Commedia. 7 797 € T.T.C. Montant maximum global.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
10-431	30/11/10	Théâtre Gérard Philipe. Approbation d'un contrat de cession de spectacle. L'Armada Productions. 3 905 € T.T.C. montant maximum global.
10-432	30/11/10	Approbation d'un contrat de cession de spectacle. Les matinées du conte au musée. Musée des Beaux-Arts. Association ALLO MAMAN BOBO pour un montant global maximum de 1 220 € T.T.C.

ATTRIBUTIONS ET DESISTEMENTS DE LOCATION

10-391	9/11/10	Terrain sis Champ Chardon de Bou, parcelle DY n° 28 (M. Philippe CHATELAIN). Approbation de l'avenant n° 4 à la convention d'occupation précaire et révocable.
10-392	9/11/10	Terrain sis Chemin du Pont Cotelle, parcelle DZ n°s 47 et 48 (M. Philippe CHATELAIN). Approbation de l'avenant n° 4 à la convention d'occupation précaire et révocable.
10-398	9/11/10	Ensemble de parcelles de terrain sises au Clos des Montées et Chemin de la Rigouillarde (E.A.R.L. INGRAND). Approbation de l'avenant n° 9 à la convention d'occupation précaire et révocable.
10-399	9/11/10	Ensemble de parcelles de terrain au lieudit Le Bouchet (E.A.R.L. INGRAND). Approbation de l'avenant n° 9 à la convention d'occupation précaire et révocable.
10-400	9/11/10	Ensemble de parcelles de terrain rue des Montées (E.A.R.L. INGRAND). Approbation de l'avenant n° 9 à la convention d'occupation précaire et révocable.
10-401	9/11/10	Ensemble de parcelles de terrain Chemin du Bouchet (E.A.R.L. INGRAND). Approbation de l'avenant n° 10 à la convention d'occupation précaire et révocable.
10-415	30/11/10	63 rue des Carmes. Mise à disposition de locaux commerciaux. Convention d'occupation précaire et révocable. M. Patrick CARRE.
10-417	23/11/10	Salle « Foyer Saint Vincent ». Bénéficiaire : ADAPEI 45. Approbation d'une convention de mise à disposition pour les réunions du S.A.V.I.E.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
10-418	23/11/10	Salle des Chats Ferrés. Bénéficiaire : Dyna Gym. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de gymnastique.
10-419	23/11/10	Salle des Chats Ferrés. Bénéficiaire : Association Ailes. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de Taï Chi Chuan.
10-420	23/11/10	Salle Yves Montand. Bénéficiaire : Dyna Gym. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de gymnastique.
10-421	23/11/10	Salle du Foyer Saint-Vincent. Bénéficiaire : France Alzheimer Loiret. Approbation d'une convention de mise à disposition pour un accueil de jour.
10-423	23/11/10	Salle des Chats Ferrés. Bénéficiaire : Hawanem. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de danse.
10-424	23/11/10	Salle des « Chats Ferrés ». Bénéficiaire : La Vie Devant Soi. Approbation d'une convention de mise à disposition pour un accueil de jour des retraités orléanais.
10-425	23/11/10	Salle Yves Montand . Bénéficiaire : Rock'N'Danse Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de danses (Rock'N Roll, country, Swing, danses de salon, Salsa).
10-426	23/11/10	Salle des « Chats Ferrés ». Bénéficiaire : Tango Porteño. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de Tango.
10-427	23/11/10	Salle « Paul Gauguin ». Bénéficiaire : Association Salsa Danse. Approbation d'une convention de mise à disposition pour les cours de danse.
10-428	23/11/10	Salle « Paul Gauguin ». Bénéficiaire : Association Salsa Latina. Approbation d'une convention de mise à disposition pour les cours de danse.
10-434	30/11/10	Appartement au 1 ^{er} étage sis 81, rue des Charretiers à Orléans (Les Résidences de l'Orléanais O.P.H. d'Orléans). Approbation d'une convention de mise à disposition.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
<u>CONTENTIEUX</u>		
10-407	9/11/10	Contentieux. Défense à une instance. Bail professionnel. Locaux sis Place Jean Monnet à Orléans. Assignation devant le Tribunal d'Instance d'Orléans. SARL SINFIM SORELEC c/ Ville d'Orléans.
10-408	10/11/10	Introduction d'une instance. Immeuble sis 83-85 boulevard Alexandre Martin à Orléans. Risques pour la salubrité et la sécurité publique. Action en référé devant le Tribunal de Grande Instance. Ville d'Orléans contre M. Didier FERRE et la SCI Alexandre Martin.
10-409	19/11/10	Constitution de partie civile. Agression d'un Policier Municipal. Ville d'Orléans contre M. VETOIS Damien.
10-410	19/11/10	Constitution de partie civile. Outrages à Policier Municipal. Ville d'Orléans contre M. UWACU Norbert.
10-413	19/11/10	Occupation sans droit ni titre d'un immeuble appartenant à la Ville d'Orléans. Introduction d'une requête en référé devant le Tribunal de Grande Instance d'Orléans à des fins d'expulsion. Ville d'Orléans contre M. Christophe TERNISIEN et autres.
10-416	19/11/10	Introduction d'une instance. Tribunal de Grande Instance d'Orléans. Contentieux Personnel. Demande d'indemnisation. Ville d'Orléans C/ M. L'ESPRIT et Société d'Assurances CREDIT MUTUEL.
10-429	19/11/10	Défense à une instance. Tribunal Administratif d'Orléans. M. Pierre-Emmanuel BEAUFILS contre Ville d'Orléans.

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION SUR LES FONDS ARTISANAUX, LES FONDS DE
COMMERCE ET LES BAUX COMMERCIAUX

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordé le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008 et du 5 mars 2010, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 25 septembre et le 5 novembre 2010 :

Référence du dossier	Référence cadastrale	Adresse du projet	Décision
AU 45234 10 0059	BC57	11 rue du Vieux Marche	Non préempté
AU 45234 10 0061	BC0011	18 place de Gaulle	Non préempté
AU 45234 10 0063	EP263	30 avenue de la Boliere	Non préempté
AU 45234 10 0064	BK0031	12 rue de la Cholerie	Non préempté
AU 45234 10 0065	BK218	8 place du Chatelet	Non préempté
AU 45234 10 0066	BI0033	24 rue Ste Catherine	Non préempté
AU 45234 10 0067	BI0200	8 rue Louis Roguet	Non préempté
AU 45234 10 0068	BE0062	22 rue Banner	Non préempté
AU 45234 10 0069	AO0607	31 boulevard Rocheplatte	Non préempté
AU 45234 10 0070	EL0097	14 bis avenue de la Bolière	Non préempté
AU 45234 10 0071	BO0117	224 rue de Bourgogne	Non préempté
AU 45234 10 0072	BI0241	312 rue de Bourgogne	Non préempté
AU 45234 10 0073	BE0010	76 rue de la Bretonnerie	Non préempté
AU 45234 10 0074	BI230	5 rue Louis Roguet	Non préempté

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 5 novembre 2010 et le 29 novembre 2010 :

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 10 0987	CM0189	25 rue de la Borde	Non préemption
DA 45234 10 1014	AZ0007 (lot 9)	4 rue Stanislas Julien	Non préemption
DA 45234 10 1015	ET0295	12 rue Alexandre Fleming	Non préemption
DA 45234 10 1016	DE0552	37 avenue de Saint-Mesmin	Non préemption
DA 45234 10 1017	BV0193	2 rue de la Gendarmerie	Non préemption
DA 45234 10 1018	BV0193	2 rue de la Gendarmerie	Non préemption

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 10 1019	EM0001 (lots 102-156-246)	1 place du Val	Non préemption
DA 45234 10 1020	BL0243 (lot 11)	39 rue de la Charpenterie	Non préemption
DA 45234 10 1021	BY1070 BY1088	12 rue des Vignerons	Non préemption
DA 45234 10 1022	AM0075	38 rue Gustave Vapereau	Non préemption
DA 45234 10 1023	AN0141 (lots 1-6)	36 rue de Coulmiers	Non préemption
DA 45234 10 1024	AO0247	21 boulevard Rocheplatte	Non préemption
DA 45234 10 1025	CR0153	73 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 10 1026	AV0208 AV0209 AV0495 AV0496 AV0497 AV0501 AV0502 AV0204 (lots 24-9)	avenue de Paris	Non préemption
DA 45234 10 1027	BZ0677 BZ0689	21 avenue des Droits de l'Homme	Non préemption
DA 45234 10 1028	DE0336 DE0452 DE0699 DE0704 DE0662	ZAC Candolle	Non préemption
DA 45234 10 1030	DO0440 DO0442 (lots 167-168-310-311)	21 avenue Alain Savary	Non préemption
DA 45234 10 1031	BK0300 BK0345 BK0353 (lots 18-19- 190-78)	41 place du Châtelet	Non préemption
DA 45234 10 1032	BL0015 (lot 13)	1 rue Saint-Germain	Non préemption
DA 45234 10 1033	CO0306 CO0280	69 bis rue Saint-Marc	Non préemption
DA 45234 10 1034	BK0077 (lots 11-5-7)	233 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 10 1035	DO0027	14 avenue de la Mouillère	Non préemption
DA 45234 10 1036	AX0269 (lot 4)	106 rue d'Illiers	Non préemption
DA 45234 10 1037	CK0449	4 bis rue du Paradis	Non préemption
DA 45234 10 1038	EM0002 (lots 101-235- 38)	2 place du Val	Non préemption
DA 45234 10 1039	EL0102 EL0103 EL0106 (lot 119)	17 avenue du Président John F. Kennedy	Non préemption

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 10 1040	BC0065 (lot 5)	11 rue Royale	Non préemption
DA 45234 10 1041	AX0154 AX0027 (lots 303-4)	87 rue d'Illiers	Non préemption
DA 45234 10 1042	BC0283 (lot 30)	34 rue Notre Dame de Recouvrance	Non préemption
DA 45234 10 1043	AI0508	57 rue Brise Pain	Non préemption
DA 45234 10 1044	CS0050 (lot 3)	104 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 10 1045	DP0156	33 rue du Cyprès	Non préemption
DA 45234 10 1046	BL0143 (lots 110-21- 49)	22 quai du Châtelet	Non préemption
DA 45234 10 1047	BD0258 (lots 19-2-6)	56 rue des Carmes	Non préemption
DA 45234 10 1048	CP0481 (lots 1-5)	59 rue aux Ligneaux	Non préemption
DA 45234 10 1049	DO0186	21 rue Coursimault	Non préemption
DA 45234 10 1050	BO0088 (lots 1-18-21- 3)	3 rue des Gobelets	Non préemption
DA 45234 10 1052	AZ0311 (AZ 331)	24 rue des Charretiers	Non préemption
DA 45234 10 1053	AV0318 (lots 106-2- 301)	16 bis rue des Murlins	Non préemption
DA 45234 10 1054	CN0315	5 rue du Petit Pont	Non préemption
DA 45234 10 1055	EL0215 EL0234 (lots 15-25)	allée Camille Flammarion	Non préemption
DA 45234 10 1056	AN0141 (lots 3-5)	36 rue de Coulmiers	Non préemption
DA 45234 10 1057	AI0473 (lots 1-10-9)	96 rue du Faubourg Madeleine	Non préemption
DA 45234 10 1058	ES0078 ES0081 (lot 7)	141 rue Gustave Flaubert	Non préemption
DA 45234 10 1059	EM0001 (lots 130-257- 76)	1 place du Val	Non préemption
Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 10 1060	AX0139	76 rue d'Illiers	Non préemption
DA 45234 10 1061	AS0168	14 rue Jacquard	Non préemption

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 10 1062	DE0033	33 bis avenue de Saint-Mesmin	Non préemption
DA 45234 10 1063	BE0083 BE0182 BE0183 (lot 7)	54 rue Bannier	Non préemption
DA 45234 10 1064	ES0070 ES0072 (lot 66)	101 rue Gustave Flaubert	Non préemption
DA 45234 10 1065	AX0042 (lots 29-30)	32 boulevard Jean Jaurès	Non préemption
DA 45234 10 1066	BI0054 (lots 1-6)	21 rue des Tois Clefs	Non préemption
DA 45234 10 1067	EL0215 EL0234 (lots 1- 20)	allée Camille Flammarion	Non préemption
DA 45234 10 1068	AI0695 (lot 2)	48 rue du Faubourg Madeleine	Non préemption
DA 45234 10 1069	BH0032 (lots 13-16-21)	13 rue Croix de Malte	Non préemption
DA 45234 10 1070	AV0201 AV0202 AV0542 (lot 2)	7 rue Antigna	Non préemption
DA 45234 10 1071	EN0003	8 rue Edouard Branly	Non préemption
DA 45234 10 1072	AX0269 (lot 5)	106 rue d'Illiers	Non préemption
DA 45234 10 1073	EM0001 (lots 151-210- 97)	1 place du Val	Non préemption
DA 45234 10 1076	AO0451 (lots 1-7)	71 rue de Coulmiers	Non préemption
DA 45234 10 1077	DN0940 (lots 2-3)	48 route d'Olivet	Non préemption
DA 45234 10 1078	BN0300	30 rue Desfriches	Non préemption
DA 45234 10 1079	BC0293	18 rue Notre Dame de Recouvrance	Non préemption
DA 45234 10 1080	AE0590 (lots 16-2-8)	117 boulevard de Châteaudun	Non préemption
DA 45234 10 1081	DX0056	19 rue des Platanes	Non préemption
DA 45234 10 1082	CO0018 CO0019 CO0470 (lot 120)	venelle Champ Saint-Marc	Non préemption
DA 45234 10 1083	ET0897	35 rue Robert Desnos	Non préemption
DA 45234 10 1084	BS0378	28 boulevard Alexandre Martin	Non préemption
DA 45234 10 1085	BM0040	91 rue de Bourgogne	Non préemption

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 10 1086	AK0030	11 rue du Commandant de Poli	Non préemption
DA 45234 10 1087	AH0471 (lot 4)	64 rue Basse d'Ingré	Non préemption
DA 45234 10 1088	AZ0310 (lot 10)	30 rue des Charretiers	Non préemption
DA 45234 10 1090	AP0565	8 rue Fusillés 1940 1944	Non préemption
DA 45234 10 1091	BI0169 (lots 15-2)	6 rue des Pastoureaux	Non préemption
DA 45234 10 1092	EL0135 EL0249 EL0322 (lots 103-22-3)	9 rue Léopold Sedar Senghor	Non préemption
DA 45234 10 1093	BO0089 (lot 34)	4 rue Pothier	Non préemption
DA 45234 10 1094	BR0119 (lots 21 à 26- 28-29-31-32-41)	8 rue Coix de Malte	Non préemption
DA 45234 10 1095	BX0152 BX0153	161 rue du Poirier Rond	Non préemption
DA 45234 10 1096	BS0313 BS0315 BS0317 BS0318	20 boulevard Alexandre Martin	Non préemption
DA 45234 10 1097	BK0094 (lot 1)	213 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 10 1101	AM0606	2 rue Gustave Vapereau	Non préemption
DA 45234 10 1102	AI0473 (lots 17-5-8)	96 rue du Faubourg Madeleine	Non préemption
DA 45234 10 1103	ET0050	10 rue de Châteaubriand	Non préemption
DA 45234 10 1104	CE0849	158 rue de la Barrière Saint- Marc	Non préemption
DA 45234 10 1105	BS0139	133 Faubourg Saint-Vincent	Non préemption
DA 45234 10 1106	AW0157 AW0119	22 rue du Pot de Fer	Non préemption
DA 45234 10 1107	CN1012	25 bis boulevard Marie Stuart	Non préemption
DA 45234 10 1108	BL0028 BL0029 (lot 4)	9 rue de la Charpenterie	Non préemption
DA 45234 10 1109	ET0251	10 avenue de Buffon	Non préemption
DA 45234 10 1110	AO0607 (lots 279-412- 505)	29 boulevard Rocheplatte	Non préemption
DA 45234 10 1111	EM0002 (lots 147-227- 77)	2 place du Val	Non préemption

N° 5 – Communications diverses.

M. le Maire - *A l'occasion de l'attribution de subventions, j'ai reçu les remerciements suivants de :*

- *l'association Qualité de Vie à La Source ;*
- *l'A.S. Handisport Orléanais et le C.J.F. Tennis ;*
- *la Fondation du Patrimoine ;*
- *l'Association Maurice Besson ;*
- *l'Ecole Privée de Formation Professionnelle et Sportive Loiret-Orléans (E.F.P.S.) ;*

ainsi que les remerciements suivants de :

- *l'Hospitalité Diocésaine d'Orléans (mise à disposition gratuite de la salle La Cigogne) ;*
- *l'Etablissement Catholique Jeanne d'Arc (mise à disposition du jardin de l'évêché) ;*
- *l'U.S.E.P. Loiret (soutien au projet « l'Open de tennis d'Orléans se joue avec les enfants ») ;*
- *l'Accueil des Villes Françaises (mise à disposition gratuite de la salle Eiffel) ;*
- *l'association des Amis de Max Jacob (mise à disposition gratuite de l'auditorium de la Médiathèque) ;*
- *l'Association des Nouvelles Courses d'Orléans (soutien à l'organisation du marathon d'Orléans) ;*
- *les Jeunes Sapeurs Pompiers de l'Agglomération Orléanaise (soutien au projet européen) ;*
- *l'association Tous Unis Pour Le Congo (mise à disposition gratuite de la salle Yves Montand) ;*

pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de diverses manifestations.

AFFAIRES FINANCIERES

N° 6 – Budget Primitif 2011. Approbation :

- a) Budget principal
- b) Opérations funéraires,
- c) Opérations soumises à T.V.A.,
- d) Z.A.C. en régie,
- e) Parc Floral.

M. le Maire – *Nous en venons au point principal de ce Conseil bien sûr : le budget primitif 2011. Je vais proposer tout de suite à M. MARTIN de bien vouloir nous le présenter.*

M. MARTIN – *On va faire comme à l'accoutumée, en même temps que le commentaire la projection sur les éléments budgétaires.*

*
* *
*

Présentation Powerpoint de M. MARTIN.

*
* *
*



M. MARTIN – Vous vous rappelez d’abord le contexte général dans lequel se situe la préparation du budget 2011. Je pense que le budget que nous allons vous présenter ce soir est particulièrement volontaire et réaliste. Vous verrez au fil de la présentation à quel point la volonté d’investir, la volonté de conserver les marges a été au cœur de la démarche d’une part. D’autre part, je vous rappelle les éléments de contexte économique. C’est important de vous rappeler que nous sommes dans une perspective de reprise modérée de l’économie. Cette reprise est néanmoins relativement significative, puisque l’I.N.S.E.E. vient d’arrêter le taux de croissance pour l’année 2010. Il sera de 1,6 %. C’est un taux qui, du reste, a été confirmé par le Fonds Monétaire International et également par les statistiques de l’O.C.D.E. (Organisation de Coopération et de Développement Economiques).

Vous savez que le taux de croissance induit très directement la croissance du pouvoir d’achat des français. Lorsqu’on met en parallèle les éléments de dépenses, il faut mettre pour un foyer les éléments de recettes. J’entendais du reste en venant tout à l’heure qu’on mesure aussi l’évolution du pouvoir d’achat avec le taux de fréquentation des restaurants le soir. Le restaurant le soir induit que finalement les français ont un pouvoir d’achat qui évolue à la hausse ou à la baisse. Depuis 9 mois, on a retrouvé en France un taux de fréquentation des restaurants le soir qui est de + 1,2 %. La prévision 2011 du taux de croissance est de 2 %. Voilà les éléments de cadrage.

L'I.N.S.E.E. encore très récemment, indiquait que la reprise serait plus rapide que prévue, de la même manière que les emplois – c'est l'I.N.S.E.E. qui le dit – ont chuté moins fort, même s'ils ont chuté de façon significative, que ce qui avait été anticipé. Il ne faut pas avoir de la présentation des budgets tels qu'ils sont faits à l'heure actuelle une vision qui soit déconnectée de la réalité économique de notre pays.

Budget 2011 : « Accentuer l'effort sur les dépenses courantes et poursuivre les projets d'investissement »

dans le respect des priorités fixées pour le mandat :

- ✓ **la proximité**, avec la concertation au sein des comités consultatifs de quartiers et des choix d'aménagements décidés au plus près des habitants,
 - ✓ **le rayonnement de la Ville**, gage de l'attractivité du territoire et de son développement,
 - ✓ **le développement durable**, fil rouge de l'action municipale, présent dans l'ensemble des projets réalisés par la Ville.
- et des grands équilibres financiers, avec**

- des **taux de fiscalité inchangés**
- des **dépenses de fonctionnement maîtrisées**
- un **autofinancement élevé de 23 M€**
- un **fort niveau d'investissement de 57 M€ (53 M€ nets)**
- un **recours modéré à l'emprunt**



M. MARTIN – *Pour Orléans, nous voulons respecter les priorités du mandat, c'est-à-dire la proximité, le rayonnement de la Ville et le développement durable, ceci dans le respect des grands équilibres financiers qui sont :*

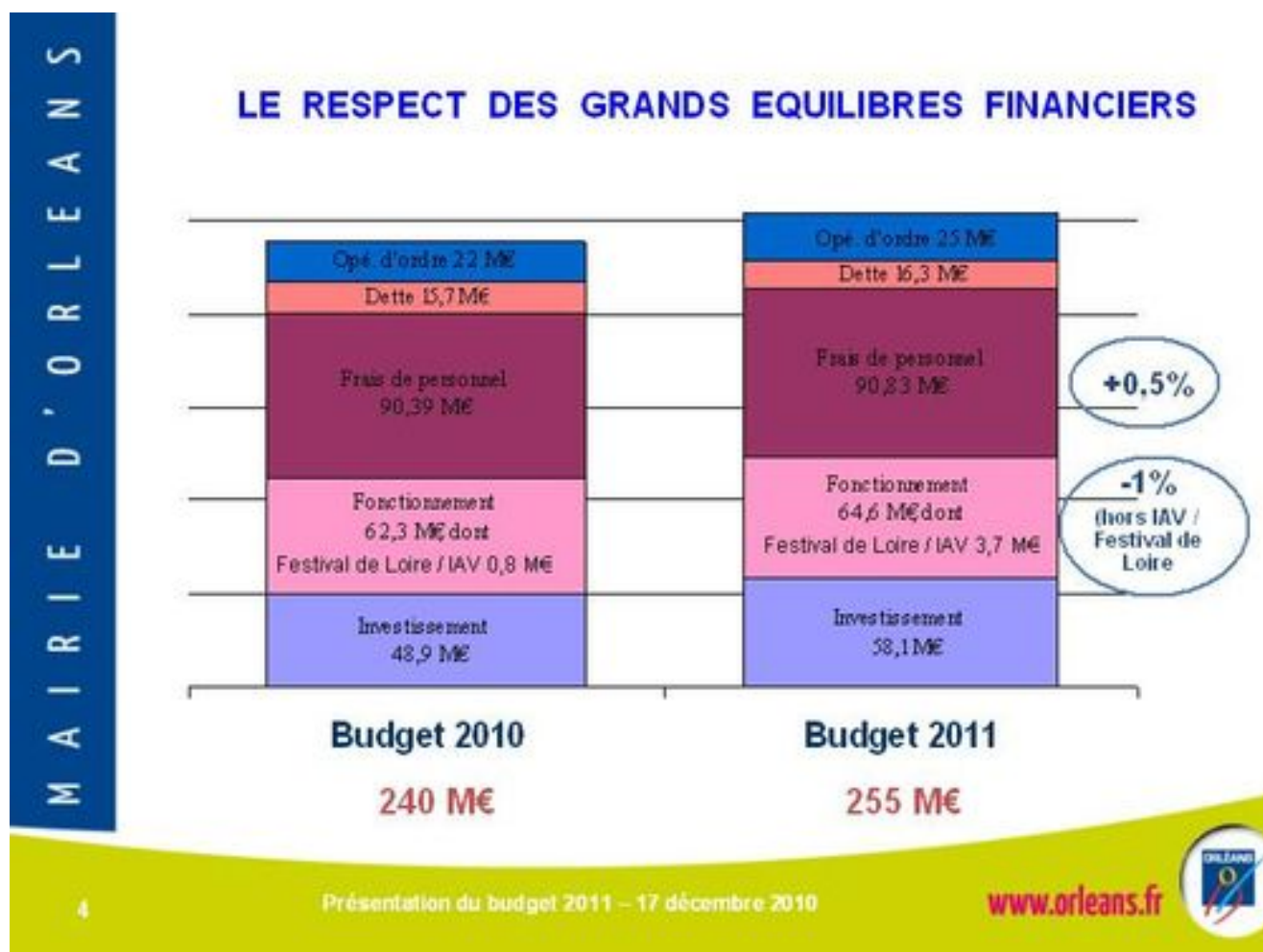
- *des taux de fiscalité inchangés,*
- *des dépenses de fonctionnement maîtrisées,*
- *un autofinancement élevé. Nous allons voir qu'il sera plus élevé en 2011 qu'il ne le fut en 2010,*
- *un fort niveau d'investissement de 57 000 000 €,*
- *et un recours modéré à l'emprunt.*

Le budget 2011 est élaboré à taux constants de fiscalité

- **Taxe d'habitation : taux inchangé depuis 1996, avec maintien d'une politique volontariste d'abattements au bénéfice des Orléanais représentant un allègement de 18% de l'imposition**
- **Taxe sur le foncier bâti : taux inchangé depuis 1996, avec des exonérations favorables à la construction de logements sociaux**
- L'évolution du produit fiscal par rapport à 2010 est liée à la seule évolution physique et nominale des bases
- Les engagements sont respectés



M. MARTIN – *En ce qui concerne la fiscalité, permettez-moi de vous rappeler, avant de vous dire que nous allons maintenir les taux qui restent inchangés depuis 1996, car j'avais entendu au cours du débat d'orientations budgétaires que finalement la litanie « les taux restent inchangés » cela a peu de signification, dans le fond ce serait facile. Et bien pas du tout. Vous savez que la Ville d'Orléans a été classée la troisième meilleure au classement des 50 premières Villes de France pour l'augmentation de ses taux sur la taxe foncière, ceci comparé depuis l'année 2003 jusqu'à ce jour. Lorsqu'on dit que les taux fiscaux demeureront inchangés, c'est un effort particulièrement important que la Ville d'Orléans fait, pour lesquels elle doit engager immédiatement au regard une politique sur ses dépenses. Cet engagement avait politiquement été pris, il sera respecté.*



M. MARTIN – En ce qui concerne les grands équilibres, le budget de notre Ville c'est tout confondu 255 000 000 €. Vous voyez que notamment en ce qui concerne les principales dépenses de fonctionnement – je reviendrai plus tard sur l'investissement – les frais de personnel verront une augmentation de 0,5 %, alors même que les dépenses de fonctionnement, hors I.A.V., verront une baisse.

Le développement durable : au cœur de tous les projets de la Ville, au delà des crédits inscrits pour des actions stratégiques ou d'éducation au développement durable

- **Sensibiliser les Orléanais au développement durable** (JDD, projets dans les écoles...),
- **Protéger la ressource en eau** : protection des captages (780 K€), limitation des usages de l'eau,
- **Préserver l'environnement** : plan biodiversité, plan climat-énergie territorial, création de jardins ouvriers (50 K€)
- **Réduire les consommations** : lampes basse consommation sur la voie publique (400 K€), travaux pour économiser l'énergie (300 K€)...
- **Réduire la production de documents papier : projet éditique** (limiter le nombre et le coût des copies produites), **dématérialisation** (développer le support numérique pour la transmission et l'archivage),
- **Favoriser l'usage des véhicules propres** : projet de bornes électriques tous publics, acquisitions de véhicules municipaux propres.



M. MARTIN – *Un élément tout particulier a été pris en compte pour la construction du budget 2011, c'est le développement durable. Au cœur des projets de la Ville, des crédits sont inscrits pour des actions stratégiques ou d'éducation pour le développement durable :*

- *sensibiliser les orléanais au développement durable,*
- *protéger la ressource en eau,*
- *préserver l'environnement,*
- *réduire les consommations.*

A ce titre, je souhaiterais vous donner un exemple. Nous avons décidé, en cours d'élaboration du budget, d'augmenter très sensiblement l'investissement dans les lampes basse consommation sur la voie publique - c'est un montant de plus de 400 000 € - ainsi que les travaux pour économiser l'énergie. Il y a sur les lampes, par exemple, un retour sur investissement particulièrement rapide, moins de deux ans. Nous avons considéré que c'était un investissement sur lequel nous devons mettre l'accélérateur.

En ce qui concerne le renouvellement des véhicules de la Ville, le budget a été inscrit en baisse et en outre les acquisitions porteront uniquement sur des véhicules municipaux propres.

La protection des ressources en eau fera l'objet d'un effort particulier – on aura l'occasion d'y revenir - concernant la protection des captages, notamment 780 000 €.

Une plus grande proximité au service des Orléanais, au travers de la participation citoyenne

- La charte de la participation citoyenne fixe les modalités de participation des Orléanais aux débats et aux choix publics
- 12 Comités de Mobilisation et d'Animation agissent au sein des quartiers
- Concertation et échanges sur les grands enjeux et les grands projets : réunions et ateliers des FORUM CITOYEN / FORUM 21
- En 2011, la Ville inscrit à son budget 1 000 K€ pour réaliser des projets d'aménagement de proximité qui seront directement issus de la participation citoyenne.



M. MARTIN – *En ce qui concerne la politique de proximité, la charte de participation citoyenne fixe les modalités de participation. 12 Comités de Mobilisation et d'Animation agissent au sein des quartiers comme vous le savez. Il a donc été décidé pour le budget 2011 de maintenir un montant de 1 000 000 € pour réaliser les projets d'aménagement de proximité qui seront directement issus de cette participation et qui permettront de réaliser des projets rapides et de proximité par rapport à la demande.*

**Une plus grande proximité au service des orléanais :
La poursuite des projets d'aménagement dans les quartiers**

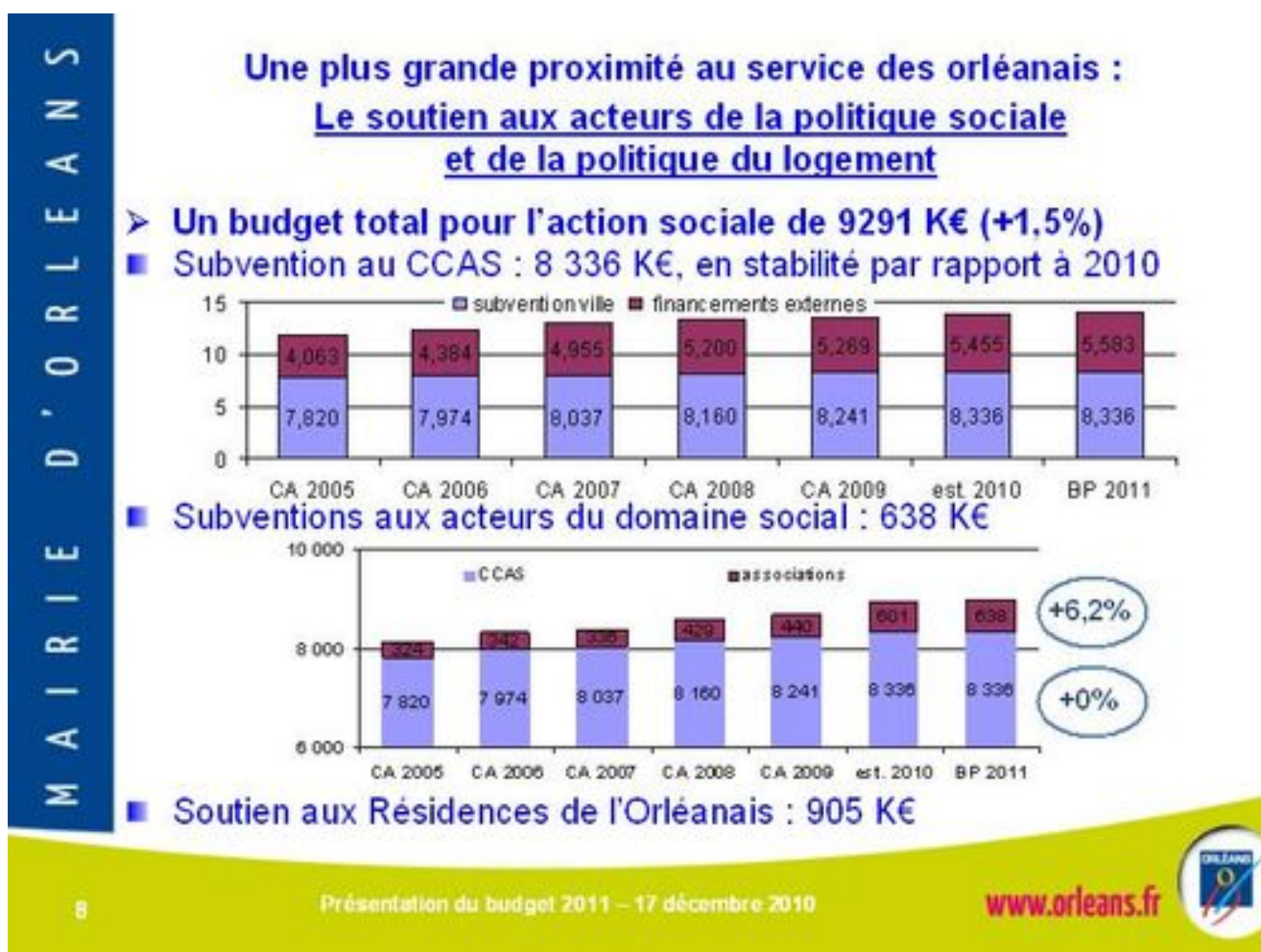
- **Le Grand Projet de Ville de La Source : 5 023 K€ en 2011**
 - Centre Commercial 2002 - Place Sainte-Beuve (1 900 K€)
 - Résidentialisation (1 373 K€)
 - Voiries et aménagements publics (882 K€) : rue Léopold Sedar Senghor, rue Romain Rolland, rue de Cracovie, rue Jean d'Aulon, rue Alain Fournier, avenue Kennedy (tranche 1)...
 - Création d'un lieu jeune (150 K€)

- **La Convention Territoriale de l'Argonne (1 798 K€)**
 - Programme place et cours du marché (579 K€),
 - Avenue Wichita et Marne (500 K€)
 - Parking Clos Gauthier (200 K€),
 - Centre commercial Marie Stuart (149 K€),
 - Etudes Clos Boudard et place César Franck



M. MARTIN – *En ce qui concerne les aménagements dans les quartiers, je rappelle en synthèse que le Grand Projet de Ville de La Source est encore pour 2011 une part importante de nos investissements, puisque c'est presque 10 % du budget des investissements de la Ville encore cette année pour un montant de 5 000 000 €. Vous avez dans le rapport et sous les yeux les grands domaines sur lesquels les investissements porteront : le Centre Commercial 2002, la résidentialisation, les voiries et les aménagements publics notamment.*

Quand à la Convention Territoriale de l'Argonne, le montant sera de 1 798 000 € avec un programme qui portera sur les places et cours des marché, l'avenue Wichita et de la Marne, le parking Clos Gauthier.



M. MARTIN – *En ce qui concerne le soutien aux acteurs de la politique sociale et de la politique du logement, ce qui avait été indiqué c'est que le budget de l'action sociale serait maintenu en augmentation et c'est le cas puisque le budget total pour l'action sociale s'élèvera à 9 291 000 €, de la même manière que je l'expliquerai plus tard pour l'éducation, en augmentation de 1,5 %.*

Le budget C.C.A.S. a fait l'objet d'une présentation différente puisque certains personnels ont été internalisés à la Ville et donc maintenant il s'agit de prestations mises à disposition. Ce budget sera stable en subventions pour les allocations de la Ville pour un montant de 8 336 000 €.

Pour les subventions aux acteurs du domaines social, c'est-à-dire aux autres associations, elles seront en hausse de 6,2 %.

**Une plus grande proximité au service des orléanais :
L'animation urbaine et les projets en direction des jeunes**

- **Politique d'animation urbaine dédiée à la jeunesse : 3 383 K€, y compris politique d'insertion vers les adolescents**
- **Subventions aux associations spécialisées : 3 145 K€,**
 - subvention **ASELQO** : 2 705 K€ (stable, mais baisse sur l'équipement et les paiements de prestations)
 - subventions autres associations spécialisées: 440 K€
- **Travaux sur bâtiments jeunesse et équipements : 203 K€**
- **Orléans Ville numérique : 17 sites publics équipés en 2010 pour un accès internet libre et gratuit dans tous les quartiers de la Ville (fonctionnement pour la première fois en année pleine en 2011)**



M. MARTIN – *En ce qui concerne l'animation urbaine et les projets en direction des jeunes :*

- *la politique d'animation urbaine dédiée aux jeunes s'élèvera à 3 300 000 €,*
- *la subvention aux associations spécialisées, notamment au premier rang desquelles l'A.S.E.L.Q.O., sera stable à 2 705 000 €, alors même que l'A.S.E.L.Q.O. devra gérer son budget avec une réduction du budget des investissements de 50 000 000 €. Le paiement des prestations C.L.S.H. verra une réduction de 60 000 €. Les subventions aux autres associations spécialisées s'élèveront à 440 000 €,*
- *les travaux sur les bâtiments jeunesse et les équipements : 203 000 €,*
- *et Orléans ville numérique : 17 sites publics équipés en 2010 pour un accès internet libre et gratuit dans tous les quartiers de la Ville. Nous avons inscrit pour la première fois les coûts de fonctionnement, car il faut maintenant bien sûr entretenir ce dispositif de ville numérique et d'accès.*

**Une plus grande proximité au service des orléanais :
Le soutien de la pratique sportive et du tissu associatif**

■ **Budget total Sports et Loisirs : 7 481 K€ (+4,5%)**

■ **Principaux projets d'investissement :**

- Amélioration des bâtiments et équipements sportifs
- Projet de tribune au stade omnisports de La Source
- Début d'aménagement de la plaine de jeux du Belneuf
- Aménagement du plan d'eau de l'île Charlemagne
- Achèvement du club House – gymnase Amarger

➤ **Soutien aux clubs (-5%) dans le respect des conventions en cours :**

SUBVENTIONS AUX CLUBS	BP 2010	BP 2011
TOTAL , dont	3 160 000 €	3 160 001 €
Entente	1 060 000	1 033 000
USO Judo	280 000	266 000
Rugby Club	245 000	133 000 (*)
USO Foot	240 000	240 000
Sté Municipale Orléans Gym	240 000	228 000

(*) avance de 100 000€ versée sur 2010 à la demande du Club



M. MARTIN – *En ce qui concerne la pratique sportive et le tissu associatif, globalement le budget sportif et des loisirs s'élève à 7 481 000 €. Il est donc en hausse de 4,5 %. Ceci est dû d'abord à la politique des investissements dans le secteur sportif, au rang desquels on trouve :*

- *l'amélioration des bâtiments et des équipements sportifs,*
- *le projet de tribune au stade omnisports de La Source,*
- *le début d'aménagement de la plaine de jeux du Belneuf,*
- *l'aménagement du plan d'eau de l'île Charlemagne,*
- *et l'achèvement du club house au gymnase Amarger.*

En ce qui concerne le soutien aux clubs, il avait été indiqué que, dans le respect des conventions en cours, le soutien aux clubs verrait une baisse d'environ de 5 %, et cela a été le cas de façon constante. Vous voyez l'évolution des subventions. Pour l'Entente, il y a une convention jusqu'au 30 juin 2011. Après, 5 % : 1 033 000 €. U.S.O. Judo : 266 000 €. Le Rugby Club, qui a bénéficié d'une avance sur subvention dès l'année 2010, verra sa subvention s'élever à 133 000 €. Pour le football, qui fait l'objet d'une montée : 240 000 €. Pour la Société Municipale Orléans Gym : 228 000 € contre 240 000 €.

**Une plus grande proximité au service des orléanais :
Espace public et accompagnement de la 2nde ligne de tramway**

■ **Budget 2011 : 16 936 K€**

- **Rénovation des voiries (2 883 K€)** : réfection des rues, aménagements de sécurité aux abords des écoles, amélioration de l'éclairage public, des signalisations, création d'itinéraires cyclables...
- **Enfouissement des réseaux (2 515 K€)** et accompagnement de CLEO (4 050 K€)
- Aménagement des **espaces verts** (229 K€), du **Parc Floral** (262 K€), du **Jardin des plantes** (101 K€)
- Renouvellement équipements et matériels (347 K€)
- Bornes escamotables du Centre ancien (120 K€)
- Enfouissement des **points d'apport volontaire** (140 K€)
- Travaux sur **ouvrages d'art** (100 K€)



M. MARTIN – *En ce qui concerne l'espace public et l'accompagnement de la seconde ligne de tram, le budget 2011 s'élèvera à 16 936 000 €. En ce qui concerne la rénovation des voiries, le budget est particulièrement ambitieux : 2 883 000 € pour les réfections des rues, d'aménagement des abords des écoles, l'amélioration de l'éclairage public et des signalisations, également les itinéraires cyclables.*

Pour l'enfouissement des réseaux et l'accompagnement de CLEO, nous inscrivons des montants particulièrement élevés pour 2 500 000 € d'une part et 4 050 000 € d'autre part.

L'aménagement des espaces verts : 229 000 €, Parc Floral, Jardin des Plantes, renouvellement des équipements et matériels. Je vous laisse parcourir, en même temps que je le fais, les éléments de cette politique de l'espace public et de l'accompagnement.

Une plus grande proximité au service des orléanais :

L'efficacité du service public au travers de la réorganisation des services : les équipes au plus près des Orléanais

- **Le projet de réorganisation des services a abouti à une Territorialisation des équipes techniques**
 - Aménagement de locaux techniques adaptés dans les quartiers (781 K€)
- **Modernisation et renforcement des infrastructures informatique et téléphonique (250 K€), poursuite de l'interconnexion des sites (100 K€)**
- **Expérimentation de nouveaux services en ligne, poursuite de l'effort de simplification des formalités administratives : projet CONCERTO de l'Espace Famille (55 K€) - facture unique pour les crèches, les garderies périscolaires et les centres de loisirs**



M. MARTIN – *En ce qui concerne le projet de réorganisation des Services qui a abouti à une territorialisation des équipes techniques, il est prévu :*

- *l'aménagement de locaux techniques adaptés dans les quartiers, pour un montant très significatif de 781 000 €,*

- *la modernisation et le renforcement des infrastructures informatique et téléphonique pour 250 000 €,*

- *et l'expérimentation de nouveaux services en ligne, pour poursuivre l'effort de simplification des formalités administratives, notamment du logiciel CONCERTO. Vous vous souvenez que nous avons indiqué que le logiciel CONCERTO avait permis d'améliorer, de façon très importante, la gestion notamment des crèches.*

Une plus grande proximité au service des orléanais : La priorité donnée à l'éducation

- Un **budget global** (y compris frais de personnel) de 19,91 M€, en hausse de 2,3% par rapport à 2010
- **Poursuite de l'effort** d'investissement en faveur des écoles et des centres de loisirs
 - ✓ Achèvement de la restructuration Olympia Cormier (1 050 K€)
 - ✓ Projet maternelle Claude Lewy (500 K€)
 - ✓ Acquisition d'équipements scolaires (425 K€)
 - ✓ Grosses réparations sur bâtiments scolaires (486 K€)
 - ✓ Equipement des écoles (338 K€)
 - ✓ Aménagements des cours d'écoles (200 K€)
 - ✓ Travaux école Charles Péguy (65 K€)
 - ✓ Domaine de Soulaire (50 K€)



M. MARTIN – *La priorité sera donnée à l'éducation. Si nous avons effectivement indiqué que dans l'éducation tout n'est pas social, une partie de l'éducation bien sûr est sociale. C'est pourquoi le budget de l'éducation, y compris les frais de personnel, qui s'élève à 19 910 000 €, sera en hausse de 2,3 % par rapport à 2010.*

Au titre des investissements, ont été retenus :

- *l'achèvement de la restructuration de l'école Olympia Cormier : 1 050 000 €,*
- *le projet de la maternelle Claude Léwy : 500 000 €,*
- *les équipements scolaires pour 425 000 €,*
- *les grosses réparations sur les bâtiments scolaires pour 486 000 €,*
- *l'équipement des écoles : 338 000 €,*
- *les aménagements des cours d'écoles, politique déjà engagée depuis plusieurs années, qui sera poursuivie en 2011 pour 200 000 €,*
- *les travaux de l'école Charles Péguy : 65 000 €,*
- *le domaine de Soulaire : 50 000 €.*

**Une plus grande proximité au service des orléanais :
La tranquillité publique et le dispositif de prévention**

- **Un budget global (y compris frais de personnel) de 6 243 K€**
 - ✓ **Poursuite de l'équipement des quartiers en caméras et sécurisation des bâtiments publics (153 K€)**
 - ✓ **Dispositif de Prévention Médiation (173 K€), dont 115 K€ de participation de la Ville au dispositif de prévention spécialisée**
 - ✓ **Budget total du dispositif, y compris personnel (1 000 K€)**
 - ✓ **Poursuite des Carrefours des parents (75 K€)**



M. MARTIN – *Pour la tranquillité publique et le dispositif de prévention, le budget total, y compris les frais de personnel, c'est 6 200 000 €. Au niveau des investissements, il a été prévu :*

- la poursuite de l'équipement des quartiers en caméras et sécurisation des bâtiments publics,

- pour le dispositif de prévention médiation : 173 000 €, dont 115 000 € de participation de la Ville au dispositif de prévention spécialisée,

- le budget total du dispositif, y compris le personnel : 1 000 000 €,

- poursuite des Carrefours des Parents pour un montant de 75 000 €.

Une plus grande proximité au service des orléanais :

Le contrat de réussite éducative et l'Ecole de la deuxième chance

■ Réussite éducative

- Contrat de partenariat avec l'Etat et l'éducation nationale
- Lutte contre le décrochage scolaire (clubs coup de pouce)
- Accompagnement parental
- Dispositifs parents-relais (90 K€)

■ Ecole de la deuxième chance Orléans Val de Loire

- Projet piloté par l'AgglO
- Insertion - formation de jeunes de 18 à 25 ans sortis du système scolaire
- Subvention de la Ville à l'association (33 K€)
- Pour mémoire, locaux aménagés par la Ville (200 K€)



M. MARTIN – *En ce qui concerne le contrat de réussite éducative et l'école de la deuxième chance.*

- Pour la réussite éducative, il s'agit :

- *d'un contrat de partenariat avec l'Etat et l'Education Nationale,*
- *la lutte contre le décrochage scolaire,*
- *l'accompagnement parental,*
- *et un dispositif parents-relais dont le montant de subvention est de 90 000 €.*

Pour l'école de la deuxième chance :

- *démarrage du projet piloté par l'AgglO, mais au cœur duquel se trouve la Ville d'Orléans,*
- *il s'agit d'insérer par la formation des jeunes de 18 à 25 ans,*
- *la subvention de la Ville à l'association sera de 33 000 €,*
- *les locaux aménagés par la Ville, mis à disposition de l'école de la deuxième chance, représentent un investissement en travaux de 200 000 €.*

Un rayonnement plus large de la Ville d'Orléans : La poursuite des grands projets d'aménagement

- **Quartiers Carmes - Madeleine (8,1 M€ au global) : poursuite des acquisitions et études et aménagements de voiries**
- **Requalification des mails Jaurès (2 300 K€) : études et maîtrise d'œuvre en vue du réaménagement du mail**
- **Travaux ZAC des halles 1 (534 K€), ZAC des Halles 2 (1 231 K€)**
- **Travaux ZAC Bourgogne (1 000 K€)**
- **ZAC Croix Fleury (700 K€) et Sonis (542 K€)**
- **Parking du Cheval rouge (500 K€) : fouilles archéologiques**
- **Projet ARENA (2 690 K€): études, lancement de la procédure de mise en concurrence et acquisitions foncières**



M. MARTIN – *En ce qui concerne la poursuite des grands projets d'aménagement, là aussi nous avons une politique particulièrement volontaire :*

- *concernant tout d'abord la reprise des travaux de la Zone d'Aménagement Concerté des Halles 1 et 2 pour plus de 1 700 000 €, reprise par la Ville d'Orléans et confiée à la S.E.M.D.O., je vous le rappelle,*

- *pour la Z.A.C. Bourgogne : 1 000 000 €,*

- *pour le quartier des Carmes – Madeleine : 8 000 000 €, étant entendu que 3 500 000 € représentent la reprise des transferts de cessions foncières dans le cadre de la Zone d'Aménagement Concerté qui a été maintenant transférée à la S.E.M.D.O.,*

- *les études et maîtrise d'œuvre en vue du réaménagement du mail Jaurès : 2 300 000 €,*

- *la Zone d'Aménagement Concerté de la Croix Fleury : 700 000 € et celle de Sonis : 542 000 €,*

- *le parking du Cheval Rouge va rentrer dans une phase opérationnelle avec les travaux des fouilles archéologiques pour 500 000 €,*

- *enfin, pour le projet ARENA sont inscrits des crédits pour 2 690 000 €, à la fois pour les études, le lancement et une partie des premières acquisitions foncières.*

Un rayonnement plus large de la Ville d'Orléans :
La poursuite de la mise en valeur du Centre Ancien et du Patrimoine historique

- **Poursuite de la rénovation du Centre Ancien :**
- **Projet centre-ville (395 K€)**
- **Campagne de ravalement de façades (700 K€) : poursuite dans le centre ancien et extension aux faubourgs**
- **Actions en faveur du commerce en centre-ville (335 K€)**



M. MARTIN – *Pour la partie centre ancien et patrimoine historique, il est prévu :*

- *la poursuite de la rénovation du centre ancien avec le projet centre-ville : 395 000 €,*
- *avec la campagne de ravalement de façades : 700 000 €,*
- *et avec des actions en faveur du commerce de centre-ville : 335 000 €.*

Un rayonnement plus large de la Ville d'Orléans :

Le soutien aux pôles de compétitivité, aux programmes de recherche et à l'enseignement supérieur

- ➔ **Une université en Centre Ville : engagement des travaux du projet Dupanloup (3 020 K€)**
- **Maintien des actions en faveur de l'enseignement supérieur, des transferts de technologie et de la recherche : soutien au CRESITT (45 K€), au pôle de compétitivité Cosmétique Valley (20 K€) et au pôle DREAM Eau et Milieux (50 K€) - labellisé en 2010 "nouveau pôle de compétitivité sur l'eau " et spécialisé dans la recherche sur la protection de la ressource en eau**
- **Subvention à Orléans Val de Loire Technopole (76 K€)**



M. MARTIN – *J'attire votre attention sur le lancement, en investissement, de l'opération particulièrement importante de l'Université en centre-ville, puisque nous engageons des travaux qui auront lieu sur deux ans, la première année en 2011 pour le projet Dupanloup : 3 020 000 €. Ce projet représente plus de 10 000 000 €. Il a été présenté en Conseil Municipal il y a peu de temps. Nous inscrivons les crédits nécessaires pour un montant particulièrement important.*

- Le maintien des actions en faveur de l'enseignement supérieur, des transferts de technologie et de la recherche. Vous avez en projection les domaines dans lesquels nous intervenons à titre de subvention de fonctionnement, la Ville d'Orléans accompagnant ces politiques,

- ainsi que la subvention à Orléans Val de Loire Technopole pour un montant de 76 000 €.

Un rayonnement plus large de la Ville d'Orléans : Une ville de culture et de mémoire

- **Un budget global de 24,9 M€, y compris personnel**
- **Principaux établissements et organismes financés** : Musée des beaux arts, Muséum, Théâtre Gérard Philipe, Scène nationale, Centre Chorégraphique National, Centre Dramatique National, CADO, Maison des Arts et de la Musique, Conservatoire, Astrolabe, Le108... Médiathèques et bibliothèques.
- **Autonomisation de l'IAV - ESAD au 1er janvier 2011 (2 739 K€)**
- **Aides aux associations culturelles (1 261 K€, -5%, hors CERCIL)**
- **Restauration du patrimoine culturel et historique** :
 - Hall de la salle de l'Institut (480 K€),
 - Aménagement de la Maison Jeanne d'Arc (325 K€),
 - Important projet de numérisation d'ouvrages (150 K€),
 - Monuments historiques (100 K€), bâtiments culturels (200 K€)



M. MARTIN – *En ce qui concerne la politique culturelle, ville de culture et de mémoire, le budget d'Orléans est de 24 900 000 €, y compris les frais de personnel.*

Pour mémoire, je vous rappelle les principaux établissements et organismes financés : le Musée des Beaux-Arts, le Muséum, le Théâtre Gérard Philipe, la Scène Nationale, le Centre Chorégraphique National, le Centre Dramatique National, le C.A.D.O., la Maison des Arts et de la Musique, le Conservatoire, l'Astrolabe, le 108, ainsi que médiathèques et bibliothèques.

Il est prévu que l'I.A.V. prenne son autonomie en 2011. C'est pourquoi il a été inscrit un budget indépendant pour un montant de 2 739 000 €. Vous le verrez, ceci a un impact sur la présentation budgétaire, puisqu'il a été externalisé un certain nombre de dépenses pour un budget autonome et annexe. Je pense par exemple aux fournitures scolaires. La question qui se pose est de dire : « Les fournitures scolaires baissent. Pourquoi ? ». C'est normal. Une partie des fournitures scolaires est affectée à l'I.A.V. maintenant qu'il y a un budget autonome à l'I.A.V. Le budget des fournitures scolaires, si on y réincorpore l'I.A.V., est strictement identique à l'an dernier. Maintenant le fait d'avoir fait un budget à part fait qu'une partie a été dédiée, dans ce budget de 2 739 000 €, aux fournitures scolaires.

Pour les aides aux associations culturelles : 1 261 000 €. A ce titre, le suivi des subventions, qui avait été souhaité à moins 5 %, a été pratiqué. J'ai mis « hors C.E.R.C.I.L. » Pourquoi ? Parce que le C.E.R.C.I.L. étant une association subventionnée pour partie par la Ville d'Orléans, en prévision de l'ouverture qui aura lieu en 2011, il va bénéficier d'un budget de fonctionnement supérieur. A ce titre, il était tout à fait logique que la construction budgétaire en tienne compte.

Restauration du patrimoine culturel et historique

- le hall de la salle de l'Institut : 480 000 €,
- l'aménagement de la Maison de Jeanne d'Arc pour 325 000 €,
- un important projet de numérisation d'ouvrages pour 150 000 €,
- puis les monuments historiques et les bâtiments culturels pour respectivement 100 000 € et 200 000 €.

Un rayonnement plus large de la Ville d'Orléans :

Festival de Loire, animations touristiques et événements 2011

- **Coût net des grandes manifestations égal à celui des éditions 2007**
 - **5^{ème} édition du Festival de Loire (1 300 K€ nets)**
 - **Fêtes de Jeanne d'Arc (700 K€ nets)**
 - **Festival de Jazz (206 K€ nets), manifestations sportives nationales et internationales,**
- **Office de Tourisme et de Congrès (420 K€) pour favoriser le développement d'une offre touristique attractive**
- **Les animations du Parc Floral d'Orléans La Source (2 462 K€) :**
 - **Participation de la ville pour 663 K€ en fonctionnement et 262 K€ en investissement**



M. MARTIN – *En ce qui concerne le Festival de Loire et la politique événementielle, il avait été indiqué que, dans un souci de contenir les frais de fonctionnement, le coût net des grandes manifestations serait égal à celui des éditions de 2007. C'est pourquoi la cinquième édition du Festival de Loire est un budget d'investissement de 1 300 000 € nets. Net signifie net des subventions reçues des partenaires, puisque c'est un budget très subventionné par nos partenaires extérieurs, pour plus de 600 000 €.*

Les Fêtes de Jeanne d'Arc : 700 000 € et le Festival de Jazz pour 206 000 €.

L'Office de Tourisme et des Congrès aura une subvention de 420 000 €. Le budget total des animations du Parc Floral d'Orléans La Source est de 2 462 000 €. La participation de la Ville vous est indiquée dans la présentation.

La préservation de l'environnement et le développement durable :

La promotion de la Santé et de l'intégration citoyenne des personnes handicapées

■ La promotion de la santé

- Pérennisation du rendez-vous santé (3 K€) et de la semaine événementielle (27 K€)
- Soutien au Programme National de Nutrition et Santé (17K€)
- Poursuite du programme de collecte de seringues (6 K€)

■ Intégration des personnes à handicap

- Aménagements d'accessibilité sur bâtiments et voiries (40 K€)
- Accompagnement spécifiques des personnes à mobilité réduite dans le cadre des travaux de la seconde ligne de Tram
- Aménagement de postes de travail avec le FIPH (134 K€)



M. MARTIN – *Nous avons une politique pour la promotion de la santé et l'intégration citoyenne des personnes handicapées. Pour la promotion de la santé, vous voyez les axes, c'est-à-dire :*

- *pérenniser les rendez-vous santé et la semaine événementielle,*
- *soutenir un programme national de nutrition et santé,*
- *poursuivre le programme de collecte des seringues.*

Pour l'intégration des personnes à handicap, je vous cite les principaux axes :

- *aménagement d'accessibilité sur bâtiments et voiries,*
- *accompagnement spécifique des personnes à mobilité réduite,*
- *aménagement des postes de travail avec le F.I.P.H., pour une somme de 134 000 €.*

La préservation de l'environnement et le développement durable : Une politique active pour l'insertion professionnelle

■ Contrat Urbain de Cohésion Sociale, en partenariat avec l'AggLO, le CCAS, l'Etat :

- contribuer à l'accès et/ou au retour à l'emploi, notamment des jeunes, favoriser l'insertion des habitants des quartiers prioritaires
- chantier d'insertion dans le cadre de la création d'un lieu jeune dans le quartier de La Source,
- soutien de projets d'insertion de proximité (285 K€)
- soutien de la Maison de l'Emploi du bassin d'Orléans et de l'association d'insertion Orléans Insertion Emploi, qui interviennent sur l'ensemble du territoire communal

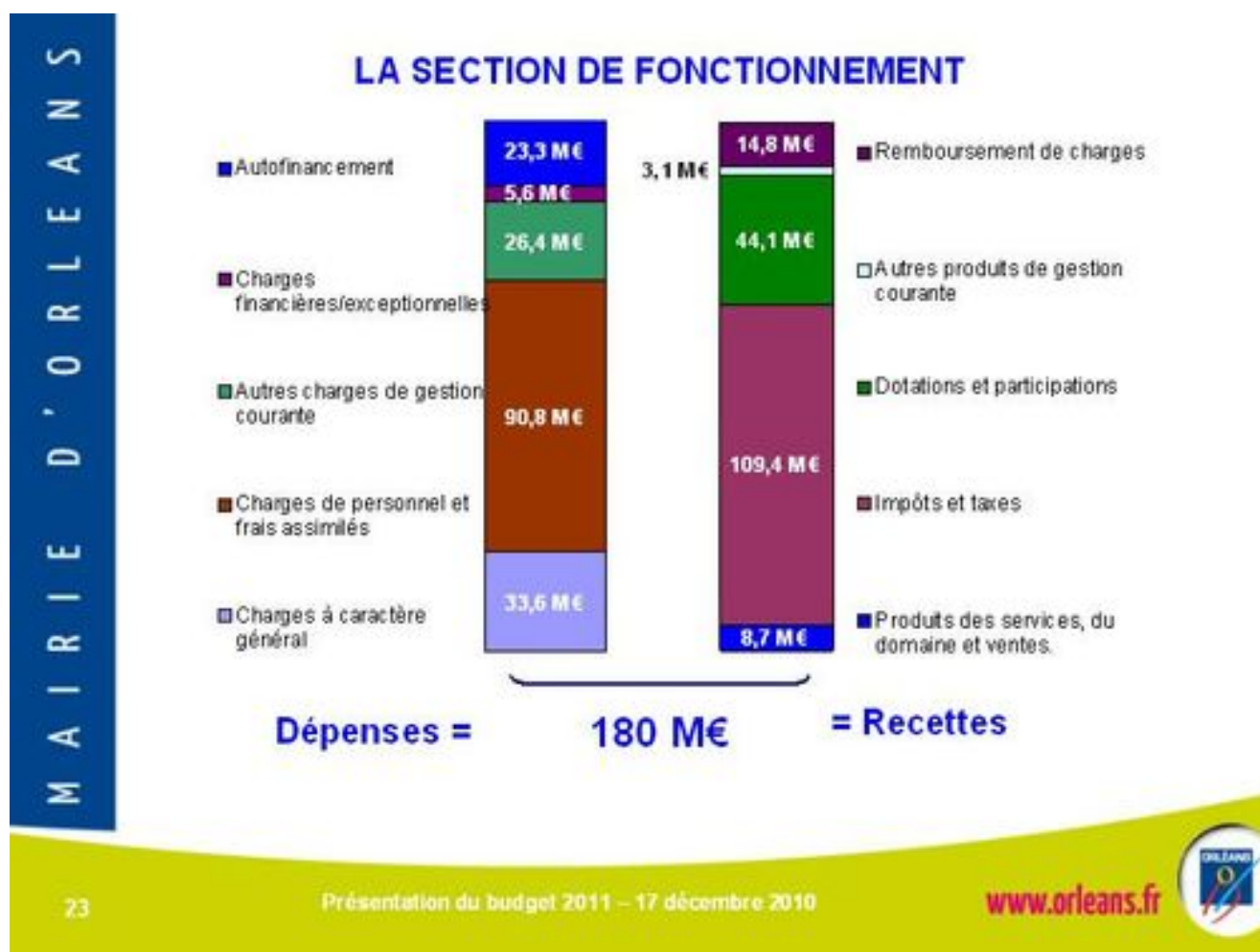
■ Zone Franche urbaine de l'Argonne : projet de création d'un établissement public d'hébergement des personnes âgées dépendantes et d'un ensemble immobilier d'activités



M. MARTIN – *Pour la politique active pour l'insertion professionnelle, je rappelle que le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, qui se fait en partenariat avec l'AggLO, le C.C.A.S. et l'Etat, sera poursuivi :*

- *la contribution à l'accès et au retour à l'emploi,*
- *les chantiers d'insertion,*
- *les projets d'insertion de proximité : 285 000 €,*
- *la Maison de l'Emploi dont vous connaissez le travail et les réalisations plus que satisfaisantes,*
- *la Zone Franche Urbaine de l'Argonne.*

Voilà pour les politiques publiques telles qu'elles sont engagées pour l'année 2011.



M. MARTIN – *Quelques chiffres pour conclure.*

La section de fonctionnement de notre budget 2011 s'établira en équilibre à 180 000 000 €.

- *en ce qui concerne les dépenses, 90 800 000 € seront dédiés aux frais de personnels et frais assimilés,*
- *les charges à caractère général : 33 500 000 €,*
- *les charges de gestion courante seront de 26 400 000 €,*
- *les charges financières de 5 600 000 €.*

Par différence avec les recettes que je viens de commenter, nous obtiendrons un autofinancement de 23 300 000 €.

Je reviendrai un tout petit peu plus tard sur l'autofinancement pour vous dire que nous avons un budget à ce titre particulièrement élevé et ambitieux.

- *en ce qui concerne nos recettes, les impôts et taxes, les dotations et participations seront de 109 000 000 €,*
- *les produits de gestion courante de 44 000 000 €,*
- *les remboursements de charges de 14 800 000 €.*

Budget principal 2011 - capacité d'autofinancement

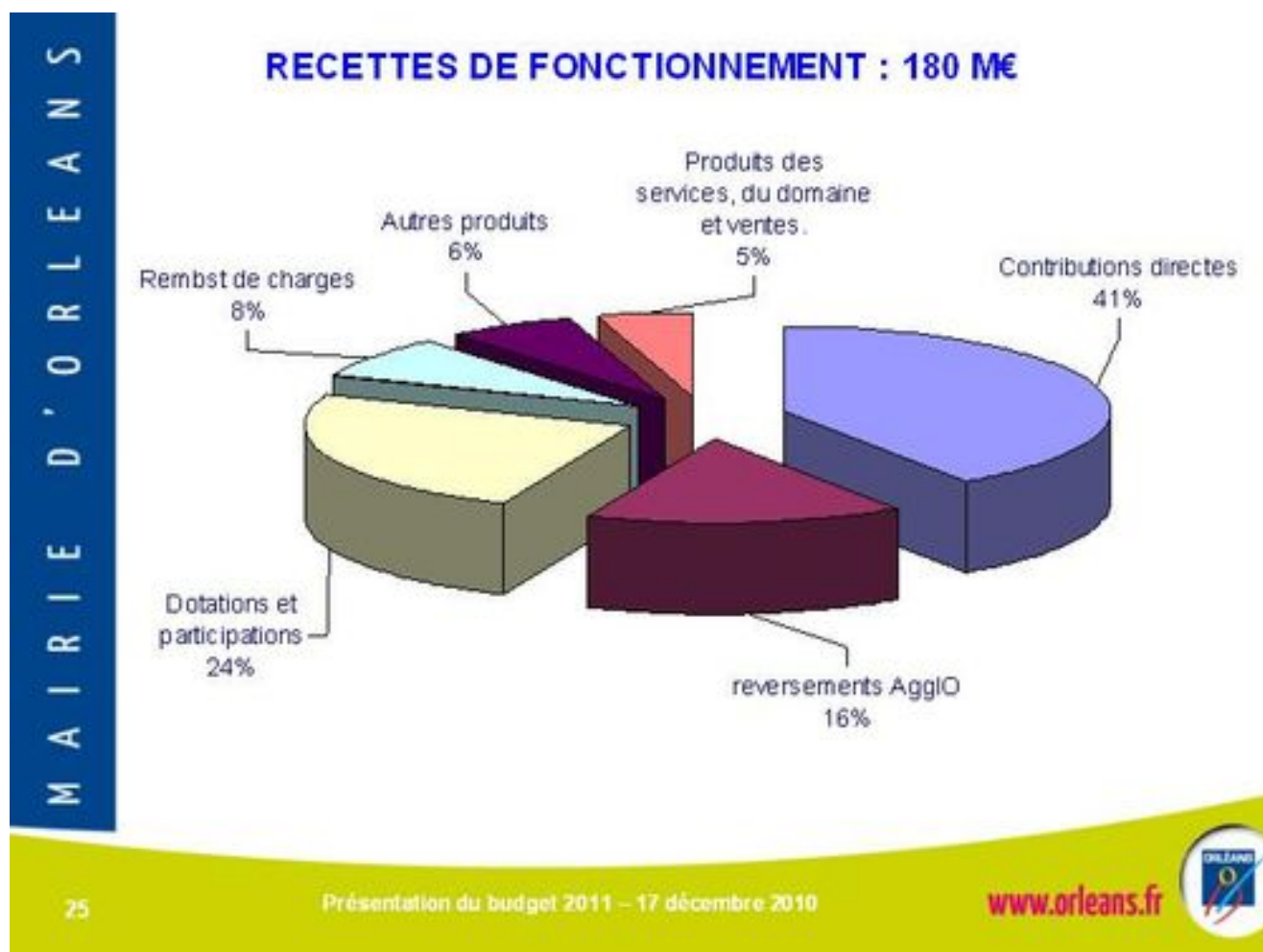
	BP 2010	BP 2011
Recettes de gestion	173,8 M€	179,7 M€
- Dépenses de gestion	148,5 M€	151,2 M€
dont Festival de Loire / IAV	0,8 M€	3,7 M€
Epargne de gestion	25,3 M€	28,4 M€
- Intérêts de la dette	4,3 M€	4,3 M€
+ Produits exceptionnels	0,6 M€	0,5 M€
- Charges exceptionnelles	1,4 M€	1,4 M€
Epargne brute	20,3 M€	23,3 M€
- Remboursement de capital	11,4 M€	12,0 M€
Epargne disponible	8,9 M€	11,3 M€

→ L'autofinancement brut atteint 23 M€ au budget 2011

→ La capacité de désendettement est de 4,3 ans

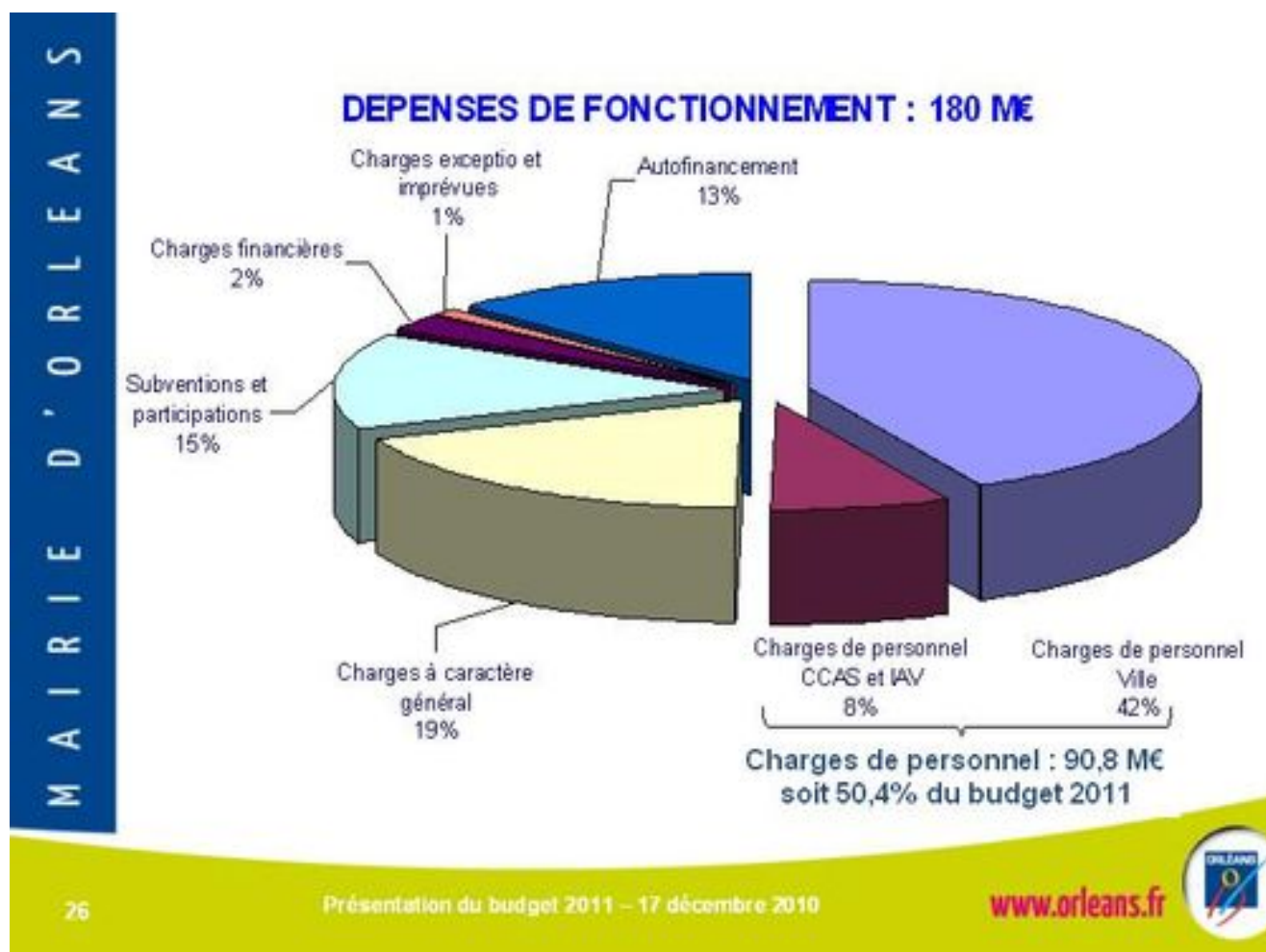
M. MARTIN – *La capacité d'autofinancement de la Ville, qui est le nerf qui permet d'investir, d'aller de l'avant, qui permet le dynamisme, la réactivité, sera en hausse. Cet autofinancement passera de 20 300 000 € - c'est ce qu'on appelle dans le tableau projeté l'épargne brute – à 23 300 000 €. L'autofinancement va progresser de plus de 10 %. L'objectif est effectivement de pouvoir investir dans l'esprit dynamique que je viens de rappeler.*

La capacité de désendettement de la Ville est basse, puisqu'elle est de 4 années. Ce ratio particulièrement bas nous permet de faire peu appel à l'emprunt pour financer nos investissements.



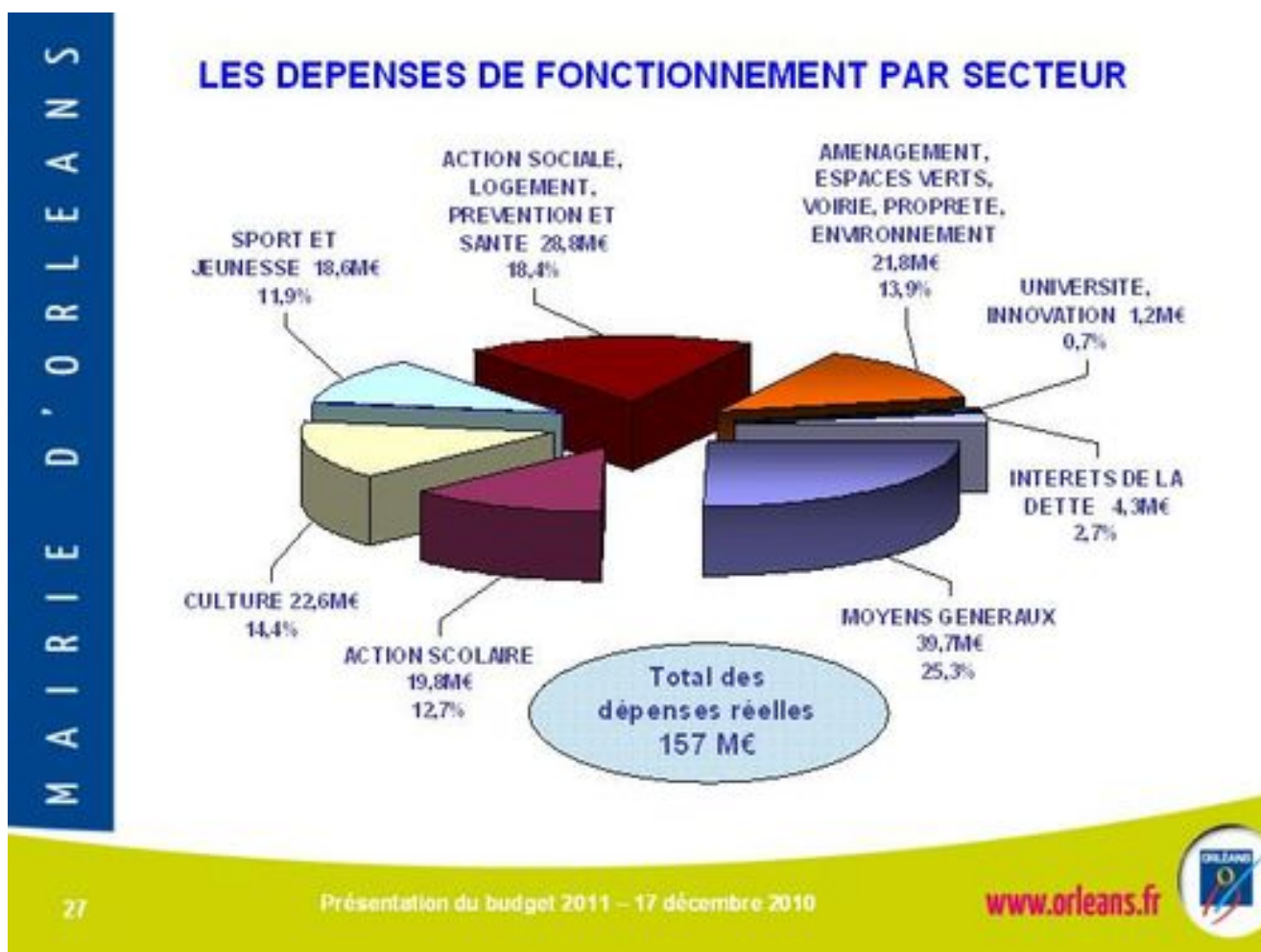
M. MARTIN – *En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, vous voyez comment elles se répartissent entre les différents domaines par nature.*

Il y a un élément sur lequel je voulais attirer votre attention, c'est la part des contributions directes. La fiscalité que nous votons représente 41 % de nos recettes. Le fait de maintenir les taux en pleine stabilité est évidemment un élément essentiel. Vous voyez l'effort qu'il faut réussir par ailleurs, alors que nous ne votons que 41 % de l'évolution de nos recettes pour gérer 100 % de nos dépenses.



M. MARTIN - Les dépenses de fonctionnement c'est 100 % à notre charge, c'est-à-dire :

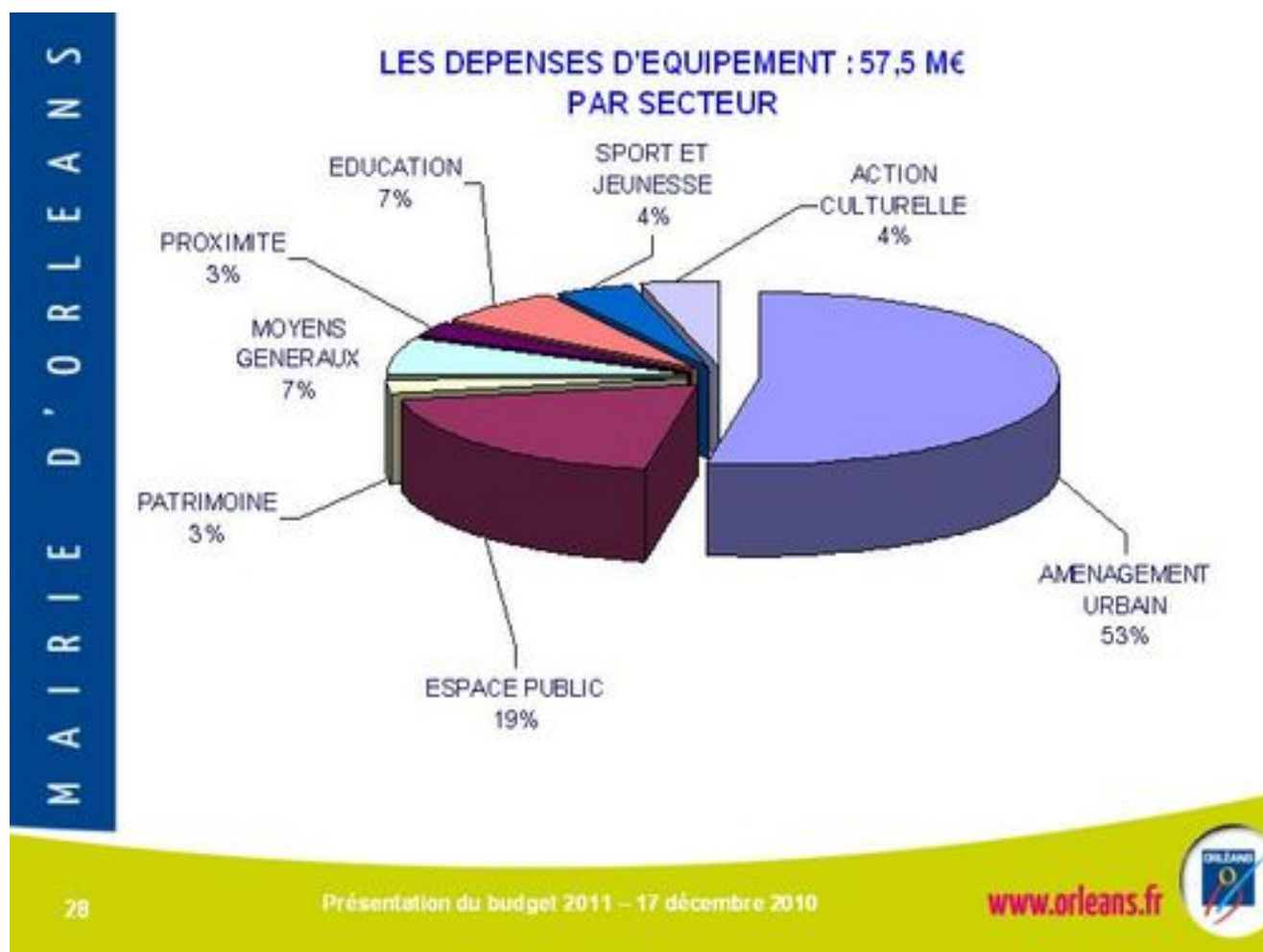
- les charges de personnel de la Ville,
- de personnel du C.C.A.S. et de l'I.A.V. Vous les voyez décomposées ici par rapport au total de 180 000 000 €,
- et les charges à caractère général dont je vous ai précédemment parlées.



M. MARTIN – Au niveau des dépenses par secteur, je vous ai déjà commenté en introduction les principaux domaines :

- la culture : 22 000 000 €,
- l'action scolaire : 19 800 000 €,
- le sport et la jeunesse, tout compris : 18 600 000 €,
- l'action sociale, le logement, la prévention : 28 000 000 €,
- l'aménagement, les espaces verts, la voirie et la propreté : 21 000 000 €,
- les moyens généraux,
- et aussi l'intérêt de la dette.

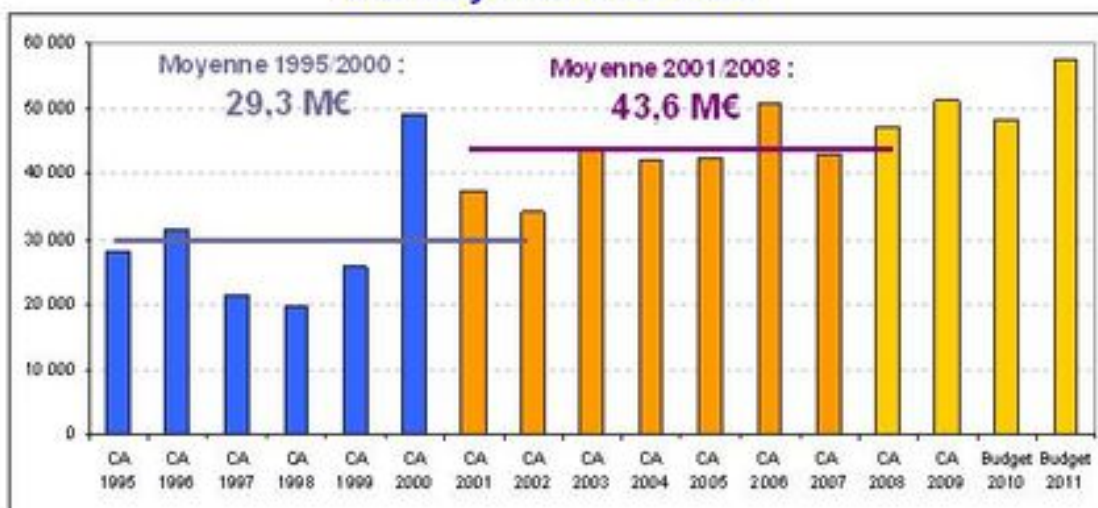
J'insiste, car le débat est aussi financier, sur la part de l'intérêt de la dette dans les dépenses totales. Cela représente 2,7 %. C'est un élément très bas qu'il faut absolument contenir.



M. MARTIN – *En ce qui concerne les dépenses d'équipement par secteur, le budget 2011 sera exceptionnel, car il rejoindra le budget du plan de relance tel qu'il a pu être réalisé il y a deux ans. Il est inscrit dans le budget 2011 57 500 000 €. La part pour l'aménagement urbain, tel que je vous ai présenté les éléments précédemment, c'est 53 % du budget. L'espace public c'est 19 %. L'éducation et le sport respectivement 7 % et 4 %. Enfin les moyens généraux un montant de 7 %.*

LES DEPENSES D'EQUIPEMENT : 57,5 M€

Un niveau de dépenses d'investissement élevé et supérieur à la moyenne 2001/2008



Pour mémoire, plan de relance pour 7,2 M€ en 2009

M. MARTIN – *On comprend mieux la politique d'investissement lorsqu'on voit ce graphique : le niveau de dépenses par mandature. Lorsqu'on compare la mandature de l'année 1995 – 2001, on voyait que le rythme d'investissement était de 29 000 000 €. Il s'agit des mandats, pas des budgets, c'est-à-dire qu'il s'agit des dépenses réellement comptabilisées, payées. Sur le mandat précédent, le rythme des investissements était de 43 600 000 €. Vous voyez ce qui est en train de se réaliser sur la période en cours, c'est-à-dire sur les années 2009 – 2010 et 2011. Nous continuons cette politique qui évidemment – je le dis encore une fois – est particulièrement volontaire, particulièrement ambitieuse et d'un niveau très, très élevé.*

J'ai des éléments de comparaison pour ceux qui souhaiteraient savoir combien on investit dans d'autres Villes de la Loire. Je l'avais déjà donné, mais on a des budgets 2011. Pour ceux qui auront besoin d'éléments, on pourra les donner s'ils le souhaitent.

L'AUTOFINANCEMENT DU BUDGET 2011

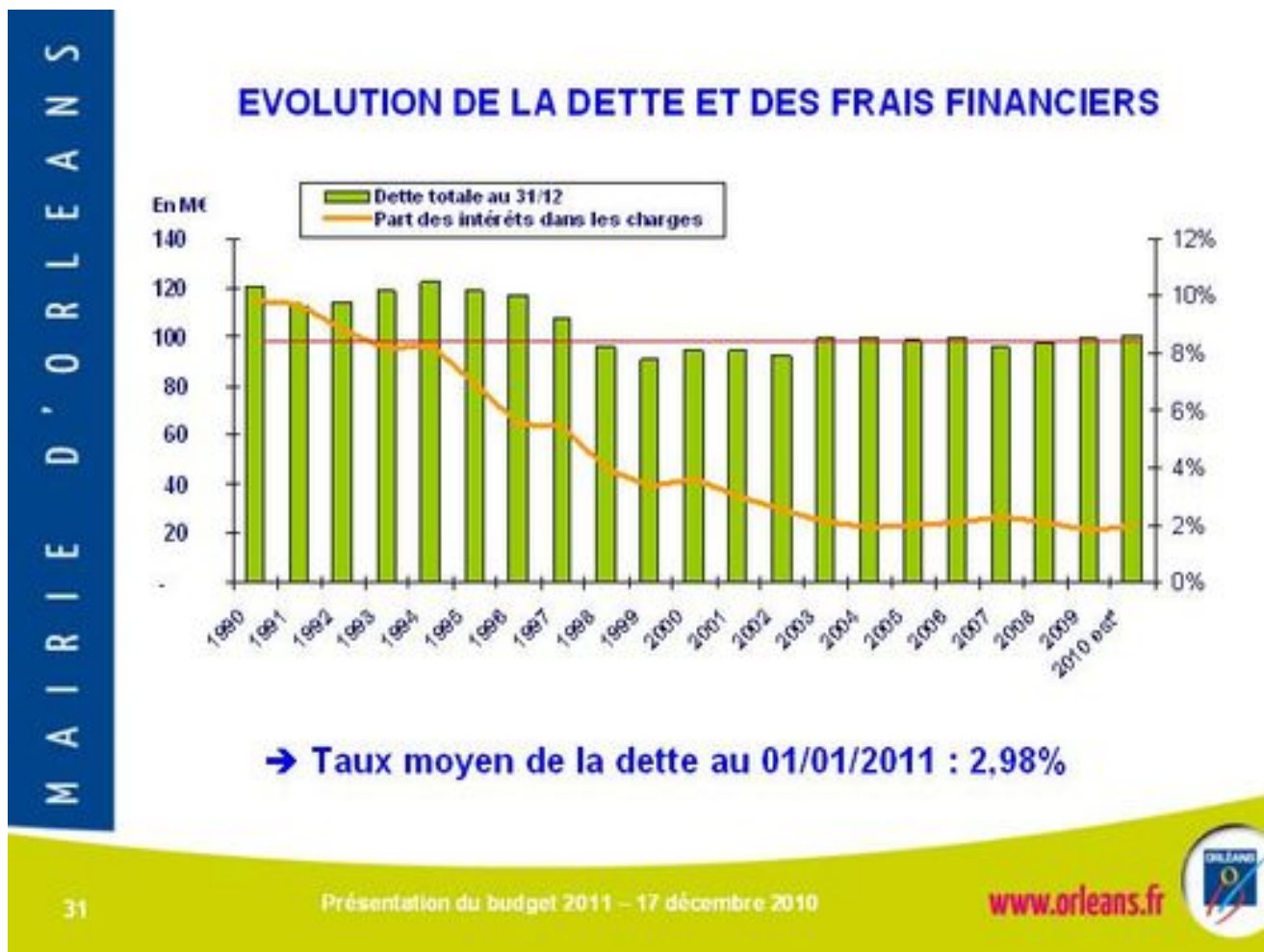
Un autofinancement élevé pour poursuivre les projets d'investissement

Evolution de l'autofinancement (BP)



Nouvelle définition de l'autofinancement à partir de 2006





M. MARTIN – L'évolution de la dette et des frais financiers et j'aurais terminé cette présentation : l'objectif est de maintenir la dette. Au 31 décembre 2010, elle sera de l'ordre de 101 000 000 €. L'objectif est de maintenir la dette très près de 100 000 000 €, avec une part dans le budget relativement faible, comme je l'ai dit tout à l'heure. Le taux moyen de la dette au 1^{er} janvier 2011 de la Ville d'Orléans est de 2,98 %.

Je vous remercie M. le Maire.

M. le Maire – Merci M. MARTIN de cette présentation très claire. Je suppose qu'il y a quelques interventions. Je vais noter... Quels sont ceux qui ne veulent pas prendre la parole ? Si vous le permettez, je vais vous demander d'essayer les uns et les autres, car je suppose, mon petit doigt me dit que ce n'est que le premier tour, d'autres voudront s'exprimer après, de faire le plus court, le plus synthétique possible. Ce sera bien pour le rythme des débats.

M. CHAPUIS – Je vais essayer d'être synthétique et faire mon propos qu'en une seule fois et ne pas passer en deuxième vague. Je vais essayer d'être le plus exhaustif possible dès mon premier passage.

M. le Maire, mes chers collègues, un budget primitif n'est pas seulement un document budgétaire. Il fixe les orientations et inscrit des choix dans un contexte particulier. C'est un document politique qui engage la Ville pour une année. Le débat qui l'entoure doit permettre ce soir de construire la Ville d'Orléans pour une année, dans un échange libre, riche et de confronter nos analyses et propositions.

Quelques mots tout d'abord sur le contexte de ce budget. La situation économique de notre pays – M. MARTIN l'a rappelé – subit toujours les conséquences de la crise économique mondiale. Elle semble avoir atteint son paroxysme entre 2009 et 2010. La récession mondiale actuelle, malgré des signes positifs de reprise économique, rend toujours les prévisions incertaines, selon les propos du Fonds Monétaire International.

Le projet de loi de finances pour 2011 prévoit pourtant une croissance de 2 % permettant une certaine stabilité de l'inflation en 2011 à 1,5 %, je crois, alors que les prévisions sur 2010 étaient de 1,6 %. Le régime actuel des relations financières entre l'Etat et les collectivités territoriales constitue un cadre déterminant pour les budgets des collectivités. Les évolutions de la fiscalité de l'urbanisme doivent notamment être confirmées au Sénat. Je ne reviendrai pas sur ce point plus précis sur lequel nous nous sommes étendus largement lors du débat d'orientations budgétaires.

Vous avez parlé d'une réalité économique. Il y a aussi une réalité sociale. Dans ce contexte marqué par une reprise économique fragile, la Ville doit subir l'atonie des recettes liée à l'activité économique et le gel, voire la baisse, des dotations de l'Etat, dotations désormais fixées annuellement, ce qui offre une faible visibilité pour la Ville.

Concernant le budget municipal et tout particulièrement la fiscalité, sur l'imposition, il ne faut pas se glorifier trop rapidement de la non augmentation des taux quand on voit les bases augmenter. Si on prend une feuille d'imposition, les orléanais paient toujours plus chaque année. Nous devons notamment repenser notre politique d'abattement dans une démarche de justice sociale et d'équité.

Comme à votre habitude, M. MARTIN, vous avez comparé avec la mandature d'avant 2001 sur la question des investissements. J'ai envie de vous dire, avec une pointe d'ironie, qu'il ne faut pas s'enfermer dans le passé, M. MARTIN. Malgré tout, ce comparatif aurait été tout aussi intéressant concernant la dette par habitant. En effet, vous nous avez parlé de la dette au 1^{er} janvier 2011. J'espère que ce document budgétaire, qui nous est présenté, va couvrir l'ensemble de l'année 2011 et pas uniquement le 1^{er} janvier. Si on prend un comparatif, en 1999, cette dette était fixée à 784 € par habitant. Si on prend la dette estimée pour 2011, on serait à plus de 1 000 €. Vous allez me préciser que le chiffre pour 2011 est une estimation, en effet, et que le taux de réalisation des investissements n'est jamais de 100 %. Malgré tout, si on prend le taux de réalisation de 2010, on reste notamment sur une augmentation de plus de 18 %. On est loin de l'augmentation de l'inflation.

Nous ne sommes pourtant pas des anti-dettes primaires. On pense qu'on peut utiliser cette dette comme un outil et un moyen pour mener les politiques et les dispositifs, notamment sociaux. Nous avons besoin d'un budget qui ne soit pas au fil de l'eau, mais bien un budget anti-crise pour faire face aux attentes de nos concitoyens.

Après avoir cité le Fonds Monétaire International, je voudrais citer le Prix Nobel d'Economie, M. Joseph STIGLITZ qui avait précisé récemment dans son rapport de septembre 2010

« que les mesures d'austérité adoptées en Europe vont inévitablement entraîner un ralentissement de la croissance et que – cette précision est importante – ce sont les plus pauvres, ceux qui bénéficient le plus des systèmes de redistribution qui vont en pâtir les premiers ».

Donc le budget doit faire des choix et des choix judicieux face à ce contexte, en fixant des priorités claires, notamment en terme de solidarité et d'emploi.

Les propos de ce soir sont inscrits dans une démarche de propositions, d'analyses et de critiques. Nous pensons qu'il est notamment nécessaire d'avoir une démarche pragmatique.

Quelques propositions notamment dans le domaine social, mes collègues y reviendront plus longuement. Nous pensons qu'aujourd'hui il est nécessaire de geler les tarifs municipaux dans le domaine social et éducatif. Nous ne pouvons pas aujourd'hui constater une crise sociale dure et laisser les tarifs de la Ville à la fois pour la restauration, les centres de loisirs augmenter constamment. Nous devons également, dans la politique d'investissement de la Ville, répondre aux demandes répétées de places en crèches. Chaque année nous faisons le constat, lors de présentations de Mme LECLERC, que les demandes explosent en terme de places en crèches. Nous ne pouvons pas décemment avoir une politique d'investissement importante sans répondre à cette question.

Sur la question du logement et de l'habitat, je voudrais dire un peu un certain malaise quand je vois ce budget d'investissement et quand je rencontre les associations qui agissent au quotidien dans l'accompagnement des personnes en difficulté, qui ont excessivement de mal à trouver des places en hébergement d'urgence. Je pense au SAMU Social, à la Croix-Rouge qui aujourd'hui sont face à des situations dramatiques. On parlait des logements de fonction, on y reviendra dans ce Conseil, quand je vois le nombre d'appartements, de bâtiments vides au sein de la Ville d'Orléans, on a une certaine inquiétude et un certain malaise quand on lit ce budget d'investissement. Ce n'est pas pour faire de la polémique, mais il faudrait à un moment donné se poser les questions de savoir comment on pourrait répondre à ces questions de l'hébergement d'urgence et de transition.

Sur ces questions de logement d'urgence, d'hébergement, d'habitat, ne pourrait-on pas créer, on va appeler cela un observatoire du logement et de l'habitat à Orléans qui permettrait d'anticiper ces questions à la fois du logement d'urgence et de transition, qui serait en lien notamment avec la Maison de l'Habitat, mais également avec l'Etablissement Public Foncier du Loiret ? Il faut qu'on ait absolument cette vision transversale qui réfléchisse dans une démarche de prospective sur l'habitat, sur le logement et sur la politique foncière.

Sur une remarque plus anecdotique mais qui est aujourd'hui une vraie démarche idéologique, nous aimerions savoir ce soir si la démarche de création d'une zone de tourisme de fréquentation exceptionnelle, qui s'est faite autour du quartier de la Z.A.C. des Halles, savoir si cette ouverture qu'on avait faite sur le travail du dimanche avait eu un vrai impact sur l'économie locale ? Nous en doutons.

Pour financer ces propositions, vous allez me dire : « Il faut bien trouver l'argent quelque part ». J'ai envie de vous répondre que nous ne nous inscrivons pas dans votre – vous allez sûrement rebondir sur ce mot – folie des parkings privés. Aujourd'hui on en voit émerger partout. On en voit place du Cheval Rouge, sur Jaurès. On voit émerger des parkings privés un peu partout en Ville qui entraînent des investissements très lourds.

Quelques propositions concernant la démocratie locale. Pour qu'elle fonctionne, nous avons besoin de transparence. Nous ne pouvons plus accepter la démocratie du fait accompli. Nous réitérons donc notre demande d'amélioration du fonctionnement du contrôle démocratique des finances de la Ville. Nous ne demandons pas, à l'image de votre collègue, M. le Maire, M. Christian ESTROSI, Maire de Nice, qui a confié à son opposition la présidence de la Commission Finances ainsi qu'un observatoire des coûts. Nous ne demandons pas cela ce soir. Nous demandons juste que la Commission se réunisse régulièrement...

M. le Maire – *Cela tombe bien.*

M. CHAPUIS – *Si vous voulez qu'on la demande et que vous nous l'octroyez, on l'acceptera avec plaisir.*

(réaction de M. le Maire hors micro)

M. CHAPUIS – *Mais on aurait un autre fonctionnement du contrôle démocratique de la Ville avec un fonctionnement régulier, pour permettre notamment d'étudier les décisions modificatives qui arrivent dès les premiers mois d'exercice du budget.*

Nous proposons également, pour dynamiser la démocratie locale, que soit organisée en 2011 une réelle campagne citoyenne d'inscription sur les listes électorales. L'Etat a abandonné cette compétence, les collectivités doivent reprendre cette prérogative et en prendre la responsabilité. De nombreuses collectivités sont inscrites dans cette démarche lors de la campagne d'inscription sur 2010 pour les élections de 2011. Il serait nécessaire de réfléchir ensemble comment pouvoir mobiliser la collectivité, notamment les C.M.A., sur la question de l'inscription sur les listes électorales pour 2012. Ne pourrait-on pas notamment proposer une inscription en ligne sur les listes électorales, comme c'est déjà le cas dans 312 communes en France ?

Toujours dans un souci de démocratie de proximité et de dialogue, ne pourrait-on pas créer, à côté des C.M.A., des conseils des aînés qui auraient pour vocation de définir des politiques seniors mises en place par la Ville et mener une réflexion en profondeur sur la place de nos aînés dans notre Ville ?

On parle souvent qu'on aimerait être une Ville plus étudiante. Pourquoi pas. Prendre cette ambition et créer un conseil orléanais de la vie étudiante, comme il en existe dans de nombreuses villes étudiantes, notamment Nantes, Lille, Paris, etc., pour permettre à ces étudiants de se réappropriier la ville, afin de les écouter, prendre en compte leurs attentes et créer une réelle dynamique étudiante sur notre Ville. Je pourrais parler un peu plus longuement de ce conseil orléanais de la vie étudiante. Il pourrait notamment porter les dispositifs de prévention, réfléchir au transport de nuit, etc.

Pour conclure, mes chers collègues, nous souhaiterions que les propositions et les positions qui seront faites ce soir ne soient pas caricaturées et soient étudiées sans dogmatisme et sans démagogie, car nous cherchons comme vous le meilleur pour notre ville et ses habitants. Merci pour votre écoute.

M. LEBRUN – *D'abord un mot sur le contexte. La crise est bien là pour la majorité de la population. Le début de reprise qu'on nous annonce, il n'y a que les plus riches qui en profitent.*

Quand M. MARTIN dit qu'on va sortir de la crise, je ne peux pas m'empêcher de penser : quand j'ai commencé à travailler, au bout d'un an j'ai demandé une augmentation, c'était en 1974, mon patron m'a répondu : « Je ne peux pas maintenant, c'est la crise. Cela ira mieux l'année prochaine ». C'était le premier choc pétrolier à l'époque. Depuis, j'ai fait pas mal de choses. J'ai eu d'autres employeurs, puisque maintenant je retravaille. En fait la réponse n'a pas changé. La crise est durable. Dans le système actuel, on ne peut pas en sortir. On ne sortira pas de la crise dans le système où on est. Cela fait 30 ans que je la vis.

La deuxième chose, lors du débat sur les orientations budgétaires, nous avons souhaité que les crédits de fonctionnement soient plus importants et que ceux portés sur l'investissement le soient un peu moins, pour respecter l'équilibre, de façon à ce qu'il n'y ait pas d'augmentation des impôts et du fait que nous contestons certains choix d'investissement. Nous constatons que notre proposition n'a pas été retenue. Ainsi, le budget social de la Ville n'augmente pas au regard de l'aggravation des difficultés des familles.

Je vais prendre un exemple sur le prix de la cantine scolaire sur lequel je suis intervenu la dernière fois. J'ai cité un exemple. Il y en a d'autres, mais il n'y a pas de modèle. C'est vrai que le premier tarif de la Ville de 46 centimes le repas est un des moins chers. On a du mal à trouver mieux ailleurs. Mais seulement 13 % des familles en profitent. C'est un peu l'arbre qui cache la forêt, car le deuxième tarif est plus du double, le troisième est plus du triple, etc. La crise touche de plus en plus de couches de la population. Il faut donc faire un effort sur les quotients 2, 3 et 4. Nous proposons que ces tarifs soient baissés de moitié. La moitié des familles paierait ainsi au maximum 1,17 € au lieu de 2,34 € le repas à la cantine. La moitié des familles ce n'est quand même pas rien.

Autre exemple, il n'est pas juste de baisser les subventions aux associations, alors que dans le contexte actuel celles-ci prennent de plus en plus d'importance dans la cohésion sociale, d'autant que tout le monde n'a pas profité des largesses accordées à l'Entente Orléanaise ces dernières années, avec un budget en hausse de 40 % en 8 ans.

Concernant l'investissement, nous ne sommes pas opposés à l'investissement qui construit la Ville de demain et est générateur d'emplois, mais nous contestons vos choix en la matière et nous faisons des propositions pour d'autres choix qui permettent de développer Orléans. Je prendrai là aussi un exemple : l'ARENA. Nul n'est besoin pour nous de créer dans le contexte d'aujourd'hui une structure avec autant de prestige, qui plus est sur un lieu protégé. Nous sommes favorables à un équipement sportif d'envergure, porteur pour le rayonnement de la Ville, mais il doit rester dans les limites de l'acceptable au niveau financier et profiter à tous les orléanais, car nous voulons que parallèlement on fasse au moins autant d'efforts financiers pour le sport de masse, ce qui permettrait par exemple que nos enfants passent moins de temps dans les transports, avec de nouveaux gymnases, une nouvelle piscine, etc. Avec notre proposition de grand équipement à la place de l'ancienne gare de marchandises, ce sera possible, car cela coûterait deux à trois fois moins cher.

Le budget qui nous est proposé aujourd'hui s'inscrit dans une politique de réduction des dotations de l'Etat et dans la perspective de la réforme territoriale. Les communistes rappellent qu'ils sont attachés à l'entité communale qui est un héritage de la révolution française et un lieu de démocratie, de proximité qui satisfait dans sa forme 89 % des Français. Nous contestons la justesse de la taxe professionnelle, la contribution économique territoriale prend beaucoup aux artisans, aux petits commerces et peu aux grands groupes. On a remplacé un système injuste par un autre qui l'est encore plus et n'apporte pas plus aux collectivités. Notre proposition de taxer les revenus financiers à

hauteur de 0,5 % permettrait de mieux subvenir à nos besoins, car elle participerait aux dépenses communales à hauteur de 560 € par habitant. Il en resterait largement assez aux grosses fortunes.

Nos choix ne sont décidément pas les vôtres. Nous voterons contre ce budget, en souhaitant toutefois que nos observations ne restent pas lettre morte. Merci.

Mme BARRUEL – Merci M. le Maire. Je vais être un petit peu plus rapide. Nous sommes dans un contexte économique difficile. Vous l'avez rappelé M. MARTIN. Mais grâce à ce budget, nous continuons à inscrire Orléans parmi les grandes Villes françaises et pourquoi pas européennes.

Je vous citerai simplement deux ou trois exemples. Bien sûr, la politique d'enseignement supérieur que vous avez souhaité mener maintenant depuis près de 10 ans M. le Maire, vous avez rappelé tout à l'heure le projet Dupanloup qui va certainement beaucoup faire pour le rayonnement scientifique de notre Université et de nos chercheurs. Je rappellerai le soutien à l'innovation avec le pôle DREAM. Nous avons donc été élus pôle de compétitivité dans le domaine des écotechnologies au mois de mai dernier. Avec également tout le soutien à l'innovation qui permet un développement économique. Vous avez rappelé tout à l'heure l'I.A.V. Il y aura une délibération concernant l'I.A.V. qui est donc devenu un E.P.C.C., avec votre souhait que cette école reste une école d'enseignement supérieur artistique. Tout cela joue bien pour le rayonnement de notre Ville.

Mme LECLERC – Merci M. le Maire. Bonsoir chers collègues. Je vais essayer d'apporter quelques réponses aux questions qui ont été posées.

Avant tout, je fais le constat dans la présentation de M. MARTIN que nos investissements se poursuivent avec un gros effort et c'est tant mieux, que la dette est maîtrisée et c'est tant mieux. Cela ne nous empêche pas d'augmenter le budget global de l'action sociale de la Ville. Ce budget connaîtra pour 2011 une progression de 1,5 % par rapport à l'année précédente. Je ne parle pas du budget du C.C.A.S., je parle du budget de l'action sociale.

Pour reprendre quelques points, ce ne sera peut-être pas dans l'ordre, en ce qui concerne nos aînés, M. CHAPUIS, l'idée d'un conseil des aînés, pourquoi pas. Ceci dit, je le rappelle, la Ville, en 2010, a remporté quand même le concours national des Villes qui avait pour thématique « nos aînés dans la Ville ». Si nous avons remporté ce concours, c'est que je pense nous répondons quand même à une certaine demande de nos aînés, à une politique qui leur va et on a remporté ce concours.

Ne vous inquiétez pas, si quelque chose ne convient pas aux aînés, ils savent le faire savoir, ils savent m'écrire.

En ce qui concerne la petite enfance, je tiens à vous rappeler tout de même qu'en 2008 il y a eu l'ouverture de la crèche Pasteur, qu'en 2010 – cela ne fait même pas un an – réouverture de la crèche des Chats Ferrés. Cela représente un nombre sensible de places de crèches. Les efforts en faveur de la petite enfance à la Ville d'Orléans sont faits. Non, M. CHAPUIS, cela n'explose pas. Oui, c'est vrai qu'il y a encore quelques familles en attente. A côté de cela, je peux vous assurer que des assistantes maternelles attendent aujourd'hui de pouvoir garder des enfants. C'est à travailler.

Vous avez évoqué l'hébergement d'urgence. Dois-je vous rappeler que l'hébergement d'urgence, même si nous apportons notre contribution et que nous suivons les associations qui oeuvrent dans ce domaine, relève de la compétence de l'Etat.

Vous parliez d'un gel des tarifs. Je peux vous dire qu'au C.C.A.S. nous avons fait le choix de geler quelques tarifs, justement car on a pris en compte la situation. Pour maintenir le lien social, nous avons fait le choix de geler le tarif des animations de type événementiel, afin que les personnes, qui s'inscrivent à ces événements, puissent participer et que cela ne soit pas la bourse qui les en empêche. Nous avons augmenté certains tarifs car les charges augmentent aussi, ceci dit à un taux de 1,5 % et non pas 1,6 %.

Je voulais aussi vous rappeler qu'on a fait le choix de maintenir les subventions en direction des associations qui font de l'aide alimentaire et les associations qui sont conventionnées et qui oeuvrent évidemment dans le domaine social.

Merci M. le Maire.

M. le Maire – *M. GRAND. Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, si vous voulez.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *J'étais troublée que vous ne me donniez pas la parole. Je l'avais demandée au début.*

M. le Maire – *Je ne vous oublie pas. Je pense à vous.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Merci M. le Maire. Cela me touche beaucoup.*

Mes chers collègues, on sera tous d'accord pour dire que nous avons de la chance, car nous sommes dans une Ville riche. D'ailleurs M. MARTIN l'a dit. On a un budget exceptionnel, élevé et ambitieux. J'avoue que sur ce point, pour une fois, je suis d'accord avec lui.

Effectivement, quand on regarde le budget, on constate que le contexte financier est finalement plutôt bon pour la Ville. Il y a bien sûr une baisse des dotations de l'Etat. Mais globalement le dynamisme de la ressource fiscale est indéniable, en augmentation. Les impôts rentrent bien. Ils sont en outre à un niveau élevé. On l'a déjà rappelé à plusieurs reprises. Le taux de fiscalité est globalement supérieur à Orléans par rapport à d'autres Villes d'une taille comparable. Le total inscrit en impôts et taxes est de plus 109 000 000 € en 2011 contre 106 000 000 € l'année dernière, soit une augmentation de 2,45 %. Les rentrées fiscales sont donc importantes.

On a également noté à plusieurs reprises que la Ville avait fait le choix d'augmenter ses tarifs, ce qui lui garantit également là aussi des ressources supplémentaires.

Au titre de l'aisance financière, on ne peut pas non plus passer sous silence la forte participation de l'agglomération d'Orléans – je salue ici M. LEMAIGNEN – qui apporte des ressources importantes à la Ville d'Orléans.

Enfin, cela a été souligné par M. MARTIN, les taux d'intérêt sont historiquement bas et les taux moyens de la dette – vous l'avez dit – 2,98 %. C'est peu. Cela permet effectivement de se donner des marges de manœuvre importantes.

Au total, je dirais que tout cela permet une augmentation substantielle du budget. J'ai dû noter : 3,3 % pour le budget de fonctionnement, 16 % pour le budget d'investissement. C'est considérable.

Donc cette Ville est riche. Ce que nous avons à gérer, mes chers collègues, ce n'est pas la pénurie, mais c'est en réalité l'abondance. Nous n'avons pas de contrainte budgétaire forte, ce qui du coup donne toute son importance aux choix politiques qui sont faits. Ce sont des choix libres. Je n'ai pas dit éclairés, je dis libres, hors contrainte budgétaire.

Pour toutes ces raisons, le budget sur lequel nous avons à délibérer ce soir est probablement le plus politique de ceux qu'on nous a présentés jusque-là, puisque c'est celui précisément qui s'affranchit le plus, me semble-t-il, des contraintes financières qu'on avait jusque-là.

Ma première réaction est de noter cette forme de richesse de la Ville d'Orléans pour m'en féliciter, mais aussi pour pointer ce qu'ont fait mes collègues avant moi, c'est-à-dire le grand écart entre cette richesse de la commune d'Orléans et le contexte social et économique que connaissent nos concitoyens, qui devrait nous amener collectivement à prendre les mesures d'urgence, des mesures de secours social et de solidarité sociale fortes. Or ces mesures je ne les vois pas du tout dans ce budget, bien au contraire.

Compte-tenu de ce que je viens de souligner, c'est-à-dire finalement la capacité financière importante de la Ville d'Orléans, nous ne comprenons pas la baisse de 5 % des subventions de fonctionnement allouées aux associations. Qu'est-ce qui la justifie ? Comment la justifie-t-on ? Si je n'ai pas d'argent, je donne moins à mes amis. Mais dans la mesure où j'ai beaucoup d'argent, pourquoi les priver de subsides lorsqu'ils sont dans le besoin. C'est exactement ce qui se passe pour les associations. M. Dominique LEBRUN a souligné tout à l'heure à quel point ces associations jouaient un rôle fort en matière de lien social, d'accompagnement, d'aide, d'accueil, d'animation de la Ville. Baisser leurs ressources dans le contexte actuel, c'est un acte politique extrêmement grave, qui ne peut être justifié que par des contraintes financières très fortes que je ne relève pas dans ce budget.

Si je prends maintenant la structure générale du budget, je constate, mais cela été souligné également par M. Dominique LEBRUN, que vous faites des choix, en particulier celui de privilégier l'investissement au détriment du fonctionnement. Effectivement ce choix initial, on ne l'aurait pas forcément partagé dans les mêmes termes, même si on comprend très bien que l'investissement permet de créer de l'emploi, une dynamique. Est-ce que pour autant il est judicieux d'accentuer à ce point-là la dichotomie entre les deux aspects de l'action publique ? N'aurait-il pas été préférable peut-être de mettre un peu plus d'argent dans le fonctionnement et un peu moins d'argent dans l'investissement, en tout cas dans les choix d'investissement que vous faites ?

Je ne reviendrai pas sur ce qui a déjà été dit s'agissant de ces choix. On en a déjà parlé dans ce Conseil ensemble. On aura l'occasion d'y revenir. Je ne peux pas m'empêcher de noter que 6 500 000 € sont budgétés sur les Carmes. Je ne souhaite pas m'étendre longuement sur cette question pour l'instant.

Je voudrais revenir essentiellement sur deux secteurs du budget : le secteur éducation et le secteur social.

S'agissant de l'éducation, M. MARTIN vous avez dit que le budget était en augmentation je crois de 2,3 %, sauf erreur de ma part. Sur cette augmentation, je ne suis pas tout à fait d'accord avec vos chiffres. Je note que le budget de fonctionnement est en augmentation légère, très légère même, hyper légère : 0,2 % pour le budget de fonctionnement. L'investissement est en baisse : 2 069 000 € contre 3 100 000 € en 2010, sauf si, comme vous le faites, vous intégrez dans le budget d'investissement les sommes allouées au projet Dupanloup qui n'est pas un projet d'action scolaire. C'est un projet d'enseignement, je suis d'accord avec vous, mais d'enseignement supérieur. L'argent qu'on met à Dupanloup, on ne peut pas le comptabiliser comme faisant partie du secteur éducation stricto sensu. C'est de l'enseignement supérieur. Vous l'avez d'ailleurs mis dans le rayonnement tout à l'heure. Quand vous le comptez dans l'investissement pour l'éducation, c'est une présentation un petit peu biaisée.

Pour moi le budget de l'éducation est à l'étal, avec des points noirs qu'on a déjà soulignés à plusieurs reprises, c'est-à-dire la baisse des moyens alloués aux écoles. Vous avez évoqué les fournitures scolaires, je n'y reviens pas. Je vais dire quelques mots sur les classes de découverte. On passe de 425 000 € à 400 000 €. Cela veut donc dire moins de classes de découverte ou pour des durées de séjour plus courtes. On en parlera tout à l'heure dans la suite du Conseil Municipal. On a également parlé de la baisse des sommes allouées au transport scolaire. Tout cela procède de la même logique de restriction, de contrainte des moyens.

Quelques mots aussi sur les taux d'encadrement qui sont en baisse du fait du non renouvellement des contrats chez les non titulaires. Par exemple, quand on regarde le tableau des effectifs, on constate qu'entre 2009 et 2010 il y a moins 15 animateurs de vie scolaire : 191 en 2009, 176 en 2010 et moins 11 ATSEM – je parle des non titulaires - : 39 en 2009 et 28 en 2010.

Pour ce qui concerne le secteur éducation, on est à l'étiage. On ne peut pas dire qu'on soit dans une période de vache grasse, d'ambition forte pour l'action scolaire, alors qu'on pourrait faire tant pour les écoles. On pourrait faire beaucoup plus et beaucoup mieux si on acceptait de renier un tant soit peu sur ce budget d'investissement qui devient pharaonique pour financer des projets qui ne le sont pas moins.

Je voudrais quand même dire quelques mots sur le secteur social, car je pense que c'est là où la situation est la plus choquante. Dire qu'il y a une augmentation du secteur social, c'est totalement erroné. Il n'y a pas d'augmentation du tout. En réalité, on compare des choses qui ne sont pas comparables. Il faut comparer de budget primitif à budget primitif. Je regarde les chiffres. Ce sont les chiffres que vous avez vous-même donné dans la brochure que vous nous avez remise l'année dernière. Je vois qu'en 2010 le budget primitif prévoyait un peu plus de 9 000 000 € pour le social, dont 8 497 000 € pour le C.C.A.S. C'était le budget primitif de 2010. Vous pouvez regarder Mme LECLERC. Ce sont vos sources. En 2011, le budget primitif prévoit 8 974 000 € - on est en-dessous des 9 000 000 € pour le social – soit une baisse de 1,2 %, dont 8 336 000 € pour le C.C.A.S., ce qui représente une baisse de 2 %. Je parle bien du budget primitif.

M. MARTIN – *J'entends.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *C'est important, M. MARTIN, de comparer les chiffres de façon honnête.*

Non seulement le secteur social n'est pas sanctuarisé, contrairement à ce qui a été affirmé à plusieurs reprises, mais il est en baisse, ceci au moment où les plus fragiles ont le plus besoin d'aide. C'est à ce moment-là précisément qu'on leur réduit ces aides.

Pour finir, juste un mot sur un dernier sujet qui me tient à cœur, même si mes collègues vont revenir sur les questions culturelles, j'ai constaté que vous maintenez à 200 000 € les sommes allouées à l'acquisition de nouveaux ouvrages, mais également aux DVD et aux CD. Permettez-moi de trouver que c'est tout à fait dommage et à mon avis dommageable pour le rayonnement de la Ville. C'est dramatique que la Ville d'Orléans ne soit pas en mesure de mobiliser plus de 2 € par habitant pour l'enrichissement de ses collections imprimées, audiovisuelles. Je sais bien que des fonds sont fléchés sur la numérisation des ouvrages. Mais d'une part ces fonds sont en partie abondés par des fonds d'Etat et d'autre part la numérisation ne rend pas les mêmes services que la consultation de livres imprimés. La lecture publique est un élément important de l'accès à la culture. Il faut vraiment qu'on mette le paquet sur ces achats d'ouvrages.

Un mot de conclusion pour dire que finalement avec ce budget on fait toujours plus pour les grands projets, mais je ne suis pas sûr qu'on fasse toujours mieux pour les Orléanais.

Mme SAUVEGRAIN – *Merci M. le Maire. Quelques mots d'abord généraux sur le budget. A la lecture du budget et de la présentation qu'en a fait M. Michel MARTIN, c'est une gestion saine qui est proposée. C'est le respect de nos engagements politiques. Simplement on fait ce qu'on a dit qu'on allait faire, ce qui paraît être une règle assez juste pour la vie d'une collectivité.*

Pour revenir sur le budget des ressources humaines, la Ville d'Orléans c'est près de 2 800 agents. Ce budget permet de répondre aux demandes des Orléanais, que ce soit en matière d'éducation, de social, de culture, de proximité, d'espaces publics. Pour que nos agents rendent le meilleur service public possible, on s'intéresse aussi à leur situation individuelle. M. LEBRUN, vous disiez tout à l'heure : « les salaires n'augmentent pas ici ou là ». A la Ville d'Orléans, nous faisons un effort et cela se concrétise ce soir, puisque dans l'un des projets de délibération qui passent, il y a l'avenant au protocole d'accord que nous avons avec les quatre organisations de la Ville. Dans cet avenant, il y a plusieurs éléments.

Deux concernent la rémunération des agents : l'augmentation de la prime de service qui va passer à 832 € en 2011. En 2001, on avait commencé à 366 €. Vous voyez le chemin qui a été fait petit à petit, pour atteindre les 932 € en 2013, puisque nous avons négocié une progression sur la durée. Puis les promotions, puisque les situations individuelles et les traitements des agents sont aussi liés au déroulement de leur carrière. Nous sommes en 2010 à un taux de promotion de 40 %, là où il y a encore deux ans nous étions à 20 %. Cela montre vraiment l'effort que l'on fait pour améliorer les situations individuelles des agents.

Amélioration des situations individuelles, c'est aussi permettre aux agents de travailler dans de bonnes conditions. Vous avez vu dans le budget qu'on avait déjà inscrit des crédits en cours d'année 2010. C'est la restructuration des locaux, notamment pour les agents qui travaillent sur les territoires, pour l'espace public. Il y a encore plus de 700 000 € d'inscrits dans ces locaux. M. le Maire, vous étiez ce matin dans les locaux du nord-est, au Coin Rond. Vous avez pu voir les efforts que l'on fait, ce qui permet aux agents de travailler dans de bonnes conditions.

Vous avez évoqué tout à l'heure l'éducation et les dépenses de personnel de l'éducation, Mme LEVELEUX-TEIXEIRA. On est toujours sur les mêmes principes d'une A.T.S.E.M. par classe. C'est un principe fort. Toutes les Villes ne le font pas. On a souhaité maintenant cela. Regardez autour de nous. Tout le monde ne le fait pas. En revanche, vous avez rappelé un chiffre qui est lié à un élément que vous avez tendance à oublier : c'est la semaine de 4 jours. Il y a des dépenses d'entretien ménager à faire en moins, puisque les enfants sont là une demie-journée de moins. Cela change donc les choses.

Voilà M. le Maire. Ce budget de dépenses de personnel permet à la fois d'offrir le meilleur service public aux Orléanais et d'améliorer les situations individuelles de nos agents.

M. GRAND – *M. le Maire, mes chers collègues, je ne m'attacherai pas aux chiffres pour une raison simple. Mon petit doigt me dit que M. MARTIN est très doué pour arriver à nous expliquer toute la qualité de son budget. Si on devait un jour avoir un budget en baisse, il nous démontrerait qu'il est en hausse.*

Je m'attacherai plutôt à ce qui me paraît important. C'est que nous représentons tous les Orléanais et des personnes qui vivent un temps de crise. On le sait bien. C'est justement dans ces temps de crise, de mon point de vue, qu'on se doit de redistribuer plus. Que vous décidiez aujourd'hui – vous allez certainement le faire – de réduire ces budgets, au moment où les associations, les écoles ont le plus besoin d'aide, cela marque une réelle rupture dans la façon de gérer cette Ville. Cela me paraît important de pouvoir le pointer. Très concrètement, ce sera moins de départs en classe de découverte, moins de déplacements vers les équipements sportifs, on l'a déjà vu. Ce sont réellement des choix, que ce soit pour les écoles ou pour les associations, lourds de conséquences à mon avis. Je reste persuadé que sur les investissements que vous faites qui là aussi, certes, créent des emplois, on a quand même des choix... Pour m'attacher à un seul point, celui de l'ARENA, on a un choix d'investissement très nettement au-dessus de ce que la Ville devrait se permettre de faire, à partir du moment où elle considère que nous sommes en temps de crise. Je rappelle que plusieurs Villes ont fait de grands équipements sportifs pour des budgets de 40 000 000 €, 50 000 000 €. Aller dépenser le double, voire le triple si on tient compte des investissements nécessaires à faire, puisque vous vous êtes engagés également à reconstruire l'hippodrome. Vous allez racheter FAMAR. Vous allez normalement nous faire une passerelle.

Si on accumule tout cela, dépenser des dizaines de millions pour ce projet, pour d'autres projets de cette Ville en investissement, alors même que, car c'est la réalité, quand vous vous engagez dans ce type d'investissement cela vous oblige à aller racler tous les fonds de tiroirs et du coup à prendre des décisions qui ont de l'intérêt pour l'ensemble des Orléanais.

Pour moi, on est dans un budget qui marque un vrai choix politique, une vraie rupture. Franchement je le déplore. On a moyen d'arriver à faire une grande salle et pourquoi pas de construire dans chaque quartier des petits gymnases, des petites salles qui sont également des vrais besoins pour notre Ville, sans aller, pour les 30 prochaines années, inclure dans notre budget 2 500 000 € à 3 000 000 € de loyers pour l'investissement de l'ARENA que vous désirez faire, sans compter évidemment les subventions.

Pour terminer sur la partie développement durable, on l'a vu tout à l'heure, quelques investissements sont faits, avec toujours le souci du retour sur investissement rapide. Pour les

ampoules, c'était bien flagrant, on nous explique qu'on va investir pour l'éclairage municipal, car il y a un retour sur investissement de deux ans. En effet, c'est un très bon investissement et il faut le faire.

Ceci dit, il y a des investissements plus lourds qui, de mon point de vue, sont également nécessaires, qui pourraient aller vers également la réduction et l'efficacité énergétique pour notre Ville, c'est-à-dire l'isolation des bâtiments municipaux par exemple. Des investissements et des aides pourraient être apportées aux Orléanais qui ont bénéficié de la thermographie il y a quelques mois et qui se sont aperçus qu'ils ont des maisons très énergivores. Vers ces personnes-là, on devrait également avoir une politique d'aide pour ne pas leur avoir simplement dit : « Vous avez une maison qui consomme beaucoup, une jolie photo en couleurs vous le démontre. Maintenant débrouillez-vous pour faire vos réparations, car on ne vous aidera pas ». Un vrai choix politique est fait ce soir. C'est le vôtre. Nous l'aurions fait différemment. On verra plus tard comment les choix seront faits.

Mme CUGNY-SEGUIN – *Je voudrais répondre sur la question du développement durable. En matière de développement durable, on investit jamais assez. On a tous envie d'investir beaucoup, mais les réalités étant ce qu'elles sont, on ne peut investir que dans un budget qui est celui que l'on a.*

La restauration des bâtiments est prévue dans le plan climat. Ce plan est en construction. Effectivement on a fait un audit sur les bâtiments les plus énergivores. C'est à l'issue du plan climat que l'on décidera un plan d'action. Mais le plan climat va être terminé à la fin de l'année prochaine. C'est après que les investissements pourront être programmés.

Sur la question des particuliers : beaucoup de subventions sont accordées, que ce soit par l'A.D.E.M.E., par le Conseil Régional, par d'autres organismes. Je ne crois pas que ce soit à une municipalité d'apporter des financements.

M. le Maire – *Je me permets de partager ce point de vue.*

Mme DE CHANGY – *Je voulais rapidement revenir sur les subventions aux associations. Vous ne comprenez pas la baisse de subventions aux associations, mais elles le comprennent. Elles le disent aux assemblées générales. Elles me le disent à mes permanences. Elles le comprennent tout à fait. Attention, les associations ne vivent pas que de subventions. Elles ont leur fonctionnement propre. Les Présidents y veillent. J'ai été Présidente moi aussi. Je connais bien le fonctionnement d'une association.*

La Ville fait pas mal pour les associations. On va bientôt parler de la nouvelle Maison des Associations à La Source. C'est quelque chose d'important. Cela réduira beaucoup les frais de location de salles, etc. avec la deuxième Maison des Associations à La Source.

M. RICOUD – *Je serai très bref. M. Dominique LEBRUN a tout dit et mes collègues également.*

M. le Maire – *Donc Mme NOEL. Non.*

M. RICOUD – *Tout à l'heure, dans la présentation du budget, M. MARTIN a dit qu'il y avait beaucoup plus de monde dans les restaurants le soir. Mais vous parlez desquels restaurants ? Les Restaurants du Cœur ou ? C'est très bien que des personnes aillent manger au restaurant. Cela m'arrive d'y aller aussi quelquefois, peut-être moins souvent que certains, mais cela m'arrive.*

Dans les Restaurants du Cœur, au Secours Populaire, au Secours Catholique, il n'y a jamais eu autant de monde. Tout le monde le reconnaît, qu'on soit de gauche ou de droite. Tout le monde reconnaît qu'il y a une aggravation des inégalités, beaucoup plus de personnes en difficulté et de l'autre côté de la barrière l'opulence règne.

M. Jean-Philippe GRAND a raison de dire que vous avez une façon de présenter les choses, vous nous feriez presque accepter un budget bien sous tout rapport. Le problème, c'est que quelquefois il y a des petits dérapages. Je ne voudrais pas polémiquer inutilement. Au niveau de l'Agglo, du tram, il y a peut-être eu quand même un petit peu de dérapage et votre image de marque du bon gestionnaire, M. MARTIN, a peut-être été un peu écornée. Mais je vous le dis en toute amitié, M. MARTIN.

On nous dit : « C'est la reprise, elle est modérée, certes. La croissance, le F.M.I. ». Je veux bien. Peut-être n'avons-nous pas les mêmes contacts avec les personnes ? Je suis aussi responsable d'association et quand je vois tous les mercredis matin, dans mes permanences, 30 à 40 personnes qui ont du mal à faire face aux dépenses incompressibles, je me dis quand même que cela ne va pas bien.

Il a été dit ici, par les uns et les autres, au niveau social que notre budget n'est pas du tout à la hauteur de la situation. C'est une réalité.

Sur l'insertion, vous savez que je suis très attaché à ce que le chantier de l'hôpital fasse l'objet d'une volonté forte d'insertion pour les chômeurs de La Source et d'ailleurs, jeunes et moins jeunes.

Mme LECLERC – *Et d'ailleurs.*

M. RICOUD – *J'ai dit « et d'ailleurs ». Je ne suis pas nationaliste sourcien. Je vois aussi ailleurs.*

Mme BARANGER m'avait dit que les choses devaient se décanter au niveau de l'hôpital. Au niveau de la Préfecture, on m'a dit que des contacts étaient pris. Je souhaiterais qu'on fasse le point là-dessus. C'est une question importante. L'insertion, la formation, l'emploi des jeunes, c'est une question importante. Il faut qu'on ait sur cette question une volonté forte d'œuvrer dans ce sens.

Je pense que tout le monde souhaite le rayonnement de l'université d'Orléans. Mais les Universités, c'est également des étudiants qui ont – c'est un peu nouveau – de mon point de vue, de plus en plus de difficultés. Dans mes permanences hebdomadaires, pas celles que je fais devant la mairie, celles que je fais le mercredi sous une autre casquette, je vois des étudiants qui ont du mal à y arriver, qui sont dans des situations sociales assez difficiles. Pour moi, si on doit tous veiller au rayonnement de l'Université, on doit également veiller à ce que les étudiants le fassent dans de bonnes conditions. J'attire votre attention là-dessus, mes chers collègues.

Concernant les problèmes d'hébergement d'urgence, M. Baptiste CHAPUIS a dit qu'il y avait un vrai souci et vous avez répondu à juste titre, Mme LECLERC, que c'était de la responsabilité de l'Etat. Je siége au DALO (Droit au Logement Opposable) avec Mme SUIRE, la Commission mise en place depuis un an ou deux qui siége tous les mois. Je vois des demandes d'hébergement qui ne sont pas satisfaites, car les responsables des associations qui gèrent ce type de problématique nous disent que les moyens manquent. On voit dans notre Ville des bâtiments, des logements vides. Souvent, au sein de l'opposition, le problème de la réquisition a été proposé. Je souhaite qu'on ne la rejette pas d'un revers de main, mais qu'on réfléchisse ensemble comment on pourrait améliorer les choses pour que personne ne se retrouve à la rue et que personne ne soit dans des conditions sans hébergement ou sans logement.

Enfin dernier point sur lequel je voulais intervenir, on dit que les taux ne changent pas. C'est vrai, mais les bases en hausse ne sont pas décidées comme cela. C'est décidé par le Gouvernement, notamment par les deux Députés qui siègent au sein de notre assemblée. Les taux ne changent pas, les bases sont en hausse et les dotations en baisse. Cela pose quand même un souci en terme de justice par rapport à nos collectivités.

Pour terminer, j'ai une question à poser. J'ai vu qu'il y avait création de lieux pour les jeunes à La Source. Peut-on avoir quelques informations sur ce lieu de création ? Où ? Quand ? Comment ?

Cela a été dit ici, ce budget est le vôtre. Ce n'est pas le nôtre. On apporte des propositions non dogmatiques qui visent à prendre en considération les difficultés réelles dans notre Ville. On souhaite qu'au moins on nous écoute sur un certain nombre d'entre elles. Merci.

Mme NOEL – *M. le Maire, chers collègues, le découpage du rapport de présentation du budget est toujours aussi surprenant pour moi :*

I – Proximité,

II – Rayonnement,

III – Environnement et Développement Durable, avec dans ce troisième volet un petit peu tout. C'est vraiment le fourre-tout. On y trouve :

- l'insertion professionnelle,*
- le dispositif zones franches,*
- des actions en faveur des handicapés,*
- politique animale,*
- des bornes électriques.*

C'est un petit peu tout.

Je vais vous dire ce que j'aurais voulu y trouver et que je n'y ai pas vu. J'aurais voulu trouver un véritable volet social qui est indispensable, comme tous mes camarades l'ont rappelé. J'aurais voulu trouver la création d'un véritable service de l'écologie urbaine qui me semble indispensable, si on veut mener à bien une politique volontariste à visée transversale pour tous les

autres services. D'ailleurs, à ce propos, je ne sais pas si vous m'écoutez M. le Maire, l'Agenda 21 je n'ai rien vu en 2009 et en 2010 sur le site, je ne sais pas s'il y a eu des réalisations :

- *de l'urbanisme aussi, avec H.Q.E.,*
 - *récupération des eaux fluviales... pluviales pardon, sinon ce sera un peu compliqué !*
 - *diminution de la part de la voiture et non création de parkings, comme c'est le cas,*
 - *une passerelle pour aller de Saint-Marceau au centre-ville,*
 - *plus de pistes cyclables,*
 - *plus de bio dans les cantines scolaires, dans la cantine municipale, dans les repas distribués,*
 - *la poursuite du zéro pesticide. Très bien le zéro pesticide, poursuivons,*
 - *une sensibilisation à l'écologie accrue, avec les journées du développement durable.*
- Les deux jours seraient bien, mais il faut encore accentuer et en faire plus. Je sais bien qu'on va nous dire qu'on en demande toujours plus.*

Comme on arrive en fin d'année, ce sont mes vœux pieux.

J'ai une question à poser. Vous nous parlez de dématérialisation. Cette année, je constate qu'on n'a pas eu le CD, mais on a eu un petit livre. Je n'ai pas de loupe. Je sais bien que je vieillis. Je vous assure que je n'arrive pas à lire. Si vous arrivez à lire cela, M. MARTIN j'en suis incapable. Je voulais juste vous le faire remarquer.

M. le Maire – *Mme NOEL, vous ne pouvez pas dire cela.*

Mme NOEL – *M. le Maire, vous arrivez à le lire ?*

M. le Maire – *Vous ne pouvez pas dire que vous êtes incapable. Je m'inscris en faux là-dessus.*

(brouhaha)

Mme NOEL – *Je suis incapable de lire ceci.*

M. le Maire – *Non, je vous assure.*

Mme NOEL – *Vous l'êtes peut-être M. le Maire, moi pas.*

M. le Maire – *Quelquefois la lecture des tableaux est quelque peu aride, je vous le concède.*

Mme NOEL – *Pour terminer, le budget est un choix politique. C'est le vôtre. Merci.*

M. le Maire – *C'est exact. M. LEMAIGNEN, Mme KOUNOWSKI après.*

M. LEMAIGNEN – *M. le Maire, chers collègues, il y a un choix de l'opposition que je respecte. C'est un soutien systématique à la consommation, avec la diminution des tarifs. On peut respecter ce choix. C'est également le choix que le P.S. fait au niveau national.*

Le choix de la majorité municipale, animée par M. Serge GROUARD, est tout autre. C'est un choix d'une politique soutenue d'investissements, créatrice d'emplois et préparant l'avenir, tout en prenant en compte les priorités de la solidarité, tout cela sans augmenter l'impôt et en maintenant la dette. Je voudrais répondre à la critique sur la dette. Quand on voit 110 000 000 € projetés sur la fin d'année 2011 et 95 000 000 € au 1^{er} janvier 2001, j'ai regardé rapidement l'indice du coût de la construction entre le 1^{er} janvier 2001 et novembre 2010, il est de plus 34 %. 110 000 000 € moins 95 000 000 €, cela fait 14 %. Vous voyez que la dette en euros constants a diminué.

M. MARTIN – Elle n'est pas de 110 000 000 €.

M. LEMAIGNEN – Ce qui est projeté sur la fin d'année. En plus elle n'est pas de 110 000 000 €, elle est de 101 000 000 € aujourd'hui.

C'est véritablement un choix d'une politique d'investissement soutenu, de proximité et de développement durable et pour préparer l'avenir.

Pardon, mais c'est trop facile de focaliser sur l'ARENA. Dans le budget d'investissement pour 2011, l'ARENA c'est 2 600 000 € sur un total de 57 000 000 €. Les investissements essentiels, c'est la proximité, le scolaire. Un effort fantastique a été fait là-dessus. C'est le développement durable et pardon, dire que le développement ce n'est pas assez, Orléans est reconnue partout en France comme une des Villes dans laquelle la politique de développement durable est la plus forte, de grâce, s'il vous plaît, il faut quand même rester crédible. On prend en compte les questions de solidarité puisque, Mme Alexandrine LECLERC l'a bien dit, le budget social augmente globalement de + 1,5 % et qu'on a fait justement attention pour préserver la stabilité des tarifs pour les plus défavorisés.

C'est véritablement une politique qui me paraît raisonnable, ambitieuse pour préparer l'avenir. J'avoue que j'ai été un petit peu surpris d'entendre mes collègues régionaux. Je ne vais pas être long. Hier c'était le budget de la Région toute la journée. Le débat c'était « la Région est riche et on peut mieux faire ». Aujourd'hui, on nous dit : « La Ville d'Orléans est riche, on peut mieux faire ». Je rappellerai quand même que, pour la Région, il y a eu aussi des diminutions : - 5 % sur les investissements dans le scolaire, - 1,6 % pour le fonctionnement de l'apprentissage, - 20 % sur les politiques contractuelles. Tout cela est la faute de l'Etat. La seule différence est que la Région a augmenté ses impôts de 30 % en 2005. Elle a rajouté une louche de 30 000 000 € en 2007 et une nouvelle louche de 30 000 000 € en 2011. La différence est là. C'est là où on sent une politique ambitieuse et une qui l'est moins.

Mme KOUNOWSKI – M. le Maire, mes chers collègues, M. MARTIN je vais me permettre de vous faire aussi une remarque de forme qui va compléter celle de ma collègue. J'ai trouvé que votre présentation était une version très light. C'est peut-être dû à la crise, sûrement. Nous avons des chiffres globaux. On n'avait pas le détail de tout ce que vous avez présenté. Je ne comprends pas pourquoi on ne l'a pas eu.

M. le Maire – Vous avez tout dans le budget.

Mme KOUNOWSKI – Non, pas les affectations ou c'est écrit trop petit. Cela me pose quand même un problème.

J'ai appris, lors de cette présentation en fait, le montant de certains chiffres sur lequel je m'interrogeais. Je vais aller plus dans les détails sur certains postes. Je vais parler de la proximité, de la participation citoyenne et de l'animation urbaine, car c'est un petit peu lié.

J'ai appris que le budget pour les aménagements de proximité issus de cette participation citoyenne s'élevait de nouveau cette année à 1 000 000 €. De 2009 à 2010, il avait chuté de 33 %, de 1 500 000 € à 1 000 000 €. Donc là il stagne. On va aussi dire que pour l'animation urbaine le budget de l'A.S.E.L.Q.O. est stable. En revanche, cela complète ce que mes collègues ont dit, les associations voient leur subvention diminuer dans les quartiers, aussi pour l'animation urbaine. C'est vraiment très, très dommage, surtout en période de crise et surtout dans des quartiers où il y a des difficultés, où le taux de chômage est important. Il touche beaucoup de jeunes. Ces associations font un travail de terrain. On peut le dire, si nous avions été majoritaires, nous n'aurions pas fait ce choix-là. Nous aurions continué à soutenir ces associations, car certaines vont être en difficulté dans les quartiers, notamment pour continuer ce travail de terrain qu'elles font. Oui à la proximité, mais donnons tous les moyens à ces associations qui sont au jour le jour près des personnes en difficulté, des jeunes, etc., pour pouvoir avoir une action dans les quartiers. C'est ma première remarque.

Ma deuxième remarque, j'irai dans le même sens que M. Michel RICOUD par rapport à ce lieu jeunes G.P.V., puisque l'année dernière on avait un chiffre d'affectation de 50 000 €. Il est à 150 000 €. Je viens de le découvrir. Je voudrais savoir pourquoi et en quoi consiste ce projet puisqu'on a très peu d'informations dessus ?

Je voudrais aussi m'interroger sur un point précis dans l'espace public. Nous avons des budgets voirie qui sont très, très impactés par le projet CLEO. Mais nous avons pour les autres voiries de la Ville d'Orléans une chute de budget de 2010 à 2011 de presque 50 %. Quels sont les moyens que va avoir la Ville suite à cet hiver rigoureux que nous vivons actuellement et qui a été générateur d'ornières un peu partout sur les routes qui deviennent, pour certaines, très difficilement praticables. Nous le vivons tous les jours. Je ne sais pas comment on va faire.

La culture maintenant, le budget de la culture c'est un peu le contre exemple par rapport aux orientations de votre budget qui mettent en avant beaucoup l'investissement et peu le fonctionnement. Ce budget culture évolue. En fait on voit, au niveau du fonctionnement, que de 2009 à 2010, il augmente fortement : 12 %. On pourrait s'en réjouir. Mais en fait on se rend compte que cette augmentation est complètement impactée par le Festival de Loire, l'événementiel. On mélange culture et événementiel. Cela veut dire que, si on enlève la part de l'événementiel que représente le Festival de Loire, cette augmentation du budget de fonctionnement pour la culture est bien moindre, c'est-à-dire peut-être 2 %, même pas. Je rappelle que le Festival de Loire, il y a deux ans, c'étaient 2 000 000 €. On va peut-être baisser à 1 900 000 €. Je ne parle pas du coût net, je parle du coût global.

J'en arrive au budget d'investissement. C'est absolument impressionnant, car on est complètement à l'inverse de vos grandes lignes budgétaires. On a une chute abyssale du budget investissement. Je rappelle que cette chute continue. 2009 – 2010 : investissement culture, chute de 16,5 % à partir des chiffres du budget consolidé 2009. 2010 – 2011 : c'est carrément la chute totale, 40,6 %. Cela veut dire qu'il y a eu peut-être bien sûr votre investissement dans le C.E.R.C.I.L. Nous l'aurions fait aussi, il n'y a pas de problème. Mais on peut s'interroger sur l'ambition politique culturelle que vous avez dans ce mandat. Je vous rappelle que, dans vos promesses électorales, vous étiez partis pour un engagement qui était « l'ancienne vinaigrerie Dessaux accueillera une fabrique.

Ce lieu sera un centre de création, en lien notamment avec l'I.A.V. et le 108 Bourgogne ». Dans le budget, on ne voit pas apparaître ce financement. Z.A.C. Bourgogne, non. Investissement culture, non. On en est quand même au 4^{ème} budget. Vous allez le faire quand ? Dans les chiffres de la Z.A.C. Bourgogne, on ne le voit pas beaucoup, M. MARTIN. Alors pour quand ? C'était quelque chose d'important.

En plus, je voudrais faire remarquer que les associations culturelles perdent 5 % de leur subvention. Pas que les associations, il y a aussi des grandes structures. Toutes les grandes structures culturelles sont impactées par cette baisse. Le C.D.N., le Centre National Chorégraphique, la Scène Nationale, Orléans Concerts et des structures plus petites : l'A.T.A.O., le 108 qui fait un travail absolument extraordinaire pour les cultures émergentes. On a une volonté politique claire. C'est un choix politique qui ne soutient pas en fait une ambition culturelle forte. On n'a pas non plus la volonté de soutenir la culture émergente et aussi le travail des amateurs dans le monde culturel. Je trouve cela vraiment dommage. C'est clair, nous n'aurions pas fait ces choix-là.

M. SANKHON – *Bonsoir à tous. Je suis assez épaté à chaque fois par la façon dont Mme KOUNOWSKI balaie, à grands coups de louche, toutes les thématiques : «On devrait faire comme ci, on devrait faire comme ça. C'est mal fait, c'est pas fait, c'est fait », en plus sans avoir les tenants et les aboutissants. Je suis assez épaté aussi par Mme LEVELEUX-TEIXEIRA qui est bien évidemment la seule à avoir un avis éclairé pour les intérêts de la Ville d'Orléans. Je considère que dans ce cas-là je suis peut-être dans ma thématique un abruti, un imbécile. Je fais les choses que je ne maîtrise pas. Je ne comprends pas ce que je fais. Je trouve cela quand même un peu limite dans la façon dont vous l'exposez. Quand vous dites que l'approche de la politique menée par la majorité à Orléans n'est pas forcément éclairée, je trouve que cela manque d'humilité de votre part. C'est mon point de vue. Quand je vous écoute à chaque fois, vous apprendriez à Zidane à jongler.*

(rires)

M. SANKHON – *Sur tous les thèmes, c'est impressionnant.*

Pour en revenir à notre sujet, pour ce qui est du budget et de la façon dont il a été appréhendé avec tous les Adjointes dans toutes les thématiques, avec M. Michel MARTIN bien évidemment, il est raisonné et raisonnable dans l'approche. Il faut savoir que nous, au titre de la mission jeunesse, avec les associations avec lesquelles on travaille et qui sont subventionnées par la Ville, on a des comités de suivi, à raison au minimum de trois par an, des comités de pilotage, des conseils d'administration auxquels on est présent, des assemblées générales auxquelles je suis également présent, des présences sur le terrain sur les actions portées par les associations et pas simplement par ci, par là, de façon clairsemée, de façon aléatoire. C'est régulier avec chacune de ces associations. C'est fait de façon sérieuse et rigoureuse. Sept associations sont conventionnées au titre de la jeunesse avec la Ville d'Orléans, des associations suivies sur leur budget de façon à les conseiller sur les orientations, de façon à ce que la gestion soit saine, durable et pérenne, avec des associations telles que l'A.S.E.L.Q.O., A.J.L.A., A.E.S.C.O., ESCALE, DEFI. On les suit. Lorsque j'entends : « Vous lâchez et tout... », cela me fait rigoler. Quand je vois les journées et le temps que j'y passe... Chaque acteur associatif aussi, ne me racontez pas des cracks. Vous parlez de choses que je vis au quotidien. Je vous dis qu'on suit cela de près et sérieusement.

Parfois des associations sont en difficulté. Mais c'est aussi parfois le fait – laissez-moi terminer s'il vous plaît – de dispositifs de financements d'emplois aidés parfois piégeants. On croit

que c'est l'eldorado. On est là pour les conseiller, pour leur dire : « On a une antériorité. On a un recul avec des associations mises en difficulté ». Je ne nomme rien. Il y a des dispositifs d'Etat également. Mais il ne faut pas foncer tête baissée dedans. On accompagne ces associations.

Lorsque vous dites qu'il y a un désengagement, cela me fait doucement rigoler. Il y a des mises à disposition de gymnases, de locaux, d'électricité, de fluide, de lieux de production. Tout cela c'est quoi ? Ce n'est pas du désengagement. Ce n'est pas possible. Vous étiez la fois dernière, merci Mme KUNOWSKI de mettre en avant... KOUNOWSKI, j'ai du mal, excusez-moi. Pourtant on était ton sur ton au niveau de la veste aujourd'hui. Je suis désolé. Vous vantiez les mérites du 108. Il fait des choses extraordinaires, merveilleuses. On l'a vu la semaine dernière à la réunion à laquelle vous étiez conviée également et vous étiez présente. C'est aussi parce que la Ville l'accompagne, bien évidemment. Ce n'est pas le hasard. On en a conscience et on est présent.

Je vous ai dit tout à l'heure que la façon dont sont accompagnées les associations aujourd'hui par la Ville d'Orléans est raisonnée et raisonnable. Il y a un engagement certain, fort sur les locaux, sur le suivi des associations, sur les subventionnements, sur l'accompagnement de ces associations, sur l'accompagnement des projets. Cela prend beaucoup de temps. Ce sont des choses effectives. Ce n'est pas simplement dire et balancer : « Cela se passe comme ci, cela se passe comme ça ». Des choses se font et elles sont vérifiables.

Voilà ce que j'avais à dire à ce sujet.

Je voulais revenir sur ce qu'avait abordé M. Baptiste CHAPUIS concernant un conseil étudiants. Nous, mission jeunesse et donc Ville d'Orléans, on prend le parti de ne pas simplement mettre en place un conseil d'étudiants, mais un conseil consultatif de toute la jeunesse orléanaise. Tous les jeunes d'Orléans nous intéressent et pas simplement les étudiants. Ce sont les étudiants, avec les jeunes d'Orléans, tous quartiers confondus. Ce n'est pas un reproche, M. Baptiste CHAPUIS. C'est un conseil consultatif jeune qu'on va réactiver. Bien évidemment, il y a des choses qui existent. Les pyramides, cela existait. On n'en fera pas forcément dans 10 ans.

(rires)

M. SANKHON – *A un moment donné, il y a des prises de dispositions par rapport à des situations. Des choix sont faits.*

Pour ce qui est du lieu jeune, vous aviez évoqué certaines sommes tout à l'heure, qui correspondent à 50 000 €, 150 000 €. Les 50 000 € correspondent à une somme provisionnée pour les études à faire sur la mise en place du lieu jeune dans le quartier de La Source, comme vous l'avez très bien dit à juste titre. Pour ce qui est des 150 000 €, ce sera pour le début des travaux engagés a priori en 2011. On est en train de travailler âprement sur ce sujet qui n'est pas évident non plus. On essaie de faire en sorte de proposer un lieu ressource dans le quartier de La Source, pas simplement, excusez-moi, à l'endroit des jeunes de La Source, mais que tous les jeunes s'y retrouvent également.

M. le Maire – *Merci beaucoup. J'ai encore quelques intervenants. Mme SUIRE. J'ai demandé tout à l'heure qui souhaitait intervenir. Maintenant tout le monde lève la main. Je vous redemande qui souhaite intervenir et après je ne redonne plus la parole. M. GABELLE, je vous ai bien noté, Mme CHERADAME aussi. Mme DE QUATREBARBES, M. VALETTE, Mme d'AUX et c'est terminé. J'avais noté Mme BARANGER, mais je ne peux pas donner la parole à tout le monde en même temps.*

Mme SUIRE – *Je voulais intervenir pour apporter mon soutien à Mme LECLERC. C'est vrai qu'il y a encore des demandes d'hébergement. Je voudrais dire que l'Etat paie l'A.H.U. Toutes les semaines, je suis en commission d'attribution. J'ai 13 à 15 attributions par mois. A chaque commission d'attribution, je vois des familles qui sortent des hébergements, qui sont proposées par la Ville d'Orléans, car nous avons un contingent Ville d'Orléans réservé justement aux associations d'hébergement, que ce soit l'Etape ou l'A.H.U., nous travaillons avec eux. Nous avons une liste de personnes prêtes à sortir des hébergements, que nous logeons.*

Je voudrais quand même dire aussi parfois que nous avons des logements, que nous envoyons les personnes visiter le logement et elles refusent car le logement est au rez-de-chaussée, car il est trop haut, car il y a de la moquette. Ce sont des personnes en hébergement. On a parfois du mal à comprendre qu'on n'arrive pas à attribuer ce logement.

Parfois les personnes sont hyper exigeantes. Sur le contingent Ville, tous les logements sont attribués, la majorité aux hébergements, pour justement essayer de reloger ces familles pour que d'autres puissent accéder à ces hébergements, pour faire un travail sur ces familles.

Je voulais également remercier M. le Maire et M. MARTIN qui apportent toujours leur soutien à l'O.P.H.

M. le Maire – *Et oui M. MARTIN.*

M. MARTIN – *Et oui M. le Maire.*

M. le Maire – *Merci Mme SUIRE.*

M. GABELLE – *Merci M. le Maire, chers collègues, dans un environnement quelque peu difficile et dont on sent, même d'autres personnes que nous, un léger frémissement de reprise, je qualifierai le budget primitif qui nous est présenté ce soir de raisonnable et de volontariste. Les montants mis en face des diverses politiques sont importants. En tant qu'Adjoint de proximité, je m'arrêterai simplement sur les montants importants destinés à la politique de proximité qui a été un des principaux axes de notre campagne électorale, que nous défendons. Nous respectons nos engagements et nous les amplifions, de façon à avoir des quartiers de plus en plus agréables. J'en veux pour preuve ce qui a été fait précédemment, c'est-à-dire le quartier Bourgogne notamment, mais également tout ce qui est inscrit dans le million attribué au quartier. 1 000 000 €, ce n'est quand même pas une petite somme. Toute cette politique de proximité est du quotidien et les administrés attendent beaucoup du quotidien.*

Tout à l'heure j'ai entendu parler des ornières. Effectivement le gel en a profité pour les accentuer. Malgré tout, s'il y a encore quelques trous quelque part, j'ai téléphoné l'autre soir à M. BAZIN, pour ne pas le citer. Le lendemain, les ornières très importantes, notamment sur la rue des Murlins, ce n'étaient même plus des ornières mais pratiquement des gouffres, les trous étaient comblés. On peut remercier la réactivité des Services.

J'ai entendu aussi parler tout à l'heure de l'A.S.E.L.Q.O. Ils font beaucoup plus avec peut-être un peu moins. J'en veux pour preuve tous les articles qui annoncent les manifestations, mais également pour les comptes-rendus des manifestations de l'A.S.E.L.Q.O. Il n'y a pas de semaines où il n'y a de compte-rendu de réalisations faites par toutes les équipes de l'A.S.E.L.Q.O.

M. MONTILLOT – *J'ai vais intervenir en reprenant un propos de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA. Cela risque peut-être légèrement de la décevoir. Cela fera un peu plus plaisir à M. SANKHON probablement.*

Elle nous a dit tout à l'heure, en démarrant son propos, Orléans ville riche, c'est l'abondance. Je n'ai pas cette perception-là. En fait Orléans est une ville gérée, bien gérée, très bien gérée, exceptionnellement bien gérée. C'est la différence entre la notion de richesse qui donne le sentiment qu'on gaspillerait l'argent public et au contraire les contraintes, qui ont été rappelées dans le cadre de la présentation budgétaire par M. Michel MARTIN, qui nous permettent d'avoir aujourd'hui effectivement une ambition budgétaire pour la Ville. C'est vrai, nous avons une vraie différence – Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, je vous l'accorde – dans la perception et dans l'approche budgétaire. C'est d'ailleurs sans doute la raison pour laquelle nous sommes les uns dans la majorité, les autres dans l'opposition.

Lorsque vous dites : « On pourrait baisser, car c'est une ville riche, l'investissement au profit du fonctionnement », c'est justement ce qui nous oppose. Ce qui fait aujourd'hui la capacité de la Ville d'Orléans d'investir, c'est précisément parce que, depuis près de 10 ans, il y a ces efforts de rigueur sur le fonctionnement au profit de l'investissement, en dégageant les marges d'autofinancement.

Mais l'investissement d'aujourd'hui, c'est d'abord l'emploi de demain. M. RICOUD, c'est le vrai lien social et la véritable action sociale que nous pouvons mener. Plus on investit dans la ville aujourd'hui, plus on crée de l'emploi pour demain.

Ce sont les recettes fiscales d'après-demain. Vous parliez, Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, de dynamisme sur le plan fiscal. Oui, il y a un dynamisme fiscal. Il n'était pas le même en 2001, 2002, 2003 car il a fallu qu'on puisse faire redécoller la machine. On voit qu'effectivement, de façon exponentielle, il y a aujourd'hui une dynamique fiscale. Elle est le résultat de toute une politique d'investissement menée depuis maintenant 8 à 9 années.

Je voudrais terminer par cela pour cette partie. C'est surtout ce qui permet de créer un environnement propice pour la vie quotidienne des Orléanaises, des Orléanais. C'est ce qui crée l'attractivité de notre territoire. C'est ce qui permet à de nouvelles entreprises de venir à Orléans. C'est ce qui permet à de nouveaux habitants de venir s'installer sur notre territoire. C'est la création de ce cercle vertueux : on investit, on crée les emplois de demain, on enrichit la Ville par les recettes fiscales plus dynamiques et on crée un territoire plus attractif pour les entreprises, pour les habitants.

Le deuxième point que je voulais aborder, c'est sur les subventions aux associations. Je ne redirai pas ce qu'a évoqué parfaitement Mme Alexandra DE CHANGY, mais je voudrais apporter quelques témoignages sur le sujet. Limiter aujourd'hui la politique municipale aux subventions aux associations et évoquer le lien social en le réduisant simplement à l'action de quelques associations, c'est méconnaître radicalement la façon dont les choses se passent au quotidien. Lien social : tout cet été, avec les différents Services de la Ville, avec les différentes associations partenaires, pendant deux mois, entre l'opération été punch dans les quartiers, l'opération Orléans dynamique dans tous les quartiers - cela fera plaisir aussi à M. Soufiane SANKHON et à Mme Martine GRIVOT – nous avons pu gérer, avec les deniers publics, avec l'argent de la Ville d'Orléans, en venant soutenir l'action des associations, nous avons accueilli des centaines et des centaines de familles et des milliers de jeunes – j'insiste sur le terme – pendant tout l'été de cette année 2010. Ce n'est pas une opération

spectaculièrement médiatisée sur une sortie pendant deux mois. C'est au jour le jour pendant les 60 jours de ces vacances estivales.

Je suis arrivé légèrement en retard tout à l'heure et vous m'en excuserez, parce que j'assistais justement à l'assemblée générale d'une petite association méconnue à Orléans qui s'appelle Appart 21. Cela ne vous dit pas forcément grand chose. Au travers de l'histoire de cette association, on mesure le travail qui est fait dans les quartiers. Appart 21, c'est comme appartement n° 21, au rez-de-chaussée de la cité du Clos des Moulins. Voilà 10 ans, lorsque nous sommes arrivés, cette cité du Clos des Moulins, très excentrée, en limite de Fleury-les-Aubrais, était en totale perte, à la fois sur le plan de l'investissement immobilier, avec des conditions de vie dans ces logements de l'O.P.H. en totale déshérence, avec des problèmes de lien social terriblement amoindris, des problématiques d'échec scolaire très graves et des problèmes d'insécurité dont je préfère ne pas vous parler tellement ils étaient incroyablement graves à cette époque.

Avec la Caisse d'Allocations Familiales, avec l'Office Public de l'Habitat d'Orléans, avec les Services de la Ville d'Orléans, avec les associations, nous nous sommes mobilisés pour créer cette nouvelle structure. Nous avons investi – merci pour l'investissement M. le Ministre des Finances – dans un nouveau local qui a été dédié aux locataires de cette cité. Cela permet maintenant d'accueillir tous les soirs les enfants dans l'aide aux devoirs. Cela permet d'aider à la parentalité avec l'accueil hebdomadaire du Carrefour des Parents. Cela permet de faire venir les services socio-éducatifs qui étaient très éloignés sur le plan géographique par rapport à cette cité très excentrée. Ils ont été parties prenantes d'Orléans dynamique, d'être punch tout au long de cet été. Je puis vous dire que franchement, quand on voyait comment les locataires ont pris en mains cette opération, non pas avec les subventions financières, mais avec l'aide des différents services socio-éducatifs, la Ville, l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales et l'O.P.H., on mesure que cela va bien au-delà des subventions. Je ne rajouterai pas dedans et je ne m'étendrai pas sur la création des trois Maisons de la réussite dans les quartiers de La Source, de l'Argonne et des Blossières, sur la Maison des Associations évoquée tout à l'heure à La Source, sur toute la relance concernant Orléans Insertion Emploi pour les régies de quartiers, sur le lancement de l'école de la deuxième chance et sur ce qui a été parfaitement dit par M. Jean-Pierre GABELLE concernant l'A.S.E.L.Q.O.

J'avoue que j'ai été un petit peu surpris, pour ne pas dire sidéré, pour ne surtout pas dire choqué ou atterré, par le propos de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA concernant une baisse pour les écoles. Je représente la Ville dans une école qui s'appelle l'école Marcel Proust. Entre le programme d'investissement et de fonctionnement entre 1995 et 2001 et le programme entre 2001 et 2010, je vais prendre bien sûr le niveau d'investissement annuel. Il a été multiplié par dix sur cette école entre la période 2001 à 2010 par rapport à la comparaison 1995 et 2001. Globalement aujourd'hui, ce qui est investi pour nos écoles, nous dépensons en euros ce qui était dépensé à l'époque en francs. Il n'y a pas photo.

Bien sûr on peut prendre une petite baisse. Je vais vous en prendre une : baisse des A.T.S.E.M. Je vais vous répondre hausse des vacataires. Il y a plus de créations de postes de vacataires depuis 2001 qu'il y a eu de baisse éventuelle et relative d'A.T.S.E.M. Mme Muriel SAUVEGRAIN a parfaitement expliqué les choses.

Je voudrais évoquer le fait que ce n'est pas que cela. Depuis 2005, c'est le Contrat de Réussite Educative qui fait – nous l'avons présenté avec nos partenaires de l'Inspection Académique et de la Préfecture récemment – 500 familles, totalement prises en charge, aussi bien parents et enfants, sur toute l'année 2010, et ainsi de suite, depuis 2005 chaque année.

Je voudrais terminer, M. le Maire et mes chers collègues. Je ne peux pas résister bien naturellement au fait de dire que je suis également très heureux, en conclusion, de voter un budget qui maintient et qui poursuit ses efforts tant en investissement qu'en fonctionnement dans le domaine de la sécurité, de la prévention, de la réussite. Aujourd'hui, c'est près de 7 000 000 € sur le plan annuel de prévention et de réussite. C'est plus de 6 000 000 € en investissement et en fonctionnement sur tout le volet lié à la sécurité. Nous le verrons dans les prochaines semaines, cela nous permettra de conclure raisonnablement cette année 2010, M. le Maire, par rapport à notre discussion d'hier avec le Préfet, pour la 9^{ème} année consécutive de baisse en délinquance de proximité. Bien naturellement, ce ne sont pas des faits divers, aussi douloureux soient-ils, qui doivent cacher cette réalité d'une baisse constante, permanente dans la durée et dans tous les quartiers.

Je me permets de dire qu'il y a ce qu'on appelle les effets d'artéfact parfois de certains articles qui sont manifestement mal renseignés. Par exemple, lorsque je vois un gros titre « Orléans, hausse massive et spectaculaire des cambriolages », je me dis : « Il faut que j'aille vérifier mes chiffres ». Quand je lis à l'intérieur : « l'agglomération Ormes, la Chapelle Saint-Mesmin, Saint-Jean-de-la-Ruelle », je regarde encore un peu plus. Puis je vérifie : mois de novembre 2010, agglomération : 177 cambriolages, hausse très forte ; Ville d'Orléans : 34 cambriolages. Je ne parle pas d'ailleurs de l'agglomération, excusez-moi c'est une erreur, circonscription de sécurité publique d'Orléans, ce n'est pas tout à fait l'agglomération, puisqu'il faut enlever la zone gendarmerie. C'est-à-dire qu'Orléans, qui pèse plus de 40 % de la circonscription de sécurité publique, a moins de 20 % des cambriolages. Lorsqu'on a un article qui vous présente effectivement cette hausse spectaculaire, les personnes se disent : « Mon dieu que se passe-t-il à Orléans ? ». La réalité est qu'on confond à nouveau et comme toujours la circonscription de sécurité publique d'Orléans avec la Ville d'Orléans. Mais nous n'avons pas encore la prétention de régler les problèmes de sécurité dans les Villes mitoyennes. Je vous remercie.

Mme DE QUATREBARBES – *Merci M. le Maire. Je voudrais revenir sur deux lignes budgétaires évidemment qui m'intéressent au plus près. C'est d'abord le million sur la politique de proximité. Je voulais remercier M. Michel MARTIN. On reçoit régulièrement des courriers de personnes qui sont extrêmement satisfaites de petits aménagements qui sont près de chez eux dans les quartiers. C'est notre politique, notre choix. Ce choix donne satisfaction visiblement aux habitants. C'est essentiel d'être au plus près avec le budget qu'il convient.*

Une autre ligne aussi me paraît essentielle. Ce sont les 2 800 000 € pour la voirie. Nous continuons effectivement notre politique de réfection des rues. Dans les 2 800 000 € je ne compte même pas toutes les rues requalifiées dans le cadre des Z.A.C. M. CARRE en sait quelque chose. Ce sont des lignes extrêmement importantes dans la réfection des rues et la politique de proximité.

Il y a une ligne que je trouve tout à fait intéressante : ce sont les 1 200 000 € mis – je reviens en 2010, ce sont des choses qu'on ne voit pas tous, quand on n'y va pas – pour les locaux des agents. Il y a quelques années, il fallait voir les locaux de l'Espace Public. Ce n'était pas brillant. Ces 1 200 000 €, qui est une somme extrêmement importante, ont permis de refaire tous les réfectoires dans les quartiers pour les agents de l'Espace Public, les sanitaires, les vestiaires, les vestiaires femmes qui n'existaient pas, etc. Merci M. MARTIN pour eux.

(rires)
(brouhaha)

M. CARRE – *C'est notre argent.*

Mme DE QUATREBARBES – *Bien sûr c'est notre argent, mais c'est un choix. Bien sûr c'est l'argent public, mais c'est un choix. On n'était pas obligé de le mettre. Il faut le reconnaître, il n'était pas mis avant. Je tiens à le dire. Ce sont des travaux neufs. Ce sont des choix.*

Pour répondre à Mme KOUNOWSKI, en ce qui concerne les nids de poule, en 2010, on a mis 350 000 € pour réparer tout ce qui avait été dégradé à la suite de l'hiver et reboucher les ornières.

Depuis l'épisode neigeux du mois de novembre 2010, on est intervenu extrêmement rapidement rue des Murlins qui est déjà dégradée, qui n'est pas en bon état, c'est exact. Nous avons fait de l'enrobé à froid en urgence, suivi de l'enrobé à chaud. Je vous annonce qu'une couche de roulement sera faite rue des Murlins, car c'est parfaitement indispensable. Mais nous ne pourrons faire cette couche de roulement qu'au printemps, car on ne peut pas la faire en plein hiver. Pour l'instant il faut se satisfaire d'enrobés à froid et à chaud pour boucher les trous.

Je ne peux pas encore vous donner le montant en 2011 de toutes les rues qui seront effectivement à reprendre au niveau des dégâts de l'hiver. Comme vous avez pu le constater, cela a commencé fort, puisqu'à l'automne déjà l'épisode neigeux était quand même extrêmement important. Je pense que nous aurons pas mal de dégâts sur les voiries malheureusement. Merci.

M. VALETTE – *M. le Maire merci. On a entendu dans cette assemblée des interprétations on ne peut plus contrastées sur les effets de la crise.*

Je me plais à souligner qu'aujourd'hui les principales inquiétudes proviennent du budget de l'Etat et de la dette qui est un problème central qui interpelle toutes les formations politiques. Pour ma part, je dois souligner le courage politique de M. le Maire et de l'équipe en place vis-à-vis d'une certaine prudence qui, quelque part, garantit l'avenir, à la fois en maîtrisant le budget de fonctionnement, mais aussi en soutenant de façon importante le budget d'investissement. Cela prépare l'avenir. En même temps, cela soutient l'emploi et l'activité économique.

J'ai entendu toutes les remarques qui ont été faites au sujet du soutien au secteur culturel et notamment aux associations du 108. En contact et chargé d'annoncer à ces associations les choix de la Ville, je suis absolument surpris de la maturité qui traverse ce secteur. Aujourd'hui la question qui fait débat n'est pas comment dépenser plus mais comment dépenser mieux ? Nous étions les uns et les autres et pas mal de nos collègues d'opposition à un débat au 108. Cette question est clairement apparue au centre des préoccupations avec tout ce qui concerne les mutualisations et la possibilité d'être plus efficace dans l'action et dans la capacité de créer.

J'ai aussi entendu malheureusement que tout ce secteur aujourd'hui refuse absolument l'instrumentalisation politique quelquefois faite. Leur souhait est d'être accompagné au plus près. Certaines collectivités sont, à leurs yeux, totalement défaillantes.

Par ailleurs, j'ai entendu quelques réflexions sur l'investissement. Désolé, on ne construit pas une salle de répétitions tous les ans. Depuis deux ans, la Ville s'est très largement dotée d'un nouveau lieu de répétitions pour le C.D.N. (Centre Dramatique National d'Orléans) et d'un agrandissement très notable pour le C.C.N. (Centre Chorégraphique National d'Orléans). Ces projets

ont été menés à bien aujourd'hui. D'autres sont en cours d'élaboration. Ce sont des projets difficiles qui verront le jour inmanquablement. Il suffit d'étudier les documents pour le voir.

Mme BARANGER – *M. le Maire, mes chers collègues, je vais être brève et sans doute détonner par rapport à ce qui vient de se dire.*

Je rentre de Madagascar. C'est une île magnifique. Ce Conseil Municipal de ce soir revêt donc pour moi une très grande importance. Je vous l'ai dit, cette île est magnifique, mais il y a une telle corruption, une telle instabilité politique que les personnes sont extrêmement pauvres et que la richesse de cette île je ne sais pas où elle va ou plutôt oui, nous le savons tous, mais elle ne va pas vers la population elle-même.

Si je vous dis cela, c'est simplement car aujourd'hui je suis extrêmement heureuse et très fière de faire partie de la Ville d'Orléans, d'être dans le Conseil Municipal d'un Maire qui gère notre Ville au plus près et qui, quoi qu'en disent certains, a une politique en direction de tous nos concitoyens. Je pense qu'effectivement ici il y a des personnes pauvres, des personnes exclues, mais que tous ensemble, avec tous nos Services, et je ne parle que de la Ville, chaque jour nous cherchons des solutions pour tout le monde. Les uns et les autres nous avons des coups de fils, des rendez-vous. Nous essayons toujours de trouver des réponses.

M. le Maire – *Merci Mme BARANGER. J'ai Mme d'AUX et Mme CHERADAME, puis nous aurons terminé. Je redonnerai la parole à M. MARTIN qui souhaitera certainement répondre.*

Mme d'AUX – *Merci M. le Maire. Je pense qu'on s'associe tous à ce qu'a dit Mme Isabelle BARANGER. Je suis toujours admirative de voir cet équilibre qui arrive à être trouvé avec des investissements en augmentation, des dépenses de fonctionnement maintenues. Bravo. Je pense que ce n'est pas évident. Je pense qu'on peut le saluer. Généralement vous avez une petite carte où vous nous montrez les comparaisons avec des Villes identiques. On ne l'a pas eu cette année.*

(brouhaha)

M. MARTIN – *Cela va venir.*

Mme d'AUX – *Je ne suis pas sûr que beaucoup de Villes sont gérées avec cette qualité-là.*

Je veux juste dire un petit mot sur le Festival de Loire. Je ne peux pas résister forcément. Je vous promets que nous resterons dans cette enveloppe qui nous a été allouée. On restera sur ce montant de 1 300 000 €. C'est une performance, car non seulement on a tous accepté, j'ai trouvé cela complètement logique que nous fassions partie de cet effort qui était demandé de réduire les coûts de fonctionnement de façon à se préserver des marges d'investissement. Cette attitude que nous avons eue, on l'a retrouvée dans les Services qui ont été vraiment d'excellents négociateurs, mais on l'a retrouvée aussi auprès de toutes les personnes qui vont travailler sur ce Festival de Loire. On aura un super joli Festival de Loire avec les bateaux à l'honneur. C'est le but du Festival de Loire.

Je voudrais souligner qu'en fait – cela a été dit tout à l'heure je crois par M. Eric VALETTE en parlant de cette façon de travailler mieux – quand on est dans une mentalité où on doit tous faire encore plus attention, on arrive à trouver des idées insoupçonnées et des solutions. Tout le monde y met du sien. Cela peut nous apprendre à être encore plus efficace.

Je voterai donc à deux mains, j'ai droit à une seule main, ce budget.

Mme CHERADAME – *Beaucoup de choses ont été dites, bien évidemment. Notre Ville qui investit c'est une Ville qui s'embellit depuis plusieurs années, une Ville dans laquelle on apprécie de vivre. Même si M. SANKHON va au 108, il y va car c'est nous qui l'avons fait. C'est une très bonne chose de se dire que des équipements sont faits et répondent aujourd'hui entièrement aux aspirations des jeunes.*

C'est une Ville qui construit. C'est donc une Ville aussi qui crée des emplois. Créer des emplois est une façon, je dirais même c'est la première façon d'être solidaire et de faire en sorte que chacun puisse vivre de ses revenus. Ces investissements sont une très bonne chose.

Ce budget n'est pas seulement un budget d'investissement, c'est aussi un budget respectueux des habitants. Il est respectueux, il est ambitieux pour tous les habitants. Je prendrai à ce titre trois actions en matière d'éducation.

La première action est l'aide aux devoirs. Cette aide aux devoirs, qui est gratuite pour les familles qui ont des Q.F. inférieurs à 7, est maintenue à Orléans. C'est une très bonne chose. Elle a été créée par notre équipe et elle fonctionne très bien.

Un deuxième point ce sont les clubs Coup de Pouce. Quand on sait lire, quand on est aidé dans son travail scolaire, on a toutes les chances de réussir. Cela fait partie des solidarités mises en place par la Ville d'Orléans.

Puis la troisième solidarité a été tout à l'heure un petit peu caricaturée : c'est la restauration scolaire. Ce sont des familles qui parfois paient moins de 50 centimes le repas qui coûte plus de 6 € aujourd'hui. 6 € cela veut dire que la Ville a choisi la qualité pour tous. Elle n'a pas choisi de faire une cantine discount qui, comme certaines villes, font des cantines où le prix de repas est à 1 €. Imaginez ce qu'il y a dans l'assiette de nos enfants. Un grand chroniqueur dirait que c'est de la... Je vous donne la suite.

Par ces trois actions, par les actions d'investissement de la Ville, je voterai ce budget. Je le voterai avec toute la conviction qu'on peut avoir, car c'est un budget rassurant pour les Orléanais. Cette ville n'est pas tenue par une cigale. Je souhaite qu'elle continue à être tenue comme cela.

M. le Maire – *M. de la Fourmi, je vous donne la parole pour répondre.*

(rires)

M. MARTIN – *J'étais parti dans une lecture comparée. Je ne sais pas si la cigale...Bon, d'accord.*

J'ai eu l'occasion de dire il y a longtemps, mais je le répète ce soir, que je n'aurais pas pu travailler à la gestion des finances d'une commune si je n'avais pas pu le faire avec un Maire, je le dis haut et fort, qui avait à ce point le souci de la gestion la plus précise possible. Je le répète ce soir, c'est l'argent des Orléanais. Je le porte en tant que tel, mais je le porte parce que nous avons un Maire qui, à tous les instants, a la vision du détail, du sens des dépenses, de l'économie et de répondre aux politiques publiques et de répondre toujours – ce qu'a dit Mme BARANGER est

fondamental – aux politiques publiques. Il faut répondre aux Orléanais. Il faut répondre vite, dans des délais compatibles avec la satisfaction du besoin. Lorsqu'on a compris cela, on a compris déjà beaucoup de choses.

Mais effectivement, je dois néanmoins dire, on n'a pas l'habitude de faire des compliments les uns et les autres, – mais j'ai quand même senti l'opposition malheureusement bien gênée ce soir. Pas d'arguments réels.

(rires provenant des bancs de l'opposition municipale)

M. MARTIN – *Rien à dire de structuré, refusant de parler des chiffres, c'est pour M. GRAND. Il est au-dessus des contingences : « Les chiffres je n'en parle pas, ce n'est pas mon domaine ». Mais des positions dogmatiques en veux-tu, en voilà. Jusqu'à l'écriture trop petite : « J'aurais aimé parler chiffres mais je n'arrive pas à les lire ». Vous avez vu le truc. C'est cocasse. Vos arguments sont vraiment de très petit niveau.*

Nous avons fait des choix politiques qui sont effectivement les mêmes et qui sont dans la continuation, car il n'y a que de cette manière-là qu'on imbrique des politiques publiques dans le long terme. L'accumulation des moyens de fonctionnement ne règle pas les problèmes. C'est ce qu'il faut comprendre. Il faut avoir des moyens et ils sont disponibles, mais c'est le dynamisme de la conduite des projets qui donne des résultats. C'est fondamental. Tant qu'on n'a pas compris cela, on accumule. On a accumulé depuis très longtemps sur l'ensemble des politiques publiques. On voit les résultats dans bien des domaines. Cela n'amène rien.

Oui, nous avons un niveau d'exigence élevée dans la gestion des dépenses de fonctionnement. Nous le revendiquons.

Après il y a eu le chapitre sur le doute sur les chiffres : « L'éducation, je ne trouve pas comme vous, ce ne sont pas les mêmes, etc ». C'est vrai que c'est compliqué de se repérer dans un budget. Encore une fois je dis haut et fort que l'éducation en fonctionnement c'étaient 19 450 000 € en 2010. Ce sera 19 910 000 € en 2011. Les chiffres sont comme cela.

Et je réponds, Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, à la question. Vous avez lu le compte des investissements dans lequel c'est la présentation normative de l'Etat. Ces documents sont des documents de l'Etat. A un moment donné, vous avez pris des chiffres du compte présenté tel que, avec dedans... Mais je trouve que l'Etat a raison de mettre la politique de l'investissement universitaire dans l'éducation. C'est la nomenclature comptable. Je ne vais pas la renier. D'abord je n'en ai pas le droit. Vous dites : « Ce n'est pas au bon endroit, je ne l'aurais pas mis là, il fallait le mettre ailleurs ». Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, en plus elle veut réformer les lois de la comptabilité !

M. MONTILLOT – *Comme Zidane !*

M. MARTIN - *Comme Zidane !*

Le C.C.A.S., on a expliqué pourquoi, il y a deux mois – c'est ce qu'on appelle la différence entre le budget primitif et le budget voté – nous réduisons de 160 000 €, du fait des recettes nouvelles de CONCERTO le budget primitif qui avait été voté l'an dernier au niveau du C.C.A.S. On l'a dit. On a débattu. Tout cela a été voté, Mme LEVELEUX-TEIXEIRA. Je voulais quand même vous le rappeler. Vous l'avez voté.

En ce qui concerne le Festival de Loire, certes, c'est une année avec Festival de Loire. Il faut bien le prendre en compte dans les chiffres. Sur le fonctionnement, si on retire le Festival de Loire – pour répondre à la question de Mme KOUNOWSKI – nous avons, sur le budget de fonctionnement, hors Festival de Loire, un indice en baisse de 0,3 %. On le revendique. Cela fait partie de la politique que nous avons choisie.

Enfin, M. VALETTE a eu parfaitement raison de répondre, on ne fait pas chaque année des grands projets culturels. On n'inscrit pas chaque année 650 000 € pour le C.E.R.C.I.L., 900 000 € pour l'église Saint-Aignan, 500 000 € pour la salle de répétitions du Théâtre. C'est vrai qu'il y a des années plus fortes que d'autres. Cette année, sur le budget d'investissement culturel, on inscrit quand même 2 500 000 €. C'est quand même une somme particulièrement substantielle.

Avant de faire l'étude comparée, je voulais quand même rappeler un peu les choses. On nous dit : « Finalement les impôts rapportent ». Je ne vais pas m'en plaindre, puisque cela veut dire qu'aussi bien il y a une politique très dynamique sur la gestion de l'habitat et que, dans le même temps, à chaque fois – et M. CARRE nous le dit, il a raison de le faire – qu'il autorise des investissements pour le logement privé, il réserve au moins 20 % et même plus, car j'ai des indices de lecture qui me disent que c'est plus, pour le logement social. Tout à l'heure, il était parlé du logement social. A chaque fois qu'il y a des opérations d'habitat privé significatif, il y a le logement social associé. C'est vrai que ce logement privé permet une augmentation des indices de la fiscalité. C'est une très bonne chose.

Qui a augmenté pour la dernière fois les impôts à Orléans ? 1996 : Jean-Pierre SUEUR, + 5 %. Depuis personne n'y a touché, sur le foncier bâti et sur la taxe d'habitation. Je ne l'aurais pas rappelé, mais puisque vous nous provoquez sur la fiscalité, je le rappelle.

Je pose la question. Pourquoi la Région Centre gère ses subventions de la même manière que la Ville d'Orléans ? Vous l'avez rappelé tout à l'heure, la Région Centre a baissé ses subventions à l'ensemble des clubs sportifs de 5 %. Pourquoi le fait-elle ? Je ne sais pas.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Elle a des contraintes fiscales, M. MARTIN.*

*(rires provenant des bancs de la majorité municipale)
(brouhaha)*

M. MARTIN – *Qui, dans le même temps, va voter le budget de la Région Centre et ne va pas voter le budget... ? C'est un dénommé M. - j'ai l'article, je l'ai lu avec intérêt, comment s'appelle-t-il ? - c'est M. François DUMOND. Il déclare : « Le budget sport de la Région, qui sera voté les 16 et 17 décembre prochains – on est à la même période – va subir une baisse de l'ordre de 4 à 5 % ». Et il dit : « On y est obligé ».*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *C'est un transfert de charges de l'Etat vers la Région non compensées, M. MARTIN.*

(brouhaha)

M. MARTIN – *Je le cite : « On y est obligé ».*

M. LEMAIGNEN – Une cagnotte de 268 000 000 €.

M. MARTIN – Je réponds à M. CHAPUIS. Il dit : « Les abattements fiscaux sur la fiscalité, qu'est-ce que vous faites ? ». Je dis ce qu'on fait. On est au maximum. La Ville d'Orléans est au maximum des politiques d'abattements sociaux. On est déjà là. Je rappelle que c'est encadré par la loi. Il y a à la fois les abattements sociaux pour les ménages qui ont deux enfants et plus et l'abattement général. Sur l'abattement général facultatif, la Ville d'Orléans applique déjà cette politique depuis longtemps.

Quelques éléments de comparaison et j'aurais terminé. Je ne sais pas pourquoi j'ai choisi, M. le Maire, de faire une petite comparaison avec la Ville de Tours, sans projection, mais avec une lecture commentée, puisque les présentations budgétaires sont publiques. J'ai l'honneur de vous commenter le budget 2011 de la Ville de Tours :

- le premier choix qui a été fait est un bon choix : stabilité des taux,

- augmentation des tarifs : + 1,5 %. On fait un peu pareil finalement,

- mais il y a une chose que j'ai apprise, mais là on fait différemment. Sur certains domaines, comme par exemple les études surveillées, la Ville de Tours a instauré ce qu'on appelle la double peine, c'est-à-dire qu'elle augmente ses taux deux fois par an. Cela se voit moins. Nous ne le pratiquons pas.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – M. MARTIN, ce que vous faites n'est pas digne. Il n'y a personne de Tours pour vous répondre. Personne ne connaît le budget de la Ville de Tours ici. Qu'est-ce que c'est...

M. le Maire – Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, vous n'avez pas...

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – C'est déshonorable ce que vous faites.

M. le Maire – Mme LEVELEUX-TEIXEIRA vous n'avez pas la parole. Merci.

M. MARTIN – Je termine car vous nous opposez toujours...

M. RICOUD – Ils sont habitués de critiquer quand les personnes ne sont pas là. Cela devient une habitude.

M. MARTIN – Vous nous opposez toujours des situations...

M. RICOUD – Cela devient une habitude ici.

M. MARTIN – Vous nous opposez toujours des situations...

Mme NOEL – On ne peut pas accepter... C'est inacceptable.

M. le Maire – *Je sais bien que vous citez un certain nombre de choses sur Orléans alors qu'on n'est pas là pour répondre. Alors les conseils, vous les gardez pour vous. M. MARTIN, vous êtes le seul à avoir la parole.*

M. MARTIN – *Merci M. le Maire. Je continue donc. Investissements de ladite ville : 28 000 000 €. Je comprends que cela vous gêne. Deux fois moins d'investissement que la Ville d'Orléans, pour un endettement qui sera en augmentation de la même proportion que la Ville d'Orléans.*

En conclusion, j'ai pensé qu'il était de l'intérêt des Orléanais, puisqu'en permanence vous critiquez des situations sans apporter d'éléments comparatifs, du Conseil Municipal de donner des éléments comparatifs. Puisque vous êtes agressifs, je le referai. J'estime qu'on ne peut pas vivre dans l'ignorance. Lorsque vous nous avez, toute la soirée, indiqué que les tarifs étaient trop élevés, qu'il aurait fallu les stabiliser, voire les réduire, alors que vos amis ici et ailleurs ont la même politique que la Ville d'Orléans qui est une politique responsable, il faut le dire. Je ne vois pas en quoi cela vous choque.

Les éléments sont ainsi. Ils sont tenaces. Ce sont des chiffres. Je vous invite à voter le budget 2011 de la Ville d'Orléans. M. le Maire, je vous remercie.

M. le Maire – *Merci M. MARTIN.*

Pour conclure car on a eu un débat assez long et assez intéressant, je voudrais conclure en quatre points, si vous le voulez bien.

D'abord le premier point, je me faisais cette remarque à vous écouter les uns, les autres, sur l'ensemble et la diversité des actions qui sont conduites par la Ville d'Orléans, et je vous remercie de votre attention, diversité des actions, vous l'avez toutes et tous évoquée, y compris et surtout dans les actions au quotidien. C'est la raison d'être de notre fonction, de l'élu local. Cela a été dit sur les actions de prévention – médiation, sur le fait de restaurer une voirie qui peut être dégradée pendant les épisodes neigeux. Cela a été dit sur le domaine du logement, de l'hébergement d'urgence. Cela a été dit sur de l'action culturelle ou sportive ou de l'événementiel au quotidien. Cela a été dit sur l'action dans les quartiers, sur les actions en faveur de la jeunesse, des choses extrêmement concrètes, pragmatiques. C'est ce qui me paraît l'essentiel. Le budget est là pour répondre à ces besoins.

Qu'essayons-nous de faire ? C'est d'y répondre au mieux dans une situation qui est nécessairement contrainte. J'entends, et je suis choqué par ce propos, que la Ville d'Orléans, donc les Orléanais sont riches et qu'on est en terre d'abondance. Non, non, il y a la société telle qu'elle est, avec sa réalité, et nous, nous prenons en compte cette réalité pour gérer au mieux et le plus rigoureusement possible, car nous sommes redevables de cet argent public. Nous passons nos journées et souvent nos soirées, comme maintenant, à faire du mieux possible. On n'y réussit peut-être pas toujours. Qui peut y prétendre ?

Mais je peux dire, et j'en remercie l'équipe municipale, comme il a été dit tout à l'heure, qu'elle s'y donne à plein. On ne le dit pas assez. Dans les critiques qu'on entend parfois sur les élus, c'est vrai que parfois j'en ai assez de ces critiques, car je sais le temps que vous y passez les uns et les autres. Je sais l'énergie que vous y mettez. Je sais l'abnégation qui est la vôtre. Alors cela mérite

aussi d'être dit. Vous voyez, il est presque 21 heures. On a encore 90 délibérations. Je crains qu'on ne termine pas avant minuit. Mais cela personne n'en parle jamais, car cela paraît normal. Je veux ce soir vous en remercier tout simplement, car vous pourriez faire d'autres choix. Je le dis pour les uns et les autres. Je le dis pour l'ensemble des membres du Conseil Municipal, tous compris, car on est tous là.

Le deuxième point, ces actions au quotidien, tout ce qui est fait en ce moment, il y a des contraintes qui fonctionnent car il fait froid. Ce matin, effectivement, j'étais dans les locaux du Coin Rond. Dans les derniers jours, les dernières semaines, je suis passé avec un certain nombre d'entre vous un peu partout. 2 700 et quelques agents, au quotidien, travaillent pour faire fonctionner ce service public. Ils le font globalement bien. Il faudrait maintenant qu'il ne neige plus. Il ne faut pas qu'il fasse froid, il ne faut pas qu'il fasse chaud, il ne faut pas qu'il pleuve, il ne faut pas qu'il vente, il ne faut pas qu'il neige, oui, je suis d'accord. Je ne suis pas d'accord d'ailleurs. Mais n'empêche que les nuits où il a fait moins 10, moins 14, moins 15, 200 agents de la Ville d'Orléans faisaient le maximum pour que nos concitoyens soient le moins perturbés possible. Par rapport à cela la critique est toujours facile. Pourquoi pas 300, puisque 200 ce n'est pas assez ? Pourquoi pas 400, pourquoi pas plus ? Mais n'empêche ils étaient là. Je parle rarement à la première personne, mais je vais le faire, ce que j'ai voulu avec Mme Muriel SAUVEGRAIN, malgré les contraintes budgétaires qui sont les nôtres, dans les dépenses de fonctionnement, c'est que nous puissions sanctuariser, voire augmenter les dépenses de personnel. Une délibération importante vous sera proposée tout à l'heure. C'est bien de reconnaître ce travail, c'est bien de le dire, c'est nécessaire, mais c'est encore mieux quand cela s'accompagne d'actions concrètes. C'est ce qui vous sera proposé, une fois de plus, au travers d'un certain nombre d'actions, notamment de la revalorisation du régime indemnitaire.

Nous sommes en situation de crise. Vous avez les uns et les autres parlé de cela. Vous avez raison. Je ne connais pas beaucoup de collectivités qui augmentent les régimes indemnitaires. Je considère que nous avons à le faire. Je le dis et le Directeur Général des Services le sait et je l'en remercie, et à travers lui l'ensemble du personnel de la Ville, nous avons la chance à Orléans - et je connais bien la fonction publique, j'y ai passé suffisamment d'années - d'avoir une fonction publique territoriale qui répond présent et qui est là. Je vous dis que c'est une grande chance. Il faut la préserver. C'est la raison pour laquelle on aurait pu taper sur les dépenses de personnel. Il y a des collectivités de droite et de gauche - je ne vais pas donner de nom - qui tapent dans les dépenses de personnel et qui suppriment des dizaines et des dizaines de postes. On ne le fait pas. Je ne parle pas de la fonction publique d'Etat car je la connais bien et sûrement mieux que vous. Je pense que là on peut faire des économies. C'est mon point de vue, même s'il y a une grande qualité aussi dans la fonction publique d'Etat.

Mais la réalisé aujourd'hui est qu'on a des personnes à la Ville d'Orléans qui sont sur la voirie, sur la propreté, sur les écoles, sur les crèches, sur la police, dans nos établissements culturels et sportifs, etc. C'était une volonté de sanctuariser ce budget. Il est important, puisqu'il approche les 100 000 000 €. C'est une masse financière, j'allais dire, qui est tentante. Je ne voulais pas qu'on touche à cette masse financière. Au contraire on va améliorer les choses.

Malheureusement, je regrette quelque peu d'avoir entendu des choses fausses. J'ai entendu ce soir, et je vais vous le dire, des choses qui sont fausses sur cinq points au moins. Sur la fiscalité orléanaise qui serait plus élevée qu'ailleurs, d'abord si tel était le cas, cela ne serait pas le fait de cette municipalité, car comme il a été dit et tout le monde l'a d'ailleurs dit, depuis que nous sommes là nous n'avons pas augmenté les taux d'imposition de la Ville d'Orléans. J'incite les

Orléanais quand parfois ils voient des hausses à regarder où est imputable cette hausse et à quel niveau de collectivité. Parfois on s'adresse au Maire en lui disant : « M. le Maire, c'est à cause de vous que cela a augmenté », il faut regarder les autres collectivités. Ce n'est pas la Ville d'Orléans. Je veux bien prendre les responsabilités qui m'incombent. Je laisse aux autres le soin de porter les leurs. C'est un point.

Sur la fiscalité, j'ai aussi mes petits tableaux. Si je prends, par exemple, la taxe d'habitation, je vais me permettre de donner là aussi quelques comparaisons. Je vais les élargir. Nous sommes à 20,99 % en taux, avec des abattements très élevés, comme l'a dit M. Michel MARTIN. La Ville de Saint-Etienne est à 20,16 %. C'est juste un petit peu en-dessous de nous, c'est tout proche. Je prends l'axe ligérien. La Ville de Nantes est à 24,4 %. C'est nettement au-dessus de nous. La Ville de Tours est à 21,52 %, légèrement au-dessus de nous. De grâce, ne dites pas, car c'est faux, que la fiscalité orléanaise est supérieure ou très au-dessus des autres. Ce n'est pas vrai. Quand on prend les chiffres, grâce à la politique fiscale que nous menons depuis maintenant presque dix ans, nous sommes revenus dans la moyenne. Ce que vous avez dit était vrai il y a dix ans. Mais c'est faux maintenant.

Ce qui a été dit sur les crèches, prenez d'autres exemples. Nous avons remis toutes les crèches d'aplomb. Elles ont pratiquement toutes été refaites. Nous avons créé de nouvelles crèches ou halte garderies dans le mandat précédent et jusqu'à maintenant, comme l'a dit Mme LECLERC, à raison de presque une par an. Il n'y a pas les files d'attente que vous décrivez sur les demandes de places en crèche, c'est faux.

Le troisième point, sur les écoles, là aussi ce n'est pas raisonnable de nous dire cela. Nous avons trouvé en 2000 – 2001 les établissements scolaires dans un état déplorable. Il n'y avait pratiquement pas une école qui était en bon état. Nous en avons presque 70 à gérer. On pourrait le vérifier, c'est peut-être l'un des budgets qui a le plus fortement progressé. Nous avons certaines années, pas tous les ans, multiplié par 12 les investissements sur les écoles. Alors, de grâce, ne dites pas des choses qui sont fausses. C'est totalement faux.

Le quatrième point, la culture, M. VALETTE a répondu. On ne génère pas des investissements importants, exceptionnels par définition tous les ans. Je vous rappellerai simplement le nombre d'investissements majeurs réalisés depuis que nous sommes là. On peut débattre, et j'y reviendrai, sur les choix que nous proposons. On peut les contester. Mais on ne peut pas partir de choses qui sont fausses. Or, j'ai entendu là aussi des choses fausses. Les studios de répétitions du 108, qui les a fait ? Les locaux de répétitions du Centre Dramatique National, qui vient de les faire ? On était avec M. VALETTE pour les inaugurer il y a peu de temps. La médiathèque de La Source, qui l'a faite ? Les investissements sur l'Astrolable réalisé initialement par M. Augustin CORNU de la municipalité précédente ? Je ne procède pas de la même façon. Si des choses ont été faites et qu'elles sont bien, je le dis. J'ai souvent rendu hommage au regretté Augustin CORNU, car il a porté des investissements culturels sur la Ville d'Orléans qui étaient bien. Je l'ai suffisamment dit. Mais de grâce ne faites pas de la désinformation et de l'intox, car c'est faux. Qui vient de créer la manifestation à Ciel Ouvert sur les arts de la rue ? C'était la première édition il y a quelques mois. Les investissements sur le Centre Chorégraphique qui viennent d'être réalisés l'année dernière ? Le C.E.R.C.I.L., vous l'avez dit. La Maison des Arts et de la Musique à Saint-Marceau. Vous ne trouvez pas que la liste n'est pas mal. Je veux bien qu'on dise « encore plus ».

La M.A.M. (Maison des Arts et de la Musique), vous n'étiez pas là, vous n'étiez pas au courant visiblement. Cela ne fait pas 10 ans qu'elle est ouverte. Cela fait quelques petites années. M. GAINIER s'en souvient parfaitement.

Et enfin, vous qui critiquez tellement l'ARENA pour surfer sur cette logique assez politique, voire politicienne, je vous rappelle que l'ARENA a une vocation culturelle et événementielle. Pourquoi l'oublier ? Pourquoi le nier ? Le jour où on accueillera un opéra, que l'on ne peut pas accueillir aujourd'hui au Zénith, vous serez les premiers à demander des places pour y venir. C'est là où je dis qu'il faudrait un tout petit peu d'objectivité. Parfois cela nous ferait plaisir.

Ce sont des choses qui sont fausses, comme est fausse l'assertion à laquelle a très bien répondu Mme LECLERC sur un budget social qui serait en baisse. Mais les chiffres sont là. Cela fait 10 ans que j'entends de la part de l'opposition que nos chiffres ne sont pas sincères, que les budgets primitifs sont faux. Cela fait dix ans qu'on a les comptes administratifs qui valident totalement, tous les ans, tous nos budgets primitifs. De grâce, changez de registre là aussi. Il y a matière à critiquer, car il y a partout matière à critiquer, mais pas sur des choses fausses comme celles que vous avez cherché à accréditer ce soir.

On a parfaitement expliqué, M. MARTIN l'a rappelé, la baisse de 160 000 € sur le C.C.A.S. C'est une baisse car nous avons investi sur le programme CONCERTO qui nous fait faire des économies de fonctionnement en interne. Qui peut s'en plaindre ? On a économisé 160 000 € qui sont reversés au bénéfice des Orléanais. Enfin, bon sang ! Soit vous ne parvenez pas à lire le budget et on est tout près à vous expliquer, soit c'est de la mauvaise foi, je ne veux pas prendre cette deuxième solution.

Je voudrais dire une troisième chose, je suis désolé de vous le dire, mais vos interventions sont pétries de contradictions. Je vais en prendre un seul exemple. M. RICOUD, M. LEBRUN, vous nous dites, et le débat peut se poser, d'un côté il faudrait ne pas réduire le budget de fonctionnement et vous êtes réalistes dans ce que vous dites : « Il faut à ce moment-là réduire la voilure sur l'investissement. Vous faites finalement pas assez de fonctionnement et trop d'investissement ». C'est à peu près le propos que j'ai perçu de vous tous tout à l'heure. C'est cohérent, si vous me permettez. Mais ensuite, que dites-vous dans vos différentes interventions : « Il faut mettre un budget supplémentaire sur la voirie, car les 2 000 000 €, presque 3 000 000 €, sur le seul budget de la voirie sont insuffisants ». C'est de l'investissement, il faut en mettre plus. Vous dites : « On a baissé le budget d'investissement de la culture, c'est anormal, il faudrait mettre 40 % - c'est le chiffre que vous avez cité – en plus sur l'investissement culture ». M. GRAND a cité, je l'entends, le développement durable et il sait que j'y suis sensible. Vous avez proposé que l'on mène des politiques en faveur notamment de l'isolation des logements, la suite de la thermographie aérienne. Cela peut se discuter. Je pense que c'est un gouffre financier. Je pense, comme Mme Marie CUGNY-SEGUIN, que ce n'est pas la collectivité commune, car ce n'est pas la commune qui doit prendre en charge ce genre de chose. C'est une question. Ce sont des dépenses d'investissements supplémentaires pour la Ville. Vous avez cité d'autres exemples.

Je vous dis : « où prend-on ces investissements supplémentaires ? ». Je connais la réponse et je veux venir sur ce point. Vous accréditez l'idée que finalement le budget d'investissement est ponctionné de manière très forte par ce que vous appelez les grands projets d'investissement, surtout trois d'entre eux : l'ARENA, la rue des Carmes et les trémies Jaurès. Vous dites : « Vous pouvez, dans vos choix d'investissement, réduire votre budget d'investissement si vous mettez moins d'argent sur

ces projets-là ou si vous ne les faites pas ». Ce serait un raisonnement juste si, dans les chiffres que vous n'avez pas cités, on voit effectivement sur les 56 000 000 € d'investissements proposés une part substantielle sur ces projets. Mais c'est également faux.

Vous avez cité le chiffre de 6 millions et quelques d'euros sur Carmes et vous accédez peut-être l'idée, en tout cas il semblerait, je n'en suis pas sûr, que ce soit sur l'alignement de la rue des Carmes. Mais pas du tout, erreur majeure. C'est la Z.A.C. Carmes – Madeleine. Dans cette Z.A.C., pour l'année 2011, sont prévues notamment des réfections de voirie.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – 1 500 000 €.

M. le Maire – *Et pas du tout sur la partie que vous dites, d'autant plus que, pour une évidence simple, nous ne pouvons pas évidemment engager le chantier d'alignement de la rue des Carmes sur l'année 2011. On est beaucoup trop tôt dans le séquençage. C'est donc une évidence.*

Sur les trémies Jaurès et sur l'ARENA, je rappelle deux choses. D'abord j'en remercie l'Agglomération. Sur les trémies Jaurès, il y a une participation importante de l'Agglomération. Cela n'allait pas de soi. C'est ainsi que l'Agglomération a construit son budget. Il y a donc une part importante de la Ville, de l'ordre de 15 000 000 €. Mais ce n'est pas sur le budget 2011. Sur le budget 2011, ARENA plus trémies Jaurès, vous allez trouver – j'arrondis les masses financières – un budget de l'ordre de 5 000 000 € pour l'ensemble.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – 12 000 000 €.

M. le Maire – *5 000 000 € pour l'ensemble. Vous ne savez pas lire les chiffres. Je suis désolé, je veux bien discuter de tout, mais vos chiffres sont faux. Je vous donne les chiffres. Il y a 2 300 000 € de mémoire sur Jaurès et 2 700 000 € ou 2 800 000 € sur l'ARENA. Cela fait à peu près 5 000 000 €.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – 6 000 000 € sur les Carmes.

M. le Maire – *S'il vous plaît, laissez-moi terminer. Chacun s'est écouté, je souhaiterais que vous m'accordiez la même chose. Ce serait aimable et courtois.*

5 millions et quelques d'euros l'ordre de grandeur. Par rapport à 56 000 000 €, c'est-à-dire que cela représente 10 % du budget d'investissement. Le fait d'accréditer que les grands projets viennent pomper l'essentiel du budget d'investissement de la Ville c'est faux. Si c'était vrai, cela mériterait d'être discuté. Mais encore une fois c'est faux. Les chiffres sont là. Vous accédez régulièrement des chiffres qui sont faux, car je vois bien le retour que vous en espérez, mais c'est la réalité. C'est dans le budget. Vous le verrez d'ailleurs dans le compte administratif, comme tous les ans, puisqu'on a un taux de réalisation entre 85 % et 90 % de nos investissements. Vous le trouverez, une fois de plus, en compte administratif.

Ce que je regrette, c'est que je vois bien la logique. C'est d'accréditer cela auprès des Orléanais : « Ils sont devenus un peu fous dans la municipalité, ils mettent un argent énorme sur les grands projets ». 90 % de l'argent vient sur la politique de proximité et sur cette politique au service des Orléanais, même si je considère que les 100 % sont au service des Orléanais.

Sur l'ARENA, vous accrédez là aussi des chiffres qui n'ont aucun fondement. J'ai notamment lu un chiffre de 150 000 000 € qui n'a aucun fondement. Je le dis tout de suite.

Surtout, M. GRAND, puisque je m'adresse à vous, l'investissement total n'est pas porté par la Ville d'Orléans. Si c'était porté par la Ville d'Orléans, que ce soit 100 000 000 € ou le chiffre que vous dites, 150 000 000 €, peu importe, à l'extrême c'est une masse très importante. La Ville d'Orléans n'en a pas les moyens. Ce que j'ai toujours dit, et je pense que vous m'en donnerez acte, c'est que ce projet se fait avec des partenariats. A partir de ce moment-là, le montant pour la Ville d'Orléans est évidemment diminué d'autant. Il y a trois partenaires essentiels dans le montage de ce projet : l'Etat, la Région et le Département. Je l'ai toujours dit depuis le début du projet jusqu'à aujourd'hui.

Quand vous citez un chiffre divisé entre 2 et 3, je vous le dis franchement. Si vous voulez faire un équipement de la capacité que l'on prévoit - et je ne reviens pas sur tout le débat, je l'ai expliqué, nous l'avons longuement expliqué, c'est aujourd'hui ce qui est demandé, notamment par les fédérations internationales - vous serez d'accord avec moi, je pense, pour dire que si on fait un équipement, c'est pour accueillir des grandes manifestations. Si nous ne sommes pas dans le cahier des charges des grandes fédérations, on n'accueillera rien du tout. Pour le coup, ce serait de l'argent gaspillé. On sait qu'il faut être de l'ordre de 10 000 places. C'est dans tous les cahiers des fédérations, notamment sportives. On sait que sur un opéra, il faut qu'on ait la capacité d'accueil. On a calibré tout cela. Vous ne ferez pas un investissement de l'ordre de 30 000 000 €. Ce n'est pas possible. Franchement je vous le dis. 50 000 000 €, ce n'est pas jouable non plus. Même si nous voulons faire quelque chose de qualité, notamment au plan architectural et qui a son prix, j'en conviens, car je ne pense pas qu'il faille faire une boîte de sardines, je pense qu'on sera tous d'accord là-dessus, il faut faire de la qualité, c'est en tout cas ce qu'on essaie de faire, que l'on soit après à 80, 90, 100 000 000 €. Après on est dans l'ordre de grandeur. Vous n'arriverez pas que l'ordre de grandeur soit à 30 ou à 50. De toute façon, l'ordre de grandeur ne peut être fait qu'avec la participation des autres collectivités.

Ce qui est intéressant pour la Ville d'Orléans et pour le territoire orléanais, sur des investissements structurants comme celui-là et comme ceux-là, nous apportons des moyens financiers d'autres collectivités, voire de l'Etat. On génère une activité sur le territoire orléanais, si vous me le permettez, qui est d'un très bon rapport qualité - prix, puisqu'on apporte qu'une partie de l'investissement. On est financé sur le reste de l'investissement et on génère une activité à 100 %. C'est la logique. Si, encore une fois, la Ville d'Orléans avait à supporter les 100 %, je me poserais les questions que vous vous posez et je m'interrogerai sur l'opportunité et la possibilité de le faire. Mais on a des partenariats nécessaires et importants.

C'est la même chose sur tous les projets importants que l'on conduit. C'est un des axes que l'on a développé depuis plusieurs années avec les uns et les autres, c'est d'aller chercher des financements extérieurs. Le Grand Projet de Ville à La Source, la Convention Territoriale à l'Argonne, la rénovation du parc de l'O.P.H., les projets centre-ville, tout cela n'aurait pas pu être fait si nous n'aurions pas eu des participations extérieures. A nous d'aller les chercher. C'est ce que l'on fait.

Pour donner un ordre de grandeur, car on n'a pas toujours ces ordres de grandeur, pardon d'être un peu long, le G.P.V. ce sera 200 000 000 € à peu près. On est à 193 000 000 € ou 194 000 000 €. La part des partenaires et au premier rang desquels via l'A.N.R.U. l'Etat est

majoritaire. C'est grâce à cela qu'on a pu mener un programme aussi important et dans des délais aussi courts.

Je voudrais terminer sur les choix que nous vous proposons. Au fond, au travers des critiques que vous avez faites, je me faisais cette réflexion à vous écouter. Même si je prenais l'ensemble des éléments que vous dites, et si par rapport aux 250 000 000 € du budget - car on parle de chiffres, c'est un peu austère, j'en suis désolé, mais on est bien là pour parler du budget, donc de chiffres – si on prenait objectivement le montant qui nous sépare dans les analyses que vous faites, je ne suis pas sûr qu'il serait si important que cela. J'aimerais bien. Il faudrait prendre un peu de temps pour faire le calcul au travers de vos propositions. Il y a des propositions que je laisse de côté, car je pense qu'on s'en est expliqué, je pense que vous les comprenez. Mais sur un certain nombre de propositions ou d'idées que vous avez énoncées et qui méritent effectivement débat, le vrai débat, dès lors qu'on est d'accord sur la non augmentation de la fiscalité, dès lors que nos autres recettes, sauf les prix des services ville, je mets cela de côté, mais les autres recettes extérieures sont contraintes - que ce soit l'Etat, l'Agglo, les autres, c'est contraint, on prend les recettes qu'on nous apporte – qu'est-ce qui nous reste comme marge sur les recettes ? Il nous reste ce qu'a dit M. LEBRUN. C'est de ne pas augmenter de 1,6 %. Vous ne voulez pas l'augmenter en euros courants. Nous, on ne l'augmente pas en euros constants, car on l'augmente de l'inflation, c'est-à-dire qu'on ne va pas pomper du pouvoir d'achat, mais on l'augmente effectivement. La différence, honnêtement, je ne l'ai pas calculée, je ne l'ai pas en tête, mais elle est à mon avis, sur une année, sur un budget, pas si importante que cela. En tout cas c'est forcément une part minimale du budget puisque c'est une recette minimale dans les recettes, forcément. Ce n'est pas notre choix, mais je respecte parfaitement la proposition que vous faites. Elle s'entend parfaitement.

Du côté des dépenses, je pense que tout le monde est d'accord avec ce que j'ai dit sur les dépenses de personnel. C'est presque 100 000 000 € sur les 200 et quelques millions d'euros, à peu près l'ordre de grandeur, de fonctionnement. C'est de l'ordre de la moitié. On a déjà sanctuarisé la moitié. Il reste quoi ? Et je vais insister là-dessus, les réductions se font sur les dépenses à caractère général. C'est un gros effort de la Ville, fondamentalement. Elles se font, c'est vrai, sur le poste de la plupart des subventions, sauf celles qu'on a expliquées, qui ont été sanctuarisées, à moins 5 %. On est malheureusement un peu dans le débat politique. Qu'il y ait contrainte ou pas, vous votez les moins 5 % à la Région et vous ne voulez pas les admettre ici. On est tous confrontés à la même situation économique extérieure. Il faut qu'on s'y adapte. Franchement, si j'étais à la Région, je ne viendrais pas forcément hurler...

(protestations provenant des bancs de l'opposition municipale)

M. le Maire – M. LEMAIGNEN a raison de ne pas être d'accord avec la hausse des impôts, car cela ponctionne le pouvoir d'achat. C'est important.

La troisième réduction ce sont les dépenses que je vais qualifier d'événementielles. C'est pareil, vous dites : « C'est dommage de réduire les subventions au Festival de Loire ». Mais bien sûr que je préférerai qu'on les maintienne. Je l'ai entendu tout à l'heure. Vous avez dit : « C'est dommage pour le Festival de Loire ». Je vois bien ce que vous auriez dit si on avait proposé de maintenir le budget événementiel et si on avait réduit en même temps les autres budgets. Vous auriez dit : « Attendez, vous ne faites pas les bons choix » et cela aurait pu d'ailleurs se discuter. On est dans une logique effectivement de contenir les dépenses de fonctionnement car on a des recettes, malgré la progression de la recette à Orléans, grâce à la politique faite en matière de construction et

d'urbanisme depuis plusieurs années, c'est très important. On a un produit qui augmente grâce à cette politique dynamique menée depuis 10 ans. Mais l'ensemble de la recette stagne.

Qu'est-ce qui se passe si on maintient la dépense de fonctionnement ? C'est là où il faut trouver l'équilibre. Vous êtes dans une pondération d'une certaine manière. Nous, nous sommes dans une pondération un peu différente. Je ne suis pas sûr que le différentiel soit aussi important que cela entre nous. En terme de chiffres, je ne suis pas sûr.

Qu'est-ce que l'on dit là-dessus ? On fait une économie de l'ordre de 2 500 000 € sur les dépenses de fonctionnement tout compris. Et vous les retrouvez dans l'autofinancement. C'est de l'anticipation. Je ne sais pas ce qui va se passer demain, l'année prochaine, dans deux ans, dans trois ans. Mais je sais qu'on ne peut pas parier que tout va aller pour le mieux. On ne peut pas parier là-dessus. J'ai un souci là-dessus.

J'ai plusieurs scénarios. J'ai un scénario favorable. Tant mieux si on retrouve de la croissance, si on a des recettes qui rentrent mieux, si etc. On reverra le problème des subventions et on pourra récompenser.

Puis j'ai un autre scénario. J'ai les deux extrêmes. Après il y a au milieu. Le curseur est où ? Au milieu. J'ai un deuxième scénario qui est de dire : « On n'est pas sorti de la crise. On voit ce qui se passe dans un certain nombre de pays voisins. On voit la dette effectivement colossale de l'ensemble des pays dans le monde. Je n'exclus pas un scénario qui nous créerait quelques problèmes et qui soit inquiétant. On ne le sait pas, mais je ne crois pas que, quand on est en responsabilité, on puisse l'évacuer d'un revers de main.

Ce budget anticipe ce problème-là. Pourquoi ? Il améliore sensiblement notre autofinancement en diminuant nos dépenses de fonctionnement. Il a un investissement important qui, comme l'a très justement dit M. MARTIN, ne va pas amener une explosion de la dette. C'est fondamental, car on pourrait faire de la dette beaucoup plus. C'est vrai qu'on est nettement en-dessous de la moyenne nationale. C'est la facilité. On prend 20 000 000 € de dettes. On peut le faire, on sera toujours dans la moyenne nationale. Je peux répondre, je vous le dis franchement. On pourrait ne pas diminuer les subventions. Je pourrais laisser le Festival de Loire. On pourrait faire tout cela. On pourrait mettre les 3 000 000 €. On pourrait même mettre un peu des dépenses sur cette année. On pourrait mettre un peu plus de dépenses de fonctionnement.

Qu'est-ce qui se passe ? Evidemment vous plombez l'autofinancement. Si vous maintenez un investissement important, que faites-vous ? Vous faites de la dette qui génère de l'intérêt de la dette. Et vous rentrez dans la spirale infernale. Si le scénario que j'évoque malheureusement survenait, vous plongez. C'est aussi simple. Quand on est responsable, on évite cela. C'est évidemment peut-être un peu moins populaire. Ce n'est pas démagogique, j'en conviens. Mais je salue effectivement, comme l'a dit tout à l'heure je crois Mme Alexandra DE CHANGY, les associations qui comprennent parfaitement car on leur a expliqué. On anticipe donc. Je ne vais pas vous gâcher la soirée, dans le pire du pire, on peut effectivement réduire ensuite la voilure en investissement. On peut le faire. On a deux mesures lourdes de précaution : on augmente l'autofinancement, on augmente l'épargne. Tout le monde comprend cela. C'est comme pour chacun. On augmente son épargne pour ne pas avoir besoin de recourir à la dette. On fait de l'investissement important car on est dans une logique d'investissement favorable à l'emploi, favorable à l'économie.

Je ne vais pas vous refaire le cycle keynésien, mais il n'est pas complètement faux dès lors qu'on est peu endetté. Relisez KEYNES, vous verrez ce qu'il disait. On a un peu oublié les préceptes keynésiens. Il faut donc les reprendre dans leur globalité. Dès lors que l'on est dans cette logique, effectivement on peut être en économie contracyclique. C'est exactement ce qu'on fait pour porter de l'activité et pour porter la modernisation d'Orléans, pour mettre Orléans en pole position. C'est ce qu'on fait pour l'avenir. Après on peut contester le choix de tel ou tel investissement. Mais globalement c'est la logique que l'on vous propose.

Si cela se passe bien, on pourra revoir. Il n'y a pas péril en la demeure. Il reste 95 % des subventions et tout ce que l'on fait pour accompagner les associations. Sur le Festival de Loire, on en va pas en mourir car il aura un peu moins de financements, comme les fêtes de Jeanne d'Arc auront un peu moins de financements, comme l'événementiel aura un peu moins de financements. Ce n'est pas un drame. Si cela se passe bien, on peut revoir cela à la hausse. Si cela se passe mal, on n'aura pas plombé le budget avec de la dette supplémentaire et avec des dépenses de fonctionnement qu'on ne maîtriserait pas. Voilà la logique de ce que l'on propose. Je pense que c'est tout à fait équilibré. Je pense qu'on est dans notre rôle de responsable. J'aimais bien la formule de BERNANOS qui parlait en 1939 de l'honneur de la politique. C'est au moment où on a signé les accords de Munich. Il parlait de l'honneur de la politique. On va rester à un niveau beaucoup plus modeste. Mais c'est cela aussi, c'est prendre les responsabilités qui nous incombent. Ce serait plus facile, j'en conviens de faire de la démagogie. Je ne dis pas que vous le faites, mais je dis que ce serait plus facile.

Voilà le budget proposé. Je vous prie de m'excuser d'avoir été un peu long. Vous commencez à en avoir marre. Je vois vos visages disant : « il en a encore pour combien de temps ? ». J'ai terminé. Maintenant on vote car on est quand même là pour cela. Deux minutes d'explication de vote. Je ne relance pas le débat. Une explication de vote par groupe, si vous le souhaitez.

M. RICOUD – *Ce sera très court. Je pense que l'opposition, contrairement à ce que vous avez dit, n'a pas été dogmatique, démagogique. Elle a fait des propositions. Vous vous êtes emballés. Vous vous êtes fâchés en disant qu'on ne racontait que des bêtises. Sur les grands axes, sur les grands sujets, l'opposition s'est retrouvée.*

M. le Maire – *Une explication de vote, M. RICOUD, s'il vous plaît.*

M. RICOUD – *M. MARTIN a parlé d'amélioration. Vous avez été beaucoup plus prudent.*

(protestations provenant des bancs de la majorité municipale)

M. RICOUD – *Nous disons que la crise... S'il vous plaît.*

M. le Maire – *Je vous demande l'explication de vote.*

M. RICOUD – *Le budget que vous présentez ne prend pas en considération les difficultés des Orléanais. De ce fait, ce budget n'est pas le nôtre. Nous voterons donc contre.*

M. le Maire – *C'est votre droit le plus strict bien sûr.*

(protestations provenant des bancs de la majorité municipale)

M. RICOUD – Calmez-vous.

M. BRARD – M. le Maire, par rapport à ce budget qui est quelque chose d'important, les propos que vous avez tenus pour terminer, je le dis tout simplement, pour moi je suis d'accord avec vous. C'est une évidence que, dans une collectivité, par rapport à l'exercice budgétaire, la marge de manœuvre qui existe pour déterminer des politiques différentes, pour déterminer éventuellement des choix différents, est faible par rapport à l'ensemble du budget. Sur l'ensemble des actions de la Ville, nous soutenons beaucoup d'actions par rapport à cette action municipale que vous menez, même si nous ne sommes pas dans la majorité.

Dans ce budget, dans sa globalité, il y a des choix en matière d'investissement que nous ne soutenons pas. Il y a une réalité qui a été dite, c'est-à-dire une réalité aujourd'hui d'une difficulté – je ne reviens pas là-dessus – pour laquelle – je reprendrai les mots de M. VALETTE – il ne s'agit pas de dire que peut-être forcément il faut faire plus en terme de dépenses financières, nous pensons sincèrement que dans cette enveloppe, par rapport à ces grandes difficultés, on peut faire mieux.

C'est pour cela, M. le Maire, je le dis tout simplement M. MARTIN, même si vous prenez un air goguenard... Vous nous répondez toujours comme si on était vraiment le dernier de la classe complètement nul. Nous essayons de nous exprimer correctement. Par rapport à ces choix qui concernent les Orléanais, dans cette enveloppe, même s'il y a des choses que nous soutiendrons et nous le faisons à chaque Conseil Municipal, nous ne voterons pas pour ce budget pour des raisons de choix en matière d'investissement – cela a été dit – mais aussi par rapport à certaines problématiques où nous pensons que nous ne sommes pas à la hauteur des problématiques humaines et sociales aujourd'hui en cours pour un certain nombre de personnes. Voilà M. le Maire.

M. le Maire – Merci. Je vais vous rejoindre sur un point. C'est qu'on peut toujours faire mieux. Je n'aurais aucune prétention d'avoir quelque chose de parfait. On est parfaitement d'accord là-dessus.

Mes chers collègues, je vais vous faire lecture des différents éléments du budget. Je vous demanderai de vous prononcer peut-être sur le premier vote et après j'appellerai « même vote » si vous en êtes d'accord.

Sur le budget principal, je vous propose :

- pour le total de la section d'investissement, en dépenses et en recettes à 69 649 524 €,
- pour un total de la section de fonctionnement, en dépenses et en recettes à 180 141 500 €,
- pour un montant du budget principal au total, en dépenses et en recettes de 249 791 024 €.

Je vous consulte. Qui est pour ? Qui est contre ? Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, vous aviez voté pour. Reprenez-vous. Il y a 13 contre.

Nous en venons aux opérations funéraires, pour le total de la section de fonctionnement et montant de ce budget de 55 925 € en dépenses et en recettes. C'est le même vote.

Pour les opérations soumises à T.V.A., pour le total de l'investissement, en dépenses et en recettes, à 180 580 €, un total de la section de fonctionnement à 1 097 216 € et donc un montant du budget des opérations soumises à T.V.A., en dépenses et en recettes, de 1 277 796 €. C'est le même vote.

Pour les Z.A.C. en régie, le budget pour une section d'investissement à 147 909 €, un total de la section de fonctionnement à 290 281 € et un montant du budget de 438 190 € en dépenses et en recettes. C'est le même vote.

Pour le Parc Floral, un total de section d'investissement en dépenses et en recettes de 1 124 000 €, une section de fonctionnement à 2 461 800 € pour un budget total du Parc Floral de 3 585 800 € en dépenses et en recettes. L'opposition est totalement désunie. Je fais procéder au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? 3 contre. Qui s'abstient ? 10 abstentions.

Je vous demande de bien vouloir autoriser le virement d'article à article sur ce budget dans un même chapitre. C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie. Sinon c'est un peu gênant pour gérer le budget.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Vu les articles L. 2312-1 à L. 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption du budget,

Vu l'instruction interministérielle M14 applicable au 1^{er} janvier 1997 aux communes, à leurs services à caractère administratif, aux centres communaux d'action sociale et aux caisses des écoles,

Vu l'instruction M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel ou commercial,

Vu la délibération n° 6 du Conseil Municipal adoptée le 18 décembre 2008 par laquelle, il a été décidé de maintenir pour ce mandat, les modalités de présentation par nature et de vote par chapitre en vigueur antérieurement,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 26 novembre 2010,

Vu l'avis de la Commission du Budget du 7 décembre 2010,

Entendu le rapport sur le budget primitif pour le budget principal, budget annexe des opérations funéraires, budget annexe des opérations soumises à T.V.A., budgets annexes des Z.A.C. en régie et budget annexe du Parc Floral,

Le Conseil Municipal, délibère sur :

1°) Le budget principal est arrêté pour 2011, en dépenses et en recettes, au niveau du chapitre par nature, aux sommes suivantes exprimées en €:

- BUDGET PRINCIPAL

a) Section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultats des votes
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	12 005 500 €	26 163 240 €	Adopté par 42 voix contre 13.
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 231 000 €		Adopté par 42 voix contre 13.
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 395 993 €		Adopté par 42 voix contre 13.
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	33 077 995 €		Adopté par 42 voix contre 13.
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	74 308 €	100 308 €	Adopté par 42 voix contre 13.
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	13 833 728 €		Adopté par 42 voix contre 13.
13 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT		10 009 669 €	Adopté par 42 voix contre 13.
024 - PRODUIT DE CESSIONS		5 304 300 €	Adopté par 42 voix contre 13.
10 - DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	20 000 €	4 800 000 €	Adopté par 42 voix contre 13.
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	11 000 €	7 000 €	Adopté par 42 voix contre 13.
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		12 265 007 €	Adopté par 42 voix contre 13.
040 - OP ORDRE BUDG TRANSFERT ENTRE SECTION		11 000 000 €	Adopté par 42 voix contre 13.
TOTAL	69 649 524 €	69 649 524 €	Adopté par 42 voix contre 13.

b) Section de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultats des votes
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	26 370 982 €		Adopté par 42 voix contre 13.
66 - CHARGES FINANCIERES	4 280 000 €		Adopté par 42 voix contre 13.
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 356 129 €		Adopté par 42 voix contre 13.
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		2 744 476 €	Adopté par 42 voix contre 13.
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		409 871 €	Adopté par 42 voix contre 13.
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	33 578 114 €		Adopté par 42 voix contre 13.
012 - CHARGES DE PERSONNEL	90 791 268 €		Adopté par 42 voix contre 13.
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENT		8 672 870 €	Adopté par 42 voix contre 13.
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		44 093 920 €	Adopté par 42 voix contre 13.
73 - IMPOTS ET TAXES		109 372 178 €	Adopté par 42 voix contre 13.
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES		14 772 440 €	Adopté par 42 voix contre 13.
76 - PRODUITS FINANCIERS		75 745 €	Adopté par 42 voix contre 13.
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	12 265 007 €		Adopté par 42 voix contre 13.
022 - DEPENSES IMPREVUES (fonctionnement)	500 000 €		Adopté par 42 voix contre 13.
042 - OP ORDRE BUDG TRANSFERT ENTRE SECTION	11 000 000 €		Adopté par 42 voix contre 13.
TOTAL	180 141 500 €	180 141 500 €	Adopté par 42 voix contre 13.

- Séance du vendredi 17 décembre 2010 -

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
MONTANT TOTAL BUDGET PRINCIPAL	249 791 024 €	249 791 024 €

ADOPTE PAR 42 VOIX CONTRE 13.

2°) Le budget annexe des opérations funéraires est arrêté pour 2011 en dépenses et en recettes, au niveau du chapitre par nature, aux sommes suivantes exprimées en €:

- BUDGET DES OPERATIONS FUNERAIRES

Section de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultats des votes
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	665 €		Adopté par 42 voix contre 13.
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	14 860 €		Adopté par 42 voix contre 13.
012 - CHARGES DE PERSONNEL	40 400 €		Adopté par 42 voix contre 13.
70 - PRODUITS DES SERVICES,DU DOMAINE ET VENT		55 925 €	Adopté par 42 voix contre 13.
TOTAL	55 925 €	55 925 €	Adopté par 42 voix contre 13.

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
MONTANT DU BUDGET DES OPERATIONS FUNERAIRES	55 925 €	55 925 €

ADOPTE PAR 42 VOIX CONTRE 13.

3°) Le budget annexe des opérations soumises à T.V.A. est arrêté pour 2011 en dépenses et en recettes, au niveau du chapitre par nature, aux sommes suivantes exprimées en €:

- BUDGET DES OPERATIONS SOUMISES A T.V.A.

a) Section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultats des votes
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	40 705 €		Adopté par 42 voix contre 13.
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	139 875 €		Adopté par 42 voix contre 13.
040 - OP ORDRE BUDG TRANSFERT ENTRE SECTION		180 580 €	Adopté par 42 voix contre 13.
TOTAL	180 580 €	180 580 €	Adopté par 42 voix contre 13.

b) Section de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultats des votes
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	38 300 €		Adopté par 42 voix contre 13.
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000 €		Adopté par 42 voix contre 13.
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		268 312 €	Adopté par 42 voix contre 13.
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	877 336 €		Adopté par 42 voix contre 13.
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENT		354 804 €	Adopté par 42 voix contre 13.
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		474 100 €	Adopté par 42 voix contre 13.
042 - OP ORDRE BUDG TRANSFERT ENTRE SECTION	180 580 €		Adopté par 42 voix contre 13.
TOTAL	1 097 216 €	1 097 216 €	Adopté par 42 voix contre 13.

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
MONTANT TOTAL DU BUDGET DES OPERATIONS SOUMISES A T.V.A.	1 277 796 €	1 277 796 €

ADOPTÉ PAR 42 VOIX CONTRE 13.

4°) Le budget annexe des Z.A.C. en régie est arrêté pour 2011, en dépenses et en recettes, au niveau du chapitre par nature, aux sommes suivantes exprimées en euros :

- BUDGET DES Z.A.C. EN REGIE

a) Section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultats des votes
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0 €	5 537 €	Adopté par 42 voix contre 13.
040 - OP ORDRE BUDG TRANSFERT ENTRE SECTION	147 909 €	142 372 €	Adopté par 42 voix contre 13.
TOTAL	147 909 €	147 909 €	Adopté par 42 voix contre 13.

b) Section de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultats des votes
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	147 909 €		Adopté par 42 voix contre 13.
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		142 372 €	Adopté par 42 voix contre 13.
042 - OP ORDRE BUDG TRANSFERT ENTRE SECTION	142 372 €	147 909 €	Adopté par 42 voix contre 13.
TOTAL	290 281 €	290 281 €	Adopté par 42 voix contre 13.

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
MONTANT TOTAL DU BUDGET DES Z.A.C. EN REGIE	438 190 €	438 190 €

ADOPTÉ PAR 42 VOIX CONTRE 13.

5°) Le budget annexe du Parc Floral est arrêté pour 2011, en dépenses et en recettes, au niveau du chapitre par nature, aux sommes suivantes exprimées en €:

- BUDGET ANNEXE DU PARC FLORAL

a) Section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultats des votes
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 000 €		Adopté par 42 voix contre 3. Il y a 10 abstentions.
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	123 500 €		Adopté par 42 voix contre 3. Il y a 10 abstentions.
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	396 500 €		Adopté par 42 voix contre 3. Il y a 10 abstentions.
13 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT		524 000 €	Adopté par 42 voix contre 3. Il y a 10 abstentions.
040 - OP ORDRE BUDG TRANSFERT ENTRE SECTION	600 000 €	600 000 €	Adopté par 42 voix contre 3. Il y a 10 abstentions.
TOTAL	1 124 000 €	1 124 000 €	Adopté par 42 voix contre 3. Il y a 10 abstentions.

b) Section de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultats des votes
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 550 €		Adopté par 42 voix contre 3. Il y a 10 abstentions.
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	583 750 €		Adopté par 42 voix contre 3. Il y a 10 abstentions.
012 - CHARGES DE PERSONNEL	1 276 500 €		Adopté par 42 voix contre 3. Il y a 10 abstentions.
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENT		529 693 €	Adopté par 42 voix contre 3. Il y a 10 abstentions.
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		1 332 107 €	Adopté par 42 voix contre 3. Il y a 10 abstentions.
042 - OP ORDRE BUDG TRANSFERT ENTRE SECTION	600 000 €	600 000 €	Adopté par 42 voix contre 3. Il y a 10 abstentions.
TOTAL	2 461 800 €	2 461 800 €	Adopté par 42 voix contre 3. Il y a 10 abstentions.

	Dépenses	Recettes
MONTANT TOTAL DU BUDGET DU PARC FLORAL 3 585 800 €	3 585 800 €	

ADOPTE PAR 42 VOIX CONTRE 3.
IL Y A 10 ABSTENTIONS.

6°) **M. le Maire** est autorisé, conformément à l'article L. 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, à effectuer les virements de crédits d'article à article à l'intérieur d'un même chapitre ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 7 – Décision modificative n° 5.

M. le Maire – *Je vous propose d'adopter un rythme un peu plus soutenu, puisqu'il nous reste exactement 84 délibérations.*

M. MARTIN – *Un point, reprise de provisions, nous avons un litige qui nous opposait à Numéricable, que nous avons gagné devant le Tribunal, ce qui nous permet de reprendre les provisions et de voir mieux l'avenir avec cette société.*

M. CHAPUIS – *Excusez-moi, on est sur la délibération n° 9 ou sur la délibération n° 7 ?*

M. le Maire – *La délibération n° 7.*

M. CHAPUIS – *Vous avez présenté...*

M. le Maire – *La D.M. 5.*

M. MARTIN – *La décision modificative n° 5.*

M. CARRE – *La délibération n° 9 régularise l'écriture.*

M. CHAPUIS – *En cohérence avec notre vote sur le budget prévisionnel 2010, comme on a voté contre le budget prévisionnel 2010, on votera contre cette décision modificative n° 5.*

M. le Maire – *Je vous demande encore un tout petit peu d'attention. Je vous propose de terminer les délibérations de M. MARTIN. Après, j'ai une bonne nouvelle à vous annoncer...*

(exclamations)

M. le Maire – *Je vous propose de prendre un petit pot dans la salle des Pas Perdus. J'invite volontiers les personnes qui sont dans les tribunes qui nous font l'amitié d'être présentes, à nous rejoindre, si elles le souhaitent bien sûr.*

On termine simplement. Ne vous précipitez pas tous sur le buffet. Je vous demande un tout petit instant pour la délibération n° 7, la décision modificative n° 5, pour être précis, M. MARTIN, si vous pouvez la rappeler.

M. MARTIN – *Je la rappelle, mais je vais la commenter, puisque la seule écriture qui joue sur les ouvertures de crédits, c'est une reprise de provisions concernant le litige qui nous opposait à la Société NUMERICABLE, qui sera repris en délibération n° 9, et qui nous fait une recette exceptionnelle, qui a déjà été encaissée du reste, de 413 000 €.*

M. le Maire – *Je vous consulte. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Afin de régulariser l'imputation budgétaire de certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

BUDGET PRINCIPAL

I. AUTORISER LES OUVERTURES DE CREDITS

a) Ouverture - Fonctionnement

En dépenses :

en €

020 654

45 000,00

Pertes sur créances irrécouvrables
AFIN – Direction des Finances

En recettes :

213 7817

413 998,00

Reprises de provisions sur dépréciation
d'actifs circulants
AFIN : Direction des Finances

b) Ouverture Investissement

En recettes :

020 1641

- 618 998,00

Emprunt d'équilibre
AFIN – Direction des finances

II. AUTORISER LES ANNULATIONS DE CREDITS

a) en investissement

En dépenses :

020 2031 13B024

-100 000,00

Etudes
Concerto
ADSI : Direction des systèmes d'information

020 2031 10A452

-50 000,00

Etudes
Projet centre ville
UUAM : Direction de l'Aménagement Urbain

<u>En dépenses :</u>	<u>en €</u>
020 20413 08B452 Subventions d'équipement Ressources en eau PPEH : Pôle Environnement Hygiène	-50 000,00
824 205 Concessions et droits similaires, brevet Recollement des Musées CCCA : Culture et création Artistique	-50 000,00

III. AUTORISER LES ECRITURES D'ORDRE

a) pour les écritures d'intégrations de biens

<u>En dépenses :</u>	
824 chapitre 041 2315 Intégration comptable des frais d'études	1 500 000,00

<u>En recettes :</u>	
824 chapitre 041 2031 Intégration comptable des frais d'études	1 500 000,00

<u>En dépenses :</u>	
824 chapitre 041 2313 Intégration comptable des avances	5 000 000,00

<u>En recettes :</u>	
824 chapitre 041 238 Intégration comptable des avances	5 000 000,00

b) Pour l'équilibre du budget

<u>En dépenses :</u>	
023 Virement à la section d'investissement AFIN – Direction des finances	368 998,00

<u>En Recettes :</u>	
021 Virement de la section de fonctionnement AFIN – Direction des finances ».	368 998,00

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 8 – Admission en non valeur.

M. MARTIN – *Pour 54 200 €, ce sont des droits de voirie notamment, sur une période qui remonte à 2003 jusqu'en 2009.*

- Séance du vendredi 17 décembre 2010 -

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Mme le Trésorier Principal de la Trésorerie Municipale Orléans et Sud Loire a dressé le 8 novembre 2010 la liste des produits irrécouvrables pour le budget principal de la Ville (liste jointe).

Les sommes non recouvrées s'élèvent à un total de 54 232,55 € et correspondent essentiellement à des droits de voirie et à des trop perçus sur rémunération relatifs aux exercices 2003 à 2009, restés impayés en dépit des poursuites engagées.

Ceci exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2312-1,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'admission en non-valeur de la somme de 54 232,55 € sur le budget principal de la Ville ;

2°) accorder décharge au comptable pour la somme indiquée ci-dessus ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice en cours, section de fonctionnement, article 654, service gestionnaire AFIN ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.



045019 TRESORERIE MUNICIPALE ORLEANS ET SUD LOIRE
NUMERO LISTE 399342115

VILLE ORLEANS BUDGET PRINCIPAL (23400)

PRESENTATION EN NON VALEUR

Orléans le 08/11/2010

Le comptable du Trésor, soussigné, expose qu'il n'a pas pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état ci-après il demande, en conséquence, l'admission en non valeur des pièces pour le montant de **54232,55 €**.

Exercice	REFERENCE	REDEVABLE	MONTANT	MOTIF
2008	R-4-26	ADELIO COIFFURE	67,3	combinaison infructueuse d actes
2003	T-2704	ARRAD ANGELIQUE	118	poursuite sans effet
2004	T-813	AUBE THIERRY	914,9	décédé et demande renseignement négative
2003	T-900013000101	BAR LA PETITE RENAISSANCE	521,1	radiation du registre de commerce
2005	T-900009000236	BAR LA PETITE RENAISSANCE	209,1	radiation du registre de commerce
2006	T-900015000436	BAR LA PETITE RENAISSANCE	653	radiation du registre de commerce
2004	T-900004000159	BAR LA PETITE RENAISSANCE	527,45	radiation du registre de commerce
2008	R-4-199	BAR LA PETITE RENAISSANCE	871,3	radiation du registre de commerce
2005	T-900009000243	BAR LE SANTA FE	391,2	combinaison infructueuse d actes
2006	T-900015000448	BAR LE SANTA FE	256,2	combinaison infructueuse d actes
2007	R-4-218	BAR LE SANTA FE	261	combinaison infructueuse d actes
2008	R-4-215	BAR LE SANTA FE	263,8	combinaison infructueuse d actes
2003	T-2684	BARRE MARIE-LINE	265,88	poursuite sans effet
2007	T-900002001145	BENAISSA ALI	25,37	combinaison infructueuse d actes
2007	T-900003001146	BENAISSA ALI	25,37	combinaison infructueuse d actes
2008	R-3-93	BENAISSA ALI	23,01	combinaison infructueuse d actes
2008	R-3-86	BENAISSA ALI	23,01	combinaison infructueuse d actes
2008	R-3-92	BENAISSA ALI	23,01	combinaison infructueuse d actes
2008	R-4-120	BENAISSA ALI	23,01	combinaison infructueuse d actes
2008	R-4-119	BENAISSA ALI	46,78	combinaison infructueuse d actes
2008	R-3-101	BENAISSA ALI	23,01	combinaison infructueuse d actes
2008	R-3-100	BENAISSA ALI	23,01	combinaison infructueuse d actes

2008	R-3-88	BENAÏSSA ALI .	23,01	combinaison infructueuse d actes
2008	R-3-88	BENAÏSSA ALI .	23,01	combinaison infructueuse d actes
2008	R-4-129	BENAÏSSA ALI .	23,01	combinaison infructueuse d actes
2008	R-3-94	BENAÏSSA ALI .	23,01	combinaison infructueuse d actes
2009	R-3-92	BENAÏSSA ALI .	24,06	combinaison infructueuse d actes
2009	R-4-121	BENAÏSSA ALI .	23,67	combinaison infructueuse d actes
2009	R-3-84	BENAÏSSA ALI .	24,06	combinaison infructueuse d actes
2009	R-4-132	BENAÏSSA ALI .	23,67	combinaison infructueuse d actes
2009	R-4-134	BENAÏSSA ALI .	24,06	combinaison infructueuse d actes
2009	R-3-92	BENAÏSSA ALI .	23,67	combinaison infructueuse d actes
2009	R-4-127	BENAÏSSA ALI .	23,67	combinaison infructueuse d actes
2009	R-4-117	BENAÏSSA ALI .	57,2	combinaison infructueuse d actes
2009	R-3-90	BENAÏSSA ALI .	23,67	combinaison infructueuse d actes
2009	R-3-103	BENAÏSSA ALI .	23,67	combinaison infructueuse d actes
2009	R-3-86	BENAÏSSA ALI .	23,67	combinaison infructueuse d actes
2009	R-3-91	BENAÏSSA ALI .	23,67	combinaison infructueuse d actes
2009	R-3-97	BENAÏSSA ALI .	23,67	combinaison infructueuse d actes
2009	T-364	BENAÏSSA ALI .	9661,23	combinaison infructueuse d actes
2006	T-900015000454	BICHE DE BERRE	44,8	certif irrecouvrabilite
2007	R-11-261	BICHE DE BERRE .	45,6	certif irrecouvrabilite
2006	T-1163	BINENE BUKASA .	201,6	poursuite sans effet
2006	T-2089	BINENE BUKASA .	359,9	poursuite sans effet
2008	T-110	BINGUY BEMBA	315,92	poursuite sans effet
2007	R-11-280	BOUCHERIE CHARCUTERIE	57	insuffisance actif
2008	R-11-267	BOUCHERIE CHARCUTERIE	57,7	insuffisance actif
2007	T-3316	CAM VAN BOUTHONG	350	poursuite sans effet
2001	T-2635	CARLIAN STEPHANIE	840,21	combinaison infructueuse d actes
2007	T-1835	CARVALHO LYSA	2919,06	poursuite sans effet
2004	T-2315	CHRIST EN VOUS	1755,63	combinaison infructueuse d actes
2007	T-2984	CHRIST EN VOUS	5030,85	combinaison infructueuse d actes
2007	T-2985	CHRIST EN VOUS	1000	combinaison infructueuse d actes
2005	T-900001000915	CHRIST EN VOUS	457,35	combinaison infructueuse d actes
2005	T-900003000916	CHRIST EN VOUS	457,35	combinaison infructueuse d actes
2005	T-900004000917	CHRIST EN VOUS	457,35	combinaison infructueuse d actes
2005	T-900005000918	CHRIST EN VOUS	457,35	combinaison infructueuse d actes
2005	T-900006000919	CHRIST EN VOUS	457,35	combinaison infructueuse d actes
2005	T-900007000920	CHRIST EN VOUS	457,35	combinaison infructueuse d actes
2005	T-900008000921	CHRIST EN VOUS	457,35	combinaison infructueuse d actes

2005	T-900009000922	CHRIST EN VOUS	457,35	combinaison infructueuse d actes
2005	T-900010000923	CHRIST EN VOUS	457,35	combinaison infructueuse d actes
2005	T-900011000924	CHRIST EN VOUS	457,35	combinaison infructueuse d actes
2005	T-900012000925	CHRIST EN VOUS	257,35	combinaison infructueuse d actes
2005	T-900012000925	CHRIST EN VOUS	457,35	combinaison infructueuse d actes
2006	T-900001001062	CHRIST EN VOUS	457,35	combinaison infructueuse d actes
2006	T-900002001063	CHRIST EN VOUS	457,35	combinaison infructueuse d actes
2006	T-900003001064	CHRIST EN VOUS	457,35	combinaison infructueuse d actes
2006	T-900004001065	CHRIST EN VOUS	457,35	combinaison infructueuse d actes
2006	T-900005001066	CHRIST EN VOUS	457,35	combinaison infructueuse d actes
2006	T-900006001067	CHRIST EN VOUS	457,35	combinaison infructueuse d actes
2006	T-900007001068	CHRIST EN VOUS	457,35	combinaison infructueuse d actes
2006	T-900008001069	CHRIST EN VOUS	457,35	combinaison infructueuse d actes
2006	T-900015000484	DOMINIQUE COIFFURE	28,2	insuffisance actif
2007	R-11-517	DOMINIQUE COIFFURE .	93	insuffisance actif
2006	T-900015000487	DRANSARD ETS	69,7	insuffisance actif
2007	R-11-521	DRANSARD ETS	71,1	insuffisance actif
2008	R-11-500	DRANSARD ETS	71,7	insuffisance actif
2009	R-11-449	DRANSARD ETS	73,8	insuffisance actif
2010	R-11-452	DRANSARD ETS	74,98	insuffisance actif
2007	T-391	ESPACE HABITAT	49,5	certif irrecoouvrabilite
2002	T-1929	GOYALT CELINE .	277,23	poursuite sans effet
2002	T-2905	GOYALT CELINE .	289,17	poursuite sans effet
2002	T-3373	GOYALT CELINE .	285,05	poursuite sans effet
2002	T-52	GOYALT CELINE .	134,73	poursuite sans effet
2002	T-711	GOYALT CELINE .	124,16	poursuite sans effet
2003	T-1459	GOYALT CELINE .	286,38	poursuite sans effet
2003	T-1663	GOYALT CELINE .	286,39	poursuite sans effet
2003	T-2848	GOYALT CELINE .	286,39	poursuite sans effet
2005	T-900009000296	IN DA STORE	24,3	poursuite sans effet
2006	T-900015000506	IN DA STORE	24,7	poursuite sans effet
2008	R-25-679	IN DA STORE	25,5	poursuite sans effet
2006	T-900015000609	J.B.K	140	insuffisance actif
2007	R-25-710	J.B.K.	142,5	insuffisance actif
2008	R-25-700	J.B.K.	144,8	insuffisance actif
2004	T-2755	JEGOU CEDRIC .	343,67	poursuite sans effet
2006	T-197	LAQUEMBE ALAIN .	3160,81	poursuite sans effet
2006	T-900015000519	L'ATELIER COIFFURE .	31,3	insuffisance actif

2007	R-25-758	L'ATELIER COIFFURE .	31,8	insuffisance actif
2008	R-25-751	L'ATELIER COIFFURE .	32,3	insuffisance actif
2008	T-92	LEMETEYER JOHNNY NC	759,38	poursuite sans effet
2001	T-3414	MAHFOUD ADELEKE	1059,92	poursuite sans effet
2007	R-25-1000	MARKENSTOCK .	43,5	insuffisance actif
2006	T-900015000572	MERCERIE DU VIEUX MAR	72,4	insuffisance actif
2007	R-25-1021	MERCERIE DU VIEUX MAR	73,6	insuffisance actif
2003	T-2969	N' KOY OKITEMBO .	1317,96	poursuite sans effet
2006	T-1053	OKOUI-OKOUI LUNE CH	88,45	combinaison infructueuse d actes
2007	T-363	TAJA	3000	insuffisance actif
2007	T-2819	TASDEMIR OSKAN	363,68	npai et demande renseign. Négative
2006	T-2733	THOMAS MARIE-GENEVIEV	558,53	poursuite sans effet
2005	T-80	VAN ESSCHEN Courmba	133	poursuite sans effet
2005	T-900009000400	VEDIOR BIS .	125,6	npai et demande renseign. Négative
2009	T-6	XUEZHENG MA Nc	75	npai et demande renseign. Négative
2003	T-3136	YANG BLONG	2381,61	poursuite sans effet
TOTAL			54232,55	



MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

N° 9 – Société NC NUMERICABLE. Reprise de provision.

M. MARTIN – *que je viens d'expliquer suite à un arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Nantes. Je viens de le commenter de façon assez sommaire, mais suffisante, je pense. C'est une recette qui nous revient.*

M. RICOUD – *Nous voterons cette délibération bien évidemment. Je veux souligner à quel point beaucoup d'Orléanais ont des soucis avec Numéricable. Dernièrement encore, rue Henri Troyat, tout un bâtiment a été confronté à ces difficultés. Il faut les pénaliser car ils ne sont pas à la hauteur de leurs missions.*

M. LEBRUN – *Je suis déjà intervenu là-dessus. Il y a des soucis un petit peu partout. Cela met longtemps à être réparé, très longtemps, trop longtemps. J'avais demandé que cela fasse l'objet de pénalités. Je voulais savoir votre point de vue là-dessus, quand cela tarde à résoudre les dysfonctionnements.*

M. MARTIN – *Nous avons avec Numéricable un désaccord concernant la nature juridique du contrat, suite à une évolution de la loi qui remonte à 2005. Ce désaccord a été purgé par la Cour d'Appel ainsi que je viens de le dire. Numéricable a donc été condamné à payer ces sommes au titre de réparation de 2005 à 2007. Il reste encore autant à recevoir.*

Dans le même temps, je pense vraiment que nous avons réouvert le dialogue avec Numéricable pour avoir une amélioration sensible sur le long terme – je pense que ce sera possible – de la qualité du service. C'est bien cela la question que vous attendez ce soir. Tant que ce litige-là n'était pas purgé, c'était excessivement difficile. Numéricable est une société qui a été reprise il y a quand même quelques années. Il y a maintenant des interlocuteurs et on peut travailler avec eux. Voilà ma réponse.

M. CARRE – *Ce sont deux problèmes différents. Le premier, c'est à l'abonné de se plaindre directement, il y en a qui le font, et d'obtenir des réductions sur leur abonnement en dédommagement. Ce n'est pas à la Ville de peser sur des pénalités.*

Le deuxième élément concerne essentiellement les abonnements collectifs de l'Office et des autres bailleurs. Il faut s'inscrire dans une négociation avec eux sur le long terme pour savoir si on arrête tout ou si, au contraire, contre la fiabilisation, on continue et on voit même si on peut améliorer les services. Il faut essayer de ne pas tout jeter. J'ai bien compris le sens des remarques. Mais je fais exactement le même constat. On est tout à fait d'accord. J'ai justement demandé à la direction de l'Office de travailler dans ce sens avec la Ville concédante et avec Numéricable qui, comme l'a indiqué M. MARTIN, s'inscrit dans une nouvelle dynamique. On va essayer de positiver pour l'essentiel de leurs clients qui sont aussi en l'occurrence des locataires.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« En application du contrat de délégation, la société NC NUMERICABLE est redevable chaque année d'une redevance d'exploitation du réseau câblé d'Orléans. En 2008, puis en 2009, la société NC NUMERICABLE a introduit plusieurs recours contre les titres de recette émis par la Ville au titre des années 2005, 2006 et 2007, pour un montant total de 413 998 €.

Par un arrêt en date du 31 août 2010, la Cour Administrative d'Appel de Nantes a confirmé les jugements n° 07-1901, 08-2088 et 09-1039 du 4 août 2009 du Tribunal Administratif d'Orléans visant à confirmer l'obligation, pour la société NC NUMERICABLE, de payer ces titres.

Considérant le risque potentiel de ne pas recouvrer ces sommes, la Ville a constitué, en application de l'article R. 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, une provision dans son budget pour un montant de 413 998 €, couvrant ainsi totalement le risque financier correspondant à l'éventuelle obligation qui serait faite à la Ville soit d'annuler le titre émis en vertu d'une décision de justice, soit de l'admettre en non valeur pour défaut de paiement de l'entreprise.

Madame le Trésorier Principal venant de confirmer le recouvrement des sommes dues par la société NC NUMERICABLE le 14 octobre 2010, il n'y a plus lieu de maintenir ces provisions.

Dans ce contexte, il convient de procéder à la reprise des provisions constituées.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) reprendre à hauteur de 413 998 € les provisions constituées au titre du contentieux avec la société NC NUMERICABLE aujourd'hui éteint ;

2°) imputer la recette correspondante au chapitre 78, compte 7817, du budget principal ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 10 – Société H.L.M. Pierres et Lumières. Construction de 13 logements situés Z.A.C. du Clos de la Fontaine à Orléans. Garantie d'un emprunt de 1 701 863 €. Approbation d'une convention.

M. MARTIN – *Très rapidement. 1 701 863 € à hauteur de 50 % pour la Société d'H.L.M. Pierres et Lumières.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre en date du 9 novembre 2010, la société H.L.M. Pierres et Lumières sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 1 701 863 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations et destiné à financer la construction de 13 logements situés Z.A.C. du Clos de la Fontaine, îlot C à Orléans.

Le Département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 7).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par la société H.L.M. Pierres et Lumières,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E

I. GARANTIE D'EMPRUNT

ARTICLE PREMIER : La Ville d'Orléans accorde sa garantie financière à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 1 701 863 € souscrit par la société H.L.M. Pierres et Lumières auprès de la Caisse des dépôts et Consignations.

Ce prêt se compose d'un prêt PLUS d'un montant de 1 476 715 € et d'un prêt PLUS foncier d'un montant de 225 148 €.

Ce prêt PLUS est destiné à financer la construction de 13 logements situés Z.A.C. du Clos de la Fontaine, îlot C à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt souscrit auprès de la Caisse des dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Prêt PLUS
 - Montant du prêt construction : 1 476 715 €
 - Durée de la période de préfinancement : de 3 à 24 mois maximum
 - Durée de la période d'amortissement : 40 ans
 - Périodicité des échéances : annuelle
 - Index : Livret A
 - Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +60 pdb.
 - Taux annuel de progressivité : de 0 % à 0,5 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A)
 - Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

- Prêt PLUS foncier
 - Montant du prêt foncier : 225 148 €
 - Durée de la période de préfinancement : de 3 à 24 mois maximum
 - Durée de la période d'amortissement : 50 ans
 - Périodicité des échéances : annuelle
 - Index : Livret A
 - Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
 - Taux annuel de progressivité : de 0 % à 0,5 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A)

- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

ARTICLE 3 : La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivis d'une période d'amortissement de 40 ans pour la partie construction et de 50 ans pour la partie foncière, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la société H.L.M. Pierres et Lumières, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et Consignations, la Ville s'engage à se substituer à la société H.L.M. Pierres et Lumières pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse des dépôts et Consignations et l'emprunteur.

II. RESERVATION DE LOGEMENT

ARTICLE 6 : la société H.L.M. Pierres et Lumières s'engage envers la commune d'Orléans à réserver 20 % des logements réalisés dans le cadre de ce programme, soit 3 logements, en application des articles L. 441-1 et R. 441-10 du Code de la Construction et de l'Habitation. Les candidats locataires seront choisis sur une liste établie par la Ville sans que la société H.L.M. Pierres et Lumières puisse se prévaloir d'autres dispositions que celles retenues par le titre IV, chapitre 1er - section 1 du Code de la Construction et de l'Habitation, relatives aux conditions d'attribution de logements (articles R. 441-1 et suivants).

ARTICLE 7 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre la société H.L.M. Pierres et Lumières et la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 11 – Société H.L.M. Pierres et Lumières. Construction de 3 logements situés Z.A.C. du Clos de la Fontaine à Orléans. Garantie d'un emprunt de 196 503 €. Approbation d'une convention.

M. MARTIN – *Idem pour la Société H.L.M. Pierres et Lumières pour 50 % de 196 503 €.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre en date du 9 novembre 2010, la société H.L.M. Pierres et Lumières sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 196 503 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations et destiné à financer la construction de 3 logements situés Z.A.C. du Clos de la Fontaine, îlot C à Orléans.

Le Département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 7).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par la société H.L.M. Pierres et Lumières,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E

I. GARANTIE D'EMPRUNT

ARTICLE PREMIER : La Ville d'Orléans accorde sa garantie financière à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 196 503 € souscrit par la société H.L.M. Pierres et Lumières auprès de la Caisse des dépôts et Consignations.

Ce prêt se compose d'un prêt P.L.A.I. d'un montant de 165 649 € et d'un prêt P.L.A.I. foncier d'un montant de 30 854 €.

Ce prêt P.L.A.I. est destiné à financer la construction de 3 logements situés Z.A.C. du Clos de la Fontaine, îlot C à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt souscrit auprès de la Caisse des dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Prêt P.L.A.I.
 - Montant du prêt construction : 165 649 €
 - Durée de la période de préfinancement : de 3 à 24 mois maximum
 - Durée de la période d'amortissement : 40 ans
 - Périodicité des échéances : annuelle
 - Index : Livret A
 - Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb

- Taux annuel de progressivité : de 0% à 0.50% maximum (actualisable à la date d'effet du contrat du contrat en cas de variation du taux du livret A)

- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

- Prêt P.L.A.I. foncier

- Montant du prêt foncier : 30 854 €

- Durée de la période de préfinancement : de 3 à 24 mois maximum

- Durée de la période d'amortissement : 50 ans

- Périodicité des échéances : annuelle

- Index : Livret A

- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb

- Taux annuel de progressivité : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat du contrat en cas de variation du taux du livret A)

- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

ARTICLE 3 : La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivis d'une période d'amortissement de 40 ans pour la partie construction et de 50 ans pour la partie foncière, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la société H.L.M. Pierres et Lumières, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieur à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et Consignations, la Ville s'engage à se substituer à la société H.L.M. Pierres et Lumières pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse des dépôts et Consignations et l'emprunteur.

II. RESERVATION DE LOGEMENT

ARTICLE 6 : la société H.L.M. Pierres et Lumières s'engage envers la commune d'Orléans à réserver 20 % des logements réalisés dans le cadre de ce programme, soit 1 logement, en application des articles L. 441-1 et R. 441-10 du Code de la Construction et de l'Habitation. Les candidats locataires seront choisis sur une liste établie par la Ville sans que la société H.L.M. Pierres et Lumières puisse se prévaloir d'autres dispositions que celles retenues par le titre IV, chapitre 1er - section 1 du Code de la Construction et de l'Habitation, relatives aux conditions d'attribution de logements (articles R. 441-1 et suivants).

ARTICLE 7 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre la société H.L.M. Pierres et Lumières et la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 12 – Société H.L.M. Pierres et Lumières. Construction de 14 logements situés Z.A.C. du Clos de la Fontaine à Orléans. Garantie d'un emprunt de 1 290 088 €. Approbation d'une convention.

M. le Maire – *C'est le même sujet, M. MARTIN.*

M. MARTIN – *Idem pour la Société H.L.M. Pierres et Lumières : montant de 50 % de 1 290 088 €.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre en date du 9 novembre 2010, la société H.L.M. Pierres et Lumières sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 1 290 088 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations et destiné à financer la construction de 14 logements situés Z.A.C. du Clos de la Fontaine, îlot C à Orléans.

Le Département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 7).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par la société H.L.M. Pierres et Lumières,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E

I. GARANTIE D'EMPRUNT

ARTICLE PREMIER : La Ville d'Orléans accorde sa garantie financière à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 1 290 088 € souscrit par la société H.L.M. Pierres et Lumières auprès de la Caisse des dépôts et Consignations.

Ce prêt se compose d'un prêt PRUCD d'un montant de 1 094 204 € et d'un prêt PRUCD foncier d'un montant de 195 884 €.

Ce prêt en renouvellement urbain avec préfinancement est destiné à financer la construction de 14 logements situés Z.A.C. du Clos de la Fontaine, îlot C à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt souscrit auprès de Caisse des dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Prêt PRUCD

- Montant du prêt construction : 1 094 204 €
- Durée de la période de préfinancement : de 3 à 24 mois maximum
- Durée de la période d'amortissement : 40 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +60 pdb, étant entendu que ce taux d'intérêt est susceptible de bénéficier d'une bonification de 35 pdb apportée par l'établissement prêteur ayant pour effet de ramener le taux actuariel annuel à Livret A + 25 pdb.

- Taux annuel de progressivité : de 0 % à 0,5 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat du contrat en cas de variation du taux du livret A)

- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

- Prêt PRUCD foncier

- Montant du prêt foncier : 195 884 €
- Durée de la période de préfinancement : de 3 à 24 mois maximum
- Durée de la période d'amortissement : 50 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb, étant entendu que ce taux d'intérêt est susceptible de bénéficier d'une bonification de 35 pdb apportée par l'établissement prêteur ayant pour effet de ramener le taux actuariel annuel à Livret A + 25 pdb.

- Taux annuel de progressivité : de 0 % à 0,5 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat du contrat en cas de variation du taux du livret A)

- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

ARTICLE 3 : La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivis d'une période d'amortissement de 40 ans pour la partie construction et de 50 ans pour la partie foncière, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la société H.L.M. Pierres et Lumières, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et Consignations, la Ville s'engage à se substituer à la société H.L.M. Pierres et Lumières pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse des dépôts et Consignations et l'emprunteur.

II. RESERVATION DE LOGEMENT

ARTICLE 6 : la société H.L.M. Pierres et Lumières s'engage envers la commune d'Orléans à réserver 20 % des logements réalisés dans le cadre de ce programme, soit 3 logements, en application des articles L. 441-1 et R. 441-10 du Code de la Construction et de l'Habitation. Les candidats locataires seront choisis sur une liste établie par la Ville sans que la société H.L.M. Pierres et Lumières puisse se prévaloir d'autres dispositions que celles retenues par le titre IV, chapitre 1er - section 1 du Code de la Construction et de l'Habitation, relatives aux conditions d'attribution de logements (articles R. 441-1 et suivants).

ARTICLE 7 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre la société H.L.M. Pierres et Lumières et la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 13 – S.A. H.L.M. France Loire. Acquisition et amélioration de 7 logements en vue de la création d'un centre d'hébergement de stabilisation situé 29 rue Gratteminot à Orléans. Garantie d'un emprunt de 484 000 €. Approbation d'une convention.

M. MARTIN – *C'est la Société d'H.L.M. France Loire, pour un montant de 50 % de 484 000 €.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre en date du 17 novembre 2010, la S.A. H.L.M. France Loire sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 484 000 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations et destiné à financer l'acquisition et l'amélioration de 7 logements en vue de la création d'un centre d'hébergement de stabilisation situé 29 rue Gratteminot à Orléans.

Le département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par la S.A. H.L.M. France Loire,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E

ARTICLE PREMIER : La Ville d'Orléans accorde sa garantie financière à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 484 000 € souscrit par la S.A. H.L.M. France Loire auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt se compose d'un prêt P.L.A.I. travaux d'un montant de 338 800 € et d'un prêt P.L.A.I. foncier d'un montant de 145 200 €.

Ce prêt est destiné à financer l'acquisition et l'amélioration de 7 logements en vue de la création d'un centre d'hébergement de stabilisation situé 29 rue Gratteminot à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt souscrit auprès de Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

- Prêt P.L.A.I. travaux
 - Montant du prêt : 338 800 €
 - Durée du préfinancement : de 3 à 12 mois maximum
 - Durée de la période d'amortissement : 40 ans
 - Périodicité des échéances : annuelle
 - Index : Livret A
 - Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt – 20 pdb
 - Taux annuel de progressivité : de 0% à 0.5 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat du contrat en cas de variation du taux du livret A)
 - Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

- Prêt P.L.A.I. foncier
 - Montant du prêt : 145 200 €
 - Durée du préfinancement : de 3 à 12 mois maximum
 - Durée de la période d'amortissement : 50 ans
 - Périodicité des échéances : annuelle
 - Index : Livret A
 - Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20 pdb.
 - Taux annuel de progressivité : de 0% à 0.5 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat du contrat en cas de variation du taux du livret A)
 - Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

ARTICLE 3 : La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt soit :

- 12 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 40 ans pour le prêt P.L.A.I. travaux.

- 12 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 50 ans pour le prêt P.L.A.I. foncier et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la S.A. H.L.M. France Loire, dont elle ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Ville s'engage à se substituer à la S.A. H.L.M. France Loire pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre la S.A. H.L.M. France Loire et la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

*
* *
*

M. le Maire – *Nous en avons terminé avec les questions financières. Mais votre attitude très, très dissipée, mes chers collègues, m'incite à rester ferme sur les demandes réitérées que nous avons récurrentes de faire une coupure à chaque Conseil Municipal avec une petite collation. Je le dis. Ce n'est pas une jurisprudence ce soir. C'est exceptionnel, car c'est la fin de l'année. Je vous propose que nous nous retrouvions avec toutes celles et ceux qui le souhaitent dans la salle à côté.*

*
* *
*

(La séance est suspendue de 21 heures 30 à 21 heures 45)

*
* *
*

DEVELOPPEMENT URBAIN

N° 14 – Transfert anticipé à la Ville de la R.D. 2020. Approbation d'une convention avec le Conseil Général du Loiret.

M. CARRE – *Cela va être rapide, M. le Maire. Dans le cadre des rétrocessions que l'Etat avait faites avec le Conseil Général, celui-ci avait récupéré la domanialité de la N 20. Compte-tenu des travaux à engager sur cet axe, il était jugé par les deux collectivités qu'il valait mieux qu'elle rentre dans le domaine de la Ville d'Orléans, puisqu'en fait les deux collectivités se partagent le réseau de voirie du Département, même si jamais cela reste une voie de catégorie A, c'est-à-dire dont l'entretien incombe à l'Agglomération.*

On avalise ce transfert ce soir.

M. LEBRUN – *Je rappelle tout d'abord que la N 20 est devenue la R.D. 2020 suite au désengagement de l'Etat, c'est-à-dire qu'elle est devenue à la charge du Département. Si ce qui est situé sur le domaine de l'AgglO est aujourd'hui récupéré par l'AgglO et la Ville d'Orléans, c'est que cette collectivité souhaite y réaliser des aménagements. On ne comprend d'ailleurs pas pourquoi ce qui est prévu à Orléans est tantôt maîtrisé par l'AgglO, tantôt par la Ville. Il n'en reste pas moins que cet axe majeur reste d'intérêt national et qu'il a en même temps une fonction importante concernant les déplacements nord – sud de notre agglomération.*

Les aménagements prévus ne pourront en aucun cas améliorer les flux de circulation, notamment aux heures de pointe, tant qu'une solution de contournement n'aura pas été trouvée pour que cet axe contourne la Ville plutôt qu'il la coupe en deux.

Nous continuons à penser que c'est par là qu'il faut commencer. Comment peut-on nous faire croire qu'on va améliorer la qualité de vie des Orléanais en détériorant la qualité des flux de circulation qui traversent la Ville ? Ceci d'autant plus qu'il y aura une longue période de travaux. Les aménagements proposés vont rallonger considérablement les temps de parcours, sachant que de nombreux de nos concitoyens font deux fois le trajet dans la journée, souvent aux mêmes heures, du fait d'importants pôles d'activités, de lieux d'habitation au nord et au sud.

Les communistes renouvellent leur proposition aux collectivités locales de s'approprier le tronçon autoroutier entre La Source et Saran, comme cela se fait ailleurs, qui pourrait leur être rendu au bout de 30 ans de concession et qu'elles aménagent des entrées directes à chaque bout de cette portion, avec la sortie existante à la Chapelle Saint-Mesmin et un échangeur à Saint-Pryvé Saint-Mesmin.

Cela ne réglerait pas tout, mais atténuerait sensiblement les problèmes de circulation qui ne peuvent que s'empirer avec les aménagements proposés. Ces derniers ne rendent que plus urgentes ces situations économiques, sociales et écologiques. On peut, par exemple, raisonnablement penser que les employeurs n'ont pas forcément intérêt à ce que les salariés passent de plus en plus de temps dans les transports.

Il y a aujourd'hui des formules d'abonnement qui font baisser les prix, mais encore faut-il être assuré de prendre l'autoroute tous les jours, ce qui n'est pas forcément le cas de tous, alors que l'emploi précaire se développe. D'autre part, passer de 20 % du tarif à 0 %, ce n'est pas le bout du monde. On est bien capable d'investir 400 000 000 € pour 11 kms de tram.

Nous voterons donc contre cette délibération car nous sommes opposés aux aménagements prévus tant que l'autoroute ne sera pas gratuite et aménagée en conséquence. Merci.

M. BRARD – *M. le Maire, l'objet de cette délibération porte sur un transfert anticipé de domanialité, sans préjuger des aménagements qui seront réalisés sur cette voie, aujourd'hui en débat.*

Cette délibération a été proposée au Conseil Général. Suite à une question que nous avons posée, il nous a été dit qu'une étude était en cours sur les conséquences financières qui accompagnaient ce transfert. Comme aujourd'hui nous ne connaissons pas les éléments financiers liés à ce transfert de domanialité, nous nous abstenons sur cette délibération.

M. LEMAIGNEN – *Il s'agit en fait d'un échange qui facilitera la compréhension des axes routiers de l'agglomération. En gros, le principe c'est que les pénétrantes seraient du ressort des communes et de l'Agglomération et les voies de contournement seraient de la compétence du Conseil Général.*

Pour essayer de clarifier et faire en sorte qu'il n'y ait pas de transfert financier entre le Département et l'Agglomération – ce sont des voies de catégorie 1 que l'Agglomération conservera en catégorie 1, la domanialité sera communale, mais ce sont des voies sur lesquelles l'Agglomération s'engagera à conserver, de façon pérenne, à la fois les investissements et l'entretien, le fonctionnement – pour s'assurer qu'il y a une neutralité, on a donc, conjointement Département et Agglomération, commandé et financé une étude qui permet justement de neutraliser les flux entre les uns et les autres.

Pour l'instant cette délibération est la première phase du transfert entre la tangentielle d'une part et les trois nationales d'autre part.

Je ne répondrai pas encore une fois sur la gratuité de l'autoroute. On a eu cinq fois ce débat ici. Cela coûte 150 000 000 €. Ma question : « C'est bien gentil, mais comment les finance-t-on ? ». C'est toujours pareil, il faut des dépenses mais pas de recettes en face.

Je rappelle que l'Agglomération a mis en place et accentué ce qu'on appelle Transloire. Elle finance chaque année au budget voté mardi 400 000 € annuels pour permettre une réduction de 80 % du coût du péage par les abonnés. Il y a 3 500 abonnés, ce qui est quand même tout à fait significatif sur notre agglomération.

M. CARRE – *Je reviens un tout petit peu sur l'autoroute, car j'entends parler de cette question. Je veux juste laisser imaginer qu'il faut quand même rattraper l'autoroute. Elle ne passe pas en cœur de ville, mais à 2 – 3 kms du pont Joffre, sinon davantage. Elle résout un certain nombre de problèmes. Je connais très peu de personnes pour qui c'est un trajet efficace et qui le prennent. Au contraire, elles prennent l'ensemble de la N 20 en passant par les différents carrefours. Je parle du carrefour Auchan, de Verdun jusqu'à la gare pour arriver à Libération. Il faut arrêter aussi sur ce sujet. Il y a un sujet sur l'autoroute. Il y a même un sujet sur les sorties d'autoroutes. Cela a été posé dans l'agglomération régulièrement. Un grand contournement a été loupé à une période où il aurait fallu continuer les acquisitions foncières et où cela s'est stoppé. C'est du fait de personne dans cette salle. A partir de là, des débats peuvent être aussi de temps en temps des faux débats.*

C'est un projet qui, on le sait, est lié au fonctionnement des transits intra-agglomération et non pas au-delà agglomération, qui joue pleinement son rôle. Il n'a jamais été question d'autre

chose. C'est à lier aussi à l'ensemble de ce qui se passe en ce moment autour de Madeleine. C'est bien une opération d'urbanisme, d'aménagement et pas que l'aspect routier qui est à prendre en compte. Il y a une opportunité dès lors qu'on a le développement de l'hôpital Madeleine en ligne de mire, dès lors qu'on a la deuxième ligne de tramway qui arrive. Cela peut être un débat, on l'a déjà eu, je ne veux pas le rouvrir, mais c'est la question d'opportunité sur ce transfert dès lors qu'on nous dit qu'il faut commencer les contreforts du parking si on veut qu'il ait lieu là avant que le tramway ne se mette en marche. Tous ces éléments font qu'aujourd'hui ce projet est posé comme cela.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Ville et la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (Agglo) envisagent de réaliser de nombreux aménagements sur l'itinéraire de la route départementale (R.D.) 2020 notamment les requalifications du mail Jean Jaurès et de l'entrée sud d'Orléans.

Par ailleurs, le Département du Loiret et la Ville souhaitent éviter les contraintes de superposition de gestion dans le cadre notamment de ce projet d'aménagement de la R.D. 2020.

Compte tenu de l'imminence des travaux, les deux parties conviennent de la nécessité de procéder à un échange anticipé. Il est donc proposé la passation d'une convention entre la Ville et le Conseil Général définissant les conditions de transfert anticipé de domanialité des voies :

- La fixation de la nature juridique et administrative du transfert des emprises,
- La nature exacte des biens, ouvrages et installations entrant dans le champ d'application de la convention,
- La définition des responsabilités, obligations et charges de chaque partie en matière d'exploitation, d'entretien, de maintenance et de renouvellement des ouvrages et installations.

C'est ainsi que la Ville, dès l'approbation de la convention par chaque collectivité, assumera toutes les obligations et responsabilités attachées à la propriété du domaine public.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de transfert anticipé de voirie de la Route Départementale 2020 à passer avec le Département du Loiret ;

2°) déléguer M. le Maire pour accomplir toutes les formalités nécessaires et notamment signer ladite convention.

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville ».

ADOPTE PAR 42 VOIX
CONTRE 3.
IL Y A 10 ABSTENTIONS.

N° 15 – Requalification du mail Jean Jaurès. Diagnostic archéologique. Approbation d'une convention à passer avec l'I.N.R.A.P.

M. CARRE – *C'est toujours le même sujet. Pour placer les contreforts du parking, on est tenu de faire un pré-diagnostic de fouilles sur des endroits très réduits, en périphérie de la trémie. On est obligé de passer par l'I.N.R.A.P. classiquement, comme tout engagement de travaux.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Ville entreprend la requalification du mail Jean Jaurès et la réalisation d'un nouveau parking sous la future place de la Madeleine. Ces travaux sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique.

La Ville a pour obligation de réaliser un diagnostic archéologique anticipé préalable aux travaux en application de l'arrêté préfectoral n° 10/0345 du 27 juillet 2010.

Ce diagnostic aura pour objectif de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents. Ainsi il déterminera, le cas échéant, la nécessité de prescriptions de fouilles archéologiques. Une convention doit donc être signée entre la Ville et l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (I.N.R.A.P.) afin de définir les conditions d'intervention de ce diagnostic archéologique.

Ce diagnostic, selon les modalités de cette convention, se déroulera en deux temps : en premier une étude documentaire suivie de la réalisation sur le terrain de l'opération de diagnostic en 6 phases du 31 janvier 2011 au 10 juin 2011. A l'issue de ces investigations, M. le Préfet de la Région Centre portera à la connaissance de la Ville le rapport de diagnostic et la nécessité ou non de prescriptions de fouilles archéologiques.

Une redevance d'archéologie préventive sera due par la Ville selon le calcul suivant : 0,49 € par m² (valeur pour la période du 1er août 2010 au 31 juillet 2011).

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec l'I.N.R.A.P. définissant les engagements respectifs des parties pour la réalisation du diagnostic archéologique boulevard Jean Jaurès ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville, et pour accomplir les formalités nécessaires relatives à cette opération ;

3°) imputer la dépense sur les crédits ouverts au budget de la ville fonction 824 article 2315 opération 10A 4753, Service gestionnaire UUAM ».

ADOPTE PAR 42 VOIX
CONTRE 13.

N° 16 – P.O.S. valant P.L.U. Modification.

M. CARRE – *On a déjà engagé la modification du P.O.S. valant P.L.U. Quelques opérations viennent se rajouter. Elles nécessitent qu'on renouvelle cette enquête.*

Il y en a trois. La première, le Conseil Général nous a indiqué récemment – je pense que les Conseillers Généraux le confirmeront – sa volonté de retravailler son patrimoine immobilier autour du Bon Pasteur. Dans notre P.O.S. il est indiqué que c'était sous contrainte, qu'il ne peut pas accueillir du logement, de la diversité d'activités. Il faut s'interroger sur cette question. C'est le premier point de l'enquête qui a été rajouté.

Le deuxième est un point assez important. C'est le même type de raisonnement sur l'entrée de Libération. Vous voyez le carrefour Libération dont je parlais tout à l'heure. Des entrepôts et autres sont là. On est sur un secteur, de mémoire, UI qui ne peut accepter que des bâtiments d'ordre industriel. Des opérations se prépareraient. L'idée est d'avoir une possibilité beaucoup plus large de dépôt de permis de construire. Cela permettrait d'engager, de façon naturelle, une mutation de l'ensemble de ce secteur qui est quand même stratégique en terme d'entrée de ville. Je rappelle que c'est juste après Coligny. Des opérations sont assez réussies. Elles donnent un positionnement de capitale régionale. L'idée est de poursuivre cet élan le long de la N 20. Cela a l'air d'être une modification simplement réglementaire. Une vraie mutation de l'ensemble de ce secteur peut s'engager. Derrière on a la cité Volia – je ne sais plus son nom, je vais écorcher le nom – que lance la Chambre de Commerce.

Suite au travail qui avait été fait à l'époque de la première ligne d'installation d'un certain nombre de nouveaux bâtiments commerciaux, mais de belle facture, et avec l'Agglomération qui avait engagé à Fleury-les-Aubrais la réfection de la R.N. 20 nord, on voit que ce secteur est en pleine mutation. C'est très important, me semble-t-il, pour l'entrée de ville. On a un tramway pas loin. On est en train de réfléchir avec Saint-Jean-de-la-Ruelle, avec différents opérateurs sur les quartiers à l'arrivée de la deuxième ligne.

Cela m'amène au troisième point de la délibération, c'est l'idée de dire qu'on desserve la contrainte réglementaire sur le stationnement dès lors qu'on est très proche d'une station de tramway, ce qui est fait dans beaucoup de Villes, mais qui n'était pas le cas à Orléans. Il n'y a pas de spécificité d'avoir moins de parkings quand on est très proche d'une station de tramway. Ce n'est pas un des critères. L'idée serait de le rentrer dans un des critères. Cela va dans le cadre des logiques verts qu'on a développées l'année dernière notamment ou il y a deux ans sur le verdissement du P.O.S. valant P.L.U. On est toujours dans cette logique.

L'idée est de compléter la délibération qu'on avait déjà passé il y a trois semaines par ces trois points, de façon à modifier notre P.O.S. pour l'adapter à ces évolutions qui devraient être d'actualité d'ici un an ou deux.

*
* *
*

(M. le Maire quitte la salle à 21 heures 55, M. CARRE assure la présidence de séance).

*
* *
*

M. CARRE – *J'ai l'impression que je vais ordonnancer les débats. Qui souhaite intervenir ? M. GRAND.*

M. GRAND – *Je vous souhaite une bonne soirée et à bientôt !*

M. CARRE – *Très bien.*

M. GRAND – *J'ai une question également qui en feront deux, car après la première il y aura la deuxième.*

J'ai une demande au niveau du P.L.U. Pourtant il n'y a pas d'alcool, comme quoi, peut-être dans les macarons ? Prévoyez-vous de faire un P.L.U. pour notre Ville et dans quel délai ?

Je voudrais également comprendre la phrase « Commerces : 1 place pour 50 m² de S.H.O.N., au-delà des 300 premiers mètres qui sont exemptés ». Je comprends les mots, comme disait un grand humoriste bien connu, mais je ne comprends pas la phrase. Pouvez-vous me donner une petite explication ? Je vous en remercie.

M. CARRE – *Lorsque vous avez 50 m² de commerces, vous êtes tenus de faire une place pour 50 m² de commerces au-delà d'un périmètre de 300 m autour de la station. Ceux qui sont dans un rayon de 300 m n'ont pas à s'acquitter de cette obligation. On raisonne « en creux ». Mais c'est surtout sur l'habitat, sur les bureaux que les effets sont réels. Sur le commerce, ce sera quelque chose de moins patent tout au long de la ligne de tramway. Ce sera moins évident. C'est ouvert à la concertation.*

Sur le P.L.U., la Ville a un Plan d'Occupation des Sols très robuste, qui a déjà été très fouillé. Si on rajoute des documents comme la Z.P.P.A.U.P., si on rajoute les règlements des différentes Zones d'Aménagement Concerté qui maillent l'ensemble de la Ville, on a un périmètre réglementaire qui est récent et qui a été bien visité sur l'ensemble du périmètre de la Ville. On réfléchit aujourd'hui à une stratégie qui n'est pas encore définie entre enclencher - comme l'ont fait un certain nombre de communes, souvent car elles avaient un Plan d'Occupation des Sols très vieillissant – une réflexion lourde sur l'aspect réglementaire ou s'engager dans une réflexion plus légère sur le plan réglementaire qui fasse la transformation du Plan d'Occupation des Sols actuel, en l'adaptant aux normes nouvelles, sachant qu'on a quand même un tout petit handicap. J'en profite pour saluer l'élection du nouveau Président de la Commission Environnement de l'Assemblée Nationale. On a un petit handicap, c'est que le P.L.U. a été sensiblement modifié par le Grenelle 2 de l'Environnement. Des décrets sont en attente, sur lesquels il y aura de « l'instabilité juridique » pendant un certain temps. C'est ce que l'on a en tête aujourd'hui.

Tous les déterminants des nouveaux P.L.U., les différentes trames, sont des éléments qui rentreront en terme d'enquête nouvelle, puisque vous connaissez ces sujets. Mais aujourd'hui faire évoluer notre Plan d'Occupation des Sols est assez robuste. On sera tenu de l'engager d'ici quelques mois, une fois qu'on aura assis la stratégie, c'est certain.

Nous allons passer au vote, si vous en êtes d'accord. Qui est pour ces modifications ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie pour l'unanimité.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« En complément du projet de modification du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme, présenté au Conseil Municipal du 26 novembre, il est envisagé d'ajouter trois nouvelles modifications à l'enquête publique prévue pour le mois de janvier 2011.

I) Le Conseil Général du Loiret envisage de céder un tènement foncier de l'ordre de 5 000 m² situé au 30 rue du Faubourg de Bourgogne (site « du Bon Pasteur »). A l'heure actuelle, cette emprise est classée en zone UHa du Plan d'Occupation des Sols, qui limite les possibilités de constructions aux seuls bâtiments publics ou à usage collectif et interdit ainsi toute autre évolution de ce secteur, situé à proximité du centre ville.

Il est proposé d'intégrer les parcelles correspondant à ce site dans un zonage urbain à vocation mixte du Plan d'Occupation des Sols, à savoir la zone UDe, qui autorise principalement la construction de logements sans totalement interdire la réalisation de commerces ou bâtiments à usage d'activité en accompagnement.

Cette modification permet d'élargir les réflexions sur l'évolution de l'ensemble de l'îlot à la fois dans le contexte des études menées actuellement par la Communauté d'Agglomération « Orléans – Val de Loire » et en cohérence avec le front bâti du quai du Roi, également classé en zone UDe du Plan d'Occupation des Sols.

II) Dans le prolongement des aménagements et constructions réalisés au droit de l'avenue de Paris dans le cadre de la Z.A.C. Coligny, il est envisagé d'étendre ce nouveau paysage urbain jusqu'aux limites communales Nord, en favorisant les constructions à forte identité architecturale, en position d'entrée de Ville.

Dans cet esprit, la création d'un sous-secteur UDe a été approuvée par le Conseil Municipal du 25 janvier 2008, afin de desserrer les contraintes architecturales d'une première opération, située à l'angle de l'avenue de Paris et de la rue Molière, en symétrie des bâtiments des îlots A et G de la Z.A.C. Coligny.

Aussi, devant la qualité architecturale des bâtiments issus de ce nouveau zonage, il est proposé d'étendre le sous-secteur UDe à la zone comprise entre les limites Nord de la Z.A.C. Coligny, le premier front bâti Ouest de l'avenue de la Libération, jusqu'aux limites communales Nord et la voie ferrée (secteur actuellement classé en zone UI et UDa).

III) Dans le contexte de la loi du 12 juillet 2010, il est envisagé d'assouplir les obligations réglementaires du Plan d'Occupation des Sols en matière de stationnement à proximité des stations de

transport en commun en site propre. Ainsi, dans un rayon de 300 m autour des stations de la première et de la deuxième ligne de tramway, il est proposé de fixer les règles suivantes :

- Habitat collectif (neuf ou existant) : 1 place par logement,
- Habitat individuel : 1 place par logement,
- Bureaux (neufs ou existants) : 1 place pour 90 m² de S.H.O.N.,
- Commerces : 1 place pour 50 m² de S.H.O.N., au-delà des 300 premiers mètres qui sont exemptés.

Les autres obligations de stationnement mentionnées dans le règlement du Plan d'Occupation des Sols restent inchangées.

Après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de l'adjonction de ces points complémentaires à la procédure de modification du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme dont le Conseil Municipal a pris acte le 26 novembre 2010 ».

LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE.

N° 17 – Projet intra-mails. Campagne de ravalement obligatoire. Approbation de conventions. Attribution de subventions.

M. CARRE – *Il s'agit de la campagne de ravalement obligatoire. C'est assez classique. 10 subventions pour un montant global de 103 587 €.*

Des questions ? Pas de débat. Qui est pour ? Qui s'abstient ? 3 abstentions. Il n'y a pas de vote contre ? Je me demandais si, au regard des débats souvent ouverts par M. LEBRUN, il n'allait pas voter contre, se dissocier de votre vote ce soir sur cette délibération.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du projet intra-mails, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 17 décembre 2004, a redéfini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Ville, dans le cadre des campagnes de ravalement tant dans le secteur diffus que dans le secteur de ravalement obligatoire.

Dans ce contexte, un certain nombre d'immeubles, dont liste est jointe, ont récemment fait l'objet de travaux de ravalement, aujourd'hui achevés totalement ou partiellement. La conformité des travaux aux prescriptions architecturales et autorisations délivrées ayant été constatée, les subventions peuvent donc être allouées.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'octroi de dix subventions pour ravalement de façade conformément au tableau ci-annexé pour un montant global de 103 587,00 €;

- Séance du vendredi 17 décembre 2010 -

2°) approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndics concernés ;

3°) déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer les conventions ;

4°) imputer sur le budget de l'année en cours, fonction 824, article 2042, opération 10A104, Service gestionnaire UUSL, les sommes correspondantes ».

**ADOPTE PAR 52 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.**

PROJET CENTRE VILLE – CAMPAGNE DE RAVALEMENT

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Secteur Obligatoire

Adresses	Immeubles		Montants subvention (en €)		Montant Total (en €)
	Propriétaires ou Syndic	Normal	Travaux d'intérêt architectural		
4 et 6 rue du Faubourg St Vincent	M. et Mme DE GERMAY	9 493			9 493
28 quai du Châtelet	E.U.R.L. William PAGE	6 596			6 596
51-57 rue Royale (dernière partie)	Syndic : GCB Mlle FORET	6 839	6 630		13 469
8 rue Saint Côme	M. Dominique DELETOILE	1 885			1 885
10 rue du Poirier	Syndic : Agence Bourgogne	21 480			21 480
238 rue de Bourgogne	M. et Mme Mickael BUCKLEY	4 315			4 315
49 rue de Bourgogne	M. et Mme. Francesco GIBERT FORTUNY	3 347	1 366		4 713
13 rue Saint Etienne	M. et Mme Claude JOUBERT	18 116			18 116
8 quai du Châtelet (pignon et façade rue des Tanneurs)	M. et Mme CHATEAUNEUF	8 113			8 113
22 quai du Châtelet façade arrière Bât A (rue des Tanneurs)	Syndic FONCIA BARBIER : Mme Séverine ROUSSET	15 407			15 407
	TOTAL				103 587

N° 18 – Pass foncier. Attribution d'une subvention.

M. CARRE – 3 000 € pour un logement situé aux Bruyères de Sologne.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Ville a approuvé, par délibération du 18 juin 2010, le dispositif d'aide à l'accession à la propriété « Pass Foncier » mis en place par la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». Elle a ainsi décidé de soutenir financièrement les personnes répondant aux critères définis pour l'obtention de cette aide.

Dans ce contexte, une famille a déposé un dossier auprès d'un collecteur du 1% logement afin d'acquérir un logement neuf. Le dossier déposé répond aux conditions fixées.

Le versement de cette subvention interviendra sur appel de fonds du notaire, au vu de l'acte de vente signé et de la transmission par le collecteur du 1% logement à la Ville de l'attestation définitive "Pass Foncier".

A ce jour, la Ville d'Orléans a accordé 13 « Pass Foncier ».

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer une subvention d'un montant de 3 000 € à M. Ibrahim Saïd pour l'achat d'un terrain correspondant à un logement individuel situé « Les Bruyères de Sologne », (maison n°11), sur la commune Orléans, sous réserve de l'obtention d'un Pass Foncier auprès de SOLENDI ;

2°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 73, article 2042, opération 10A489, Service gestionnaire UUAM ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 19 – Quartier Barrière Saint-Marc-La Fontaine. Abords de la Z.A.C. du Clos de la Fontaine. Cession d'un délaissé à l'aménageur.

M. CARRE – Quartier Barrière Saint-Marc-La Fontaine, transfert au Clos de la Fontaine de 2 m². Cela interviendra pour le prix de 146 €, M. MARTIN.

M. MARTIN – Cela me rassure.

M. CARRE – Pas de remarque particulière ? Je vous consulte. Merci pour l'unanimité.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Pour la réalisation de l'opération d'aménagement de la Z.A.C. du Clos de la Fontaine, l'aménageur, la S.E.M.D.O., a commercialisé deux îlots d'une superficie de 5 282 m² pour la construction d'un ensemble de logements autorisée par un arrêté de permis de construire du 29 mars 2010 et un arrêté complémentaire du 8 avril 2010.

A l'occasion de la délimitation de l'unité foncière, il apparaît que l'emprise du projet inclut 2 m² à détacher de la parcelle cadastrée section BZ n° 811 appartenant à la Ville, située à proximité immédiate du périmètre de la Z.A.C., classée en zone UEa au Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme. Cette parcelle a été acquise à l'amiable par un acte du 21 juin 2008, dans la perspective de l'intégrer aux aménagements extérieurs du futur équipement public prévu dans le cadre de la Z.A.C. du Clos de la Fontaine. Il est possible de détacher 2 m² de cette parcelle de 861 m² sans compromettre le projet ultérieur. La cession intervient au prix de 146 € le m², coût historique net de frais, au vu de l'avis de France Domaine du 24 septembre 2010.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) céder à la S.E.M.D.O., chargée de la réalisation de la Z.A.C. du Clos de la Fontaine, ou à toute société qu'elle se substituerait, une emprise de 2 m² à diviser de la parcelle cadastrée section BZ n° 811 appartenant à la Ville et classée dans sa réserve foncière ;

2°) décider que cette transaction interviendra moyennant le prix de 146 € le m² ;

3°) déléguer M. le Maire pour signer l'acte notarié de vente ;

4°) imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 824, article 775, opération 10A187, Service gestionnaire UUFC ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 20 – Quartier La Source. Logement de fonction rue des Combattants en Afrique du Nord. Mise en vente. Approbation du cahier des charges de cession.

M. CARRE – Nous mettons en vente un logement de fonction situé rue des Combattants en Afrique du Nord.

M. RICOUD – Comme nous le disons à chaque délibération, nous souhaitons que cette vente ait pour objectif un logement social. Pourquoi un organisme H.L.M. ne pourrait-il pas racheter ce pavillon, comme cela a été fait par l'O.P.H. au niveau de Lavoisier à La Source ? C'est une très belle réalisation.

M. CARRE – L'O.P.H. a été consulté là-dessus, cela ne l'a pas intéressé par rapport à sa stratégie patrimoniale. Je peux d'ailleurs vous répondre là-dessus. Pour le reste des autres bailleurs, je n'ai pas posé la question.

M. RICOUD – Il faudrait peut-être leur poser la question ?

M. CARRE – *On peut avoir à La Source la volonté d'avoir autre chose que du logement social. Je parle sous le contrôle des autres sourciens qui sont sur tous les bancs de cette assemblée, il y a une appétence réelle pour devenir propriétaire à La Source, notamment pour des logements individuels, relativement grands, puisque c'est un pavillon de 84 m², situé près d'une école. Cela peut intéresser aussi une famille. Je suis d'accord avec vous sur l'intérêt. M. Michel MARTIN a rappelé tout à l'heure un certain nombre de chiffres. L'intérêt de sa remarque est d'avoir un développement équilibré du logement social sur l'ensemble de la Ville. Je vous rappelle qu'à La Source à peu près 400 logements vides vont être mis à la location. Il y a une offre de logements très importante qui arrive dans les mois qui viennent sur le quartier. Vous en savez quelque chose. C'est la remarque que je peux faire.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Ville reste propriétaire d'anciens logements de fonctions, réservés aux instituteurs, et désormais vacants. Le logement de fonction du groupe scolaire des Guernazelles, situé rue des Combattants en A.F.N., parcelle cadastrée section ET n° 833p, est désormais inoccupé et a été désaffecté du domaine public scolaire par délibération du 24 septembre 2010.

Il s'agit d'un pavillon de plain pied de type T4 construit en 1985-1986, d'une surface d'environ 84 m² avec un garage et un beau jardin arboré privatif, sur une parcelle d'une superficie globale de l'ordre de 940 m². Une clôture non mitoyenne sera réalisée aux frais de la commune pour séparer la parcelle vendue du groupe scolaire, ainsi que les travaux de séparation du réseau d'assainissement.

Il est proposé au Conseil Municipal de mettre en vente ce bien sur le marché privé, après publicité et mise en concurrence. Des visites collectives seront proposées aux personnes intéressées entre le 10 janvier et le 28 février 2011, avec une date pour remettre une offre d'achat fixée au 28 février 2011. Une publicité interviendra par voie de presse et sur le site Internet de la Ville.

France Domaine a estimé ce bien à 170 000 €.

Le document valant cahier des charges de la cession précise les modalités de la consultation et les conditions de présentation des offres d'achat.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de mettre en vente par une procédure de mise en concurrence après publicité, le pavillon appartenant à la Ville situé rue des Combattants en A.F.N., cadastré section ET n° 833p ;

2°) approuver le document valant cahier des charges de la cession et fixant les modalités de la consultation, permettant aux personnes intéressées de faire une offre d'achat ;

3°) autoriser M. le Maire à accomplir les formalités nécessaires ;

4°) imputer les frais de publicité correspondants sur les crédits inscrits au budget de la Ville ».

ADOPTE PAR 42 VOIX
CONTRE 3.
IL Y A 10 ABSTENTIONS.

DEVELOPPEMENT DURABLE

N° 21 – Journées du Développement Durable 2011. Présentation du programme et fixation des redevances pour occupation temporaire du domaine public. Approbation de la convention type d'occupation du domaine public.

Mme CUGNY-SEGUIN – Cette année les Journées du Développement Durable auront lieu dans différents quartiers. Les secteurs retenus sont :

- le secteur nord : Acacias, Blossières-Murlins, Gare-Pasteur-Saint-Vincent,
- et le centre-ville qui est aussi un quartier.

Comme il y a deux ans, nous allons faire des expositions dans les différents marchés. Nous allons aller au-devant des populations avec des expositions chez les commerçants, bien sûr du travail au niveau des écoles. Puis nous recommençons le salon du livre du développement durable dont la première édition c'était l'an dernier. Il a beaucoup intéressé les personnes qui ont participé. Nous recommençons cette année, tout cela avec un budget contraint. Nous avons déjà des pistes de cofinancements et de participation de privés, d'entreprises qui se sont déjà engagées.

Mme NOEL – Je veux juste faire une remarque pour dire « encore plus ». Allongeons ces Journées du Développement Durable.

M. CARRE – 365 jours, Madame, et uniquement les années non bissextiles.

Mme NOEL – Et que tous participent.

M. LEBRUN – Merci. Ces journées sur le développement durable, pour les citoyens c'est bien. Pour les entreprises, ce serait bien aussi que la politique en matière de développement durable ne soit pas toujours ressentie comme une culpabilisation des citoyens. Qui fabrique les déchets inutiles qui remplissent nos poubelles ? Qui crée des pseudo nouveaux besoins qui ne poussent qu'à la surconsommation ? Ce sont les entreprises. Il faudrait qu'à l'occasion de ces journées la Ville puisse aussi intervenir sur les lieux de production et les lieux de consommation et veiller en même temps à ce que les entreprises et commerces partenaires de la Ville, dans différentes opérations, fassent bien aussi des efforts dans ce sens.

J'en profite en même temps pour insister sur la nécessaire réflexion de l'accessibilité au transport en commun pour tous et permettre de pouvoir utiliser ce moyen d'un bout à l'autre de ces déplacements. Il faudrait réfléchir aussi à la mise en place d'un atelier d'auto-réparation de vélos, comme cela existe dans plusieurs Villes.

On continue à construire des parkings en centre-ville, mais jamais de garages à vélos dignes de ce nom. Ce serait bien aussi qu'à l'occasion de ces Journées du Développement Durable on se penche aussi sur ce que peut faire la Ville en matière de location de voitures électriques. Merci.

Je voulais rajouter que, notamment les hypermarchés, Carrefour, Auchan, qui remplissent nos boîtes aux lettres, on voit parfois qu'ils sont partenaires avec nous. Cela me pose problème.

M. CARRE – *Et vous en savez quelque chose. Mais là aussi les consommateurs y trouvent leur compte quelquefois. C'est pour cela que la vie est compliquée.*

Mme CUGNY-SEGUIN – *Plusieurs remarques. L'an dernier, nous avons voulu travailler avec les entreprises. Nous avons organisé le Salon de l'Innovation dans le domaine des technologies vertes. Tout cela a eu lieu en même temps que les ateliers du développement durable qui ont drainé un ensemble de populations, aussi bien venant d'entreprises que de collectivités. Effectivement, nous essayons vraiment de travailler avec les entreprises. J'envisage de lancer un travail sur le thème de la biodiversité, car autant les entreprises commencent à intégrer les problématiques liées à l'énergie, car cela a un coût, elles intègrent moins les problématiques liées à la biodiversité. Or, on se rend compte que certaines entreprises sont fortement liées à la biodiversité.*

Dans une Ville comme Orléans, il est évident par exemple que toutes les entreprises de la Cosmetic Valley sont directement liées à des molécules liées à la biodiversité. C'est un champ qu'il faut qu'on améliore.

En ce qui concerne la location de voitures électriques, il y a effectivement une réflexion dans ce sens. Il faut savoir quand même que les voitures électriques sont aujourd'hui fort chères et que l'offre sur le marché n'est peut-être pas encore mature. Il faut être assez prudent. Je laisserai Mme Muriel CHERADAME répondre là-dessus.

En matière de déchets, nous avons tous notre part de responsabilité, les entreprises bien sûr, mais nous aussi. Les entreprises, elles produisent pour des produits que nous achetons.

M. CARRE – *Mme CHERADAME sur les déplacements.*

Mme CHERADAME – *Deux petits points sur les déplacements. Vous avez peut-être vu dans le budget qu'il y avait une ligne qui s'intéresse aux bornes de recharge électrique. C'est vrai que la Ville, qui fait partie des 13 Villes partenaires du Livre Vert sur la mobilité électrique, s'inscrit vraiment dans ce développement, avec tout un travail. Sur le marché ce n'est pas évident de trouver des bornes qui s'adaptent à tous les véhicules, puisque effectivement tous les véhicules n'ont pas les mêmes prises. C'est une bonne chose. C'est en train de se mettre en place.*

Un autre point, vous avez parlé M. LEBRUN, de façon intéressée et intéressante, des ateliers d'auto-réparations de vélos. C'est quelque chose d'assez nouveau, qui a l'air d'être vraiment intéressant, puisque les personnes peuvent s'y rendre soit pour réparer eux-mêmes leur vélo, soit pour justement recevoir des conseils de professionnels. Il y a effectivement un travail à faire là-dessus, qu'on ne va pas tarder à mettre aussi en place.

M. CARRE – *Je vous consulte sur le financement des Journées du Développement Durable. Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie pour l'unanimité.*

Mme CUGNY-SEGUIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville organise depuis 2005 les Journées du Développement Durable (J.D.D.) afin de sensibiliser les habitants à promouvoir une consommation responsable.

En 2009, une alternance a été instaurée dans l'organisation de cette manifestation afin de pouvoir travailler sur les thèmes phares « proximité-développement durable » en développant des animations dans les quartiers (La Source, Saint-Marceau, Madeleine et Argonne). En 2010, cette manifestation a été consacrée aux thématiques « rayonnement-développement durable » en renouant avec un événement implanté en centre ville.

En 2011, pour sa 7^{ème} édition, et afin que tous les Orléanais puissent bénéficier de cette manifestation, les Journées du Développement Durable sont à nouveau organisées dans les quartiers. Deux secteurs sont concernés :

- secteur Nord : Acacias, Blossières-Murlins, Gare-Pasteur-Saint-Vincent,
- secteur Centre : Bourgogne-République, Carmes-Bannier.

L'objectif est double : d'une part, aller à la rencontre de la population, d'autre part, impacter une partie du public qui n'a pas été à ce jour mobilisée.

PRESENTATION DES JOURNEES DU DEVELOPPEMENT DURABLE :

L'ensemble du programme s'étalera sur deux semaines, du 16 au 29 mai 2011.

Pour cette édition, l'accent sera mis sur trois thèmes principaux : l'énergie, la biodiversité et le commerce équitable.

Les animations qui ont fait leur preuve en 2009 seront reconduites en 2011 : expositions, animations pédagogiques en milieu scolaire et centres de loisirs, présence sur les marchés, conférences.

Ces actions de sensibilisation seront menées à l'attention de publics ciblés (société civile, monde économique, jeune public).

La Ville, en présence de quelques exposants, sera aussi présente pendant cette période sur les 11 marchés de plein air.

Une journée, fédérant ces quartiers, sera proposée le dimanche 22 mai avec l'organisation de la 3^{ème} édition du « Vélotour », qui aura cette année comme fil rouge le thème de l'énergie.

La 2^{ème} édition du salon du livre du Développement Durable « EdiTerre », organisée en lien étroit avec les libraires d'Orléans, le réseau des bibliothèques de la Ville et l'association « Bibliothèque pour tous » se déroulera les samedi 28 mai et dimanche 29 mai après midi.

MODALITES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

Dans le cadre de l'organisation des J.D.D., plusieurs évènements rythmant cette manifestation se dérouleront sur le domaine public.

En application de l'article L.2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et compte tenu des moyens techniques mis en oeuvre par la Ville pour faciliter l'accueil des exposants lors de l'évènement, il est proposé de mettre en place des redevances d'occupation du domaine public.

Les tarifs proposés sont modulés en fonction de la vocation des occupants (activité commerciale ou non, association, partenaires financiers).

Une convention type d'occupation du domaine public, définissant les conditions dans lesquelles chaque exposant est autorisé à occuper à titre précaire et révocable l'emplacement qui lui a été attribué, est proposée.

BUDGET ET FINANCEMENT :

En complément des crédits inscrits au budget de la Ville pour cette manifestation (147 700 €), la recherche de mécénat a été initiée auprès des organismes suivants : G.D.F., Lyonnaise des eaux, Botanic, E.D.F., Dior, Eurovia, Ademe, Bretheau-Publicité, Caisse d'Epargne, Caisse des dépôts et consignations, Crédit Mutuel, Crédit Agricole, La Poste, Setao, Gabriel, Dalkia, Onet-Service, Carrefour.

Des conventions de partenariat seront ultérieurement soumises pour approbation au Conseil Municipal.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les redevances pour occupation temporaire du domaine public qui seront appliquées aux exposants lors des Journées du Développement Durable 2011 ;

2°) approuver la convention type d'occupation du domaine public ;

3°) autoriser M. le Maire à signer les conventions d'occupation du domaine public à venir ;

4°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 830, article 70323, Service gestionnaire PPEH, code opération 918 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

JOURNEES DU DEVELOPPEMENT DURABLE 2011
Redevances d'occupation du domaine public - tarifs journaliers en €

événements rythmant les JDD	date	type	taille linéaire	nature des espaces									
				espaces à vocation commerciale		espaces à vocation non commerciale		espace partenaire (convention pour soutien à		espace à vocation associative			
				alimentaire	non alimentaire	avec abri	sans abri	avec abri	sans abri	avec abri	sans abri	avec abri	sans abri
animations sur les marchés, 3 ^e édition du Vélotour et 2 ^e édition du salon Editerre	du 16 au 29 mai	espace tente espace tente espace tente espace tente extérieur	3 m 4 m 5 m 6 m 6 m max	avec abri	sans abri	avec abri	sans abri	avec abri	sans abri	avec abri	sans abri	avec abri	sans abri
				21 €	10 €	5 €	10 €	1 €	1 €	1 €	1 €		
				26 €	15 €	10 €	15 €	1 €	1 €	1 €	1 €		
				31 €	21 €	15 €	21 €	1 €	1 €	1 €	1 €		
				36 €	26 €	21 €	15 €	10 €					

*
* *
*

(M. le Maire revient à 22 heures 10 et reprend la présidence de la séance).

*
* *
*

M. CARRE – *M. le Maire, je vous passe la suite.*

M. le Maire – *Merci beaucoup.*

N° 22 – **Elimination des déchets. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public communautaire au titre de l'année 2009. Présentation.**

Mme CUGNY-SEGUIN – *Je vais passer très rapidement sur ce rapport. C'est en fait le rapport de l'année 2009. Il a déjà été présenté à l'AgglO. C'est la même chose pour l'assainissement qui va suivre.*

La grande nouveauté, qui est le changement de collecte, n'est même pas intégrée dans ce rapport. Nous avons donc progressé par rapport à 2009.

M. RICOUD – *Les premières colonnes enterrées sont très bien acceptées par les habitants. J'aurais voulu savoir au niveau des bailleurs sociaux comment le financement était mis en place ? Quel financement ?*

Mme NOEL – *J'avais deux remarques. La première, pour une Ville, comme le disait M. LEMAIGNEN, reconnue nationalement pour le développement durable, ce serait quand même bien qu'au niveau de la mairie on puisse trier. M. le Maire, je vous invite à aller voir le local à poubelle. J'y passe quand je viens à vélo. Je vous assure qu'il y a des cartons. Tout est mélangé dans la poubelle, dans les déchets résiduels. Ce n'est pas normal et pas acceptable. Je l'ai déjà dit un certain nombre de fois dans cette enceinte. Vous m'avez toujours dit que ce serait fait. Pour l'instant, je vous assure que rien n'est fait. Mme CUGNY-SEGUIN, êtes-vous allée voir, puisque j'en ai parlé la dernière fois en Commission ?*

Mme KOUNOWSKI – *Je voudrais juste intervenir sur une communication qui devrait être meilleure entre l'AgglO et la Ville d'Orléans, simplement au sujet de la distribution des composteurs. Nous avons une réunion notamment prévue à La Source. Elle a été annoncée par la mairie d'Orléans à 20 heures alors qu'elle avait lieu à 18 heures. Beaucoup de personnes se sont présentées et se sont retrouvées devant des portes fermées. Il faut maintenant aller chercher les composteurs à l'autre bout de l'AgglO. Ce n'est pas tellement développement durable. Il faudrait vraiment des liens, si franchement.*

M. LEBRUN – *Je ne vais pas faire plaisir à tout le monde. Pour aller directement au fait, en matière de ramassage des déchets à Orléans, l'AgglO ne fait pas son travail. Il y en a partout. Il y a, de toute évidence, un décalage entre les besoins et les moyens mis en œuvre. Je suis déjà intervenu*

auprès de M. le Maire à ce sujet. On a une belle Ville mais avec des déchets partout. On voit bien que ce n'est pas en mettant des amendes que cela règle le problème.

Il y a la question de contenants suffisants et de passage pour les vider. Au cœur de ville que je connais bien, c'est le lundi matin qu'on en voit le plus traîner. C'est le seul jour où il n'y a pas de ramassage.

Pour finir, je rappelle que les habitants paient pour que leurs déchets soient ramassés. Donc au jour d'aujourd'hui, j'insiste, je considère qu'en matière de ramassage des déchets l'Agglo ne fait pas son travail.

M. le Maire – *On en est à 22 questions et il en reste 70, Mme NOEL.*

Mme NOEL – *J'avais un deuxième point et je l'ai zappé. Concernant le ramassage pour les professionnels, j'ai constaté qu'effectivement ils n'ont pas de poubelles pour leur tri sélectif peut être parce qu'ils ne paient pas. Toujours est-il qu'effectivement maintenant ils mélangent tout. C'est encore pire peut être. Non ? Je voudrais juste votre avis.*

M. le Maire – *M. LEMAIGNEN pour une réponse courte et brillante.*

M. LEMAIGNEN – *Quelques éléments de réponse rapides parce que le débat à déjà eu lieu mais il peut continuer à l'Agglo bien évidemment.*

D'abord, pardon pour l'erreur de communication pour la réunion sur les composteurs. En fait, on impose aux gens de prendre un composteur après avoir assisté à la réunion. Ils seraient arrivés à la fin de la réunion, ils auraient pu directement prendre leur composteur. Si effectivement les portes étaient fermées c'est embêtant et je vous prie de nous en excuser parce que j'assume cette erreur de communication.

On a budgété 500 000 € au budget de l'Agglo pour ces colonnes enterrées. Le principe c'est qu'il y a un fond de concours de 50 %, ça coûte plus cher bien sûr à la fois à la pose et au fonctionnement. On demande un fond de concours de 50 % aux communes qui souhaitent des points d'apports volontaires enterrés et pour le reste bien sûr l'Agglo prend à sa charge les surcoûts de fonctionnement bien évidemment.

Sur le tri, je rappelle quand même que sur la réforme qui a été faite, je l'ai dit plusieurs fois, on savait très bien qu'il y allait avoir des ajustements à faire. On en a eu beaucoup plus que prévu parce que l'on a eu des tas d'embêtement. D'une part le sous-traitant que nous avons choisi a été tout à fait déficient c'est clair, A.C.P. a été très mauvais dans la distribution des semainiers et dans la distribution des bacs jaunes. Ensuite, nous avons eu effectivement les grèves nationales qui ne nous ont pas aidés parce que les personnes ne savaient pas si ce n'était pas ramassé parce que c'était le mauvais jour ou si c'était parce que c'était la grève. Il y a eu aussi la météo qui ne nous a pas encore facilité la tâche.

Donc aujourd'hui, cela se régule petit à petit. Je regrette profondément ces incidents. Encore une fois, avec le vice-président de l'Agglo chargé des déchets, M. Christophe CHAILLOUX, nous assumons complètement les difficultés que l'on a pu avoir.

Je dis quand même que cette modification de la collecte avait un triple objectif. D'une part, rendre les choses plus équitables au niveau de l'Agglomération. Avant c'était un système

commune par commune. Avec le même type d'habitat, vous aviez des collectes qui étaient très très différentes d'une commune à l'autre. Désormais, vous habitez dans du pavillonnaire, vous avez toujours un ramassage de déchets ménagers résiduels chaque semaine et un ramassage de tri sélectif chaque semaine. Si vous habitez, en revanche, en centre ville vous avez effectivement une fréquence beaucoup plus forte.

C'est maintenant équitable entre les différents territoires de l'Agglo.

Deuxièmement, on a généralisé le tri sur l'ensemble de l'agglomération et principalement à Orléans qui était très en retard. Je rappelle qu'à Orléans – je ne sais plus quel est le chiffre exact – je crois qu'il y a 37 kilos par habitant et par an de quantité triée. En moyenne Agglo, on est à 58 kilos, à Tours par exemple on est à 85 kilos. Vous voyez que parfois, par rapport à Tours, on est meilleur en matière de finances et parfois on est moins bon en matière de tri sélectif. Donc il fallait qu'on se mette au niveau et cette modification permet de développer le tri sélectif, ce qui est très important pour l'ensemble de l'agglomération et nos communes.

Et puis enfin, l'objectif c'était rationaliser l'organisation et permettre ainsi de ne pas augmenter la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères qui reste et qui restera jusqu'à la fin du mandat à 8,73 %.

Qu'est-ce qu'on a fait ? Jusqu'à présent pratiquement l'essentiel des collectes se faisait le matin et à partir de la base sud. On a rééquilibré entre une base nord et une base sud, le matin et l'après-midi. C'est ce qui permet à la fois d'utiliser mieux nos personnels et les bennes et d'avoir des gains de productivité qui nous permettent de faire ce tri sélectif sans augmenter la taxe d'ordures ménagères.

Juste un petit point sur lequel je n'ai pas répondu concernant les déchets des entreprises. Je rappelle qu'une loi de 1993 impose que ce ne soit pas payé par la taxe d'ordures ménagères mais que ce soit payé par une redevance spéciale. Nous sommes en train de faire des expérimentations, on l'a déjà fait pour le carton, maintenant ça commence à se passer nettement mieux. On le fait pour le verre, au premier trimestre 2011 et nous sommes en train de négocier avec l'ensemble des partenaires, les Vitrites d'Orléans mais aussi l'U.M.I.H. (Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie), mais aussi les chambres consulaires, pour essayer de se caler bien ensemble, pour savoir comment on organise le service et comment on le finance pour les mois et les années à venir.

M. le Maire – *Merci. Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ce rapport annuel. Je vous en remercie.*

Mme CUGNY-SEGUIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Conformément à l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, le Président de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (Agglo) a présenté au Conseil de Communauté, en séance du 8 juillet 2010, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public communautaire d'élimination des déchets.

En effet, l'Agglo exerce depuis le 1^{er} janvier 2000 la compétence « gestion des déchets » en lieu et place des communes membres.

- Séance du vendredi 17 décembre 2010 -

Ce rapport a pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion de ce service. Il est adressé à chaque Maire pour présentation au Conseil Municipal, et tenu à la disposition des usagers pour information. De plus, depuis 2003, le dossier est examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux de l'Agglo.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de cette communication réglementaire sur le prix et la qualité du service communautaire d'élimination des déchets portant sur l'exercice 2009 ».

LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE.

SERVICE PUBLIC COMMUNAUTAIRE D'ELIMINATION DES DECHETS

Année 2009

Depuis le 1^{er} janvier 2000, la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (Agglo) exerce de plein droit la compétence élimination des déchets (collecte, traitement et valorisation des déchets) en lieu et place des 22 communes membres.

La Collecte à Orléans

La collecte des ordures ménagères sur le territoire de la Ville d'Orléans est assurée « en régie » à fréquence variable selon les quartiers (annexe 1). Ces prestations sont réalisées par les équipes de la régie communautaire. Le développement de la technique des colonnes enterrées et semi enterrées a été acté lors du Conseil d'agglomération du 17 février 2009. Un déploiement de 400 colonnes enterrées pour les différents flux est programmé d'ici 2014 pour l'ensemble de l'agglomération. Pour l'année 2009, 23 colonnes enterrées ont été mises en place sur Orléans.

Depuis 1994, une collecte sélective est mise en œuvre sous différentes formes :

- la collecte en porte à porte (64 % de la population de l'agglomération) ;
- la collecte multi matériaux (corps creux, corps plats) en apport volontaire, avec 270 colonnes sur Orléans (soit 7 colonnes supplémentaires cette année) ce qui représente 1 colonne d'apport pour 420 habitants ;
- la collecte du verre en apport volontaire, 234 colonnes sur Orléans (soit 3 colonnes supplémentaires cette année) ;
- la collecte des objets encombrants ;
- les déchetteries (6 sites dont 1 à Orléans, et 1 autre en limite de commune).

Volume des flux entrants et leur évolution

(annexe 2)

Traitement

L'unité de traitement des ordures ménagères (U.T.O.M.) située à Saran assure le traitement des déchets ménagers et assimilés collectés à l'intérieur du périmètre géographique de l'Agglo ainsi que du SMIRTOM de Beaugency.

Cet ouvrage comprend des unités d'incinération, de compostage, de tri sélectif et de traitement des déchets d'activités de soins.

Cette usine gère la valorisation des déchets dans les domaines :

- de l'énergie, sous forme de production et vente d'électricité (47 121 MWh),
- de déchets recyclables issus de l'incinération tel que les métaux et les non-ferreux,
- de produits recyclables issus du centre de tri tels que les papiers, cartons, les plastiques et les tétrapacks,
- les mâchefers peuvent également être valorisés en technique routière.

Le centre de tri qui a été mis en service en 1996 est arrivé à saturation. Une partie des collectes sélectives est donc traitée dans les centres de tri de Mur de Sologne (3053 T), Lorris et Saint-Jean-de-Braye (886 T). Pour la première année depuis la mise en place du tri sélectif on note une diminution de 2,8% des tonnages collectés. Ceci peut s'expliquer par la baisse de consommation des ménages .

Le volume des flux sortants et leur évolution est présenté (annexe 3).

Composteurs individuels

	2003 à 2008	2009	TOTAL
Composteurs distribués	1727	410	2137

A ce jour 15,4 % des foyers individuels d'Orléans sont équipés.

Analyse des rejets atmosphériques :

Les travaux de mise aux normes du traitement des fumées ont été réalisés cette année. Cette nouvelle étape concernait la mise en place d'un système de traitement des dioxydes d'azote. Le bilan des rejets atmosphériques ne fait pas apparaître de dépassement par rapport aux valeurs réglementaires (annexe 4).

Les indicateurs financiers

- les dépenses de fonctionnement

	2009 en M€	2008 en M€
Collecte	4,883	4,536
Déchetterie	3,176	3,285
Traitement	11,053	10,181
Personnel	6,412	6,283
Autres dépenses	0,451	0,341
TOTAL	25,975	24,627

- les dépenses d'investissement s'élèvent à 3,474 M€. Les principaux investissements sont les suivants :

-Mise aux normes des fumées 1,922 M€
-Acquisition de colonnes, bacs
et composteurs 0,661 M€.

- Séance du vendredi 17 décembre 2010 -

- les reports d'investissement s'élèvent à 13,005 M€ , dont
le centre de tri 6,692 M€
la plateforme de mâchefers 3,414 M€

- les recettes de fonctionnement

	2009 en M€	2008 en M€
Recettes fiscales	25,52	24,66
Recettes non fiscales	8,17	8,38
TOTAL	33,63	33,04

Les recettes fiscales regroupent la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) et la redevance spéciale payées par certains industriels et commerçants ainsi que les établissements d'enseignement.

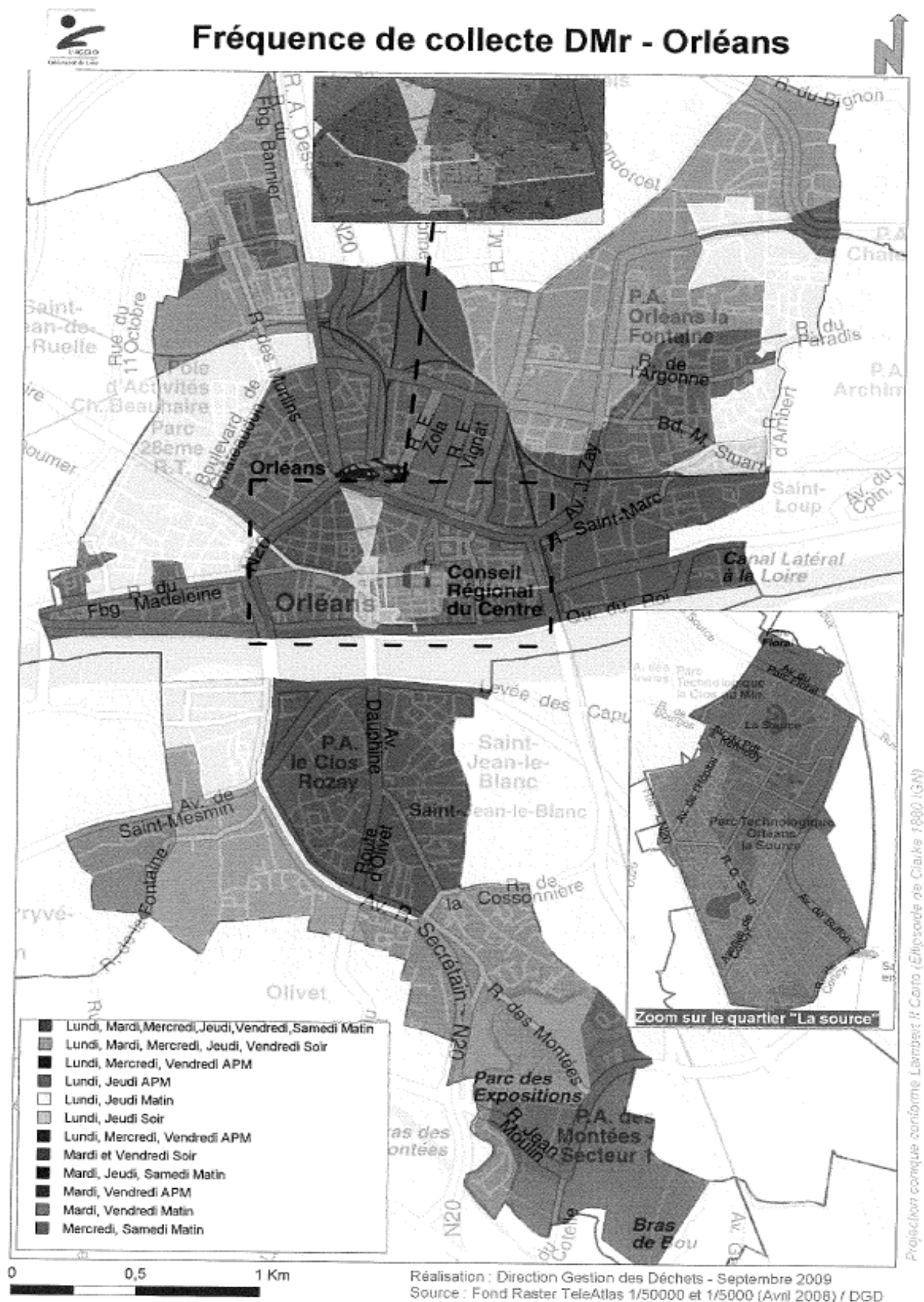
Le taux de la T.E.O.M. a été réajusté chaque année. Le passage au taux unique pour l'ensemble des communes de l'Agglo est effectif depuis 2003 et il n'a pas évolué par rapport à 2006.

	ANNEE	TAUX (en %)
Taux votés par l'Agglo	2007	8,73
	2008	8,73
	2009	8,73

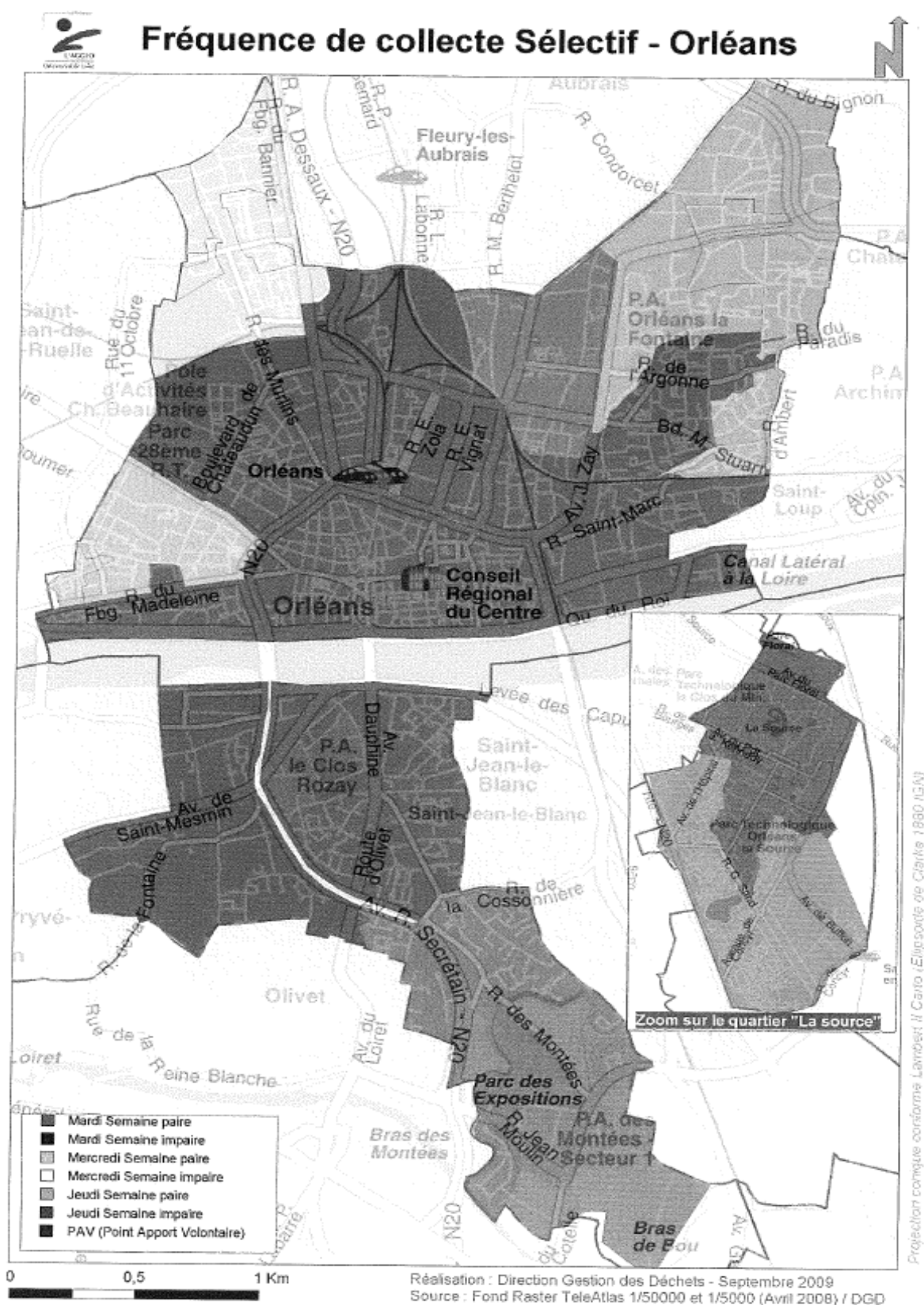
Perspectives 2010 :

- réalisation des travaux de la plate forme de maturation des mâchefers située derrière l'U.T.O.M. qui remplacera celle qui est actuellement implantée à Mezieres les Clery,
- finaliser le marché du centre de tri dont les travaux démarreront à l'été 2011,
- mettre en œuvre la réorganisation des collectes,
- promouvoir le compostage individuel auprès des établissements scolaires et dans l'habitat collectif,
- poursuivre l'implantation d'équipements enterrés.

Annexe 1



Annexe 1 bis



ANNEXE 2

FLUX ENTRANTS

	EVOLUTION 2001-2009 total agglomération (base 100)	EVOLUTION 2008-2009 (%)		VOLUMES 2009 (T)		VOLUMES/HABITANT 2009 (kg/h)		OBJECTIF à 5 ans* (T)	OBJECTIF /HABITANT * (kg/hab)
		Agglo		orléans		orléans			
		Agglo	orléans	Agglo	orléans	Agglo	orléans		
Déchets ménagers résiduels		-1,5%	32210	258	284				
Collectes selectives		-0,5%	5572	66,02	49,17				
Corps creux		-1%	1 408						
Corps plats		-5%	5 674						
Multimatériaux		-2%	2 779	2624	35,82	24,54			
Verre		0%	5 795	2415	25,2	25,2			
Encombrants		24,0%	1 413	533	5,2	4,7			
Déchetteries		3%	52 694	21750	193,9	193,9			
Végétaux		6%	16 618						
Bois		2%	4 421						
Ferraille		10%	2 332						
Journaux		50%	487						
Cartons		-4%	1 374						
Verre		1%	886						
Multimatériaux		1%	414						
Déchets dangereux	13%	247							
DEEE (piles, huiles, batteries, lampes)	6%	985							
Inertis	15%	151							
Autres	-1%	14 556							
Non valorisés	-20%	1 221							
		8 468							
TOTAL COLLECTE		139 792	59532	517,92	527,07	130805	480		
Déchets d'Activités de Soins		3 170							
Déchets Non Dangereux		3 957							
TOTAL		146 919							

* objectif à 5 ans suivant préconisation de Grenelle 1 (-7%)

Annexe 3

FLUX SORTANTS

FLUX SORTANTS	EVOLUTION 2007-2008		VOLUMES/HABITANT 2008		OBJECTIF VOLUMES /HABITANT
	2007-2008		2008		
	Agglo	orléans	Agglo	orléans	
Centres de Tri	-8%		11 722		
Carton/Carbonnées	-2%		2 990		
Briques alimentaires	-1%		120		
Acier	-2%		320		
Aluminium	28%		15		
PET	2%		647		
PEHD	0%		288		
Papiers/Journaux/Magazine	-6%		7 342		
Verre	-1%		6 384		
Compostage	7%		16 618		
Incineration	-4%		100 861		
Valorisation matière (Issues de l'incineration)	-6%		22 386		
machefers	-6%		20 360		
Ferrailles	-15%		2 006		
non ferreux	-40%		20		
Enfouissements	-6%		11 744		
Tout venant			8 468		
REFIOM			3 064		
Autres			212		
TOTAL	0%		147 329		

EVOLUTION 2001-2009
Total agglomération base 100

— tri sélectif
 - - - verre
 . . . valorisation issue de l'incineration
 - . - incineration

Annexe 4

CONTROLES REGLEMENTAIRES - REJETS ATMOSPHERIQUES

	réglementaire		U	four	
	1	2		four 1	four 2
vitesse gaz combustion	> 12		m/s	17,97	19,17
poussières	< 10		mg/Nm ³	0,17	0,38
acide chlorydrique	< 10		mg/Nm ³	7,9	6,83
composés organiques	< 10		mg/Nm ³	0,2	0,2
acide fluorhydrique	< 1		mg/Nm ³	0,54	0,49
anhydride sulfureux	< 50		mg/Nm ³	2,05	0,95
monoxyde de carbone	< 50		mg/Nm ³	4,28	4,22
oxyde d'azote	< 400		mg/Nm ³	292,1	300,22
dioxines et furanes	0,1		Ng/Nmm ³	0,002	0,014

Les résultats ne font pas apparaître de dépassements

N° 23 – Assainissement. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public communautaire au titre de l'année 2009. Présentation.

Mme CUGNY-SEGUIN – *C'est la même chose. C'est l'année 2009. Il faut quand même saluer l'effort fait par l'Agglo sur l'assainissement. On en a beaucoup parlé au moment du débat sur l'eau. Je tiens à répéter qu'effectivement, quand une station d'épuration ne fonctionne pas, cela ne coûte peut-être pas cher, mais cela pollue. La pollution reste longtemps dans l'eau, dans les milieux. Après cela coûte beaucoup plus cher.*

M. le Maire – *Je vous demande de bien vouloir prendre acte également de ce rapport annuel. Je vous en remercie.*

Mme CUGNY-SEGUIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Conformément à l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret n° 95-635 du 6 mai 1995, le Président de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (Agglo) a présenté au Conseil de Communauté, en séance du 8 juillet 2010, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public communautaire d'assainissement.

En effet, l'Agglo exerce depuis le 1^{er} janvier 2000 la compétence assainissement en lieu et place des communes membres.

Ce rapport a pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion de ce service. Il est adressé à chaque Maire pour présentation au Conseil Municipal, et tenu à la disposition des usagers pour information. De plus depuis 2003, le dossier est examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux de l'Agglo.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de cette communication réglementaire sur le prix et la qualité du service communautaire de l'assainissement portant sur l'exercice 2009 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAUTAIRE

Année 2009

La Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (AgglO) a mis en place, depuis le 1^{er} janvier 2000, une organisation pour assurer sa compétence pour l'assainissement collectif et non collectif (ou autonome).

Le service a pour mission la collecte, le transport et l'épuration des effluents, ainsi que l'évacuation des eaux pluviales.

Il recouvre les éléments suivants :

- L'épuration des effluents (station d'épuration et conduites de rejets),
- Les collecteurs d'aménées aux stations et les ouvrages qui leurs sont solidaires (station de pompage et bassins),
 - Les installations de dépollution des eaux pluviales,
 - Les systèmes d'assainissement non collectif.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, l'AgglO a mis en place son service public d'assainissement non collectif assurant un rôle de contrôle technique des installations situées sur l'ensemble de son territoire. L'AgglO n'a pas choisi de prendre en charge l'entretien.

I – INDICATEURS TECHNIQUES

Les réseaux en mètre linéaire :

	2009		part	2008	
	Orléans			Orléans	AgglO
Unitaires	469 364	703 147	67%	469 364	703 147
Eaux Usées	213 772	684 829	31%	213 582	675 476
Eaux pluviales	245 702	637 199	39%	245 582	631 918

Les augmentations entre 2008 et 2009 s'expliquent par des opérations de travaux neufs et des mises à disposition de réseaux réalisés en 2009.

Les stations :

Les effluents d'Orléans sont dirigés vers 3 sites de traitement :

- la station de La Source (capacité de 90 000 équivalents habitants)
- la station de l'Ile Arrault (capacité de 100 000 équivalents habitants)
- la station de La Chapelle Saint-Mesmin (capacité de 400 000 équivalents habitants)

Sur l'ensemble de l'Agglo, ce sont 9 stations qui traitent les effluents des 22 communes. Toutes stations confondues les rendements épuratoires sont :

- Demande Chimique en Oxygène : 91 %
- Matières En Suspension : 96. %
- Demande Biologique en Oxygène (DBO5) : 97 %
- Azote Global (NGL) : 82.69 %
- Phosphore Total (PT) : 87 %.

A l'exception de l'azote global (rejet très légèrement inférieur à la norme de 83 %) les autres paramètres sont conformes. Les stations de l'Ile Arrault, Combleux et Saint-Cyr-en-Val ne sont à ce jour pas en mesure de traiter l'azote. La mise en service de la station de La Source ainsi que le déraccordement de la station de Combleux en 2009 ont considérablement amélioré la situation. En 2010 le fonctionnement sur une année pleine de la station de La Source permettra de retrouver une situation conforme.

Les rendements épuratoires sont en globalité meilleurs qu'en 2008.

Les volumes :

Les effluents Orléanais traités par ces 3 stations sont mélangés avec les effluents des communes avoisinantes avant leur arrivée.

Il n'est donc pas possible de mesurer précisément le volume des effluents Orléanais.

Néanmoins les volumes globaux entrants dans les stations sont (en milliers de m³) :

Stations d'épuration	2009	2008	2007	2006	2005	2004	Evolution 2009-2004 (%)
La Chapelle St-Mesmin	11 807	12 209	11 349	12 166	12 020	12 905	-8.5
Ile Arrault	4520	4 490	4 672	4 758	4 797	4 794	-5.7
La Source	2082	2 452	2 100	1 990	2 007	2 085	-0.1
Autres	1587	1 680	1 788	1 527	1 599	1 684	-5.8
TOTAL	19 998	20 831	19 909	20 441	20 423	21 468	-6.9

Les déchets issus du traitement biologique :

L'évolution des quantités de boues évacuées et principalement utilisées pour l'agriculture est la suivante (en tonnes de matières sèches) :

2009	2008	2007	2006	2005	Evolution 2005-2009 (%)
10 649	10 529	10 246	10 859	10 655	0

Les dégrèvements pour fuites d'eau :

L'Agglo reçoit de la part des usagers de nombreuses demandes de dégrèvement sur la part assainissement de leur facture d'eau en raison de l'existence d'une fuite.

Les demandes sont examinées selon plusieurs critères et au cas par cas.

Données sur l'Agglo	2008	2009
Nb de dossiers instruits et clos	181	145
Volume de dégrèvement en m ³	81 803	68 467
Evolution	22.49%	

II- INDICATEURS FINANCIERS

Tarification

Depuis 2004, la phase finale de la démarche d'harmonisation des taux de redevance d'assainissement est terminée, elle constitue ainsi une base à partir de laquelle le tarif de la redevance d'assainissement 2009 a été calculé.

Le tarif a été fixé afin d'assurer l'équilibre financier du budget compte tenu des grands projets de l'Agglo et notamment la reconstruction des stations d'épuration de La Source (28,5 M€ T.T.C.) et de l'Ile Arrault (30 M€).

Ce tarif est depuis le 1^{er} mars 2009 de 1,67 € H.T./m³. Il est instauré une part fixe annuelle de 14,50 € H.T.

Budget communautaire annexe de l'assainissement :

année 2009

- Investissement

- Dépenses30.78 M€ (23.37 M€ en 2008)

- Recettes.....30.28 M € (22.78 M€ en 2008)

- Séance du vendredi 17 décembre 2010 -

- Fonctionnement

- Dépenses20.11 M€ (18.67 M€ en 2008)
- Recettes.....26.20 M€ (23.90 M € en 2008)

Les Travaux réalisés en 2009 sur le territoire de la Ville d'Orléans

- Travaux neuf de canalisations :310 mètres linéaires

III – PERSPECTIVES 2010 :

- la réception de la nouvelle station d'épuration de La Source
- le raccordement de l'ancienne station d'épuration de Saint-Cyr-en-Val à la nouvelle station d'épuration de La Source avec la mise en place d'un bassin tampon
- la poursuite du chantier de construction de la nouvelle station d'épuration de l'Ile Arrault, dont la mise en eau est prévue en 2012.

COMMERCE

N° 24 – Rétrocession du bail commercial situé au 209 rue de Bourgogne.

M. FOUSSIER – *M. le Maire, il s'agit du bail commercial du 209 rue de Bourgogne qui, je le rappelle, était sur le point d'être repris pour la création d'une activité de restauration rapide et qui était déjà fortement représentée sur ce secteur Bourgogne. La Ville a donc décidé de préempter et est intervenue pour préserver cette boulangerie – pâtisserie qui était en place depuis des décennies. Nous avons fait un appel d'offres et nous avons reçu un dossier d'un artisan boulanger, M. et Mme Morisson, qui sont voisins et boulangers un peu plus haut dans la rue. Cet appel d'offres est tout à fait satisfaisant. Ils s'engagent donc à refaire une activité de boulangerie – pâtisserie, de refaire la vitrine qui avait été fortement endommagée. Je précise que le bailleur a donné son accord, ce qui était tout à fait réglementaire selon la loi L.M.E. (Loi de Modernisation de l'Economie).*

Aujourd'hui, il vous est demandé d'approuver la rétrocession du bail commercial de ce 209 rue de Bourgogne au prix de 46 000 €.

M. LEBRUN – *C'est une bonne nouvelle.*

M. le Maire – *C'est une excellente nouvelle. Cela montre, encore une fois, l'action vraiment très volontariste de la Ville en matière de commerce. Je vous rappelle que ce n'était pas l'activité qui était envisagée et qui allait s'installer si nous n'avions rien fait. Je veux le saluer.*

On a été récemment visité, M. FOUSSIER, par une délégation d'une autre Ville, Béziers, qui est venue voir ce que nous faisons sur le commerce. Ces questions avaient été évoquées dans des cercles parisiens. Un point de plus est marqué, sur des dossiers qui sortent régulièrement et qui sortent bien.

M. FOUSSIER – *Cette préemption s'est faite en quelques mois. C'est toute une procédure. A partir du moment où on a préempté et où on a revendu, il y a eu 4, 5, 6 mois maximum.*

M. le Maire – *Tout à fait. C'est vraiment une belle opération.*

M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Conseil Municipal du 24 septembre 2010 a approuvé le cahier des charges de rétrocession pour le bail commercial situé au 209 rue de Bourgogne acquis par la Ville par préemption.

Cédé par la S.A.R.L. « Saveurs et Traditions », le bail commercial était sur le point d'être repris pour la création d'une activité de restauration rapide déjà fortement représentée sur le secteur Bourgogne. La décision de préemption de la Ville est donc intervenue pour préserver la boulangerie - pâtisserie présente depuis des décennies sur cet emplacement commercial.

Au terme de l'appel à projets pour la rétrocession du bail, la Ville a reçu un dossier de candidature complet d'un artisan boulanger – pâtissier, M. et Mme Pascal Morisson.

Ces derniers exploitent déjà une boulangerie située au 121 rue de Bourgogne et se proposent de racheter le droit au bail en vue de créer un deuxième point de vente.

La candidature de M et Mme Morisson satisfait toutes les conditions exigées dans le cahier des charges de rétrocession notamment :

- La réouverture d'une activité de pâtisserie - boulangerie qui va permettre de restaurer une offre alimentaire de proximité de qualité pour les habitants du quartier (vente de pâtisseries, viennoiseries salées et sucrées, pains, etc.),
- le prix d'acquisition fixé à 46 000 € : le candidat a obtenu un accord bancaire pour acheter le droit au bail et réaliser les investissements nécessaires,
- l'engagement du preneur à réhabiliter la devanture commerciale endommagée,
- la création de 1.5 emplois pour le nouveau point de vente.

M. Morisson devenu artisan boulanger dans le cadre d'une reconversion professionnelle a racheté en 2008 la boulangerie « Morgane de Pain » au 121 de la rue de Bourgogne. La réussite commerciale de cette entreprise artisanale témoigne du professionnalisme de ses exploitants. L'ouverture de ce second point de vente permettra aux époux Morisson de consolider leur activité actuelle et de développer de nouvelles gammes de produits pâtisseries.

Conformément aux dispositions réglementaires, le bailleur a donné son accord préalable sur le projet de rétrocession.

Après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la rétrocession du bail commercial situé au 209 rue de Bourgogne à M. et Mme Morisson, artisans boulangers, au prix de 46 000 €;

2°) déléguer M. le Maire pour signer l'acte de vente du bail commercial et tous documents qui s'avèreraient nécessaires ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville, fonction 94, article 024, article 024, Service gestionnaire UPCO ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

VIE SOCIALE, EDUCATIVE, SPORTIVE ET CULTURELLE

N° 25 – Orléans Basket. Renouvellement de la convention d'objectifs et d'une convention de mise à disposition de locaux. Approbation. Attribution de subvention.

M. PEZET – *Merci M. le Maire. La convention arrivant à échéance avec Orléans Basket en décembre 2012, il vous est demandé d'approuver le renouvellement de cette convention à hauteur de 85 500 € pour les années allant de 2011 à 2014 et d'approuver la mise à disposition de locaux.*

M. PEZET, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« I - Contexte

La convention d'objectifs conclue entre la Ville et l'association Orléans Basket pour la période 2007-2010 arrive à son terme au 31 décembre 2010. Il convient donc de la renouveler.

Suite à la dissolution de l'association Basket Elite Entente Orléanaise Loiret (assemblée générale extraordinaire du 29 septembre 2010), Orléans Basket a accepté de reprendre les activités de cette dernière, ce qui a été confirmé lors de son assemblée générale du 25 septembre 2010.

Ainsi, Orléans Basket devient le « club support » de la S.E.M.S.L. Orléans Loiret Basket et détient à ce titre les droits sportifs de l'équipe professionnelle.

II. Engagements des co-contractants

2.1. Engagements de l'association :

Pour atteindre ses objectifs, le club s'engage à conduire, dans le cadre de la convention, des actions faisant référence aux axes d'interventions définis ci-après :

1. La formation des jeunes
2. Les résultats sportifs et les performances
3. La qualité de l'encadrement
4. L'implication du club dans la vie de la cité
5. Les actions de développement durable.

Chaque action se traduit par une fiche « objectifs » et est soumise à une évaluation selon les indicateurs définis dans celle-ci.

2-2 - Engagements de la Ville :

La Ville s'engage pour sa part :

- à apporter une aide financière. Compte tenu des orientations budgétaires, la subvention de référence pour 2011 (sous réserve du vote du budget) s'élève à :

- 61 750 € pour le fonctionnement des sections d'Orléans Basket - (65 000 € en 2010) ;
- 23 750 € pour le fonctionnement lié à la reprise des équipes de Basket Elite Entente Orléanaise Loiret (cadets France et Région) suite à sa dissolution - (25 000 € en 2010).

- à assurer la mise à disposition des installations municipales nécessaires au fonctionnement du club selon un planning d'utilisation fixé en début de saison. Celle-ci est formalisée dans le cadre d'une convention de mise à disposition annexée à la convention d'objectifs.

III. Evaluation, accompagnement et suivi des activités de l'association

Les conditions de réalisation des objectifs et des actions définies à l'article 3 de la convention et à laquelle la Ville apporte son concours financier feront l'objet, chaque année, d'une évaluation sur les plans qualitatif et quantitatif, assurée par un comité de suivi.

IV. Modalités d'attribution de la subvention

▪ La subvention sera en effet attribuée sous réserve du respect des conditions prévues et notamment sur la base :

- Des fiches objectifs
- Du budget prévisionnel correspondant.

▪ En fonction de l'évaluation réalisée par le comité de suivi, la subvention annuelle pourra être :

- soit maintenue à la même hauteur

- soit diminuée dans le cas :

- d'une baisse de niveau significative des résultats sportifs
- si les objectifs définis n'ont pas été atteints
- si l'association présente des difficultés financières résultant notamment d'une mauvaise gestion de ses fonds

- soit supprimée dans le cas :

- d'une cessation d'activité
- d'une mauvaise gestion budgétaire ou de ses activités qui seraient susceptibles de mettre en péril son existence et d'entraîner sa dissolution

- soit réévaluée dans le cas où des objectifs supérieurs auront été atteints ou auront été envisagés d'un commun accord avec le comité de suivi et qu'ils justifient un accroissement des moyens du club.

En conséquence, et après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention d'objectifs à passer avec Orléans Basket pour les années 2011 à 2014, prévoyant notamment le versement d'une subvention de 85 500 € pour l'année 2011 ;

2°) approuver la convention de mise à disposition de locaux à passer avec Orléans Basket, prévoyant la mise à disposition à titre gratuit d'un bureau au Palais des Sports pour une durée d'un an renouvelable trois fois ;

3°) autoriser M. le Maire à signer lesdites conventions au nom de la Ville ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 40, article 65748, Service Gestionnaire CSPO ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 26 – Orléans Loiret Hockey sur Glace. Approbation d'une convention d'objectifs. Attribution de subvention.

M. PEZET – *Après la belle saison de ce club orléanais au niveau national, il a été décidé de l'accompagner avec une convention, pour une période de quatre ans, à hauteur de 25 000 €.*

M. PEZET, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« I. Contexte

Depuis plusieurs saisons, Orléans Loiret Hockey sur Glace a obtenu de bons résultats en 3^{ème} division et dans les phases de play-offs. A l'issue du Carré final qui s'est déroulé du 9 au 11 avril 2010 à la patinoire d'Orléans, le club accède en 2^{ème} division du Championnat National.

C'est pourquoi la Ville souhaite accompagner ce club dans le cadre de ses nouveaux objectifs sportifs tout en développant son rôle d'accueil du plus grand nombre et de formation des jeunes orléanais.

Il a donc été convenu de rédiger une convention d'objectifs dans laquelle sont précisées les obligations réciproques du club et de la Ville.

II. Engagements des co-contractants

2.1. Engagements de l'association

Pour atteindre ses objectifs, le club s'engage à conduire, dans le cadre de la convention, des actions faisant référence aux axes d'interventions définis ci-après :

1. La formation des jeunes
2. Les résultats sportifs et les performances
3. La qualité de l'encadrement
4. L'implication du club dans la vie de la cité
5. Les actions de développement durable.

Chaque action se traduit par une fiche « objectifs » et est soumise à une évaluation selon les indicateurs définis dans celle-ci.

2-2 - Engagements de la Ville

- La Ville s'engage pour sa part à apporter une aide financière. En 2010, la subvention attribuée au club s'est élevée à 26 000 €. Compte tenu des orientations budgétaires, le montant de référence pour 2011 s'élève à 25 000 € (sous réserve du vote du budget).

- Le club bénéficie, à titre gratuit, de créneaux d'entraînement et de locaux à la patinoire du Baron. L'exploitation de cette installation municipale a été déléguée à la Société d'Economie Mixte « Orléans Gestion » par la Ville. Une convention tripartite (O.L.H.G. – S.E.M. Orléans Gestion – Ville) a pour objet de fixer les conditions d'accès et d'utilisation de la patinoire par Orléans Loiret Hockey sur Glace.

III. Evaluation, accompagnement et suivi des activités de l'association

Les conditions de réalisation des objectifs et des actions définies à l'article 3 de la convention et à laquelle la Ville apporte son concours financier feront l'objet, chaque année, d'une évaluation sur les plans qualitatif et quantitatif, assurée par un comité de suivi.

IV. Modalités d'attribution de la subvention

▪ La subvention sera en effet attribuée sous réserve du respect des conditions prévues et notamment sur la base :

- Des fiches objectifs
- Du budget prévisionnel correspondant.

▪ En fonction de l'évaluation réalisée par le comité de suivi, la subvention annuelle pourra être :

- soit maintenue à la même hauteur

- soit diminuée dans le cas :

- d'une baisse de niveau significative des résultats sportifs
- si les objectifs définis n'ont pas été atteints
- si l'association présente des difficultés financières résultant notamment d'une mauvaise gestion de ses fonds

- soit supprimée dans le cas :

- d'une cessation d'activité
- d'une mauvaise gestion budgétaire ou de ses activités qui seraient susceptibles de mettre en péril son existence et d'entraîner sa dissolution

- soit réévaluée dans le cas où des objectifs supérieurs auront été atteints ou auront été envisagés d'un commun accord avec le comité de suivi et qu'ils justifient un accroissement des moyens du club.

En conséquence, et après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention d'objectifs à passer avec le club Orléans Loiret Hockey sur Glace au titre des saisons sportives 2010/2011 à 2013/2014, prévoyant notamment le versement d'une subvention d'un montant de 25 000 € pour l'année 2011 ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°)imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 40, article 65748, Service Gestionnaire CSPO ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 27 – U.S. Orléans Loiret Football. Renouvellement de la convention d'objectifs et d'une convention de mise à disposition de locaux. Approbation. Attribution de subvention.

M. PEZET – *Toujours un renouvellement de convention avec l'U.S.O. Orléans Loiret Football, pour une durée d'un an, puisque le club souhaite passer en S.A.S.P. (Société Anonyme Sportive Professionnelle) et une subvention à hauteur de 240 000 €, ainsi qu'une mise à disposition de locaux.*

M. CHAPUIS – *Juste un petit mot là-dessus. J'entends bien, et Mme GRIVOT était intervenue récemment suite à mon interpellation sur la Tribune, les bonnes relations qui peuvent exister avec ce club. Néanmoins, je pense qu'avec cette délibération, et notamment cette nouvelle convention, on aurait pu peut-être faire un petit effort d'accompagnement. On ne va pas revenir sur le débat budgétaire. Vous avez expliqué vos choix. Mais on aurait pu faire un petit effort sur ce club qui est monté de division, qui a fait – M. BEN CHAABANE me l'a dit tout à l'heure – égalité ce soir. J'espère qu'ils vont arriver à faire d'autres résultats sportifs bien meilleurs que ceux qu'ils nous ont fait pour le moment, j'en ai bien confiance. Lorsque l'évolution statutaire de ce club se fera, quand il passera en S.A.S.P., avec les moyens de la collectivité, on pourrait faire un effort pour accompagner encore plus ce club de l'U.S.O. Je vous remercie.*

M. PEZET – *Une petite réponse par rapport à cette intervention. Il a été fait un effort. On a justement pris en compte cette montée. Il n'y a pas eu de diminution du budget de cette association.*

M. le Maire – *Je rappelle qu'il y a eu 20 000 € de subventions exceptionnelles. C'est toujours pareil. C'est le débat de tout à l'heure. Puis des travaux ont été faits. D'ailleurs les dirigeants de l'U.S.O. Football jouent remarquablement le jeu. Ils ont fait aussi un certain nombre d'investissements. On en a également pris une partie à notre charge. On aide.*

Le vrai problème sur l'U.S.O. Football maintenant – et on reprend notre débat de tout à l'heure, cela en est une illustration – est sur la question des investissements, et c'est ne faire injure à personne que de dire que, depuis 30 ou 40 ans, il n'y a eu aucun investissement sur le terrain de football de La Source, c'est une réalité. On a refait, d'ailleurs je le dis - Mme GRIVOT, il y a combien de temps ? Deux, trois ans, le temps passe – il y a deux ans on a dépensé pratiquement 1 000 000 €, car il a fallu tout drainer. On a l'impression que refaire la pelouse c'est facile. Bien sûr, on refait la pelouse et elle est fichue trois mois plus tard, c'est facile. Mais on a refait tout le terrain. On a drainé. On a refait tout le sous-sol. On a pu rapprocher ainsi le terrain de la tribune principale. Je le redis car on l'a un petit peu oublié rapidement, c'était 1 000 000 € investis pour le football, ce n'est pas rien. Aujourd'hui, quel problème reste-t-il par rapport à cette vétusté ? C'est le problème des tribunes. On le sait bien.

On a fait un geste symbolique, si je puis dire, pour saluer la montée de l'U.S.O. Football. Le vrai problème de fond c'est la tribune, notamment celle qui est en face de la tribune centrale. Quand vous voyez les sommes en jeu, à nouveau, c'est ce qu'on disait tout à l'heure, il faut encore augmenter le budget d'investissement. Je le dis, pas du tout pour polémiquer, c'est une réalité.

On parle de l'U.S.O. Football, mais je peux également prendre un autre sujet sur les investissements. On vient de parler d'Orléans Basket. Je peux parler du Palais des Sports. Il est dans un état très dégradé. On a déjà fait des travaux. On a refait toute la partie piscine. On a dépensé plus de 1 000 000 € - Mme GRIVOT me souffle, je n'avais plus le chiffre exact en tête – 1 500 000 €. Le Palais des Sports n'a jamais été entretenu. Aujourd'hui, que se passe-t-il ? Le toit fuit, il faudra mettre 800 000 € à peu près pour refaire toute la toiture du Palais des Sports. Je peux multiplier les exemples sur les équipements sportifs. Il y en a qu'on a refait. Il y en a qui étaient neufs juste avant, dans la fin des années 90, qui avaient été fait précédemment. On en a refait beaucoup, c'est bien. Quand on fait le bilan et quand on regarde l'état d'un certain nombre de nos équipements sportifs, il faudrait remettre des millions et des millions d'euros en investissement. Sur deux délibérations, vous en avez deux de plus.

On va passer à la prochaine délibération sur l'hippodrome. Dans quel état est-il ? On va le laisser indéfiniment comme cela. C'est de l'investissement en plus. Je peux multiplier les exemples. C'est la réalité. Je pourrais presque faire ce jeu malvenu, j'en conviens, sur chaque délibération, de reprendre les dépenses d'investissement qu'on doit faire. Pourquoi on met un budget de 57 000 000 € ? Car une bonne partie va justement sur ce genre de dépenses.

Nous en étions donc sur la délibération n° 27. Je vais vous consulter. Il y a 7 abstentions.

M. PEZET, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« I. Contexte

La convention d'objectifs conclue entre la Ville et l'association U.S. Orléans Loiret Football pour la période 2007-2010 arrive à son terme au 31 décembre 2010. Il convient donc de la renouveler.

Compte tenu du niveau d'ambition et des projets du club visant à créer une Société Anonyme Sportive Professionnelle (S.A.S.P.) ayant pour vocation à gérer une activité de football professionnel au cours de l'année 2011, il a été décidé de conclure une nouvelle convention, uniquement pour une durée d'un an, la répartition future des activités entre le secteur amateur et le secteur professionnel n'étant pas encore déterminée à ce jour.

II. Engagements des co-contractants

2.1. Engagements de l'association

Pour atteindre ses objectifs, le club s'engage à conduire, dans le cadre de la convention, des actions faisant référence aux axes d'interventions définis ci-après :

1. La formation des jeunes
2. Les résultats sportifs et les performances

3. La qualité de l'encadrement
4. L'implication du club dans la vie de la cité
5. Les actions de développement durable.

Chaque action se traduit par une fiche « objectifs » et est soumise à une évaluation selon les indicateurs définis dans celle-ci.

2-2. Engagements de la Ville

La Ville s'engage pour sa part :

- à apporter au club une subvention annuelle de fonctionnement dont le montant de référence en 2011 (sous réserve du vote du budget) est de 240 000 € ;
- à assurer la mise à disposition des installations municipales nécessaires au fonctionnement du club selon un planning d'utilisation fixé en début de saison. Celle-ci est formalisée dans le cadre d'une convention de mise à disposition annexée à la convention d'objectifs.

III. Evaluation, accompagnement et suivi des activités de l'association

Les conditions de réalisation des objectifs et des actions définies à l'article 3 de la convention et à laquelle la Ville apporte son concours financier feront l'objet, chaque année, d'une évaluation sur les plans qualitatif et quantitatif, assurée par un comité de suivi.

IV. Modalités d'attribution de la subvention

▪ La subvention sera en effet attribuée sous réserve du respect des conditions prévues et notamment sur la base :

- Des fiches objectifs
- Du budget prévisionnel correspondant.

▪ En fonction de l'évaluation réalisée par le comité de suivi, la subvention annuelle pourra être :

- soit maintenue à la même hauteur

- soit diminuée dans le cas :

- d'une baisse de niveau significative des résultats sportifs
- si les objectifs définis n'ont pas été atteints
- si l'association présente des difficultés financières résultant notamment d'une mauvaise gestion de ses fonds

- soit supprimée dans le cas :

- d'une cessation d'activité
- d'une mauvaise gestion budgétaire ou de ses activités qui seraient susceptibles de mettre en péril son existence et d'entraîner sa dissolution

- soit réévaluée dans le cas où des objectifs supérieurs auront été atteints ou auront été envisagés d'un commun accord avec le comité de suivi et qu'ils justifient un accroissement des moyens du club.

En conséquence, et après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention d'objectifs à passer avec l'U.S. Orléans Loiret Football pour l'année 2011, prévoyant notamment le versement d'une subvention d'un montant de 240 000 €;

2°) approuver la convention de mise à disposition, à titre gratuit, de locaux au stade omnisports de La Source, à passer avec l'U.S. Orléans Loiret Football pour l'année 2011 ;

3°) autoriser M. le Maire à signer lesdites conventions au nom de la Ville ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 40, article 65748, Service Gestionnaire CSPO ».

ADOPTE PAR 48 VOIX.
IL Y A 7 ABSTENTIONS.

N° 28 – Mise à disposition de l'hippodrome de l'Ile Arrault auprès de la Société des Courses d'Orléans. Approbation d'un avenant n° 2.

M. le Maire – *C'est justement l'hippodrome de l'Ile Arrault.*

Mme GRIVOT – *Il s'agit de l'avenant n° 2 de mise à disposition de l'hippodrome auprès de la Société des Courses pour la tenue de leurs courses pour l'année 2011.*

M. le Maire – *Je redis ce que j'ai dit. L'hippodrome est dans cet état. La tribune est vétuste. Je ne sais pas quel âge elle a ? 1900, elle est costaud, excusez-moi, elle se porte quand même bien finalement. On pourrait peut-être la laisser. Je rigole.*

Le problème est qu'il faudra bien faire quelque chose un jour sur l'hippodrome. Pour certains qui ne veulent pas de l'ARENA à l'Ile Arrault et qui disent – je vous l'ai dit tout à l'heure – « c'est un coût supplémentaire », ce n'est pas un coût supplémentaire, de toute façon il faut faire quelque chose. C'est évident. Ceux qui y vont le savent bien.

M. CHAPUIS – *Comme vous l'avez précisé, par rapport à la localisation que vous avez choisie pour mettre l'ARENA - je ne reviendrai pas du tout sur le débat sur l'ARENA, vous connaissez notre position là-dessus - on a beaucoup évoqué l'idée du déplacement de cet hippodrome. Aujourd'hui la réponse n'est pas tranchée. Mais j'aimerais savoir si vous avez déjà commencé à lancer une étude ou commencé à lancer cette réflexion pour déplacer l'hippodrome, en tout cas pour le reconstruire à un autre endroit. Je voulais avoir une précision de votre part sur les choix qui seront faits. Je vous remercie.*

M. LEBRUN – *J'avais juste une question. Y aura-t-il toujours un hippodrome à Orléans ?*

Mme GRIVOT – *Le Président de la Société des Courses d'Orléans travaille sur un projet. Nous lui avons demandé de bien vouloir réfléchir avec son Conseil d'Administration et avec l'Association Maurice Besson qui organise les courses et les concours de Sandillon de réfléchir à un projet envisageable pour notre Ville, notre Agglomération, notre Département. Ils sont en train de réfléchir et de travailler sur un projet.*

Quant à un hippodrome à Orléans, il y en a un actuellement et il y en aura un encore demain.

M. le Maire – *Voilà. Je vous consulte sur cette mise à disposition.*

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 30 janvier 2009, la Ville a approuvé la mise à disposition de l'hippodrome de l'Île Arrault à la Société des Courses d'Orléans, utilisatrice du site, dans le cadre d'une convention au titre de l'année 2009.

La convention a été renouvelée par voie d'avenant, conformément à l'article 3, pour l'année 2010.

L'objet de l'avenant n° 2 est de prolonger la durée de la convention au titre de l'année 2011, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011.

En conséquence, après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition de l'hippodrome de l'Île Arrault conclue avec la Société des Courses d'Orléans, prolongeant la durée de la convention pour l'année 2011 ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ledit avenant au nom de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 29 – Stade Fernand Sauget et site de la Pomme de Pin. Approbation d'une convention de subventionnement à passer avec l'A.S.P.T.T. Orléans. Attribution de subvention.

Mme GRIVOT – *Il s'agit de la mise à disposition des installations et de l'attribution d'une subvention de 47 500 € pour l'entretien de ces installations à l'A.S.P.T.T.*

M. RICOUD – *Je veux juste dire que je déplore le désengagement de la Poste et de France Télécom dans l'aide à l'A.S.P.T.T.*

(protestations provenant des bancs de la majorité municipale)

M. RICOUD – *Qu'ai-je dit de scandaleux ?*

M. le Maire – *M. RICOUD a seul la parole.*

M. RICOUD – *Je disais que je déplorais l'attitude de la Poste et de France Télécom qui se désengagent de l'A.S.P.T.T. C'est tout.*

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« L'A.S.P.T.T. Orléans, club omnisports le plus important de l'agglomération, compte près de 3 300 adhérents et 24 sections.

Ses activités se déroulent principalement au sud d'Orléans et dans de nombreuses installations sportives.

C'est ainsi que le club utilise le stade Fernand Sauget et le site de la Pomme de Pin, propriété de France Télécom, situés sur les communes d'Ardon et de Saint-Cyr-en-Val dans le cadre d'un bail emphytéotique expirant en 2024.

Ce site, outre quatre sections utilisatrices régulières, abrite également le siège social et les bureaux réservés aux permanents de l'association.

Suite à des restructurations internes, la Poste et France Télécom ont décidé de ne plus subventionner l'A.S.P.T.T. Orléans. Compte tenu du rôle joué par cette association pour la promotion et le développement du sport à Orléans, la Ville a souhaité lui apporter une aide spécifique afin de lui permettre de poursuivre ses activités et de faire face à ses obligations contractuelles liées à l'entretien du stade Fernand Sauget et du site de la Pomme de Pin, selon les termes du bail.

Ainsi, il a été décidé de conclure une convention de subventionnement avec l'A.S.P.T.T. Orléans, pour l'année 2011.

1. Engagements de l'ASPTT Orléans

En contrepartie de l'aide financière de la Ville, l'A.S.P.T.T. Orléans s'engage à poursuivre, conformément à son objet social et aux lois et règlements en vigueur, les actions suivantes :

- l'entretien du stade Fernand Sauget et du site de la Pomme de Pin tel que défini dans le bail emphytéotique liant l'A.S.P.T.T. Orléans et France Télécom.

Dans le cadre de l'agenda 21, l'association s'efforcera, dans la mesure du possible, à faire appel à une entreprise d'insertion locale pour l'entretien du site dont elle a la charge.

- les activités régulières et habituelles des sections de l'A.S.P.T.T. Orléans :

En accord avec la Ville, l'A.S.P.T.T. Orléans s'engage à assurer le fonctionnement général de ses sections dans le domaine de l'animation et de la promotion du sport.

2. Engagements de la Ville

➤ Au titre de l'entretien du stade Fernand Sauget et du site de la Pomme de Pin, la Ville d'Orléans s'engage à apporter une aide financière à l'A.S.P.T.T. Orléans afin de lui permettre de faire face à ses charges d'entretien que France Télécom a cessées de couvrir.

Ainsi, compte tenu des orientations budgétaires, le montant pour 2011 s'élève à 47 500 € (50 000 € en 2010), sous réserve du vote du budget.

En conséquence, après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec l'A.S.P.T.T. Orléans pour l'année 2011, prévoyant le versement d'une subvention d'un montant de 47 500 €;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante pour l'année 2011 sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 40, article 65748, service gestionnaire CSPO ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 30 – Sports et Loisirs. Attribution de subventions exceptionnelles aux associations.

Mme GRIVOT – *Il s'agit de l'attribution de subventions exceptionnelles pour un montant total de 2 285 €.*

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Deux associations ont sollicité la Ville pour être soutenues au titre des projets qu'elles souhaitent réaliser. Après étude de leur dossier, il est proposé de leur accorder les subventions prévues au tableau ci-après.

ASSOCIATIONS SPORTIVES	OBJET	Montant de la subvention 2010 (en €)
I – SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES		
U.S. ORLEANS LOIRET JUDO JUJITSU	Open International de Jujitsu Samedi 22 janvier 2011 Complexe Sportif de La Source	1 000
Total I		1 000
II – AIDE A TITRE EXCEPTIONNEL		
CANOE KAYAK CLUB D'ORLEANS	Saison 2011 Participation à l'acquisition de gilets de sauvetage pour assurer le fonctionnement de l'activité "kayak".	1 285
Total II		1 285
TOTAL I + II		2 285

Après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de l'attribution de subventions exceptionnelles à l'U.S. Orléans Loiret Judo Jujitsu et au Canoë Kayak Club d'Orléans, pour 2010, selon le tableau ci-dessus pour un montant total de 2 285 €;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, d'un montant de 2 285 €, fonction 40, article 65748, Service Gestionnaire CSPO ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 31 – Aides en faveur d'associations sportives à titre d'acompte sur les subventions de fonctionnement 2011.

Mme GRIVOT – Il s'agit de l'acompte sur les subventions de fonctionnement 2011 pour l'ensemble des clubs sportifs, à savoir 50 % du montant 2010 à titre d'acompte.

Mme CARRE – Je ne participerai pas au vote.

M. le Maire – C'est vrai.

Mme CARRE – *Oui, désolée.*

M. le Maire – *Vous ne voulez pas participer au vote. Je comprends.*

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« L'ouverture d'un crédit est proposé au budget primitif 2011 au titre de l'attribution de subventions aux associations sportives.

Compte-tenu des délais nécessaires à l'étude des dossiers de demandes de subvention des clubs orléanais, les propositions d'attribution des subventions annuelles de fonctionnement pour ces clubs seront soumises à une prochaine séance du Conseil Municipal de l'année 2011.

Dans cette attente et après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé qu'un acompte de 50 % de la subvention de fonctionnement de l'année 2010 soit versé aux associations sportives dès le début de l'année 2011, sous réserve que leur dossier ait été déposé à la Direction des Sports avant le 31 octobre 2010.

Les clubs dont le montant de l'acompte est inférieur à 80 € recevront l'intégralité de la subvention annuelle à l'issue de la séance du Conseil Municipal qui en déterminera le montant.

S'agissant des clubs avec lesquels un contrat d'objectifs a été conclu, il est prévu qu'ils reçoivent également en début de chaque année un acompte déterminé sur la base de l'aide financière qui leur a été attribuée l'année précédente au titre de leur fonctionnement courant, soit 60 % pour l'U.S. Orléans Loiret Football, l'U.S. Orléans Loiret Judo Jujitsu, le R.C.O., la S.M.O. Gymnastique, l'E.C.O./C.J.F. Athlétisme, le Cercle d'Escrime Orléanais, le Budokan Karaté Orléans, Orléans Loiret Hockey sur Glace et 70 % pour Orléans Basket.

Après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer aux associations sportives un acompte sur la subvention 2011, dont le détail figure dans le tableau ci-après pour un montant total de 911 960 €;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de l'année 2011 de la Ville, fonction 40, article 65748, Service Gestionnaire CSPO ».

**ADOPTE PAR 54 VOIX.
IL Y A 1 NON PARTICIPATION
(Mme CARRE).**

**Conseil Municipal du 17 décembre 2010
LISTE ACOMPTE 2011**

NOMS DES CLUBS	Subvention fonctionnement 2010	Acompte 2011
USO Aïkido	1 000 €	500 €
ALLS Judo	2 800 €	1 400 €
ECO France Shotokan Karaté	300 €	150 €
Association Escale Thaïboxing	1 900 €	950 €
OKAMA	1 800 €	900 €
USO Karaté France Shotokan	1 000 €	500 €
USO Kendo Iaido	1 600 €	800 €
Association JLP Taekwondo Orléans	2 500 €	1 250 €
CLTO Badminton	10 300 €	5 150 €
ALLS Basket	6 400 €	3 200 €
Pieds Blancs Les Aydes Basket et autres activités	7 000 €	3 500 €
Académie Municipale de Billard d'Orléans	1 400 €	700 €
Orléans Carambole	1 600 €	800 €
Fun Bowlers	4 000 €	2 000 €
Loiret Bowling Team	1 700 €	850 €
Orléans Bowling Association	600 €	300 €
USO Bowling	1 300 €	650 €
Wallabies Orléans Bowling	2 000 €	1 000 €
Winner's Orléans	3 500 €	1 750 €
Boxing Club Victoria	2 900 €	1 450 €
Monzon Clay Boxing	1 000 €	500 €
Cercle Gambetta Section Cyclisme	20 000 €	10 000 €
Union Cycliste Orléans	16 000 €	8 000 €
USO Free Bike	1 900 €	950 €
ALLS Cyclo	500 €	250 €
Etape Solognote	400 €	200 €
Orléans Cyclo-Touriste	1 350 €	675 €
Poney Club d'Orléans	5 000 €	2 500 €
Déportivo Espagnol	6 400 €	3 200 €
Association Escale Football	5 000 €	2 500 €
Football Club Réunionnais	250 €	125 €
USO Football Américain	9 000 €	4 500 €
Club de Floorball Orléanais	800 €	400 €
CLTO GRS	3 000 €	1 500 €
Étoile Saint Marc Gym Détente	450 €	225 €
Saint Vincent Sports et Culture Gymnastique	3 200 €	1 600 €
ALLS GV	500 €	250 €
Cercle Michelet Haltérophilie Musculation	17 500 €	8 750 €
Association Escale Handball	7 500 €	3 750 €
ECO Handball	7 000 €	3 500 €
Sous-total	162 350 €	81 175 €

- Séance du vendredi 17 décembre 2010 -

NOMS DES CLUBS	Subvention fonctionnement 2010	Acompte 2011
Report	162 350 €	81 175 €
USO Handball	24 000 €	12 000 €
AS Handisport Orléanais	7 000 €	3 500 €
Inter Omnisports des Sourds d'Orléans	6 400 €	3 200 €
CLTO Hockey sur Gazon (au titre des critères et de la Convention de Partenariat Sportif et Social)	30 000 €	15 000 €
USO Echecs	2 200 €	1 100 €
Club Alpin Français d'Orléans	2 500 €	1 250 €
Cercle des Nageurs Orléans La Source	20 000 €	10 000 €
Enfants de Neptune Orléans	13 000 €	6 500 €
Aviron Club Orléans Olivet	10 000 €	5 000 €
Canoé Kayak Club Orléanais	6 300 €	3 150 €
USO Canoé Kayak	1 100 €	550 €
Cercle de la Voile du Centre	2 500 €	1 250 €
Amicale Boule Orléanaise	1 000 €	500 €
Union Pétanque Argonnaise (au titre des critères et de la Convention de Partenariat Sportif et Social)	27 000 €	13 500 €
USO Pétanque	500 €	250 €
Centre Subaquatique Orléans	2 600 €	1 300 €
Eau Vive Plongée Orléans	3 300 €	1 650 €
ALLS Randonnée	250 €	125 €
Etoile Saint Marc Randonnée	300 €	150 €
USO Randonnée	250 €	125 €
USO Roller ACRO	1 500 €	750 €
Orléans La Source Rugby	12 000 €	6 000 €
USO Rugby	5 100 €	2 550 €
ASO Danse sur glace	5 000 €	2 500 €
USO Patinage Artistique	13 000 €	6 500 €
USO Patinage de vitesse	750 €	375 €
Amicale Mob Cross du Loiret	1 400 €	700 €
Ecurie Orléans	9 000 €	4 500 €
Tennis St Marceau Orléans	4 350 €	2 175 €
USO Tennis	29 000 €	14 500 €
ALLS Tennis de Table	600 €	300 €
Saint Marceau Orléans Tennis de Table	11 500 €	5 750 €
USO Tennis de Table	3 300 €	1 650 €
1ère Compagnie d'Arc	2 200 €	1 100 €
USO Tir	3 200 €	1 600 €
Orléanais Triathlon Club 45	800 €	400 €
Aéro Club d'Orléans et du Loiret	1 900 €	950 €
Ecole de parachutisme du Centre	5 500 €	2 750 €
Para Club UNP 45 Val de Loire	300 €	150 €
Sport Parachute Orléanais	300 €	150 €
Sous-total	433 250 €	216 625 €

- Séance du vendredi 17 décembre 2010 -

NOMS DES CLUBS	Subvention fonctionnement 2010	Acompte 2011
Report	433 250 €	216 625 €
Les Planeurs d'Orléans	900 €	450 €
ECO Volley Ball	6 600 €	3 300 €
OVB-USO	7 100 €	3 550 €
ASC Entente Sourcienne Football	650 €	325 €
Samourai Club	800 €	400 €
Union Portugaise Sociale et Sportive d'Orléans	4 500 €	2 250 €
Association Karibu Hippocampe	500 €	250 €
USO Apnée	350 €	175 €
Arago Section Bowling	500 €	250 €
Fly Disc'r	500 €	250 €
USO Boxe	400 €	200 €
ASPTT	47 000 €	23 500 €
USOPOC	1 200 €	600 €
Comité Directeur USO	8 000 €	4 000 €
ALLS Générale	300 €	150 €
Sous-total Associations Sportives	512 550 €	256 275 €

ASSOCIATIONS SPORTIVES SCOLAIRES	Subvention fonctionnement 2010	Acompte 2011
A.S Collège Alain Fournier	300 €	150 €
A.S Jean Dunois	330 €	165 €
A.S Collège Jeanne d'Arc	450 €	225 €
A.S Collège Jean Rostand	330 €	165 €
A.S Collège Montesquieu	250 €	125 €
A.S Collège Etienne Dolet	370 €	185 €
La "Guépine" (Jean Zay)	380 €	190 €
A.S Lycée Benjamin Franklin	330 €	165 €
A.S Lycée Charles Péguy	450 €	225 €
A.S Lycée Voltaire	550 €	275 €
Etoile Sainte Croix Saint Euverte	830 €	415 €
Union Sportive Lycée Pothier	500 €	250 €
A.S Université Orléans	1 700 €	850 €
Sous-total Asso Sportives Scolaires et Universitaire	6 770 €	3 385 €

CLUBS SOUS CONTRATS D'OBJECTIFS	Subvention fonctionnement 2010	Acompte 2011
U.S.O. Judo Jujitsu	280 000 €	168 000 €
Rugby Club Orléans (avance sur premier acompte de 100 000 € versée au Conseil Municipal du 24 septembre 2010)	245 000 €	47 000 €
S.M.O. Gymnastique	240 000 €	144 000 €
U.S.O. 45 Football	240 000 €	144 000 €
Orléans Basket	65 000 €	45 500 €
E.C.O. / C.J.F. Athlétisme	70 000 €	42 000 €
Cercle d'Escrime Orléanais	55 000 €	33 000 €
Budokan Karaté Orléans	30 000 €	18 000 €
Orléans Loiret Hockey sur Glace	18 000 €	10 800 €
Sous-total Clubs sous Contrats d'Objectifs	1 243 000 €	652 300 €

TOTAL GENERAL		
Clubs + AS Scolaires et Universitaire + Clubs sous Contrats d'Objectifs	1 762 320 €	911 960 €

N° 32 – E.M.I.S. Mise en place d'une nouvelle grille de tarification pour les stages. Approbation.

Mme GRIVOT – *C'est la mise en place d'une nouvelle grille de tarification pour les stages, pour les 4 à 16 ans, à dominante sportive pendant les vacances scolaires. C'est l'approbation des nouveaux tarifs.*

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« L'Ecole Municipale d'Initiation Sportive (E.M.I.S.) propose aux enfants et aux jeunes de 4 à 16 ans des stages à dominante sportive pendant les vacances scolaires.

Les tarifs de ces activités ont été fixés par délibération du Conseil Municipal du 9 juillet 2010.

La transformation des stages E.M.I.S. en Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) a été validée et retenue au titre des actions nouvelles éligibles au Contrat Enfance Jeunesse. Cela implique une adaptation de la tarification de ces stages, conformément aux prescriptions de la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.), et il convient désormais de prendre en considération les quotients familiaux des familles.

Les bons vacances délivrés par la C.A.F. viendront également en déduction des sommes dues par les familles.

Comme pour les A.L.S.H. gérés par la Direction de l'Education, les familles non orléanaises se voient appliquer les tarifs correspondants aux quotients familiaux, majorés d'un montant forfaitaire journalier de 5,40 €.

- Séance du vendredi 17 décembre 2010 -

Les enfants du personnel non domiciliés à Orléans bénéficieront de l'application des tarifs « orléanais » des A.L.S.H. correspondant à la tranche de quotient familial la plus élevée.

En conséquence et après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la mise en place des tarifs des Accueils de Loisirs Sans Hébergement-E.M.I.S. pour l'année 2011 conformément au tableau joint en annexe ;

2°) approuver l'application de ces tarifs à compter du 3 janvier 2011 ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget 2011 de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.



EMIS- Centres Sportifs Vacances

	TARIFS 2011(en euros) selon les quotients familiaux (1)	Sans Bon CAF	Avec Bon CAF
A	<264	4,14	1,44
B	265 à 331	4,83	2,13
C	332 à 398	5,31	2,61
D	399 à 465	5,88	3,18
E	466 à 532	6,42	3,72
F	533 à 599	7,02	4,32
G	600 à 666	7,71	5,01
H	667 à 710	8,37	5,67
I	711 à 800	8,37	
J	>800	10,57	

Un bon CAF d'une valeur de 2,70 € par journée est attribuée aux familles des Quotients Familiaux A à H

Pour appliquer la réforme de la CAF, les non-orléanais se verront appliquer une majoration fixe forfaitaire de 5,40 € en supplément du Tarif de base

N° 33 – Parc des Expositions et des Congrès d'Orléans. Approbation d'une convention d'utilisation des installations sportives.

Mme GRIVOT – *Il s'agit de l'approbation d'une convention à passer avec la Société Orléans Gestion pour la pratique de l'athlétisme au Parc des Expositions et des Congrès durant l'hiver, à partir des premiers jours de décembre jusqu'au mois de février.*

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par contrat d'affermage en date du 14 février 2007, l'exploitation de l'ensemble des installations du Parc des Expositions et des Congrès, propriété de la Ville, a été confiée à la société Orléans Gestion pour une durée de 7 ans, soit jusqu'au 28 février 2014.

Ainsi que le prévoit l'article 18.1 de ce contrat, la collectivité bénéficie de l'exclusivité des installations d'athlétisme situées dans le grand hall du Parc des Expositions et des Congrès, des premiers jours de décembre (au plus tard le 6 décembre) au dernier jour de février de chaque année au plus tôt.

Une convention précisant cette disposition, renouvelable par tacite reconduction, avait été passée entre la Ville et le gestionnaire en 1976, renouvelée en 1993. Il convient de préciser les termes de ce document par une nouvelle convention qui annule et remplace l'ancienne convention devenue caduque.

Cette nouvelle convention a pour objet de définir les modalités d'utilisation des installations d'athlétisme du Parc des Expositions et des Congrès.

La mise à disposition des installations n'est pas soumise au versement d'un loyer par la Ville, toutefois, les frais d'eau, d'électricité, de chauffage et les charges d'assainissement lui seront facturés, sur justificatifs.

Dans ces conditions, après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec la société Orléans Gestion concernant l'utilisation des installations du Parc des Expositions et des Congrès durant la saison hivernale, jusqu'au 28 février 2014 ;

2°) imputer les dépenses correspondantes au budget de la Ville, service gestionnaire CSPO, fonction 411, compte 6132 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 34 – Accueils de Loisirs. Reconduction de la convention d'objectifs et de financement avec la C.A.F. du Loiret. Approbation.

Mme MARECHAL – *C'est une convention à passer avec la C.A.F. pour obtenir du financement en fonction du nombre d'enfants accueillis en centres de loisirs.*

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Caisse d'Allocations Familiales du Loiret (C.A.F.) poursuit une politique d'action sociale familiale orientée notamment vers la prise en compte des besoins des usagers en terme d'accueil de loisirs des jeunes.

Dans ce cadre, la C.A.F. contribue au développement et au fonctionnement d'équipements de loisirs sans hébergement déclarés aux services départementaux de la Jeunesse et des Sports.

Ainsi les accueils de loisirs sans hébergement de la Ville (accueils périscolaires et centres de loisirs) bénéficient de financements de la C.A.F. au titre de la prestation de service « accueils de loisirs » qui est calculée sur la base des fréquentations déclarées soit en heures/enfant soit en journées/enfant.

Il convient de reconduire la convention triennale avec la C.A.F. qui définit les modalités de versement de cette aide financière.

Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention d'objectifs et de financement des « accueils de loisirs » à passer avec la C.A.F. pour les années 2011 à 2013 ;

2°) autoriser M. le Maire à signer au nom de la Ville ladite convention ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits à ouvrir au budget de la Ville, service gestionnaire FEDU, fonction 421, article 7478 et fonction 255, article 7478 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 35 – Domaine de Soulaire. Mise à disposition des installations sportives à l'A.S.P.T.T. d'Orléans. Approbation d'une convention.

Mme MARECHAL – *C'est exactement la même chose que ce qu'a proposé Mme GRIVOT tout à l'heure, mais cette fois-ci pour que l'A.S.P.T.T. utilise le domaine de Soulaire.*

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Suite à la mise en vente du domaine de Soulaire par la Poste, la Ville s'est portée acquéreur et en est le propriétaire depuis décembre 2007.

Pour mémoire, ce site d'environ 7 hectares permet de développer 2 activités différentes :

- Un centre de loisirs sans hébergement :

Les bâtiments permettent d'accueillir dans de bonnes conditions environ 250 enfants, primaires et maternels, qui peuvent également profiter du parc. Le centre a ouvert en juillet 2008 et connaît un réel succès depuis.

- Des activités sportives

Le domaine dispose de six courts de tennis, dont deux couverts par une bulle et un abrité dans un gymnase, d'un terrain de football et de deux vestiaires.

L'ensemble de ces installations sportives étant principalement utilisé par l'A.S.P.T.T. Orléans, l'association avait sollicité la Ville en 2008 afin de poursuivre l'occupation du domaine de Soulaire et de pérenniser ses activités.

Une convention de mise à disposition entre la Ville et l'A.S.P.T.T. Orléans avait donc été conclue pour une durée de trois ans à compter de janvier 2008.

Celle-ci arrivant à son terme, il convient donc de la renouveler pour une durée d'un an, renouvelable une fois.

La convention a pour objet de définir les conditions selon lesquelles la Ville met à disposition de manière précaire et révocable, les installations sportives du domaine ainsi que les engagements à respecter par l'A.S.P.T.T. en contrepartie.

Au regard des trois années d'expérience passées, il est proposé de maintenir les termes de la convention précédente. Seul le périmètre d'entretien du site a été réduit, se traduisant par la suppression de l'entretien du boulodrome et du stade de football.

Compte tenu des coûts de fonctionnement induits par l'étendue du domaine de Soulaire et la diversité des missions à accomplir, la Ville s'engage à verser à l'association une participation annuelle, fixée à 38 000 € pour l'année 2011.

Cette somme sera versée sous forme de subvention au plus tard le 30 avril de l'année considérée et sera affectée exclusivement aux objectifs définis dans la convention.

En conséquence, après avis de la Commission de l'Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de partenariat à passer avec l'A.S.P.T.T. Orléans pour l'année 2011, renouvelable une fois, définissant les conditions dans lesquelles la Ville met à

disposition de l'association les installations sportives du domaine de Soulaire et lui verse une subvention de 38 000 € au titre de 2011 ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 421, article 6574, service gestionnaire FEDU ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 36 – Classes de découverte des écoles publiques d'Orléans. Année scolaire 2010-2011. Participation financière de la Ville.

Mme MARECHAL – *C'est la validation des projets de classes de découverte pour les écoles publiques et privées pour la délibération suivante, pour un budget identique à celui de l'année dernière, et pour la première fois avec une validation préalable de la part de l'Inspection Académique.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *D'abord une question. J'aurais voulu savoir ce qui avait été décidé pour l'école des Guernazelles, puisque c'est un voyage à l'étranger ?*

La deuxième chose, on déplore la réduction des subventions allouées aux voyages de découverte pour l'année prochaine, puisque cette réduction se traduit, comme je le disais tout à l'heure, par une baisse du nombre de jours alloués au déplacement des enfants ainsi que peut-être, dans certaines écoles en tout cas, le refus des dossiers proposés par certains enseignants, car tout simplement cela ne rentre pas dans l'enveloppe budgétaire. On trouve dommage que ce secteur soit en baisse, alors que c'est important pour les enfants. Cela leur permet, pour certains en tout cas, de découvrir d'autres cultures ou d'aller à la montagne ou à la mer, ce qu'ils n'ont pas forcément l'occasion de faire dans certains milieux.

Mme MARECHAL – *Je vais me contenter de redire ce que j'ai dit pour présenter la délibération : validation des projets par l'Inspection Académique pour le budget identique à l'année dernière. La réponse est donnée.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Je n'ai pas la réponse sur les Guernazelles, Mme MARECHAL.*

Mme MARECHAL – *J'avoue que je ne la sais pas par cœur, mais cela ne pose pas de problème. Déjà l'année dernière des écoles sont parties à l'étranger sans difficulté.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *A la Commission de l'Education, vous aviez évoqué des difficultés. C'est pour cela que je vous pose la question maintenant.*

M. le Maire – *Il me semblait que vous aviez dit que le budget était en baisse.*

Mme MARECHAL – *Du coup il n'y en a plus.*

M. le Maire – *Il me semblait que vous aviez dit que le budget était en baisse. Vous avez la réponse précise, claire et nette. C'est dommage que la presse ne soit pas là pour l'entendre, mais on va lui dire. Il faut rétablir les choses.*

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Chaque année, la Ville inscrit à son budget un crédit réservé aux départs en classes de découverte qui doit permettre à chaque élève orléanais scolarisé dans une école publique d'Orléans de bénéficier d'au moins un départ durant sa scolarité.

La participation réelle de la Ville, qui vient en complément de la participation financière des parents, est calculée en fonction des quotients familiaux et se situe en moyenne à 54 % du coût du séjour, déduction faite des participations du Conseil Général du Loiret.

La répartition de ce crédit se traduit par l'attribution, à chaque école, d'un forfait virtuel, calculé en fonction du nombre d'élèves de l'établissement, qui permet d'effectuer l'arbitrage entre les différentes demandes des écoles.

Les équipes enseignantes élaborent leurs projets de départ en classe de découverte pour l'année civile et déterminent un ordre de priorité. La Ville d'Orléans et l'Education Nationale définissent ensemble les projets soumis à la validation de la Commission de l'Education.

Les classes de découvertes retenues de la sorte par la Commission de l'Education figurent en annexe.

En cas d'annulation de départs, le reliquat de crédits pourra être utilisé pour des classes d'initiative ponctuelle ou pour des projets menés à l'automne prochain.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les projets de classes de découverte 2010-2011 des écoles publiques maternelles et élémentaires d'Orléans figurant dans les annexes 1 et 2, dans la limite des crédits proposés au budget primitif ;

2°) imputer les dépenses relatives à ces classes de découverte sur le crédit ouvert au budget de la Ville, fonction 255, article 6042, Service gestionnaire FEDU ».

ADOPTE PAR 44 VOIX.
IL Y A 11 ABSTENTIONS.

CLASSES DE DÉCOUVERTE ANNEE SCOLAIRE 2010-2011
ECOLES MATERNELLES PUBLIQUES

Annexe 1

ECOLE	CLASSES	nombre de classes	nombre de jours	NATURE - LIEUX
Jacques PREVERT	GS	1	6 1/2 journées	découverte poney - La Source (Loiret)
Gaston GALLOUX	GS	2	5	mer - Les Sables d'Olonne (Vendée)
René Guy CADOU	GS et CLIS	3	6	découverte du milieu - Crocq (Massif Central)
Claude LEWY	GS	2	6	découverte du milieu - Le Gué Bourdon - Ingrannes (Loiret)
Maria MONTESSORI	GS	1	6 1/2 journées	découverte poney - La Source ou Semoy (Loiret)
Les AYDES	GS	2	5	classe verte - Grand Liot - Langon (Loir-et-Cher)

N° 37 – Classes de découverte des écoles élémentaires privées d'Orléans. Année scolaire 2010-2011. Participation financière de la Ville.

M. le Maire – *Cette fois-ci pour les écoles privées. C'est la même logique.*

Mme MARECHAL – *C'est la même chose pour les écoles privées.*

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Chaque année, la Ville inscrit à son budget un crédit spécifique réservé aux départs en classes de découverte des écoles élémentaires privées d'Orléans qui doit permettre à chaque élève orléanais de bénéficier d'au moins un départ durant sa scolarité.

La participation réelle de la Ville, qui vient en complément de la participation financière des parents, est calculée en fonction des quotients familiaux et se situe en moyenne à 36 % du coût du séjour, déduction faite des participations du Conseil Général du Loiret.

Les classes de découvertes présentées par les écoles élémentaires privées d'Orléans pour l'année 2010-2011 figurent en annexe.

En cas d'annulation de départs, le reliquat de crédits pourra être utilisé pour des classes d'initiative ponctuelle ou pour des projets menés à l'automne prochain.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les projets de classes de découverte des écoles élémentaires privées figurant en annexe dans la limite des crédits proposés au budget primitif ;

- Séance du vendredi 17 décembre 2010 -

2°) imputer les dépenses relatives à ces classes de découverte sur le crédit ouvert au budget de la Ville, fonction 255, article 6042, Service gestionnaire FEDU ».

ADOPTE PAR 44 VOIX.
IL Y A 11 ABSTENTIONS.

CLASSES DE DÉCOUVERTE ANNEE SCOLAIRE 2010-2011
ECOLES PRIVÉES

annexe 1

ECOLES	CLASSES	nombre de classes	nombre de jours	NATURES - LIEUX
Elémentaire ASSOMPTION SAINT-MARC SAINT-AIGNAN	CE1	2	6	découverte des grands espaces - La Bourboule (Puy-de- Dôme)
Elémentaire SAINT-PAUL BOURDON BLANC	CM2	1 + 1/2	7	éducation à l'environnement - Saint-Romain (Puy-de- Dôme)
Elémentaire SAINT-CHARLES Notre Dame de Recouvrance	CE2	1	6	découverte du milieu montagnard - Boège (Haute-Savoie)
	CM2	2	5	séjour à thème : histoire du cinéma - Le Châtelet (Cher)
Elémentaire SAINT-MARCEAU	CP et CP/GS	3	4	séjour à thème : du jardin à l'assiette - agglomération Orléanaise (domaine de La Brossette, fermes pédagogiques)
Elémentaire Notre Dame de CONSOLATION	CP	2	5	classe de mer - Saint-Gilles Croix de Vie (Vendée)
	CE2	1	5	cirque GRUSS - Saint-Jean-de-Braye

N° 38 – Solidarité. Prise en charge du transport du public hébergé. Attribution d'une subvention.

Mme LECLERC – *Merci M. le Maire. Avant cela, je voulais juste dire un petit mot. Il y a quelques temps, M. RICOUD avait, non pas donné l'idée, car nous l'avions de notre côté, évoqué la possibilité d'un affichage dans les écoles, les crèches, les bailleurs sociaux, pour les femmes victimes de violence. Je voulais signaler au Conseil Municipal que l'affiche est prête, est finalisée. Elle est là. Elle pourra être déployée.*

Je passe maintenant à la délibération. Dans le cadre du déclenchement du plan grand froid par la Préfecture, le bassin de vie d'Orléans passe de 136 places d'hébergement d'urgence à 235 quand on est en niveau 1 et à 257 en cas de niveau 2. Ces places d'hébergement sont réparties dans différents lieux : le centre d'hébergement des Montées, le Relais Orléanais, les hôtels. Ces publics hébergés se déplacent très souvent, pour la plupart, avec les transports en commun.

Il est proposé d'allouer une subvention de 1 948 € à l'Association A.I.D.A.P.H.I. qui a son service d'accueil et d'orientation qui pourra à son tour distribuer ces bons de transport aux associations Croix-Rouge, Etape, A.I.D.A.P.H.I. et Relais Orléanais d'ici la fin de l'hiver, pour faciliter les déplacements des personnes hébergées.

M. LEBRUN – *Un effort est actuellement fait sur l'hébergement d'urgence compte-tenu des conditions climatiques, même si cela ne couvre pas tous les besoins.*

Plus généralement, par rapport à cette délibération, si l'accueil de jour et l'hébergement de nuit étaient toujours au même endroit, peut-être y aurait-il moins de transport et on pourrait réfléchir à plus ou moins long terme sur la Ville sur la possibilité de faire des choses.

Mme LECLERC – *Pour le moment on le propose, c'est une aide.*

Mme LECLERC, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du déclenchement du plan grand froid par la Préfecture, les dispositifs d'accueil de jour et de nuit des publics sans domicile stable sont renforcés.

Dans ce cadre, les places d'hébergement financées par l'Etat sont augmentées ; le bassin de vie d'Orléans passe ainsi de 136 places d'hébergement d'urgence, à 235 en niveau 1 du plan et 257 en cas de déclenchement du niveau 2.

Ces places d'hébergement sont réparties entre différents lieux (Centre d'Hébergement d'Urgence des Montées ; Relais Orléanais ; hôtels) et gérées par différentes associations (Croix Rouge, Etape, A.I.D.A.P.H.I. et Relais Orléanais depuis le 13 décembre 2010).

Les publics hébergés se déplaçant pour la plupart en transport en commun d'un lieu à un autre, il est proposé d'allouer une subvention de 1948 € à l'association A.I.D.A.P.H.I., pour permettre la remise de titres T.A.O., aux personnes accueillies.

- Séance du vendredi 17 décembre 2010 -

L'A.I.D.A.P.H.I. gère en effet le service intégré d'accueil et d'orientation (S.I.A.O.), mis en place dans le Loiret depuis le 1er septembre 2010, qui coordonne les différents dispositifs de la veille sociale. Il est ainsi demandé à l'A.I.D.A.P.H.I. de répartir les titres de transport achetés entre les différentes associations, à charge pour ces dernières d'en gérer l'attribution au public accueilli.

Après avis de la Commission Solidarité, Insertion et Emploi, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer une subvention de 1 948 € à l'A.I.D.A.P.H.I. au titre de l'année 2010 ;

2°) imputer les dépenses correspondantes relatives aux associations du secteur social sur les crédits suivants ouverts au budget de la Ville, fonction 520, article 65748, service gestionnaire FCAS ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 39 – Aide en faveur d'association relevant du secteur santé et handicap.

Mme LECLERC – *C'est une subvention à l'A.F.M. pour le Téléthon. La Ville offre une subvention de 5 000 €.*

Mme LECLERC, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Après avis de la Commission de la Solidarité, de l'Insertion et de l'Emploi, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer une subvention d'un montant de 5 000 € à l'Association Française contre les Myopathies dans le cadre du Téléthon 2010 ;

2°) imputer les dépenses correspondantes relatives aux associations relevant du secteur santé et handicap sur les crédits suivants ouverts au budget de la Ville, fonction 512, article 65748, Service FMSH ».

Association	Objet de la subvention	Montant de la subvention (en €)	
		2009	2010
AFM Téléthon (Association Française contre les Myopathies)	Don pour le Téléthon	5 000	5 000

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 40 – Bourses Projets Jeunes. Année 2010. Présentation.

M. SANKHON – *Il s'agit de vous communiquer l'accompagnement de projets de jeunes portés par la Ville d'Orléans dans le cadre des bourses projets jeunes, qui ont vocation à être des projets de solidarité, humanitaires, sociaux, culturels ou sportifs. Des jeunes viennent rencontrer la mairie d'Orléans et proposent leurs projets qui sont traités, consultés et approuvés via la Commission des Sports, de la Vie Associative et de la Jeunesse.*

Le crédit affecté sur les bourses projets jeunes est aujourd'hui de 18 000 €. On a accompagné beaucoup de projets de jeunes qui sont venus nous rencontrer. C'est vraiment du tout venant. Ces jeunes ont envie de voir s'accomplir leurs projets, avec notamment l'accompagnement :

- de deux projets de production de CD,

- Séance du vendredi 17 décembre 2010 -

- *d'un projet de tour du monde à vélo sur deux ans pour des jeunes qui sont venus nous rencontrer et qui ont monté ce projet de tour du monde à vélo assis,*
- *une soirée multiculturelle à Orléans La Source, à la salle Fernand Pellicer,*
- *la valorisation des cultures marocaine, mauritanienne, sénégalaise, congolaise et bien évidemment française,*
- *une exposition de « La maison de carton », ainsi que la projection de courts –métrages à la maison Bourgogne,*
- *l'organisation d'un concours de littérature,*
- *l'organisation d'un séjour à l'armée de terre. Il y a encore des jeunes qui souhaitent faire des séjours à l'armée de terre.*

On leur a donné l'occasion de faire leur projet via l'attribution d'une bourse projet jeune.

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Depuis plusieurs années, le Conseil Municipal aide des projets portés par des jeunes orléanais âgés de 16 à 25 ans. Ces projets peuvent relever de domaines très divers : solidarité, humanitaire, social, culturel, sportif, etc.

L'attribution des bourses s'inscrit dans le cadre de la politique jeunesse de la Ville qui vise à favoriser la participation des jeunes. Il s'agit, par l'encouragement d'initiatives des jeunes, de montrer et valoriser ce que peut être leur apport à la collectivité et ainsi les aider à trouver une place reconnue dans la cité. Le Conseil Municipal a défini les modalités d'attribution des Bourses Projets Jeunes : les projets doivent présenter un caractère innovant et un intérêt pour la Ville ou pour ses habitants.

Pour permettre le versement de ces bourses, un crédit d'un montant de 18 000 € a été voté par le Conseil Municipal au titre de l'année 2010.

Un jury composé d'adjoints et de conseillers municipaux, en leur qualité de membres de la Commission des Sports et de la Vie Associative, est chargé, après avoir entendu les jeunes exposer leur projet, de se prononcer sur les projets et de définir le montant des bourses accordées.

Chaque jeune porteur de projet est au préalable reçu à la Mission Jeunesse qui a pour rôle de l'accompagner dans ses démarches ou dans la genèse du projet, ainsi que dans sa réalisation lorsque celui-ci est attributaire d'une bourse.

Les jeunes lauréats s'engagent par ailleurs à mettre en place des actions (animations, expositions, projections) présentant le bilan du projet, en contrepartie de l'aide apportée par la Ville.

Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal les projets de l'année 2010 : au total, 19 projets ont été retenus et 81 jeunes orléanais ont bénéficié des bourses.

- Séance du vendredi 17 décembre 2010 -

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte des Bourses Projets Jeunes allouées au titre de l'année 2010, dont le détail figure en annexe de la délibération ».

LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE.

ANNEXE : Bourses Projets Jeunes – Année 2010

Commission du 20 janvier 2010					
n°	Titre du projet	Porteur du projet	Nombre de jeunes concernés	Descriptif	Montant de la bourse
1	Deux vélos à l'écoute de ma planète	Anne-lise DESNOYER	3	Promotion des modes de vie respectueux de l'environnement : pendant deux ans et demi, à travers 30 pays et sur environ 34 000 km, deux jeunes montreront l'exemple par leur mode de transport écologique : le Vélo couché. Durant le séjour, des reportages seront réalisés et des articles seront diffusés. En parallèle, les animateurs scientifiques de l'association des petits débrouillards animeront des ateliers avec des jeunes orléanais afin de les sensibiliser aux questions environnementales.	1 300 €
2	Promotion du groupe Wait and See	Jonathan LAGABBE	5	Réalisation d'un album pressé à 300 exemplaires destiné à la vente ainsi qu'à la promotion du groupe afin de démarcher des bookers, des labels et des programmeurs et développement de la communication annonçant la sortie de l'album et les concerts.	1 000 €
3	Soirée Multiculturelle « aux couleurs d'Orléans »	Vincent HANNE	5	Organisation d'une soirée culturelle le jeudi 4 février 2010 à la salle Fernand Pellicier, afin de faire découvrir les cultures Marocaine, Mauritanienne, Sénégalaise, Congolaise et Française par l'intermédiaire des arts (musique, danses, chants, littérature, défilés et gastronomie).	475 €
Commission du 2 février 2010					
n°	Titre du projet	Porteur du projet	Nombre de jeunes concernés	Descriptif	Montant de la bourse
4	Exposition au Bol de la Maison Bourgogne « La maison de carton »	Lorène ZANTMAN	3	Réalisation d'une exposition intitulée « La maison de carton » à la Maison Bourgogne du 13 au 20 mars 2010 avec la projection de courts-métrages, un atelier de jeux d'ombres et de lumières ainsi que la présentation de deux artistes peintres : Eloiise COUSSY (BORDEAUX) et Théo GOSSELIN (Le Havre). Le concept de cette exposition consiste à transformer le Bol (espace d'exposition de la Maison Bourgogne) en petite maison aux murs faits de cartons, dans laquelle le visiteur déambule pour découvrir les oeuvres exposées et diffusées.	915 €

n°	Titre du projet	Porteur du projet	Nombre de jeunes concernés	Descriptif	Montant de la bourse
5	Exposition au Mezzano : Illusions désillusions	Stéphane HUSSEIN	1	Réalisation d'une exposition intitulée « Illusions désillusions » au Mezzano du 24 février au 24 avril 2010. Cet événement est l'occasion de soumettre les œuvres du jeune au regard, à l'analyse et au jugement d'un large public amateurs et professionnels afin de faire reconnaître son travail.	1 000 €
Commission du 16 mars 2010					
n°	Titre du projet	Porteur du projet	Nombre de jeunes concernés	Descriptif	Montant de la bourse
6	Création d'un album CD : « Ferré, ce rap »	Thomas CHRÉTIEN	3	Adaptation des morceaux de Léo FERRÉ dans un univers Hip Hop. Les morceaux seront enregistrés dans un C.D. composé de 14 titres et pressé à 500 exemplaires. Sa sortie est prévue pour le mois de décembre 2010.	1 300 €
Commission du 4 mai 2010					
n°	Titre du projet	Porteur du projet	Nombre de jeunes concernés	Descriptif	Montant de la bourse
7	Organisation d'un concours de littérature	Rafaël BOLIVAR	1	Organisation d'un concours de littérature en espagnol pour les élèves du Lycée-Pothier qui devront écrire un texte sur la Ville en 100 mots. Les textes seront publiés dans un recueil qui sera distribué gratuitement auprès des lycées, des structures culturelles et des bibliothèques orléanaises. Des lectures seront diffusées sur les ondes de radio campus.	693 €
8	Exposition au Bol de la Maison Bourgogne « L'homme et son environnement »	Bersabée DUTERTRE	5	Réalisation d'une exposition intitulée « L'homme et son environnement » à la Maison Bourgogne du 11 au 18 septembre 2010. Cet événement a pour but de réunir des artistes dont la plupart sont Orléanais, avec des techniques et des univers différents : graffiti, objets cousus, art audiovisuel, objets en carton...	500 €

n°	Titre du projet	Porteur du projet	Nombre de jeunes concernés	Descriptif	Montant de la bourse
9	« Faisons bouger notre quartier »	Dounia HASNAOUI	10	Organisation d'une soirée orientale le mercredi 12 mai 2010 à la salle Fernand Pellicier à destination des jeunes filles et des mamans du quartier de La Source. Les jeunes souhaitent renouveler cette action en favorisant la mixité au niveau du public visé.	1 000 €
10	Organisation d'un séjour mixte à Venise	Khalid HOUNNIT	10	Découverte de l'histoire, la culture, l'environnement, les monuments de la ville de Venise. Lors de ce voyage, les jeunes réaliseront un reportage photographique qu'ils présenteront aux familles et aux habitants du quartier à leur retour.	
Commission du 1^{er} juin 2010					
n°	Titre du projet	Porteur du projet	Nombre de jeunes concernés	Descriptif	Montant de la bourse
11	Réalisation d'un album C.D. « Wild Dawn »	Romain CLEMENT	4	Réalisation d'un album C.D. composé de 12 à 13 titres rocks pressé à 500 exemplaires afin de pouvoir assurer la promotion du groupe Wild Dawn et trouver un label.	1 300 €
12	Réalisation d'une exposition « Un devenir Héros »	Claire GUILLEMAIN	3	Réalisation d'une exposition itinérante sur la sur-médiatisation et la nécessité de savoir décrypter les images. L'installation prend la forme d'un accrochage de différents supports de communication détournés où l'artiste se met en scène.	1 300 €
13	Réalisation documentaire « Ouagadougou-Abidjan : le train de la paix »	Timothée GOURLET	3	Réalisation d'un documentaire sur la ligne de chemin de fer qui traverse le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire de Ouagadougou à Abidjan, en révélant son importance majeure pour les deux pays. Quasi abandonnée depuis le début de la crise ivoirienne, la ligne représente plus que jamais la paix. Cette réflexion s'inscrit dans le cadre du cinquantenaire des indépendances Africaines.	1 300 €

Commission du 22 juin 2010					
n°	Titre du projet	Porteur du projet	Nombre de jeunes concernés	Descriptif	Montant de la bourse
14	Organisation d'un séjour pour jeunes en difficultés au Mali	Méïssa DIEYE	7	Création de passerelles entre la France et l'Afrique afin de permettre à ces deux jeunes étudiants à l'école d'éducateurs spécialisés d'emmener des jeunes en difficultés au village Idiely Na, au Mali pendant 3 semaines.	1 300 €
15	Organisation d'un séjour à l'armée de terre	Brahim BOUNOUADER	15	Stage au sein du 28ème régiment de transmissions à Issoire (63), du 5 au 9 juillet 2010, suite à une rencontre avec l'armée de terre lors du forum des métiers : présentation du régiment et du matériel, technique d'intervention opérationnelle rapprochée, course d'orientation, marche bivouac, initiation au secourisme...	1 028 €
16 et 17	Soirée Jeunes Talents 2010			2 ^{ème} édition de la Soirée Jeunes Talents le samedi 6 novembre 2010 dans la salle Pierre-Aymé Touchard du Théâtre d'Orléans. Le 1 ^{er} appel à candidatures est une création d'un court-métrage de maximum 15 min sur le thème : Orléans Side Story. Grand prix décerné à Baptiste HUMLER pour Karat et Prix jeunesse décerné à Abdel-Magid MITAL pour Orléans Dream Story. Chaque lauréat a reçu une Bourse de 500 € (contre factures) ainsi que l'aide logistique pour la réalisation de leur court-métrage ou vidéo.	500 €
Commission du 9 novembre 2010					
n°	Titre du projet	Porteur du projet	Nombre de jeunes concernés	Descriptif	Montant de la bourse
18 et 19	Soirée Jeunes Talents 2010			Le 2ème appel à candidatures s'appuie sur l'élaboration de la musique originale ou bande-son de l'un des 2 court-métrages lauréats. Deux prix décernés à Stéphanie DESBOURDES et Pierre SIMONNEAU pour Karat et un prix décerné à Abdel-Magid MITAL pour Orléans Dream Story. Chaque lauréat a reçu une Bourse de 500 € (contre factures) ainsi que l'aide logistique pour la réalisation de leur bande son.	500 €

N° 41 – Associations conventionnées. Attribution des subventions de fonctionnement annuelles.

M. SANKHON – *Il s'agit de la reconduction des subventions attribuées aux associations conventionnées avec la Ville, pour un montant global de 3 555 010 € : A.J.L.A., A.E.S.C.O., l'Auberge de Jeunesse, l'A.S.E.L.Q.O., Jeunesse et Arts Martiaux, E.S.C.A.L.E. et D.E.F.I., qui couvrent l'ensemble du territoire orléanais.*

M. CHAPUIS – *Je ne vais pas refaire le débat. En cohérence avec notre vote sur le budget, sur la baisse des 5 % nous nous abstenons. Nous ne sommes pas contre ces subventions. Nous pensons qu'elles ne sont peut-être pas suffisantes.*

M. PEZET – *Je veux faire simplement une petite explication. Etant donné que j'ai le pouvoir de M. LABED, dois-je faire quelque chose par rapport à la délibération ?*

M. le Maire – *Il y aura une non participation au vote, absolument.*

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Ville travaille en partenariat avec des associations qui mettent en œuvre des actions jeunesse spécifiques.

Les subventions proposées pour l'année 2011, fixées en cohérence avec les règles de constructions du budget, sont les suivantes :

Association	Activités poursuivies	Montant de la subvention (en €)	
		2010	2011
JEUNESSE ET ARTS MARTIAUX	Subvention annuelle de fonctionnement Association qui œuvre dans le domaine de la prévention de la délinquance par le biais de la pratique des arts martiaux. Convention 2008-2011	86 000	81 700
E.S.C.A.L.E.	Subvention annuelle de fonctionnement Association qui œuvre dans le domaine de l'animation jeunesse au sein du quartier de La Source. Convention 2009-2010 prolongée par voie d'avenant jusqu'au 31 décembre 2011	144 000	136 800

Association	Activités poursuivies	Montant de la subvention (en €)	
		2010	2011
D.E.F.I.	Subvention annuelle de fonctionnement Association qui œuvre dans le domaine de l'animation et de l'insertion des jeunes par la musique (gestion de deux locaux de répétition pour le compte de la Ville). Convention 2009-2010 prolongée par voie d'avenant jusqu'au 31 décembre 2011	110 000	104 500
A.J.L.A.	Subvention annuelle de fonctionnement Association qui œuvre dans le domaine de l'animation jeunesse au sein du quartier de l'Argonne. Convention 2009-2010 prolongée par voie d'avenant jusqu'au 31 décembre 2011	36 000	34 200
A.E.S.C.O.	Subvention annuelle de fonctionnement Association qui œuvre dans différents quartiers de la Ville (Argonne, La Source, Saint Marceau, Blossières...) par la mise en place d'ateliers de sciences et techniques et d'une plate forme d'insertion professionnelle pour les jeunes. Convention 2009-2010 prolongée par voie d'avenant jusqu'au 31 décembre 2011	15 000	14 250
AUBERGE DE JEUNESSE – C.R.J.S.	Subvention annuelle de fonctionnement Association dont l'objet est l'accueil et l'hébergement des jeunes (stages sportifs, séjours de courte durée pour la formation professionnelle et/ou le tourisme...).	22 000	20 900
A.S.E.L.Q.O	Subvention annuelle de fonctionnement de 2 705 200 € pour 2011 Marché prestations C.L.S.H. 3-11 ans de 457 460 € pour 2011 Association qui œuvre dans le domaine de l'animation sociale éducative et de loisirs des quartiers d'Orléans. Convention 2009-2012	3 287 660	3 162 660
TOTAL		3 700 660	3 555 010

Après avis de la Commission des Sports et de la Vie associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer les subventions et prestations aux associations de jeunesse de la Ville dont le détail figure dans le tableau ci-dessus, pour un montant total de 3 555 010 € pour l'année 2011 ;

2°) imputer les dépenses de fonctionnement correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville ».

ADOPTE PAR 41 VOIX.
IL Y A 13 ABSTENTIONS
ET 1 NON PARTICIPATION
(M. LABED).

N° 42 – A.S.E.L.Q.O. Modalités de versement de la subvention.

M. SANKHON – *Il s'agit d'aborder les modalités de versement de subvention à l'attention de l'A.S.E.L.Q.O. Pour éviter des problèmes de trésorerie dans le cadre de son fonctionnement, la répartition de l'attribution des subventions va correspondre à ce qui est évoqué dans le cadre de ce point, c'est-à-dire :*

- à partir de mi-janvier : 270 500 €,
- début février : 319 700 €.

La subvention sera versée sous la forme de 9 versements mensuels par la suite de mars à novembre inclus, pour une somme totale de 2 705 200 €.

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 19 juin 2009, le Conseil Municipal a approuvé le renouvellement de la convention d'objectifs liant la Ville et l'A.S.E.L.Q.O. pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2009.

Cette convention a pour but de définir les objectifs que l'A.S.E.L.Q.O. s'engage à respecter afin de bénéficier du soutien de la Ville sur la période considérée et fixe par ailleurs les modalités de versement des subventions de fonctionnement et d'investissement attribuées par la Ville à l'association.

Pour lui permettre de mener à bien ses objectifs, la Ville s'engage à apporter à l'association une subvention annuelle dont le montant de référence, en 2010, est de 2 705 200 €.

L'avenant n°1, approuvé par le Conseil Municipal du 29 janvier 2010, modifie les modalités et la périodicité de versement des subventions afin de mieux correspondre au cycle de fonctionnement de l'association.

Le calendrier du mandatement de la subvention annuelle est défini comme suit dans l'avenant n°1 :

- avant mi-janvier : 270 500 €
- début février : 319 700 €
- de mars à novembre inclus : le solde en 9 versements mensuels.

Après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) attribuer une subvention de 2 705 200 € à l'A.S.E.L.Q.O. au titre de l'année 2011, sous réserve du vote des crédits budgétaires 2011, selon le calendrier de versement ci-dessus ;

2°) imputer les dépenses de fonctionnement correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville service gestionnaire CJEU, fonction 422, compte 6574 ».

ADOPTE PAR 42 VOIX.
IL Y A 13 ABSTENTIONS.

N° 43 – Mise à disposition de locaux. Répartition des charges entre l'A.S.E.L.Q.O., le C.C.A.S. et le Conseil Général du Loiret. Approbation d'une convention.

M. SANKHON – *Cela concerne la mise à disposition de locaux et la répartition des charges entre l'A.S.E.L.Q.O., le C.C.A.S., le Conseil Général et la Ville d'Orléans. Le Département du Loiret occupe de manière régulière des locaux concomitants avec l'A.S.E.L.Q.O. pour les activités dédiées à la consultation de nourrissons, de la Protection Maternelle Infantile, les permanences de puéricultrices, les rendez-vous et permanences des travailleurs sociaux des pôles d'Accueil, d'Orientation et de Prévention et d'Insertion. Pour ce qui est de l'A.S.E.L.Q.O. c'est dans le cadre de l'animation urbaine et le C.C.A.S. les occupe, de manière permanente, pour ses activités d'accueil collectif, familial ou occasionnel dédiées à la petite enfance.*

La convention a pour objet de fixer les conditions d'occupation et de répartition des charges en fonction des surfaces mises à disposition en faveur de l'A.S.E.L.Q.O., du C.C.A.S. et du Département. Elle est conclue pour une durée d'un an renouvelable au maximum trois fois par tacite reconduction.

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

1) Contexte

« Dans le cadre de la convention d'objectifs conclue entre la Ville et l'A.S.E.L.Q.O. le 19 juin 2009, qui a pour objet de définir les objectifs que la Ville fixe à l'association dans le domaine de l'animation urbaine, la Ville met à disposition de l'A.S.E.L.Q.O. les locaux suivants :

- Madeleine : 16 et 18 allée Pierre Chevallier, d'une superficie de 929,75 m² (Direction comprise)
- Blossières : 4 rue Antoine Becquerel, d'une superficie de 625 m²

- Séance du vendredi 17 décembre 2010 -

- Gare : 2 rue Daniel Jousse, d'une superficie de 909,63 m²
- Grand Villiers : 62 bis rue du Grand Villiers, d'une superficie de 469,64 m²
- Marie Stuart : rue Edouard Lalo, d'une superficie de 550 m²
- Rouget de Lisle : 8 rue Jean Philippe Rameau, d'une superficie de 566 m²
- Saint Marceau : 24 et 26 rue Coursimault, d'une superficie de 891,47 m²
- Dauphine : 2 rue des Tulipes, d'une superficie de 716 m²
- Romain Rolland : 33 rue Romain Rolland, d'une superficie de 786,96m²
- Foyer Horizon : 31 rue Romain Rolland, d'une superficie de 259,86 m²
- Sainte Beuve : 1 place Sainte Beuve, d'une superficie de 1000 m²
- Bolière : 6 et 8 rue Henri Poincaré, d'une superficie de 1609,20 m²
- Carmes : 13 rue de l'Ange, d'une superficie de 556 m²
- Bourgogne : 108 rue de Bourgogne, d'une superficie de 180 m²
- Murlins : 24 rue Croix Baudu , d'une superficie de 232 m²
- Atelier : 39 rue Saint Marceau, d'une superficie de 110 m².

Une partie de ces locaux est occupée par le C.C.A.S. d'Orléans de manière permanente, pour ses activités d'accueil collectif, familial ou occasionnel petite enfance.

Les locaux occupés par le C.C.A.S. d'Orléans sont situés au sein des Centres d'Animation Sociale suivants :

- Madeleine : 18 allée Pierre Chevallier
- Blossières : 4 rue Antoine Becquerel
- Gare : 2 rue Daniel Jousse
- Grand Villiers : 62 bis rue du Grand Villiers
- Saint Marceau : 24 rue Coursimault
- Romain Rolland : 33 rue Romain Rolland
- Bolière : 6 rue Henri Poincaré.

-
Dans le cadre des actions sociales de l'A.S.E.L.Q.O., une partie des locaux est également occupée par le Département du Loiret, de manière régulière, pour ses activités dédiées aux consultations de nourrissons de la Protection Maternelle Infantile, permanences de puéricultrices, rendez-vous et permanences des travailleurs sociaux des pôles Accueil/Orientation et de Prévention/Insertion.

Les locaux occupés par le Département du Loiret sont situés au sein des Centres d'Animation Sociale suivants :

- Madeleine : 18 allée Pierre Chevallier
- Blossières : 4 rue Antoine Becquerel
- Gare : 2 rue Daniel Jousse
- Grand Villiers : 62 bis rue du Grand Villiers
- Saint Marceau : 24 et 26 rue Coursimault
- Romain Rolland : 33 rue Romain Rolland
- Bolière : 8 rue Henri Poincaré
- Carmes : 13 rue de l'Ange
- Bourgogne : 108 rue de Bourgogne
- Marie Stuart : rue Edouard Lalo.

La convention a pour objet de fixer les conditions d'occupation et de répartition des charges en fonction des surfaces mises à disposition en faveur de l'A.S.E.L.Q.O., du C.C.A.S. et du Département. Elle est conclue pour une durée d'an, renouvelable au maximum trois fois par tacite reconduction.

La répartition des surfaces et locaux entre l'A.S.E.L.Q.O., le Département et le C.C.A.S. est décrite précisément dans le tableau annexé à la convention et selon des modalités d'occupation.

Les principaux éléments de la convention sont présentés ci-après :

2) Conditions financières

2.1 Redevances

La convention de mise à disposition de locaux est consentie moyennant le paiement par l'A.S.E.L.Q.O. d'une redevance symbolique annuelle s'élevant à 20 € pour chaque local.

2.2 Charges

L'A.S.E.L.Q.O. s'engage à payer l'ensemble des charges liées à toutes les occupations : eau, chauffage (consommation et entretien), taxe ordures ménagères, entretien des chaudières et vérification des extincteurs.

Il est précisé que l'A.S.E.L.Q.O. prend en charge l'ensemble des contrats d'abonnements concernant l'électricité. Seul l'atelier 39 rue Saint Marceau n'est pas équipé d'un compteur électrique individuel ; le calcul pour le remboursement des charges sera effectué à partir d'une base forfaitaire appliquée à la surface occupée.

L'A.S.E.L.Q.O. répercute au C.C.A.S. la partie des charges lui incombant.

La répartition des charges de chauffage, d'électricité et d'eau sera faite soit au réel quand la structure bénéficie d'un compteur défalquant ou en fonction des millièmes occupés calculés au vu des surfaces figurant dans le tableau annexé à la convention. Seule la mini-crèche Saint Marceau est équipée d'un compteur E.D.F. propre et peut ainsi régler ses factures d'E.D.F. directement.

L'A.S.E.L.Q.O. fera parvenir au C.C.A.S. deux décomptes annuels :

- le premier établi en avril, reprendra la consommation réelle de l'exercice précédent diminué de l'acompte versé en septembre de l'année précédente,
- Le second sera établi en septembre au vu du réalisé n - 1 et déclinera les acomptes annuels dus par établissement.

L'A.S.E.L.Q.O. joindra à son décompte d'avril les factures de fluides réglées pour l'ensemble du bâtiment, pour l'année écoulée.

Chaque occupant prend à sa charge ses consommations de réseaux et les frais d'installation.

Les frais de charges locatives liés aux activités du Département sont pris en charge par l'A.S.E.L.Q.O. en contrepartie des subventions qu'elle perçoit en tant que Centre d'Animation Sociale selon les critères établis par la C.A.F. et le Département.

3) Responsabilité de sécurité des bâtiments

L'A.S.E.L.Q.O. sera le responsable unique de sécurité des bâtiments. A ce titre le C.C.A.S. remettra au responsable en titre de l'A.S.E.L.Q.O., les clés et les badges des structures de la petite enfance autorisant l'accès aux établissements.

Après avis favorable de la Commission des Sports et de la Vie associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention d'occupation des locaux à passer avec l'A.S.E.L.Q.O., le C.C.A.S. et le Département du Loiret, fixant les conditions d'occupation et la répartition des charges entre ces trois structures pour les locaux mis à disposition par la Ville, pour une durée d'an renouvelable au maximum trois fois ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville ».

ADOpte A L'UNANIMITE.

N° 44 – Vie associative. Attribution d'une subvention.

Mme DE CHANGY – *C'est une subvention de 1 650 € pour le Réseau Forum des Droits Humains.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *M. le Maire, je voudrais d'abord saluer l'octroi de cette subvention de 1 650 €. C'est bien. J'espère que ce ne sera pas en baisse l'année prochaine.*

Je voudrais juste faire remarquer, par taquinerie, que la Région a accordé à la même manifestation 15 000 €. Surtout je voudrais évoquer le fait que cette manifestation était placée cette année sous le thème du droit de savoir et du droit de faire savoir, avec en particulier un hommage rendu à la journaliste Anna POLITKOVSKAIA qui a été assassinée à la suite de ses recherches en Russie. Egalement au cours de cette manifestation, des actions de solidarité ont été menées envers nos deux compatriotes journalistes Hervé GUESQUIERE et Stéphane TAPONIER qui sont emprisonnés en Afghanistan.

C'est donc l'occasion pour nous de renouveler la demande qui a déjà été faite, d'effectuer un geste d'affichage de la solidarité de beaucoup de Français, d'Orléanais en particulier, avec ces journalistes emprisonnés, peut-être pas forcément sous forme d'un affichage à l'extérieur de la mairie, mais pourquoi pas, par exemple, sur le site Internet de la Ville, une bannière qui reprendrait le visage de nos deux compatriotes et simplement la mention « ne les oublions pas ». Cela pourrait être un geste fait par la Ville d'Orléans qui n'est pas très coûteux, mais qui marquerait notre solidarité à tous. Je vous remercie.

M. le Maire – *J'aimerais que parfois la solidarité s'exprime quand il n'y a pas de buzz médiatique. 2 000 Français sont emprisonnés à l'étranger. Il y en a très certainement pour des raisons parfaitement justes, il y en a d'autres peut-être moins. Malheureusement, sur certains dossiers que je connais particulièrement bien, je ne vois pas la même attractivité politico-médiatique. Je m'occupe, pour ce qui me concerne, des sujets dont personne ne s'occupe. C'est peut-être moins médiatique, mais j'espère que c'est également efficace. Voilà ce que j'ai à dire sur ce sujet.*

Mme DE CHANGY, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

Nom de l'association	Activités de l'association	Montant de la subvention (en €)	
		2009	2010
Réseau Forum des Droits Humains	Le Réseau Forum des Droits Humains est un collectif regroupant une trentaine d'associations œuvrant pour la défense et la promotion des droits humains. Le collectif organise pour la 8 ^{ème} année un « Forum des Droits Humains » qui est un ensemble de manifestations qui se dérouleront d'octobre à décembre 2010 sur le thème « Droit de savoir, Droit de faire savoir ». Au programme de cette édition, projection de films, rencontres, débats, expositions, représentations théâtrales...	1 650	1 650

Après avis de la Commission Sports et Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer une subvention d'un montant de 1 650 € au Réseau Forum des Droits Humains pour l'année 2010 comme détaillé dans le tableau ci-dessus ;

2°) imputer les dépenses correspondantes dans la limite des crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 025, article, 65748, Service gestionnaire 255 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 45 – Prévention spécialisée. Approbation d'un avenant à la convention passée avec le Département du Loiret et l'association IPSIS.

M. MONTILLOT – *Mes chers collègues, je vous propose l'approbation d'un avenant à la convention passée avec le Département du Loiret et l'Association I.P.S.I.S. OPELIA, pour proroger le contrat qui va expirer au 31 décembre 2010 jusqu'à la fin du mois de juin 2011, dans l'attente des*

résultats des réflexions en cours entre les Services de la Ville d'Orléans et du Conseil Général pour optimiser l'articulation entre la prévention spécialisée et les différents autres dispositifs de prévention et de réussite de la Ville d'Orléans. Je vous remercie.

M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« L'organisation de la prévention spécialisée sur le territoire de la Ville est formalisée par une convention passée avec le Département du Loiret et l'association Institut Pour la Socialisation, l'Intégration et le Soins (I.P.S.I.S.). La dépense, basée sur le coût global des actions conduites par I.P.S.I.S. est supportée pour 20 % par la Ville et pour 80 % par le Département.

Cette convention définit les obligations de chacune des parties, et plus particulièrement les conditions de développement des actions de prévention spécialisée et les modalités de participation financière de la Ville et du Département.

Elle définit également le public visé et les principes d'intervention que doit appliquer l'opérateur I.P.S.I.S. dans la mise en œuvre des actions de prévention spécialisée dans les différents quartiers de la Ville.

La prévention spécialisée s'adresse en effet aux jeunes et aux familles en difficulté ou en rupture avec leur environnement.

Elle intervient nécessairement dans une démarche de travail en réseau avec les autres acteurs et doit s'inscrire dans les dispositifs locaux de concertation mis en place par la Ville. Dans ce contexte, une réflexion est engagée actuellement avec le Département du Loiret afin d'examiner les évolutions possibles du cadre dans lequel s'exerce la prévention spécialisée sur le territoire d'Orléans.

La convention actuelle passée avec le Département du Loiret et I.P.S.I.S. s'achevant le 31 décembre 2010, il convient de la prolonger par voie d'avenant jusqu'au 30 juin 2011, dans l'attente des conclusions de la réflexion en cours.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant à la convention passée avec le Département du Loiret et l'association I.P.S.I.S. pour la mise en œuvre des actions de prévention spécialisée dans les différents quartiers de la Ville jusqu'au 30 juin 2011 ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit avenant au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville, fonction 522, article 65748, Service gestionnaire 103 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 46 – Fourrière automobile municipale. Rapport annuel d'activités du délégataire de service public au titre de l'année 2009. Présentation.

M. MONTILLOT – *Mes chers collègues, comme toujours, lorsqu'il s'agit d'une délégation de service public, nous avons à prendre acte du rapport annuel d'activités du délégataire, en l'occurrence le garage LEBRUN qui, depuis le début du mois d'avril 2009 - il n'y a pas marqué « la Poste », mais c'est le garage quand même – est en charge de la gestion de la fourrière automobile municipale. Les éléments sont les suivants :*

- *sur ces 8 mois de l'année 2009, il y a eu près de 2 978 véhicules enlevés,*
- *le compte de résultats annuel fait apparaître un léger déficit de 10 000 €. Compte-tenu du fait qu'on était sur 8 mois, cela nous permet de penser qu'on sera à l'équilibre en 2010. Je rappelle que les années antérieures la présentation du rapport du délégataire était en fort déficit.*

M. le Maire – *Il s'agit d'une présentation dont je vous demande de bien vouloir prendre acte.*

M. RICOUD – *Je veux juste dire un mot par rapport au problème de fourrière. Je voudrais attirer l'attention du Conseil Municipal sur le problème suivant.*

Souvent, sur les parkings des organismes H.L.M., il y a des voitures assurées, avec contrôle technique, qui sont là plus de 8 jours. Ces voitures sont verbalisées et quelquefois même emmenées à la fourrière. Je souhaiterais un peu plus de souplesse par rapport à ce dispositif, tout en reconnaissant la nécessité d'enlever les voitures complètement dégradées, des voitures volées où les pneus sont crevés, les vitres cassées. Elles risquent d'être incendiées. Mais souvent il y a des habitants en règle qui n'utilisent pas leur voiture pour des raisons diverses et variées, vacances.

J'ai l'exemple d'une personne qui a été verbalisée alors qu'elle était à l'hôpital. Je souhaiterais un peu plus de souplesse dans cette approche des problèmes. Merci.

M. MONTILLOT – *On peut toujours trouver des exemples. Vous imaginez bien qu'une personne étant à l'hôpital, ce n'est pas visible sur la plaque minérologique d'un véhicule. Il faut comprendre que lorsque cette situation se passe, le Maire et moi-même avons chaque année des demandes d'indulgence faite à la suite de ce genre de situation tout à fait exceptionnelle.*

Je rappelle même que nous votons, dans le cadre du budget, une ligne de remboursement sur des situations de la sorte. On ne peut pas prendre ce type d'exemple comme la situation générale à Orléans.

En revanche, je voudrais préciser la chose suivante. Lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités en 2001, ceux qui vivent ou qui vivaient à l'époque dans les résidences de bailleurs sociaux se souviennent de ce qu'étaient devenus les parkings qui ressemblaient beaucoup plus à des casses de véhicules, comme je le vois malheureusement en France dans des Villes où j'exerce quelques activités professionnelles, alors qu'aujourd'hui enfin on vit dans un environnement serein. Il ne s'agit pas uniquement de réparer les immeubles. Si on a vu sur cour avec des épaves, car c'était souvent le cas, il faut le comprendre.

La Police Municipale fait un énorme travail, parfois dans des conditions, je le rappelle, très difficile. Il faut savoir que, dans certaines situations, des individus s'opposent de façon violente à des enlèvements fourrière qui sont totalement justifiés pour des tas de raisons. Elles le font avec discernement et avec tact.

En revanche, M. RICOUD, je pense que vous y serez sensible, lors d'un enlèvement fourrière d'un véhicule, qui n'est pas en situation irrégulière depuis 24 heures, 48 heures, depuis même 7 jours, mais depuis plusieurs semaines, ce n'est pas rendre service à la population que de s'en prendre aux policiers qui font ce travail. Je pense que les choses sont claires sur ce sujet.

M. le Maire – *Je ne vous consulte pas puisqu'il s'agit d'une présentation.*

M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« L'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les délégataires de service public doivent produire, chaque année, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service, assorti d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dès réception de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la prochaine séance de l'assemblée délibérante.

Le garage LEBRUN, délégataire du service public pour la gestion de la fourrière automobile municipale à compter du 1^{er} avril 2009, a remis son rapport pour l'exercice 2009.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du compte-rendu d'activités au titre de l'exercice 2009 du garage LEBRUN, délégataire de service public pour la gestion de la fourrière automobile municipale ».

LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE.

Compte-rendu d'activité de la Fourrière automobile
Du 1^{er} avril au 31 décembre 2009
Note de présentation

Rappel sur l'attribution du mode de gestion de la Fourrière automobile

Par délibération du 10 juillet 2008, le Conseil Municipal a retenu la délégation de service public comme mode de gestion de la Fourrière automobile. Après déroulement de la procédure légale, la S.A.R.L. Garage LEBRUN a été retenue et désignée par délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2009 en qualité de délégataire de service public de la Fourrière automobile. Ce contrat a pris effet le 1^{er} avril 2009 et a été conclu pour une durée de 5 ans.

Rémunération : Pour ce qui est de l'enlèvement et de la garde des véhicules, le délégataire se rémunère par les tarifs payés par les propriétaires de véhicules. Le déplacement des véhicules est assuré gratuitement au profit de la Ville.

Missions de la Fourrière automobile

Enlèvement des véhicules en infraction au Code de la Route et à diverses réglementations, quel que soit le lieu où ils se trouvent (voie publique - lieu privé ouvert à la circulation publique - lieu privé non ouvert à la circulation publique, à la demande du propriétaire),

Enlèvement des véhicules situés sur les voies ouvertes à la circulation publique qui ne sont plus en état de circuler (épaves),

Garde des véhicules, restitution des véhicules,

Remise au service des Domaines ou à une entreprise de destruction, après vérification, des véhicules non retirés par les propriétaires.

Autres missions

Enlèvement des véhicules volés, déplacement des véhicules lors de manifestations ou en cas d'urgence, ou en cas de force majeure.

Fonctionnement de la Fourrière automobile

La fourrière peut être sollicitée à tout moment. Il faut environ $\frac{1}{2}$ h pour l'enlèvement des véhicules en infraction. La Fourrière intervient à l'initiative de la Police Municipale pour l'enlèvement des véhicules stationnés sur les places handicapées, sur les trottoirs ou en infraction avec les arrêtés municipaux pour les manifestations, pour répondre aux réquisitions des citoyens (stationnement devant les portes cochères), des bailleurs sociaux, pour les abandons de véhicules, la lutte contre les incendies de voiture et ce qui impacte l'environnement. Le Garage Lebrun dispose de 7 véhicules : 4 dépanneuses, un fourgon pour les 2 roues, une dépanneuse poids lourd et un plateau grue. Il compte 8 agents : 6 « fourriéristes » et 2 « administratifs ». Il dispose de 6 000 m² de stockage dont 2 500 m² couverts sous vidéo-surveillance.

Compte rendu d'activité de la Fourrière automobile
Du 1^{er} avril 2009 au 31 décembre 2009



Garage Sebun

Fourrière Automobile

CHIFFRES DU 01/04/2009 AU 31/12/2009	
Nombre de prescriptions de mise en fourrières	3278
Véhicules restitués avant début d'exécution	301
Véhicules restitués après début d'exécution	2600
Véhicules enlevés de jour (07h/19h)	2154
Véhicules enlevés de nuit (19h-07h)	324
Véhicules enlevés en week-end (vendredi 19h/lundi 07h) et jours fériés (veille 19h au lendemain 07h)	800
Nombre total de véhicules enlevés	2978
Véhicules restitués avant notification	2177
Véhicules restitués après notification	423
Véhicules réputés abandonnés	50
Véhicules expertisés	587
Véhicules remis aux domaines	1
Véhicules vendus par les domaines	1
Véhicules non vendus par les domaines	0
Véhicules livrés à la destruction	377

PL 44t ≥ Ptac > 19t	0
PL 19t ≥ Ptac > 7.5t	0
PL 7.5t ≥ Ptac > 3.5t	4
Voitures particulières	3176
Autres véhicules immatriculés	98
Engins motorisés non soumis à réception	0


ANNEXE AU REGLEMENT DE CONSULTATION

FOURRIERE AUTOMOBILE MUNICIPALE

COMPTE DE RESULTAT H.T. ANNUEL

du 01 Avril 2009 au 31 Mars 2010

	MONTANT
I - CHARGES	
1 - Frais de Personnel	
1.1 - Personnel propre à l'entreprise	226 770
1.2 - Personnel intérimaire	
Sous-total 1 :	
2 - Impôts et taxes	7 011
3 - Assurances	8 000
4 - Energie	4 309
5 - Carburants	6 000
6 - Frais d'expertise	22 445
7 - Sous-traitance (détailler)	3 996
8 - Autres charges (détailler)	138 765
9 - Dotation aux amortissements	4 000
TOTAL CHARGES :	421 296
II - PRODUITS	
2.1. - Enlèvement des véhicules	276 158
2.2. - Jours de garde	53 138
2.3. - Autres (détailler)	82 233
TOTAL PRODUITS :	410 529
III - RESULTAT	- 10 767


FIDUCIAL
 EXPERTISE
 Agence de Blois A
 4 rue Galilée - Parc ATO Sud
 La Chaussée Saint Victor - CS 4305
 41043 BLOIS Cedex
 Tél. 02 54 50 44 00 - Fax 02 54 50 44 28
 E-mail : blois.a.expertise.comptable@fiducial.fr

FOURRIERE AUTOMOBILE
SARL GARAGE LEBRUN
 capital 10 000 €
~~1 rue de Franceaux~~
 45140 ST JEAN DE LA RUELLE
 Tél. 02 38 22 30 54 Fax 02 38 83 74 99
 Siret 401 988 233 00011 APE 502 Z
 RCS Orléans 95 B 496

DETAIL

I - CHARGES

<u>Poste ⑦ sous traitance</u>		3 996
Contrôles techniques	3 996	
<u>Poste ⑧ autres charges</u>		138 765
Vêtements travail	362	
Fournitures bureau	1 434	
Primagaz chariot	617	
Location véhicules	33 600	
Location TPE	5 076	
Location fréquence + matériel	2 880	
Location immobilière	78 000	
Entretien bâtiment	4 200	
Entretien véhicules	1 500	
Publicité fourrière	2 771	
Frais affranchissements	511	
Frais téléphone	4767	
Frais bancaires	1 807	
Intérêts emprunt	1 240	
	<hr/>	
	138 765	

II - PRODUITS

2.3 - <u>Autres</u>		82 233
Autres expertises	18 003	
Destruction ferrailles	49 251	
Contrôles techniques	4 616	
Divers prestation	10 364	
	<hr/>	
	82 233	

N° 47 – Salon de l'Etudiant 2011. Participation de la Ville. Approbation.

Mme BARRUEL – *Merci M. le Maire. Il vous est proposé d'approuver la participation de la Ville à ce Salon pour un montant de 16 800 €, en sachant que cette participation a été fortement négociée à la baisse cette année.*

Mme BARRUEL, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« La société « L'Etudiant » organise les 4 et 5 février 2011 au Parc des Expositions d'Orléans le «Salon de l'Etudiant». La Ville, qui n'est plus partenaire de cette manifestation depuis 2002, souhaite toutefois y être présente en tant qu'exposant, sur un stand commun regroupant la Direction Générale du Développement Urbain et la Mission Jeunesse. Cette manifestation accueille plus de 35 000 visiteurs.

Le montant des frais se répartit de la façon suivante :

- location d'un stand de 45 m² à un emplacement préférentiel situé à l'entrée du salon pour un montant de 14 408,06 € T.T.C. (contre 18 325,71 € T.T.C. en 2010),
- insertion d'une demi-page en quadrichromie dans le guide 2011 de l'enseignement supérieur en Région Centre pour un montant de 2 392,00 € T.T.C. (contre 3 462,42 € T.T.C. en 2010),

soit un montant total de 16 800, 06 € T.T.C.

Après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la participation de la Ville au Salon de l'Etudiant 2011 pour un montant total de 16 800, 06 €T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer tout document qui s'avèrerait nécessaire ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville 2011, fonction 23, article 65738, Service gestionnaire UERI ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 48 – Colloque universitaire et scientifique. Attribution d'une subvention.

Mme BARRUEL – *Il vous est proposé d'approuver une subvention de 500 € pour un colloque qui aura lieu du 9 au 11 novembre 2011 à l'Université d'Orléans sur le thème des ressources minérales.*

- Séance du vendredi 17 décembre 2010 -

Mme BARRUEL, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« La Ville est sollicitée par le C.N.R.S. d'Orléans pour participer à l'organisation de l'Ecole Thématique intitulée : « Ressources Minérales ». Cette demande émane de l'Observatoire des Sciences de l'Univers en Région Centre (O.S.U.C.), unité gérée par le C.N.R.S. d'Orléans.

Date : 09 au 11 février 2011

Lieu : Université d'Orléans, Polytech' Orléans, Amphithéâtre Cabanes,

Nombre de participants attendus : 120

Budget prévisionnel : 25 500 €.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 500 €.

Après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) attribuer une subvention de 500 € au profit du C.N.R.S. d'Orléans pour l'organisation de l'Ecole Thématique intitulée : « Ressources Minérales » ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer tout document qui s'avèrerait nécessaire ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits à ouvrir au budget de la Ville fonction 23, article 65738, Service gestionnaire UERI ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 49 – Opération Dupanloup. Approbation des Comptes-Rendus d'Activités à la Collectivité (C.R.A.C.) de la S.E.M.D.O. Années 2009-2010.

Mme BARRUEL – *Il s'agit d'approuver le C.R.A.C. – c'est une délibération obligatoire - pour l'opération Dupanloup dont la maîtrise d'ouvrage est donnée à la S.E.M.D.O.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *On approuvera le C.R.A.C. bien sûr, on aime bien cela !*

C'est juste pour souligner l'effort considérable fait par la Région sur le projet de l'hôtel épiscopal, puisque la subvention régionale est pratiquement égale à la moitié du total de l'opération, ce qui prouve bien que cela ne sert à rien d'opposer des collectivités. On a vraiment tous intérêt à collaborer ensemble sur des projets communs et à jouer la complémentarité et pas la concurrence.

M. le Maire – *Nous saurons rappeler ces propos auxquels nous souscrivons.*

Mme BARRUEL, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013, il a été décidé, au titre du volet Enseignement Supérieur-Recherche, et dans le cadre de l'opération Orléans – ville universitaire, de transformer l'Hôtel Dupanloup en centre universitaire et de recherche sous maîtrise d'ouvrage de la Ville d'Orléans.

En conséquence, un appel d'offres ouvert européen pour déléguer la maîtrise d'ouvrage de l'opération a été lancé en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La Ville a confié à la Société d'Economie Mixte pour le Développement Orléanais (S.E.M.D.O.), par voie de mandat, la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'opération d'aménagement de l'Hôtel Dupanloup en Centre Universitaire et de Recherche.

En application de la convention de mandat, la S.E.M.D.O. est tenue d'adresser annuellement à la Ville un Compte-rendu d'Activité à la Collectivité (C.R.A.C.). Le C.R.A.C. du projet Dupanloup a fait l'objet d'une restitution sous la forme trimestrielle visant à permettre à la Ville de suivre au plus près l'avancée de l'opération. Ces éléments sont d'ores et déjà restitués au Conseil Municipal, au titre du dernier trimestre 2009 et des trois premiers trimestres de l'année 2010, au regard de l'évolution qu'a connu le projet.

Le C.R.A.C. présente l'état d'avancement de l'opération sur les plans technique, juridique et financier et comprend :

- un rappel du programme et de la situation administrative de l'opération,
- le récapitulatif des actions menées par la S.E.M.D.O. dans le cadre de l'exercice,
- le plan de trésorerie actualisé.

L'analyse de ces documents montre que le déroulement de l'opération Dupanloup pour l'année 2009 / 2010 est conforme aux objectifs définis par la Ville au travers la convention de mandat et de son avenant passés avec la S.E.M.D.O.

L'Avant Projet Sommaire a été approuvé par le comité de pilotage le 29 avril 2010.

Le bilan prévisionnel de l'opération d'un montant initial de 11 200 000 € T.T.C. a été recalé à 12 200 000 € T.T.C.

L'Avant Projet Détaillé a été approuvé par le Conseil Municipal du 24 septembre 2010. Le montant prévisionnel de l'opération reste inchangé en phase A.P.D. soit 12 200 000 € T.T.C.

Le plan de financement prévisionnel de l'aménagement du bâtiment Dupanloup en Centre Universitaire et de Recherche est le suivant (cf annexe : bilan prévisionnel de l'opération) :

- La part de financement prévisionnel de la Ville au titre du C.P.E.R. est de : 1 800 000 € T.T.C. ,

- Séance du vendredi 17 décembre 2010 -

- La part de financement prévisionnel de la Région au titre du C.P.E.R. est de :
5 820 000 € T.T.C.

Les demandes de subventions pour l'opération Dupanloup sont les suivantes :

- Subvention sollicitée auprès de l'Etat (D.R.A.C.) : 2 433 000 € H.T.,
- Subvention sollicitée auprès du Département du Loiret : 1 216 000 € H.T.

Le complément de financement sera sollicité dans le cadre de la révision du Contrat de Projet Etat-Région.

Le début des travaux est prévu en juin 2011. La livraison à l'Université se fera le premier trimestre 2013.

Après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le bilan et les comptes de la S.E.M.D.O. dans le cadre de la convention de mandat de l'opération Dupanloup pour les années 2009/2010 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Aménagement de l'Hôtel Dupanloup en Centre Universitaire

Bilan prévisionnel Opération

Dépenses

Valeur mai 2010	Montants en: K€		
	HT	TVA	TTC
Frais de concours			
Etudes préalables (études de sols, relevés géomètre, diagnostiques)	80	16	96
Travaux MH hors ravalement façade nord aile est	4 803		
Aléas phase travaux MH	169		
Travaux ravalement façade nord aile est en régie	118		
Total travaux MH	5 090		
Estimation travaux aménagement	3 310		
Total Travaux	8 400	1 646	10 046
Maîtrise d'œuvre	672	132	804
OPC	92	18	110
Contrôleur technique	59	12	71
Coordonnateur sécurité	12	2	14
Coordonnateur SSI	34	6	40
Assurances (dommage ouvrage, TRC, CNR)	111		111
Frais divers (reproduction documents, insertion presse,)	67	13	80
1% artistique	82	16	98
provision pour actualisation révision 3%	366	71	437
Maîtrise d'ouvrage déléguée	271	53	324
TOTAL	10 245	1 986	12 231
Arrondi à			12 200

N° 50 – Association Cultures du Cœur du Loiret. Approbation d'une convention de partenariat.

Mme BARANGER – *Cette Association Cultures du Cœur est nationale avec une délégation locale. Compte-tenu de ses missions d'insertion sociale, aussi bien par la culture que par le sport, nous avons souhaité développer à ce titre une expérimentation d'un partenariat pour un an dont les éléments repris dans la convention vous sont proposés.*

Mme BARANGER, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de sa politique d'insertion, la Ville souhaite soutenir les initiatives favorisant l'accès à la culture, aux arts, au sport ainsi qu'aux activités de loisirs à toutes personnes en difficultés sur son territoire (et notamment celles issues des quartiers prioritaires de la politique de la ville) et qui en sont habituellement exclues.

En effet, ces domaines d'actions peuvent permettre de maintenir du lien social et familial au profit de ces personnes exclues et favoriser ainsi leur insertion sociale dans la cité.

L'association Cultures du Cœur du Loiret a pour but de lutter contre l'exclusion et d'agir en faveur de l'insertion sociale des personnes les plus démunies, en facilitant leur accès à la culture, aux sports et aux loisirs.

Pour cela, elle joue un rôle d'intermédiaire entre :

➤ des opérateurs culturels et sportifs (ex : collectivités locales, associations sportives, musées, théâtres...). A cet effet, l'association Cultures du Cœur du Loiret contracte des partenariats avec ces opérateurs afin qu'ils puissent lui offrir à titre gratuit des invitations.

➤ des relais sociaux (ex : services sociaux des C.C.A.S, services de réussite éducative, associations d'insertion et caritatives...). A ce titre, l'association Cultures du Cœur du Loiret met à disposition principalement par le biais de son site Internet les places gratuites collectées au profit des relais sociaux qui identifient dans le cadre de leur démarche d'accompagnement social les publics qui en auraient besoin pour renforcer par exemple les liens familiaux.

C'est pourquoi, compte tenu des missions conduites par l'association Cultures du Cœur du Loiret, la Ville a décidé de développer à titre expérimental un partenariat avec elle en signant une convention de partenariat.

Le C.C.A.S d'Orléans partageant ces mêmes objectifs envisage de soumettre une délibération similaire à son prochain Conseil d'Administration et de signer ladite convention de partenariat.

Les dispositions essentielles de cette convention de partenariat sont les suivantes :

➤ Agrément par l'association Cultures du Cœur du Loiret des services de la Ville (services « Réussite éducative » et « Mission suivi des dispositifs d'insertion ») et du C.C.A.S (service « Solidarité et insertion sociale » et « service « des Aînés ») en tant que relais sociaux subordonnés à

la signature par la Ville et le C.C.A.S d'une charte déontologique annexée à la convention. Cela leur permettra d'accéder à l'espace de réservation du site Internet de l'association afin de réserver des places et d'imprimer directement les invitations auprès des publics suivis.

➔ Attribution à l'association Cultures du Coeur du Loiret d'une « subvention en nature » par la Ville correspondant à la mise à disposition de places à titre gratuit pour l'accès à des manifestations et à des équipements dont la Ville a la charge.

Cela concerne des manifestations ponctuelles et des actions continues avec un nombre limité de places (complexe nautique de La Source et piscine du Palais des sports, Musées, Maison de Jeanne d'Arc, Muséum, Musiques à l'Institut, Médiathèque, Festival de jazz et Théâtre Gérard Philipe).

➔ Obligations de contrôle : l'association Cultures du Cœur du Loiret devra notamment organiser un comité de pilotage de suivi et produire annuellement un bilan d'activité.

➔ Durée d'un an à compter de la date de notification de sa transmission à Monsieur le Préfet de la Région Centre, Préfet du Loiret, soit jusqu'au 15 janvier 2012.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Solidarité, Insertion et Emploi, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de partenariat à passer avec l'association Cultures du Cœur fixant les engagements des parties jusqu'au 15 janvier 2012 et la charte déontologique de l'association permettant aux services de la Ville de pouvoir être agréés « relais social » et ainsi bénéficier de l'accès au site Internet de l'association ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention et ladite charte au nom de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 51 – Relations internationales. Appels et bourses à projets.

Mme PILET-DUCHATEAU – *Il s'agit de voter une subvention de 500 € pour un projet pédagogique pour le lycée Benjamin Franklin et un lycée d'Argentine. Cela se passe à peu près tous les deux ans. C'est un très beau projet pédagogique.*

Mme PILET-DUCHATEAU, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer une subvention d'un montant de 500 € au Lycée Benjamin Franklin pour l'année 2010, comme détaillé dans le tableau ci-après ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, Service gestionnaire DREP, fonctions 041, article 6574 ».

Nom du porteur de projet	Activités poursuivies	Montant de la subvention (en €)	
		2009	2010
Lycée Benjamin Franklin	Depuis 4 ans le lycée accueille des groupes d'élèves de l'Ecole Supérieure Pellegrini de Buenos Aires, dans le cadre d'un projet pédagogique. En 2011, les lycéens orléanais souhaitent, pour la seconde fois, partir à la découverte de l'Argentine et de sa culture, afin de constater le rayonnement passé et actuel de l'Europe dans les pays émergents du continent Sud-Américain. Ce séjour stimulera également l'esprit d'ouverture à l'international au delà de l'espace européen, sensibilisera les jeunes à la mobilité et favorisera l'enseignement de l'année autour d'un projet fédérateur et motivant.	800	500

ADOpte A L'UNANIMITE.

N° 52 – Ecole Supérieure d'Arts et de Design d'Orléans. Approbation d'une convention de financement. Attribution de subventions.

Mme BARRUEL – *Nous avons passé le mois dernier les deux conventions de mise à disposition de services et de locaux pour l'E.S.A.D. (Ecole Supérieure d'Arts et de Design). Il convient maintenant de passer la convention de financement.*

Vous remarquerez que la Ville maintient son financement à l'école. Il vous est proposé d'attribuer à l'E.S.A.D. une subvention de 2 200 000 € et une subvention de compensation de loyers de 474 330 €.

Mme BARRUEL, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Le processus d'harmonisation européenne des enseignements supérieurs (dit de Bologne), mettant en place une structure commune organisée en trois cycles (Licence, Master, Doctorat) conduit les villes disposant d'écoles supérieures d'art à faire évoluer le statut communal de ces écoles vers celui d'un établissement public local. L'Institut d'Arts Visuels est donc concerné par cette réforme.

Ce passage en Etablissement Public de Coopération Culturelle (E.P.C.C.) a été approuvé par le Conseil Municipal du 26 novembre 2010.

L'I.A.V devient l'Ecole Supérieure d'Art et de Design d'Orléans, E.S.A.D., à compter du 1^{er} janvier 2011.

Afin que cette nouvelle entité puisse fonctionner, la Ville a d'ores et déjà approuvé deux conventions de mise à disposition de personnel, de moyens, et de locaux.

Il y a lieu maintenant de lui assurer une indépendance financière :

- les modalités définies dans les conventions prévoient que la Ville facturera à l'E.P.C.C.-E.S.A.D. toutes les dépenses qu'elle aura assumées et liées à son fonctionnement.

Pour ce faire, une subvention de 2 200 000 € et une compensation du loyer de 474 330 € lui seront versées selon les modalités définies dans la convention.

- cette convention est établie pour un an, renouvelable une fois maximum par tacite reconduction.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de financement à passer avec l'E.S.A.D. d'Orléans à compter du 1^{er} janvier 2011, pour une durée d'un an renouvelable une fois ;

2°) décider d'attribuer à l'E.S.A.D. au titre de l'année 2011 une subvention de 2 200 000 € et une subvention de compensation du loyer de 474 330 € dont les modalités de versement sont précisées dans la convention ;

3°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits ou à ouvrir au budget 2011 de la Ville, fonction 312, article 6574, service gestionnaire DCCA ».

ADOPTE PAR 52 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

FONCTIONNEMENT
Prévisionnel DP00 2011
BUDGET MV

charges d'exploitation	montant	produits d'exploitation	montant
travaux salariale	2 607 620,00 €	divers d'exploitations autres débits	116 000,00 €
autres débits (hors avantages sociaux)	50 000,00 €	Etat	312 000,00 €
direction outure	170 000,00 €	Conseil Général	60 000,00 €
autres débits	2 727 620,00 €	Conseil Régional	20 000,00 €
autres débits	3 330,00 €	Partenariats	20 000,00 €
activités médiatiques	125,00 €	Taux d'apurement	20 000,00 €
indemnités comptable public	1 000,00 €	Bourne	60 000,00 €
frais de déplacement du CA	1 000,00 €		
frais de communication	4 500,00 €		
frais d'affranchissement	3 500,00 €		
Eau	2 400,00 €		
autres débits	16 000,00 €	total-produits	626 000,00 €
autres débits (hors avantages sociaux)	60 547,00 €		
Pris de mutualisation	78 900,00 €	Participation Ville	2 200 993,00 €
Loyer	474 330,00 €	Compensation Loyer	474 330,00 €
606-2010	618 677,00 €		
	3 372 330,00 €		3 272 330,00 €

BUDGET VILLE

charges d'exploitation	montant	produits d'exploitation	montant
travaux salariale	2 507 620,00 €	travaux salariale	2 507 620,00 €
autres débits (hors avantages sociaux)	60 547,00 €	autres débits (hors avantages sociaux)	60 547,00 €
Pris de mutualisation	78 900,00 €	Pris de mutualisation	78 900,00 €
Subvention MV	2 200 000,00 €	Loyer	474 330,00 €
Compensation Loyer	474 330,00 €	Participation Ville	2 200 993,00 €
	5 250 420,00 €		5 250 420,00 €

N° 53 – Aménagement scénographique du Centre d'étude et de recherche sur les camps d'internement dans le Loiret et la déportation juive - Musée mémorial des enfants du Vel d'Hiv. Approbation d'une convention. Subvention versée par le C.E.R.C.I.L.

Mme MAUROY-PREVOST – *M. le Maire, mes chers collègues, il s'agit d'approuver une convention de financement à passer avec le C.E.R.C.I.L. qui souhaite participer financièrement au projet, à hauteur de 32 339 €.*

Mme MAUROY-PREVOST, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 18 juin 2010, la Ville a approuvé les marchés relatifs à l'aménagement scénographique du Centre d'étude et de recherche sur les camps d'internement du Loiret, bâtiment aménagé par la Ville au 45 rue du Bourdon Blanc.

L'association C.E.R.C.I.L., futur bénéficiaire et utilisatrice de cet équipement, a souhaité apporter son financement à cette réalisation pour un montant de 32 339 € permettant d'en optimiser l'aménagement et l'équipement.

La Ville s'engage à apposer le logo ou la mention de l'association C.E.R.C.I.L. sur les supports de communication proposés pour cette opération.

Une convention définissant l'engagement de chacune des parties est proposée.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de financement à passer avec le C.E.R.C.I.L. pour sa participation au financement de l'aménagement scénographique du Centre d'étude et de recherche sur les camps d'internement dans le Loiret à hauteur de 32 339 €;

2°) déléguer M. le Maire pour signer tout document nécessaire au nom de la Ville ;

3°) imputer la recette correspondante sur les crédits à ouvrir au budget de la Ville, fonction 322, article 1328, programme 13Z079, Service gestionnaire CCCA ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 54 – Centre d'étude et de recherche sur les camps d'internement dans le Loiret et la déportation juive - Musée mémorial des enfants du Vel d'Hiv. Constructions et installations scénographiques. Approbation d'un avenant.

Mme MAUROY-PREVOST – *Il s'agit simplement d'un avenant au marché relatif à l'aménagement scénographique et aux équipements multimédias du Centre.*

Mme MAUROY-PREVOST, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 18 juin 2010, la Ville a approuvé les marchés relatifs à l'aménagement scénographique d'un Centre d'étude et de recherche sur les camps d'internement dans le Loiret dans les locaux situés 45 rue du Bourdon Blanc.

En novembre 2010, l'Agence Scarabée, maître d'œuvre, a fait part de la nécessité de prestation complémentaire consistant en la réalisation de plages de couleur sur les panneaux de scénographie au-dessus des compositions graphiques, les couleurs de la charte graphique ne pouvant être réalisées dans les matériaux retenus.

La prestation s'élève à 4 523,27 € T.T.C. portant le montant initial du marché à 266 495,11 € T.T.C.

Un avenant n° 1 est proposé au titulaire du lot n° 1, chargé des constructions et installations scénographiques.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n°1 au marché passé avec la société Pyrrhus (lot n° 1) relatif à l'aménagement scénographique et l'équipement multimédia du Centre de recherche et d'étude sur les camps d'internement dans le Loiret et la déportation juive-Musée mémorial des enfants du Vel d'Hiv, pour un montant de 4 523,27 €T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer l'avenant au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 322, article 2313, opération 13Z079, Service gestionnaire CCCA ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 55 – Cinéma des Carmes. Approbation d'une convention de soutien à passer avec la S.A.R.L. Cinéma Les Carmes. Attribution d'une subvention.

M. VALETTE – *M. le Maire, il s'agit d'une attribution de subvention et d'une approbation d'une convention qui en quelque sorte réaffirment le soutien de la Ville au cinéma d'Art et d'Essai et qui, nous l'espérons, donnera une chance au gestionnaire actuel de trouver le bon mode de fonctionnement pour son établissement.*

M. le Maire – *Merci. Je vous consulte. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Le vote est fait, je suis désolé.*

Mme KOUNOWSKI – *Non, on n'a pas...*

M. le Maire – *Je viens de dire « abstention ».*

Mme KOUNOWSKI – *Non, on n'a pas voté.*

M. le Maire – *Je suis désolé, je viens de faire procéder au vote. Il faut suivre un petit peu.*

Mme KOUNOWSKI – *Je voudrais intervenir, s'il vous plaît.*

M. le Maire – *D'ailleurs ma remarque vaut pour l'ensemble du Conseil Municipal, si vous le voulez bien. Vous interviendrez sur la suivante, mais le vote est fait.*

Mme KOUNOWSKI – *Je voudrais intervenir sur le cinéma des Carmes.*

M. le Maire – *Vous reprendrez sur la suivante si vous voulez dire quelque chose, mais le vote est fait.*

Mme KOUNOWSKI – *Non car on s'abstient.*

M. le Maire – *Vous ne levez pas la main quand je demande qui est pour ? qui est contre ? Il faut suivre aussi.*

(brouhaha)

M. le Maire – *Qui s'abstient ?*

Mme KOUNOWSKI – *J'interviendrai après pour justifier l'abstention.*

M. le Maire – *Je ne peux pas vous redonner la parole après le vote.*

Mme KOUNOWSKI – *Je peux faire une explication de vote.*

M. le Maire – *La majorité s'est prononcée. Il y a abstention.*

Mme KOUNOWSKI – *Est-ce que je peux faire une explication de vote ?*

M. le Maire – *Non, le vote est fait, Mme KOUNOWSKI. Que voulez-vous que je vous dise ? Mais vous interviendrez, si vous le voulez, sur cette question sur le point suivant. Vous le raccrochez au point suivant. Vous m'avez suffisamment fait remarquer que les choses doivent être faites comme il fallait. Je ne vais pas risquer de faire annuler une délibération car on n'aura pas voté correctement. Je crois que vous le comprenez... Si je m'en fais beaucoup.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« En 2007 la S.A.R.L. Cinéma Les Carmes a souhaité réaliser des travaux de modification des portes d'entrée du cinéma et d'aménagement intérieur, afin de renforcer l'attractivité du cinéma et de développer son activité.

Ces travaux contribuant à la politique culturelle conduite par la Ville en faveur du maintien de la diversité cinématographique sur son territoire et du soutien au cinéma « Art et Essai », une convention de financement a été approuvée et signée avec la S.A.R.L. Cinéma Les Carmes le 22 mai 2007. Cette convention prévoyait qu'une subvention de 47 000 € T.T.C. sur trois ans serait attribuée à la société exploitante en référence d'un budget prévisionnel de travaux de 387 500 € H.T.

Deux versements de 47 000 € ont été effectués par la Ville en 2007 et 2008 au titre de cette convention. Sur la base des factures remises par la société Cinéma Les Carmes justifiant un montant total de travaux de 313 908,30 € H.T., le solde de la subvention restant à verser est de 20 225 € T.T.C.

La convention de 2007 étant échue depuis le 31 décembre 2009, une nouvelle convention arrêtant le solde du montant de la subvention due par la collectivité est nécessaire.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec la S.A.R.L. Cinéma Les Carmes lui attribuant le solde de la subvention d'un montant de 20 225 € T.T.C. pour les travaux réalisés à l'intérieur du cinéma ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur le crédit inscrit au budget de la Ville, fonction 314, article 6574, Service gestionnaire CCCA ».

ADOPTE PAR 44 VOIX.
IL Y A 11 ABSTENTIONS.

N° 56 – Structures du théâtre d'Orléans : Scène Nationale, Centre Dramatique National, Centre Chorégraphique National d'Orléans, C.A.D.O. Attribution de subventions.

M. le Maire – *M. VALETTE et Mme KOUNOWSKI interviendra.*

Mme KOUNOWSKI – *Très bien.*

M. VALETTE – *Il s'agit d'attribution de subventions aux structures du Théâtre d'Orléans selon le tableau joint à la délibération.*

M. le Maire – *Mme KOUNOWSKI sur le Théâtre d'Orléans.*

Mme KOUNOWSKI – *Merci. Pour cette délibération, nous allons nous abstenir car il y a une diminution globale de 5 % qui impacte toutes ces structures qui jouent un rôle quand même important dans l'activité culturelle de la Ville d'Orléans.*

Si je reviens au cinéma des Carmes, pour expliquer notre vote, je voudrais rappeler que ce cinéma est un établissement classé cinéma d'Art et d'Essai en catégorie A. Il se distingue donc d'autres salles de cinéma par une diffusion de films qui ont reçu le label Art et Essai.

Je voudrais rappeler que ce cinéma pratique aussi une politique soutenue d'informations et de formations auprès des spectateurs, publications diverses, affichage de critiques, travail en partenariat avec des associations, centres sociaux, scolaires, Conservatoire, C.D.N., etc.

Je voudrais rappeler qu'en 2009, ce cinéma a eu de très bons chiffres de fréquentation, puisque ces chiffres sont supérieurs à la fréquentation de salles au niveau national. Ce chiffre était de plus de 15 %, alors qu'au niveau national les fréquentations étaient de 5,7 % et dans les unités urbaines de plus de 100 000 habitants, hors Ile-de-France, de 8 %. Ce cinéma a très bien prouvé la très grande qualité de sa programmation, de son travail, malgré trois salles de projection.

Je voulais rajouter qu'en 2010 la concurrence s'est accrue dans le circuit cinématographique orléanais, pour ne citer que le monopole de Pathé qui s'est mis sur toutes les autres salles cinématographiques orléanaises.

Il faut rappeler aussi que les travaux du tram impactent ce cinéma, comme d'ailleurs ils impactent d'autres activités dans cette rue.

Je voudrais préciser que l'offre culturelle que propose ce cinéma est incontournable dans le paysage culturel orléanais. Il faut que la Ville continue à soutenir ce cinéma d'Art et d'Essai. C'est nécessaire pour que l'offre cinématographique à Orléans ne se réduise pas de façon dangereuse.

Je rappelle que l'aide de la Ville au cinéma des Carmes a été suspendue en 2009. Ce cinéma a prouvé en 2009 sa vitalité et le rôle important qu'il a donc joué pour permettre la pluralité de l'offre cinématographique à Orléans.

Aujourd'hui, ce point que nous avons voté précédemment solde le soutien de la Ville à ce cinéma. Mais je pense qu'il est nécessaire que vous précisiez quels sont les soutiens que vous voulez continuer à donner à ce cinéma ? Quels sont les moyens que la Ville veut mettre en œuvre pour permettre à un cinéma d'Art et d'Essai d'exister ? Il y a des moyens d'intervention sur les loyers notamment, surtout depuis le vote de la loi du 30 septembre 2010. C'est pour cela que nous nous sommes abstenus, car nous attendons vraiment des signes forts et affirmés de la Ville pour soutenir le cinéma d'Art et d'Essai.

Mme FERKATADJI – *Merci. Bonsoir chers collègues. Juste un mot sur les structures du Théâtre d'Orléans. Les subventions sont en effet en baisse, dont certaines d'un peu moins de 5 % pour tenir compte des frais de fonctionnement et de théâtre en ordre de marche. C'est exact.*

Je voulais simplement quand même attirer votre attention sur l'importance qu'il y aura à bien repenser, au moment des renégociations de conventions avec les partenaires financiers, à la position de la Ville. Il pourrait être dangereux que la Ville maintienne la diminution de ces crédits pour ces structures vis-à-vis des partenaires financiers. Sur certaines de ces structures, le premier financeur c'est la Ville avec des montants très importants, il est vrai, on ne peut pas le nier. Mais justement cela pourrait être un mauvais signe donné aux partenaires financiers que de maintenir ces diminutions de subventions pour le renouvellement de la convention cadre. Je ne peux qu'espérer que l'économie prévue pour l'année 2011, que vous avez expliquée tout à l'heure, soit limitée à cette année 2011 et qu'au moment des renégociations la Ville entraîne derrière elle les partenaires financiers. Je vous remercie.

M. le Maire – *Merci Mme FERKATADJI.*

Sur cette question des Théâtres, je rappelle simplement que, lorsque certains des partenaires se sont partiellement, voire parfois totalement désengagés de certaines structures du

Théâtre, la Ville avait compensé financièrement. Si d'aventure cette hypothèse se révélait, je trouve qu'elle serait quand même très, très mal venue. Je prends en compte bien sûr votre remarque.

Sur la question du cinéma des Carmes, je vous rappelle que nous avons sauvé le cinéma des Carmes. Nous donner des leçons là-dessus, je veux bien, mais enfin il faudrait savoir raison garder. C'est le premier élément. Si cette municipalité ne l'avait pas voulu, le cinéma des Carmes n'existerait plus. C'est la réalité, la vérité.

La deuxième chose, je vous rappelle juste un chiffre. La dette du cinéma des Carmes à l'égard de la Ville se monte à 175 000 €. Nous ne sommes pas là pour éponger en permanence des dettes. Je l'ai déjà dit. J'ai déjà dit que, d'une manière ou d'une autre, le cinéma d'Art et d'Essai continuera à vivre. Les choses sont simples.

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La convention-cadre du 30 janvier 2009 signée par les quatre financeurs publics, Etat, Région, Département et Ville jusqu'en 2011 détermine les subventions aux structures oeuvrant au sein du théâtre d'Orléans ainsi que le calendrier de versement :

- Scène Nationale,
- Centre Dramatique National,
- Centre Chorégraphique National,
- Centre d'Art Dramatique d'Orléans.

En application de cette convention, pour l'année 2011, le montant des subventions à verser par la Ville à chacune de ces structures est voté dans le cadre du budget 2011. Le calendrier de versement est présenté dans le cadre de la présente délibération.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) attribuer les subventions au titre de l'année 2011 selon le calendrier de versement ci-après à chaque structure de création et de diffusion du théâtre d'Orléans, en application de la convention du 30 janvier 2009, pour un montant total de 2 501 999 €;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, Service gestionnaire CCCA, fonction 33, article 6574 ».

**ADOPTE PAR 42 VOIX.
IL Y A 13 ABSTENTIONS.**

**Convention-cadre 2008-2011 entre les 4 financeurs publics
du Théâtre d'Orléans, l'Etat, la Région, le Département
et la Ville, adoptée en C.M. 30 janvier 2009**

Structure	Versements	Montant de la subvention (en €)
théâtre d'Orléans :		
- Scène Nationale	janvier	400 900
	mai	400 900
	octobre	801 900
	décembre	68 338
	Total	1 672 038
- Centre Chorégraphique National	janvier	68 900
	avril	35 000
	septembre	43 700
	novembre	42 217
	Total	189 817
- Centre Dramatique National	janvier	73 500
	avril	38 200
	septembre	56 250
	décembre	55 821
	Total	223 771
- CADO	janvier	107 900
	juin	107 900
	septembre	107 900
	décembre	92 673
	Total	416 373
TOTAL		2 501 999

N° 57 – Association l'Antirouille . Attribution d'une subvention.

M. VALETTE – *Il s'agit d'une attribution de subvention à l'Association Antirouille qui gère la S.M.A.C. (Salle de Musiques Actuelles), l'Astrolabe.*

M. le Maire – *et tout de même d'un montant de 360 000 €. Je me permets là aussi de faire remarquer les sommes que l'on vous propose de voter avec M. Eric VALETTE. Ce ne sont pas des toutes petites sommes.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le contrat de délégation de service public pour la diffusion des musiques actuelles et/ou amplifiées à Orléans a été approuvé par le Conseil Municipal du 19 décembre 2008. La gestion en affermage de la diffusion de l'Astrolabe a été confiée à l'association l'Antirouille.

Ce contrat définit les missions confiées au délégataire jusqu'au 31 décembre 2014 et les dispositions financières en contrepartie des contraintes de service public imposées par la Ville qui attribue une subvention annuelle fixée à 360 000 €.

Structure	Versements	Montant de la subvention (en €)
L'Antirouille	janvier	252 000
	juin	108 000
TOTAL		360 000

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) attribuer la subvention au titre de l'année 2011 selon le calendrier de versement ci-dessus à l'association L'Antirouille en application de la convention de délégation de service public du 19 décembre 2008, pour un montant total de 360 000 €;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, service gestionnaire CCCA, fonction 33, article 6574 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 58 – Conservatoire. Approbation d'une convention d'objectifs et de moyens et d'un avenant à passer avec les associations A.P.E.C. et Orléans Concerts.

M. VALETTE – *Il s'agit de convention d'objectifs, de moyens et d'un avenant à passer avec les Associations A.P.E.C. (Association des Parents d'Elèves du Conservatoire) et Orléans Concerts qui a une action pédagogique en direction des grands élèves du Conservatoire.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville s'attache à prendre en compte la diversité des activités associatives qui s'inscrivent dans le paysage artistique local.

Pour ce qui concerne l'éducation et la diffusion musicale, la Ville souhaite coopérer et soutenir les associations qui travaillent en liaison avec le Conservatoire, en faveur des élèves et du public orléanais.

1. L'APEC (Association des Parents d'Elèves du Conservatoire) apporte son soutien aux familles pour le déroulement des études en accordant des aides financières aux élèves en matière de fournitures, entrées aux spectacles, sorties scolaires, stages... Elle soutient et complète l'action culturelle du Conservatoire en organisant des sorties scolaires, concerts, galas, master classes..., touchant ainsi un public orléanais d'environ 1000 personnes.

En contrepartie des actions très positives de l'association au sein du Conservatoire et de la cité, la ville met à la disposition de celle-ci, des locaux, des matériels et services, ainsi que des aides ponctuelles en personnel.

Les engagements de l'association et de la Ville ont été définis pour 2008 dans une convention approuvée par le Conseil Municipal du 10 juillet 2008. Deux avenants ont été passés pour 2009 et 2010. Il convient de passer un avenant n° 3 pour l'année 2011 afin d'actualiser les activités menées par l'association, valoriser les engagements de la Ville et reconduire la durée du partenariat jusqu'au 31 décembre 2011.

2. L'association Orléans Concerts organise les concerts de l'orchestre symphonique d'Orléans au sein duquel se produisent enseignants et élèves du Conservatoire.

L'Orchestre composé de plus de quatre-vingt-dix musiciens professionnels accueillera, en 2011, 37 élèves, sous tutorat pédagogique de leurs professeurs, dans le cadre de la charte de l'enseignement artistique spécialisé et du schéma d'orientation des Conservatoires de musique, lesquels préconisent une orientation professionnelle des élèves entrant en cycle d'étude supérieur.

L'activité pédagogique d'orchestre confiée à l'association est susceptible d'être subventionnée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) du Centre.

Pour l'année 2011, il est proposé de réactualiser la convention initiale de 2010 en définissant le projet suivant :

- organiser une saison symphonique sur l'année et toute action musicale liée à l'objet de l'association,
- insérer au sein de l'orchestre les enseignants et les élèves du Conservatoire, afin de permettre le travail pédagogique orchestral et l'échange professionnel,
- augmenter la fréquentation des concerts en développant les moyens de diffusion et de médiation, et, en pratiquant une tarification attractive, notamment pour le jeune public,
- accueillir des publics scolaires et lycéens pendant les séances de répétitions de l'orchestre,
- accueillir des artistes invités,

- coopérer avec les établissements culturels de la ville et associations musicales de l'agglomération.

En contrepartie, la Ville aide l'association Orléans Concerts par le versement de deux subventions. L'une au titre de l'activité artistique dont le montant est voté au budget de la Ville, et l'autre, au titre de l'activité pédagogique, à hauteur du montant de l'aide qui sera accordée par l'Etat (D.R.A.C.), soit 14 500 € maximum. En cas de désengagement financier de l'Etat, la Ville ne versera aucune subvention à l'association, au titre de l'activité pédagogique.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 3 à la convention d'objectifs et de moyens à passer avec l'Association des Parents d'Elèves du Conservatoire d'Orléans, précisant les engagements de chacune des parties pour l'année 2011 ;

2°) approuver la convention d'objectifs et de moyens à passer avec l'association Orléans Concerts, précisant les engagements de chacune des parties pour l'année 2011 ;

3°) autoriser M. le Maire à signer ledit avenant et ladite convention au nom de la Ville ;

4°) décider d'attribuer à Orléans Concerts une subvention de fonctionnement d'un montant de 216 600 € pour l'année 2011 ;

5°) solliciter auprès de l'Etat (D.R.A.C.) une subvention au titre de l'activité pédagogique d'Orléans Concerts, au taux le plus élevé possible ;

6°) décider d'attribuer à Orléans Concerts une subvention au titre des activités pédagogiques d'un montant de 14 500 € maximum, pour l'année 2011, sous réserve de l'obtention par la Ville d'Orléans de la subvention sollicitée auprès de l'Etat;

7°) imputer la dépense correspondante à la subvention de fonctionnement sur le crédit inscrit au budget de la ville, fonction 330, article 65748, service gestionnaire CCCA ;

8°) ouvrir au budget de la Ville, la somme obtenue au titre de l'activité pédagogique, en recettes, fonction 311, article 74718, service gestionnaire CCTO et en dépenses, fonction 311, article 65748, service gestionnaire CCTO ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 59 – Musée des Beaux-Arts et Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais. Exposition et campagnes de restauration 2011. Demandes de subventions auprès de la Région Centre, de la D.R.A.C. et du Département du Loiret.

M. VALETTE – Il s'agit de demandes de subvention auprès de la Région Centre, la D.R.A.C. et le Département du Loiret au profit du Musée des Beaux-Arts et du Musée Archéologique,

en vue d'exposition et de restauration des collections. Cela englobe aussi l'exposition phare « Richelieu à Richelieu » qui aura lieu cette année à partir du mois de mars.

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« 1 - Le Musée des Beaux-Arts a programmé, en collaboration avec le Musée des Beaux-Arts de Tours et en concertation avec le Musée de Richelieu, une exposition consacrée à Richelieu. Elle s'intitulera « Richelieu à Richelieu » et se déroulera du 12 mars au 13 juin 2011. Cette grande exposition, principalement consacrée aux décors et collections du cardinal de Richelieu commandés pour son château familial en Touraine, se donne pour objectif de reconstituer les ensembles les plus prestigieux de ce château.

Le coût prévisionnel de cette exposition pour Orléans s'élève à 261 275 € T.T.C. La Région Centre a déjà attribué une subvention de 40 000 € pour la restauration des œuvres.

Cette exposition peut également être subventionnée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.), la Région Centre et le Département du Loiret.

2 - Le Musée des Beaux-Arts et le Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais souhaitent faire restaurer certaines pièces de leurs collections durant l'année 2011. Il s'agit de la poursuite de la restauration de tissus coptes et du nettoyage et conditionnement de la collection d'émaux de Limoges ainsi que d'opérations de restauration de deux peintures de Prévost.

L'ensemble de ces interventions de restauration à prévoir s'élève à 29 264,20 € H.T. soit 35 000 € T.T.C.

Les restaurations sont subventionnables par le Fonds régional d'aide à la restauration (Direction régionale des affaires culturelles et Région Centre).

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) solliciter auprès de la D.R.A.C., de la Région Centre et du Département du Loiret, les subventions au taux le plus élevé possible pour l'organisation de l'exposition « Richelieu à Richelieu » au Musée des Beaux Arts ;

2°) solliciter auprès du Fonds Régional d'Aide à la Restauration les subventions au taux le plus élevé possible pour la réalisation des campagnes de restauration au Musée des Beaux-Arts et au Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais au titre de l'année 2011 ;

3°) autoriser M. le Maire à signer au nom de la Ville toute convention éventuelle à intervenir à cet effet ;

4°) imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits ouverts ou à ouvrir en 2011, inscrits au budget de la Ville, fonction 322, articles 611, 6236, 6241, 7472, 7473, 74718, opération 0000980, 2316, 1321, 1322, opération 05A067, Service gestionnaire CMBA ».

ADOPTE PAR 52 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

N° 60 – Musée des Beaux-Arts. Exposition « Richelieu à Richelieu ». Transport des œuvres. Approbation d'un marché après appel d'offres ouvert.

M. VALETTE – *Il s'agit à nouveau de l'exposition « Richelieu à Richelieu ». C'est l'approbation d'un marché après appel d'offres pour le transport des œuvres. Ce marché a été confié à la Société BOVIS pour un montant de 55 000 €.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Merci M. le Maire. C'est plus une question. Cela fait pas mal de délibérations qu'on voit passer sur cette exposition. En fait, on aurait voulu avoir un point financier sur le coût global de cette exposition sur Richelieu qui est un grand homme, on est tous d'accord. Il y a consensus là-dessus.*

M. le Maire – *Il est dans la délibération précédente, M. VALETTE. Le coût s'élève à 261 275 €.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Cela récapitule l'ensemble des délibérations qu'on a vu passer depuis six mois ?*

M. le Maire – *J'ose l'espérer.*

M. VALETTE – *Cela recoupe tous les coûts. Tout cela a été étudié avec beaucoup de précisions. Cela correspond à ce qui avait été annoncé pour la réalisation de cette opération qui, je vous le rappelle, englobe à la fois le Musée des Beaux-Arts de Tours et le Musée de la Ville de Richelieu. Il y a eu des groupements de commandes. Tout est englobé dans ces coûts. La liste cumulée de toutes les délibérations amène à ce coût.*

C'est une opération importante. En fait, il y aura des dépôts permanents au Musée des Beaux-Arts d'œuvres qui sont pour l'instant et qui resteront la propriété du Musée de Versailles. C'est une opération intéressante au plan du contenu du Musée des Beaux-Arts.

M. le Maire – *Merci de ces précisions.*

M. LEBRUN – *RICHELIEU porte bien son nom.*

(rires)

M. le Maire – *RICHELIEU ou Versailles, c'est comme vous voulez.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Les musées d'Orléans et de Tours, en concertation avec la Ville de Richelieu, ont décidé de s'associer afin d'organiser une exposition consacrée aux décors et aux collections du cardinal de Richelieu acquis et commandés pour l'ornement de son château familial en Touraine. Elle s'intitulera « Richelieu à Richelieu » et sera présentée en concomitance dans chaque établissement du 12 mars au 13 juin 2011.

Cette exposition se donne pour objectif de réunir les pièces les plus insignes de la collection de peintures, de sculptures, d'objets d'art et de mobilier afin de reconstituer les ensembles les plus prestigieux de ce château. Les œuvres d'art sélectionnées proviennent de collections publiques françaises, européennes et américaines.

Cette exposition nécessitera une prestation de service pour le transport des œuvres d'art sur le territoire national.

Pour l'exécution de cette prestation, un appel d'offres ouvert a donc été lancé conformément aux articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 8 décembre 2010, a procédé au jugement des offres, compte tenu des critères inscrits à l'article 6 du règlement de la consultation :

- prix des prestations (pondération 40 %),
- qualité des moyens matériels mis en œuvre par le candidat pour l'exécution du transport des œuvres d'art (pondération 40 %),
- qualification et compétences des intervenants proposés pour l'exécution de la mission (pondération 20 %).

Dans ces conditions, après jugement de la Commission d'Appel d'Offres et avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché après appel d'offres ouvert relatif au transport des œuvres d'art sur le territoire national, à passer avec BOVIS Transport S.A. moyennant la somme de 55 432,28 €T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit marché au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 322, article 6241, opération 0000980, Service gestionnaire CMBA ».

**ADOPTE PAR 52 VOIX
CONTRE 3.**

N° 61 – Fêtes de Jeanne d'Arc 2011. Approbation des redevances d'occupation temporaire et révocable du domaine public pour les exposants de la fête médiévale et du marché médiéval.

M. GABELLE – *Dans le cadre de la fête médiévale à l'Ile Charlemagne le 1^{er} mai 2011, il vous est proposé :*

- *d'approuver les redevances pour occupation temporaire du domaine public,*
- *d'approuver le contrat type d'occupation temporaire révocable du domaine public,*
- *et de déléguer M. le Maire à toutes ces opérations,*

pour la bonne réussite de la manifestation initiée en 2003.

M. le Maire – *Cela ne nous rajeunit pas M. GABELLE !*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Chaque année, Orléans commémore la délivrance de la Ville par Jeanne d'Arc au travers d'événements officiels et festifs, du 29 avril au 8 mai.

Des exposants à vocation commerciale seront présents à la fête médiévale, organisée le 1^{er} mai 2011, sur la base de loisirs de l'Ile Charlemagne et au marché médiéval, organisé du 6 au 8 mai 2011, sur le site du Campo Santo.

En application du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, compte tenu des surfaces mises à disposition et des moyens techniques mis en œuvre par la Ville facilitant l'accueil de ces activités temporaires dans le cadre de l'organisation de l'événement, il est proposé de mettre en place des redevances d'occupation du domaine public pour les Fêtes de Jeanne d'Arc 2011.

Un contrat d'occupation temporaire et révocable du domaine public sera proposé par la Ville, organisatrice de ces manifestations, à la signature des exposants définissant les engagements de chacune des parties.

Les redevances 2011 font l'objet du tableau annexé à la présente délibération.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les redevances pour occupation temporaire du domaine public à appliquer aux exposants présents sur la fête médiévale et sur le marché médiéval lors des Fêtes de Jeanne d'Arc 2011, telles qu'elles sont détaillées dans le tableau annexé ;

2°) approuver le contrat type d'occupation temporaire et révocable du domaine public pour les Fêtes de Jeanne d'Arc 2011 pour ces manifestations ;

- Séance du vendredi 17 décembre 2010 -

3°) déléguer M. Le Maire pour signer les contrats à venir et à accomplir les démarches nécessaires à cet effet ;

4°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, fonction 024, article 7336, Service gestionnaire CEVE, Programme 0000832 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

FETES DE JEANNE D'ARC 2011
Redevances d'occupation temporaire et révoicable du domaine public

Manifestations/ Lieux	2011		Durée	Redevances arrondies net de TVA/jour en 2010	Redevances arrondies net de TVA/jour en 2011	Augmentations net par rapport à 2010
	Espaces ou linéaires mis à disposition sans abri fourni par la Ville					
Fête médiévale Ile Charlemagne	Exposant non alimentaire - F1 = linéaire de 5 m maximum	1 ou 2 jour(s)	32 €	33 €	3,13%	
	Exposant alimentaire hors buvettes et tavernes - F2 = linéaire de 5 m maximum	1 ou 2 jour(s)	32 €	33 €	3,13%	
	Exposant alimentaire buvettes et tavernes - F3 = linéaire de 8 m maximum	1 ou 2 jour(s)	52 €	53 €	1,92%	
	Exposant non alimentaire - A1 = module de 3 x 2 m sous arcades ou 4 x 3 m sur la pelouse	3 jours	91 €	93 €	2,20%	
Marché médiéval Campo Santo	Exposant non alimentaire - A2 = module de 4 x 2 m sous arcades ou 5 x 3 m sur la pelouse	3 jours	121 €	123 €	1,65%	
	Exposant non alimentaire - A3 = module de 5 x 2 m sous arcades ou 6 x 3 m sur la pelouse	3 jours	153 €	156 €	1,96%	
	Exposant non alimentaire - A4 = module de 7x 3 m sur la pelouse	3 jours	173 €	178 €	1,73%	
	Exposant alimentaire - B1 = module de 3 x 2 m sous arcades ou 4 x 3 m sur la pelouse	3 jours	128 €	128 €	1,59%	
	Exposant alimentaire - E2 = module de 4 x 2 m sous arcades ou 5 x 3 m sur la pelouse	3 jours	158 €	161 €	1,90%	
	Exposant alimentaire - B3 = module de 5 x 2 m sous arcades ou 6 x 3 m sur la pelouse	3 jours	188 €	192 €	1,59%	
	Exposant alimentaire - B4 = module de 7x 3 m sur la pelouse	3 jours	220 €	224 €	1,82%	
	Supplément angle, exposant alimentaire ou non alimentaire, tout module confondu	3 jours	nouveau	20 €	nouveau	
Exposant gagnant le concours de la plus belle échoppe	3 jours	gratuité	gratuité	gratuité		
Villes ou associations invitées assurant la promotion de leurs activités et participant à l'animation du site et/ou des Fêtes de Jeanne d'Arc dans le cadre d'un contrat	3 jours	gratuité	gratuité	gratuité		

N° 62 – Monde Combattant. Aide exceptionnelle pour la restauration du Monument aux Morts de Vauquois.

M. MOITTIE – *M. le Maire, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3 000 € à la Fondation du Patrimoine-délégation Lorraine au profit de la commune de Vauquois qui envisage la restauration de son Monument aux Morts, dans la perspective de la commémoration du centenaire de la Première Guerre Mondiale. Vauquois est une commune filleule de guerre d'Orléans.*

Cette opération se chiffre à environ 18 500 €. La commune, avec différents souscripteurs, a récolté 11 000 € à la date d'aujourd'hui. Elle attend encore quelques rentrées. Les 3 000 € que nous proposons vont se multiplier par deux et faire 6 000 € en passant par le canal de la Fondation du Patrimoine et permettent donc à la commune d'envisager son opération.

C'est une décision dont la Ville d'Orléans s'honorerait.

M. le Maire – *Que puis-je dire ? Je disais en aparté exactement la même chose au Directeur Général des Services. Puisque nous devons nous honorer, je vous propose de vous consulter. Qui est pour que nous nous honorions de cette délibération ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité.*

M. MOITTIE, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« La commune de Vauquois, petit village d'une trentaine d'habitants situé dans le département de la Meuse (arrondissement de Verdun, canton de Varennes-en-Argonne, région Lorraine), fait appel à sa marraine de guerre, Orléans, dont le parrainage date du 25 août 1919, pour l'aider au financement de la restauration de son Monument aux Morts dont le montant s'élève à 18 500 €.

Le Monument, construit en 1927, n'a fait l'objet d'aucune restauration jusqu'à maintenant et se trouve bien endommagé. Dans la perspective des cérémonies du centenaire de la Première Guerre Mondiale, la commune de Vauquois souhaite lancer ce programme de restauration pour son Monument, témoin des victimes civiles et militaires tombées sur le champ d'honneur de Vauquois.

Il est très important que toutes les générations dont les familles ont été endeuillées durant ces années de guerre se souviennent et perpétuent la mémoire des victimes qui ont défendu leur pays et tenter de sauver la paix.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) attribuer une subvention exceptionnelle de 3 000 € à la Fondation du Patrimoine-délégation Lorraine au profit de la commune de Vauquois ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 025, article 6574, Service gestionnaire DREP ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

ESPACE PUBLIC

N° 63 – Déploiement de système de contrôle automatique de franchissement de feux rouges. Approbation d'une convention d'installation et de maintenance des dispositifs à passer avec l'Etat.

Mme CHERADAME – *M. le Maire, il s'agit d'approuver une convention à passer avec l'Etat concernant l'installation et la maintenance des dispositifs de contrôle automatisé. Je vais vous donner la liste des carrefours. Il y a cinq carrefours à Orléans, donc à vos stylos :*

- *carrefour avenue Roger Secrétain/rue Basse Mouillère,*
- *carrefour rue du faubourg Saint-Vincent/rue de l'Argonne,*
- *carrefour boulevard Saint-Euverte/rue de Bourgogne,*
- *carrefour avenue Jean Zay/place du Champ Saint-Marc,*
- *carrefour rue du faubourg Bannier/rue de la Gare/boulevard de Châteaudun.*

J'espère que vous avez bien noté. Donc ne pas griller les feux sur ces carrefours, ils vont être équipés de contrôle automatisé.

M. le Maire – *Si on peut éviter de griller les autres aussi !*

(rires)

M. LEBRUN – *Pour les feux oranges cela se passe comment ?*

M. le Maire – *Cela va créer des litiges. Cela dépend si l'orange est mûr ou pas. M. GABELLE a une expérience en la question ? Mme CHERADAME, que se passe-t-il sur le feu orange ? Eclairiez-nous ?*

Mme CHERADAME – *A priori on ne se fait pas flasher car en fait le dispositif se met en place par un système de boucle. Il faut avoir franchi le feu et la verbalisation se fait si on a passé au rouge.*

M. le Maire – *Je ne donnerai pas la parole à M. MARTIN. Vous n'avez pas la parole M. MARTIN. Je vous consulte. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vous êtes tous pour. Après pas d'intervention auprès de M. MONTILLOT !*

Mme CHERADAME, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Afin de poursuivre la lutte contre l'insécurité routière, l'Etat a décidé le déploiement de dispositifs de contrôle automatisé de l'infraction de franchissement de feux rouges sur le territoire national entre 2010 et 2012.

Cette mesure de sécurité routière vise notamment à promouvoir une conduite apaisée en agglomération.

Plusieurs sites d'implantation ont été proposés dont la faisabilité a été étudiée sur place en juin 2010 avec les services de l'Etat, de la Ville et l'entreprise mandatée par l'Etat. Finalement, cinq sites ont été retenus :

- carrefour avenue Roger Secrétain (R.D. 2020)/rue Basse Mouillère (sens nord-sud),
- carrefour rue du faubourg Saint-Vincent (R.D. 97)/rue de l'Argonne (sens sud-nord),
- carrefour boulevard Saint-Euverte/rue de Bourgogne (sens nord-sud),
- carrefour avenue Jean Zay/place du Champ Saint-Marc (sens ouest-est),
- carrefour rue du faubourg Bannier/rue de la Gare/boulevard de Châteaudun (sens sud-nord).

Une convention a donc été établie entre la Ville et l'Etat afin de déterminer les obligations respectives des parties en vue de l'installation et de la maintenance des dispositifs de contrôle automatisé de franchissement des feux rouges (E.T.F.R.).

Elle fixe notamment les conditions dans lesquelles :

- la collectivité accueille les équipements de l'Etat sur des sites désignés,
- l'Etat intervient pour réaliser les travaux et assurer l'exploitation et la maintenance des E.T.F.R., les armoires des radars sont installées aux emplacements définis par la Ville en tenant compte des circulations douces et de la qualité de l'insertion urbaine. Les équipements respectent la charte de mobilier urbain qui sont régulièrement entretenus et nettoyés par l'Etat ;
- l'Etat occupe le domaine public pour y exploiter des dispositifs E.T.F.R., sans versement de redevance conformément à l'article L 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
- l'Etat procède au démontage des équipements et à la remise en état des sites en cas de modification de voirie ou d'abandon du dispositif de contrôle automatisé de franchissement des feux rouges, ou de non reconduction de la présente convention ;
- - Durée de la convention : la présente convention est conclue pour une durée de cinq ans avec tacite reconduction. L'une des parties peut refuser la reconduction de la convention en adressant à l'autre une lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de six mois avant la date d'échéance ;
- Responsabilités : l'Etat est responsable de tous dommages ou dégâts causés directement et exclusivement par la mise en place et l'exploitation des ouvrages E.T.F.R. et de leur activité, tant envers la collectivité qu'envers les tiers ;
- Impacts des équipements sur le domaine public :
 - l'Etat prend en charge les travaux de remise en état des espaces publics lors de la pose du mât, des boucles de détection, de la ligne d'effet de feux... (fourniture, installation et maintenance du dispositif) ;

• en revanche, si des travaux annexes sont nécessaires au bon fonctionnement du dispositif pour permettre une meilleure visibilité et lisibilité (déplacement d'un panneau de signalisation masquant le feu, mise au norme des feux tricolores, élagage des branches, maîtrise des stationnements sauvages...), la collectivité les prendra en charge avec toutefois un veto sur le déplacement d'arbres ou l'élagage mettant en péril le sujet ;

- En ce qui concerne le branchement électrique du radar, l'Etat fournira une estimation du coût supplémentaire de consommation électrique des équipements, indispensable pour l'établissement du bilan carbone de la Ville.

Après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec l'Etat relative à l'installation et la maintenance des dispositifs de contrôle automatisé de franchissement de feux rouges (E.T.F.R.), afin de déterminer les engagements des parties, pour une durée de cinq ans renouvelable ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 64 – Z.A.C. Sonis. Dénomination d'une voie et d'une place.

M. MOITTIE – *M. le Maire, il s'agit d'une modification mineure de dénomination de voie dans la Z.A.C. Sonis, à la suite d'échanges qui ont eu lieu avec différentes associations patriotiques.*

Il est donc proposé de dénommer définitivement :

- *place d'Armes la place publique qui est au cœur du quartier,*
- *et allée du 2^{ème} Régiment de Hussards la petite section de la rue de Loigny entre le boulevard de Châteaudun et la place d'Armes.*

M. le Maire – *Cela suscite toujours beaucoup de débats. M. CHAPUIS, M. LEBRUN.*

M. CHAPUIS – *Il est important, en effet, d'inscrire dans les dénominations de voies le passé militaire d'Orléans. Comme vous nous aviez sollicité, il y a quelques Conseil Municipaux, pour faire des propositions sur le passé militaire, je demanderai à M. MOITTIE peut-être d'envisager une rue du Capitaine Alfred DREYFUS qui a fini sa carrière à Orléans. Il a eu la Légion d'Honneur qui lui a été remise à Orléans. A l'époque, les médias locaux l'avaient complètement boudé. Cela pourrait être honorifique pour Orléans de pouvoir, pourquoi pas très prochainement, mettre une place ou une rue au nom du Capitaine Alfred DREYFUS. Merci de votre écoute.*

M. le Maire – *Il n'a d'ailleurs pas terminé sa carrière comme capitaine. Il était lieutenant colonel...*

M. CHAPUIS – *Lieutenant colonel à Orléans. Il a eu cette promotion à Orléans. Il était responsable du parc matériel d'artillerie.*

M. le Maire – *Il devait être d'ailleurs sur le quartier Sonis.*

M. CHAPUIS – *Tout à fait. C'était sur ce quartier-là. C'était rue du Commandement du Parc d'Artillerie.*

M. le Maire – *M. MOITTIE prend en compte cette demande. Effectivement c'est quelque chose qui a été assez occulté. Vous avez raison de le dire.*

M. LEBRUN – *Nous voterons pour cette délibération car les noms proposés sont liés à l'identité du quartier. Mais dans le même temps je voulais rappeler qu'on a fait des propositions de noms, que je vous les ai envoyées, avec argumentation à l'appui. Vous avez l'air de dire que ce n'est pas impossible que cela se fasse un jour. Si cela pouvait se faire avant la fin du mandat, ce serait bien.*

M. le Maire – *Il faut qu'il y ait des rues. Il faut que M. CARRE investisse dans ces Z.A.C.*

M. CARRE – *Pas de problème.*

M. le Maire - *Tout cela se fait sur un moyen terme. Effectivement la proposition DREYFUS se tient tout à fait.*

M. MOITTIE, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Par délibérations des 31 mars 2006 et 18 juin 2010, le Conseil Municipal a décidé de procéder aux dénominations de la place d'Armes et des rues de la Z.A.C. Sonis.

Suite aux échanges qui ont eu lieu avec les associations patriotiques, un accord a été trouvé pour un schéma global de dénomination des voies et place de la Z.A.C. Sonis en conservant la mémoire de son histoire militaire.

C'est pourquoi, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder aux dénominations suivantes :

- allée du 2^{ème} Régiment de Hussards, pour la section de l'actuelle rue de Loigny située entre le boulevard de Châteaudun et la place d'Armes ;

- place d'Armes, pour la place publique, ancienne place d'Armes de la caserne, située à l'extrémité ouest de l'Allée du 2^{ème} Régiment de Hussards ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 65 – Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Restaurant « La Terrasse ». S.A.R.L. Les Antiquaires. Approbation d'un avenant à la convention de mise à disposition.

Mme DE QUATREBARBES – *M. le Maire, il s'agit d'approuver l'avenant à passer avec la S.A.R.L. Les Antiquaires (La Terrasse du Parc) pour proroger la convention de mise à disposition des locaux à usage de restaurant pour une durée de trois ans.*

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville dispose au Parc Floral de La Source, Orléans-Loiret de locaux à usage de restaurant.

Par délibération du 29 février 2008, le Conseil Municipal a approuvé une convention d'occupation précaire et révocable du domaine public par laquelle la Ville a mis à la disposition de l'E.U.R.L. Kévin ces locaux à usage de restaurant, pour une durée de 3 ans.

Conformément à l'article 10 de la convention, il est proposé de la proroger une fois pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2011, par avenant à passer avec la S.A.R.L. Les Antiquaires (La Terrasse du Parc) – ex E.U.R.L. Kévin – définissant les modalités d'actualisation de la convention.

L'occupation du domaine public est soumise à redevance domaniale mensuelle du 1^{er} janvier au 31 décembre. Les loyers seront actualisés au 1^{er} janvier de chaque année selon la moyenne de l'indice du coût de la construction. En cas de retard dans le paiement de la redevance, les sommes non réglées seront majorées d'intérêts moratoires. Les charges relatives à la fourniture d'énergie et de fluide du restaurant seront prises en charge par l'occupant.

A l'expiration du présent avenant, l'occupant devra évacuer les lieux occupés et les remettre en état à ses frais. Tous les travaux d'embellissement éventuellement réalisés par l'occupant resteront acquis à la Ville sans aucune contrepartie financière.

Après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant à passer avec la S.A.R.L. Les Antiquaires (La Terrasse du Parc) prorogeant la convention de mise à disposition des locaux à usage de restaurant au Parc Floral de La Source Orléans-Loiret, pour une durée de 3 ans ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ledit avenant au nom de la Ville ;

3°) imputer les recettes correspondants sur les crédits inscrits au budget de la Ville.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 66 – Enfouissement des réseaux. Interventions sur le domaine privé. Approbation d'une convention type avec les particuliers.

Mme DE QUATREBARBES – *C'est une convention à passer avec les particuliers qui sont concernés par une intervention sur leur propriété, ceci dans le cadre des travaux d'enfouissement de réseaux électriques.*

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre des travaux d'enfouissement de réseaux électriques réalisés à l'occasion de la requalification complète d'une rue, la Ville, maître d'ouvrage et agissant en qualité d'autorité concédante du service de distribution d'électricité, est parfois amenée à devoir procéder à l'enfouissement des câbles, à l'implantation de poteaux, ou à la pose d'armoires sur le domaine privé ouvert (venelles, voies privées et murs de clôture).

Ainsi, afin de pouvoir mener à bien ces travaux, un projet de convention type à signer avec les propriétaires a été rédigé.

La convention stipule avec précision le lieu d'implantation des réseaux et la nature des travaux qui seront effectués.

Il est également fait mention des conditions de transformation des constructions existantes, des conditions de servitude qui ne donnent pas droit au versement d'indemnité, et des conditions de réparation des dommages causés à la propriété.

Après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention type à passer avec les propriétaires concernés par une intervention sur leur propriété dans le cadre de travaux d'enfouissement de réseaux électriques ;

2°) autoriser M. le Maire à signer au nom de la Ville les conventions à intervenir ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

RELATIONS HUMAINES

N° 67 – Personnel municipal. Approbation d'un avenant au protocole d'accord intersyndical pour l'amélioration des conditions de travail et de rémunération des agents de la Ville.

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit d'une délibération importante puisque c'est l'avenant au protocole d'accord que nous avons passé fin 2009 avec les organisations syndicales. L'avenant permet d'aller au-delà des engagements qui avaient été pris en 2009, grâce à un effort supplémentaire de la Ville et grâce à un effort aussi, je tiens à le saluer, du C.O.S. qui participe financièrement à cet effort.*

Cet effort va nous permettre de faire plusieurs choses :

- *d'augmenter le régime indemnitaire des agents de catégorie C. A la Ville d'Orléans c'est 8 800 agents,*
- *en 2010 un versement exceptionnel de régime indemnitaire pour les catégories B,*
- *et d'augmenter nos ratios de promotion pour pouvoir permettre aux agents de dérouler des carrières plus rapidement,*
- *nous avons l'an passé adhéré au C.N.A.S. pour une année. Il vous est proposé de renouveler cette adhésion qui satisfait nos agents en matière d'action sociale.*

Je précise que cet avenant au protocole a été adopté à l'unanimité ce matin au C.T.P. de la Ville.

Mme PILET-DUCHATEAU – *Je voudrais dire que cette délibération est très importante. D'abord c'est un travail très important de concertation avec les organisations syndicales et la Ville. Il y a une progression constante en ce qui concerne l'amélioration et c'est très important.*

Le budget que nous avons voté tout à l'heure est tout à fait rassurant. Je voudrais quand même dire que tout le monde se plaint, tout le monde hurle, tout le monde crie. Nous avons eu des nouvelles...

(protestations provenant des bancs du groupe communiste et progressiste)

Mme PILET-DUCHATEAU – *Je m'excuse, je ne vous ai pas interrompu. Nous avons des nouvelles de la Roumanie. On a quand même osé diminuer le salaire d'un roumain de 20 %. Nous avons eu des nouvelles de Tarragone, on a diminué les salaires des fonctionnaires de 20 %. Je n'ai pas vu de diminution des salaires à la Ville d'Orléans sur les fonctionnaires.*

M. le Maire – *Merci Mme PILET-DUCHATEAU. Effectivement, c'est ce que l'on a expliqué tout à l'heure. On est dans une perspective, enfin ce n'est pas une perspective, c'est une évolution de rattrapage et d'amélioration de la situation des agents de la Ville. Je me joins au remerciements prononcés par Mme Muriel SAUVEGRAIN à propos du C.O.S. Il y a vraiment eu une discussion très fructueuse, chacun dans le respect des uns et des autres pour trouver je pense cette solution qui est vraiment bénéfique pour tout le monde à commencer par les agents.*

Je suis très heureux de l'esprit qui a présidé à tout cela. Encore une fois, le C.O.S. fait un effort très substantiel de ce point de vue là, je tiens vraiment à le dire, non seulement sur l'aspect financier mais également sur son organisation, sur sa gestion interne et sur l'ensemble de ce qui a été fait.

On arrive à quelque chose qui, je crois, est vraiment très, très bien. Je remercie également Mme Muriel SAUVEGRAIN qui a conduit tout cela, et au delà avec la réorganisation des Services, avec l'ensemble des négociations sur le protocole initial. Donc vraiment je trouve que les choses ont vraiment bien évolué.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Conseil Municipal du 23 octobre 2009 a approuvé le protocole d'accord entre la Ville d'Orléans et les quatre organisations syndicales (C.F.D.T., F.O., F.A.F.P.T., C.G.T.) représentant le personnel. Les mesures mises en œuvre permettent d'augmenter le pouvoir d'achat des agents, de maintenir une évolution de carrière sur l'ensemble de la vie professionnelle et d'assurer une protection sociale pour tous. Dans ce cadre, il est proposé un avenant afin de réévaluer les engagements pris initialement et de confirmer la volonté commune de la Ville et des représentants du personnel d'offrir de meilleures conditions de travail et de rémunération.

Parallèlement, le périmètre du C.O.S. a été redéfini et la Ville a adhéré pour ses agents au Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.). De ce fait, au cours de l'année 2010, le C.O.S. a procédé à la vente de ses biens et le Bureau du C.O.S. a proposé de participer financièrement aux côtés de la Ville à l'amélioration des conditions de vie des agents.

Un avenant au protocole proposant une réévaluation des engagements de 2011 à 2014 a été redéfini en tenant compte de la proposition de partenariat du C.O.S. aboutissant à un ensemble de mesures en faveur du pouvoir d'achat des personnels de la Ville.

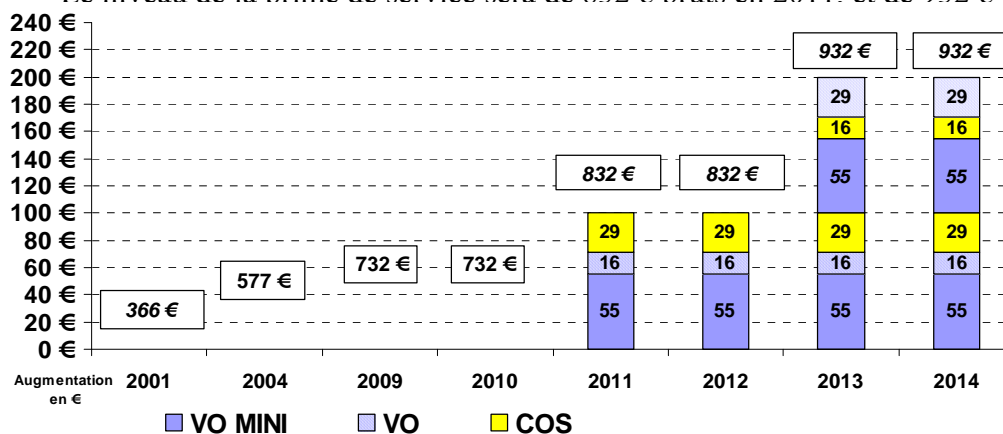
Cet avenant confirme l'échéancier des engagements jusqu'en 2014.

1) Revalorisation de la prime de service pour les agents de catégorie C

Il est proposé une revalorisation de la prime de service pour les agents de catégorie C cofinancée par la Ville et le C.O.S. selon les modalités prévues ci-dessous :

- de + 100 € bruts en 2011
- de + 100 € bruts en 2013

Le niveau de la prime de service sera de 832 € bruts en 2011, et de 932 € bruts en 2013.



2) Versement, en 2010, d'un complément indemnitaire exceptionnel en faveur des agents de catégorie B dont le régime indemnitaire mensuel est inférieur à 220 € bruts dans l'attente des réévaluations indiciaires prévues. Il s'élèverait à 155 € bruts.

Ce complément est indépendant de la prime exceptionnelle des catégories B instituée par délibération du 8 juillet 2005. Il avait fait l'objet d'une délibération du 23 octobre 2009.

Il concerne les cadres d'emplois suivants, sous réserve de la limite de 220 € sus-énoncée :

- rédacteurs territoriaux (imputation sur I.F.T.S. ou I.A.T.),
- animateurs territoriaux (imputation sur I.F.T.S. ou I.A.T.),
- assistants et assistants qualifiés de conservation du patrimoine et des bibliothèques (imputation sur I.F.T.S. ou I.A.T.),
- éducateurs éducation physique et sportive (imputation sur I.F.T.S. ou I.A.T.),
- éducateurs de jeunes enfants (imputation sur l'indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires),
- assistants socio-éducatifs (imputation sur l'indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires),
- assistants et les assistants spécialisés d'enseignement artistique (imputation sur la part modulable de l'indemnité de suivi et d'orientation).

Ce complément sera imputé sur les primes ci-dessus énoncées.

3) Amélioration du déroulement de carrière des agents

Un dispositif est proposé en complément des mesures déjà actées pour les plus bas salaires en 2010. Le ratio promu / promouvables fixé à 100 % après examen professionnel et 50 % à l'ancienneté pour l'accès aux échelles 4 et 5 est prorogé jusqu'en 2012.

Un dispositif complémentaire vient élargir celui qui avait été approuvé par délibération du Conseil Municipal du 27 novembre 2009, et qui visait principalement les ratios d'accès aux échelles 4 et 5 en catégorie C :

- conditions d'accès de l'échelle 5 à l'échelle 6 (par exemple adjoint technique principal de 2^{ème} classe à adjoint technique principal de 1^{ère} classe) :

Le ratio sera porté à 30 %, au lieu de 20 % actuellement, sur les années 2011 et 2012.

- agents de maîtrise principaux :

Le ratio promu / promouvables est maintenu à 100 % pour le grade d'agent de maîtrise principal (objet d'une délibération du 23 octobre 2009).

Dans les limites de ces ratios, la promotion des agents reste soumise comme pour tout avancement de grade à la manière de servir des agents. Cette condition de valeur professionnelle est appréciée dans les entretiens individuels d'évaluation, selon les critères et les principes ci-dessus rappelés.

Il est à noter qu'en 2010 le ratio global s'élève à 40 % contre 23 % en 2008.

4) La participation à l'aide sociale mutualiste

La Ville s'est engagée en 2012 à étendre sa participation aux cotisations de ses agents. Pour mémoire, sa participation comprise entre 15 et 25 % du montant moyen de la cotisation, est plafonnée à 400 000 €.

Sur la base des études financières réalisées dans le cadre d'une labellisation des mutuelles, une participation de 153 € bruts par an et par agent serait prévue. Cette participation serait versée pour tous les agents permanents quel que soit leur temps de travail. Cette mesure sera cofinancée par la

Ville et le C.O.S. Le choix entre labellisation et référencement se fera après parution des décrets attendus début 2011.

2011	2012	2013	2014
<p>→ <u>Augmentation du Régime indemnitaire Catégorie C :</u></p> <p>✓ + 100 € brut soit 832 € brut/agent dont 29 € du COS</p> <p>→ <u>Intégration des indemnités statutaires :</u> étude en 2011 de la <u>forfaitisation des indemnités de travaux pénibles et insalubres à coûts constants</u></p> <p>✓ <u>maintien des procédures actuelles</u></p> <p>→ <u>Amélioration des conditions de passage de l'échelle V à VI</u></p> <p>✓ <u>ratio porté de 20 % à 30 % sur 2 ans</u></p> <p>→ <u>Amélioration des conditions de passage : de l'échelle IV à V :</u></p> <p>✓ <u>ratio à 50 % à l'ancienneté et 100 % après examen professionnel</u></p>	<p>→ <u>Participation employeur pour la mutuelle :</u></p> <p>A hauteur de 15 % à 25 % sur les cotisations dans la limite de 400 000 €</p> <p>✓ <u>soit 153 € /an /agent permanent dont la moitié par le COS</u></p> <p>✓ <u>Aide par le COS à l'adhésion à une 1ère complémentaire santé</u></p> <p>→ <u>Amélioration des conditions de passage : de l'échelle IV à V :</u></p> <p>✓ <u>ratio à 50 % à l'ancienneté et 100 % après examen professionnel</u></p>	<p>→ <u>Augmentation du Régime indemnitaire Catégorie C :</u></p> <p>✓ + 100 € brut /agent dont 16 € du COS</p> <p>→ <u>Montant total prime de service des agents de catégorie C :</u></p> <p>932 € brut/agent</p>	<p>Maintien des engagements</p> <p>Ville d'Orléans et COS sur le régime indemnitaire et l'aide sociale mutualiste</p>

L'ensemble des engagements de l'avenant au protocole du 26 octobre 2009 est présenté selon l'échéancier suivant et acté dans le cadre de la convention.

Ces mesures confirment l'engagement de la Ville d'offrir de meilleures conditions matérielles et financières aux agents.

Le comité d'évaluation, réunissant les représentants de la Ville en charge des Relations Humaines et les représentants des organisations syndicales signataires du présent avenant au protocole, se réunira une fois par an au minimum pour faire le bilan et le suivi de ces engagements. Un suivi budgétaire sera réalisé chaque année.

Après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant au protocole d'accord du 26 octobre 2009 à passer avec les organisations syndicales visant à améliorer les conditions de travail et de rémunération des agents de la Ville ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ledit avenant au nom de la Ville ;

3°) autoriser le versement du complément indemnitaire exceptionnel aux agents de catégorie B dans les conditions définies ci-dessus ;

4°) **fixer un ratio promus/promouvables à hauteur de 50 % à l'ancienneté et à 100 % après examen professionnel pour les agents remplissant les conditions d'accès à l'échelle 5 jusqu'en 2012,**

5°) **fixer un ratio promus/promouvables à hauteur de 30 % pour les agents remplissant les conditions d'accès à l'échelle 6, et ce pendant une durée de 2 ans (2011-2012) ;**

6°) **autoriser M. le Maire à renouveler l'adhésion de la Ville au Comité National d'Action Sociale à compter du 1^{er} janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2014 ;**

7°) **imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 020, article 64111, Service gestionnaire HVIP ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 68 – Action sociale pour le personnel. Approbation d'une convention.

Mme SAUVEGRAIN – *L'année dernière nous avons signé une convention pour un an, le temps au C.O.S. de mettre en place ses actions dans son nouveau périmètre. Aujourd'hui nous sommes dans des relations de confiance et donc nous repartons pour une convention pour quatre ans avec la définition des missions et aussi, c'est dans cette convention, cela va permettre au C.O.S. de reverser au profit des agents une partie de son actif et de pouvoir sur la partie mutuelle, mettre le pied à l'étrier aux agents qui n'auraient pas les moyens au début d'aller vers une mutuelle, c'est une demande très forte des organisations syndicales.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La loi du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique définit désormais l'action sociale comme « collective ou individuelle visant à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles ».

Le Conseil Municipal a délibéré le 23 octobre 2009 sur l'adhésion de la Ville au Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.) à compter du 1er janvier 2010.

Afin de maintenir le lien social entre les agents, le périmètre des actions du Comité des Œuvres Sociales (C.O.S.) est redéfini précisément, avec des prestations de proximité.

Cette première année de fonctionnement a constitué une phase transitoire qui a permis au C.O.S. d'asseoir son nouveau périmètre d'intervention. La Ville et le C.O.S. souhaitent, au terme de cette année, s'engager de façon plus durable dans leur nouveau cadre de collaboration, aussi est-il proposé qu'une nouvelle convention soit signée pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2014.

La convention prévoit que les actions menées par le C.O.S. en 2010 sont maintenues. Par ailleurs, des modalités de fonctionnement entre la Mairie d'Orléans et le C.O.S. sont affinées dans la nouvelle convention et de nouveaux champs d'action ont été identifiés.

Ainsi l'objet de cette convention est :

- de déterminer le périmètre d'actions et de prestations du C.O.S., ainsi que les moyens mis à disposition,

- de préciser les conditions dans lesquelles la Ville apporte son concours à la réalisation des objectifs poursuivis par l'association.

I - Le périmètre d'actions et de prestations du C.O.S. :

Afin de répondre au mieux aux besoins des bénéficiaires, le C.O.S. s'engage à réaliser les actions locales suivantes, en complément des prestations sociales offertes par le C.N.A.S. :

1. Organiser le spectacle de Noël ;
2. Maintenir des activités de loisirs actuellement portées par les sections existantes ou proposer de nouvelles activités de loisirs, sans financement supplémentaire ;
3. Verser sur demande du service social de la Ville, qui en évaluera la nécessité, des aides exceptionnelles ou maladie aux agents en difficulté momentanée qui doivent faire face à des dépenses ou à des situations exceptionnelles. A cet effet la Commission d'Action Sociale créée en 2010 est maintenue. Cette Commission statuera sur les situations non prises en compte par le C.N.A.S. ;
4. Verser en 2012 et 2013, sur proposition du service social de la Ville qui en évaluera la nécessité, des aides exceptionnelles aux agents en difficulté pour les inciter à la première adhésion aux mutuelles complémentaires santé. Ces situations seront étudiées dans le cadre de la Commission d'Action Sociale. Le montant de cette aide est estimé à 30 000 € sur deux ans ;
5. Assurer la gestion des prêts déjà consentis aux agents jusqu'à la dernière échéance prévue en novembre 2013 et ne plus accorder de nouveaux prêts ;
6. Assurer la transition relative à la gestion des garanties obsèques complémentaires auprès de l'organisme Garantie Obsèques, dans les meilleures conditions ;
7. Terminer la vente des sites de vacances lui appartenant et tenir la Ville informée des transactions immobilières engagées ;
8. Prendre en charge à hauteur de 50 % le montant de la location d'une salle gérée par la Ville à l'occasion du mariage ou d'un P.A.C.S. de l'agent ou de son enfant ;
9. Mener des actions de prévention, aux côtés de la Ville, au bénéfice de ses agents. Le C.O.S. pourra participer à la mise en œuvre d'actions prévues dans le cadre du plan de prévention hygiène et sécurité de la Ville, contribuant à l'amélioration des conditions de travail et au bien-être de ses agents ;

10. Assurer le lien et la gestion des cotisations des retraités de la Ville souhaitant adhérer au CNAS.

Pour l'ensemble de ces actions, le C.O.S. s'engage à ne pas dépasser le montant annuel de dépenses initialement prévu (71 000 €) et à rendre compte de la bonne réalisation de la convention de partenariat.

Le C.O.S. s'engage en outre à verser à la Ville en 2011 une somme estimée à 721 452 € correspondant notamment à la vente des sites vacances et au solde de la subvention 2009 non utilisée.

Cette somme sera utilisée pour contribuer à la valorisation du régime indemnitaire des agents de catégorie C et participer à l'aide sociale mutualiste santé en faveur du personnel.

Elle sera identifiée sur une opération comptable de la Ville et servira exclusivement à l'action sociale des agents dans les conditions prévues par l'avenant au protocole d'amélioration des conditions de travail et de rémunération des agents de la Ville, tel que validé par le Conseil Municipal.

II - Nature et montant des prestations versées par la Ville :

La Ville s'engage à verser au C.O.S. chaque année, sous réserve du vote du budget, une subvention de 71 000 €.

Un accompagnement spécifique est prévu afin d'assurer la comptabilité et la gestion administrative du C.O.S., à hauteur maximale de l'équivalent d'un demi-poste.

Un crédit de 1 400 heures est accordé au personnel de la Ville pour participer aux différentes instances et actions du C.O.S. Le fonctionnement du C.O.S. sera donc basé sur le volontariat.

Un espace équivalent à ½ page dans le journal interne «Trait d'Union» sera réservé tous les deux mois aux informations du C.O.S. à destination des agents.

La Ville met à disposition du C.O.S. à titre gratuit deux bureaux situés au 10 rue Jeanne d'Arc ainsi qu'une cave rue Paul Fourché, pour la durée de la convention, afin de réaliser les actions qui lui sont dévolues.

La Ville met à disposition du C.O.S. les salles de réunion municipales, selon ses besoins et en fonction de leurs disponibilités.

La Ville adressera au C.O.S. mensuellement un état récapitulatif des retraités de la Ville, notamment ceux souhaitant adhérer au C.N.A.S., afin de s'assurer du recouvrement de la cotisation au C.N.A.S.

La Ville adressera au C.O.S. la liste des enfants de moins de 13 ans pour le spectacle de Noël.

La Ville offre un lieu unique d'information aux agents (informations sur les prestations C.N.A.S., C.O.S. et Ville), dans le cadre du service de l'action sociale de la Ville. Il est situé au sein du bâtiment municipal, place de l'Etape à Orléans.

Dans ce contexte, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de partenariat à passer avec le C.O.S. pour les années 2011 à 2014 prévoyant notamment le versement d'une subvention annuelle de 71 000 €, sous réserve du vote des budgets correspondants ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) approuver la participation financière du C.O.S. à hauteur de 721 452 €;

4°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 025, article 6574, Service gestionnaire HSOC ;

5°) imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 020, article 7718, Service gestionnaire HVIP ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 69 – Projet « Organisation de l'intercommunalité ». Constitution d'un service commun de documentation. Approbation d'une convention de mise à disposition de service à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit d'une convention de mise à disposition à passer avec l'Agglo pour la création d'un service commun de documentation.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La nouvelle organisation de l'intercommunalité, présentée au Conseil Municipal du 21 mars 2008, repose en partie sur la mutualisation des services, avec trois objectifs :

- être plus efficace au service des citoyens ;
- être plus efficient dans l'utilisation des moyens ;
- faciliter et simplifier les relations entre les services.

Dans ce contexte, a été décidée la constitution d'un service de documentation commun à la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (Agglo) et à la Ville d'Orléans, en regroupant les équipes au siège de la Communauté, au sein de locaux adaptés, en dotant le service d'un organigramme unique et en mettant en commun les moyens matériels.

Il est précisé que la plateforme documentaire ainsi créée et partagée entre la Ville et l'Agglo a vocation à être proposée à l'ensemble des communes de l'Agglo dès le 1^{er} janvier 2012.

Ce dispositif permet notamment de garantir, au sein de la Ville et de la Communauté d'Agglomération, une continuité du service s'agissant de fonctions qui étaient jusqu'à présent assurées par un seul agent de part et d'autre.

Il importe de souligner que cette organisation a été étudiée de manière collégiale et participative avec les agents concernés.

Sur le plan juridique, c'est le dispositif de la mise à disposition de services croisée ou réciproque qui paraît le plus adapté à la situation. Ce type de dispositif contractuel est déjà utilisé pour la Direction des finances et l'atelier de reprographie.

La convention proposée, à effet du 1^{er} janvier 2011, prévoit que l'agent du service de documentation de la Communauté d'Agglomération (½ poste à ce jour) relevant du grade d'assistant de conservation du patrimoine 1^{ère} classe (agent de catégorie B) est mis à disposition de plein droit de la Ville, à hauteur de 50 % de son temps de travail. Réciproquement, la Ville met à disposition de la Communauté d'Agglomération un adjoint administratif 2^{ème} classe (agent de catégorie C) à hauteur de 50 % de son temps de travail correspondant à un équivalent temps plein.

Compte tenu de la réciprocité de la mise à disposition de service, de l'équilibre global des effectifs spécifiquement affectés à la fonction « documentation » et de la masse salariale concernée, les frais de personnel ne donnent pas lieu à remboursement de la part de la structure bénéficiaire.

Il est également précisé dans la convention que la Ville ne remboursera pas de frais de fonctionnement concernant les locaux et ne versera aucune redevance d'occupation, les locaux affectés au service documentation commun étant ceux actuellement occupés par le service de la Communauté d'Agglomération.

La convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable par délibérations expresses.

Le principe de la passation d'une convention de mise à disposition de service pour la constitution d'un service de documentation commun entre la Ville d'Orléans et la Communauté d'Agglomération a fait l'objet d'une consultation des Comités Techniques des deux collectivités.

Dans ces conditions, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de mise à disposition de service pour la constitution d'un service de documentation commun entre la Ville d'Orléans et la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », dans les conditions indiquées ci-dessus ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville ».

**ADOPTE PAR 52 VOIX
CONTRE 3.**

N° 70 – Mutualisation des services. Mise à disposition du Système d'Information Géographique « S.I.G.O.R. » auprès de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». Approbation d'une convention.

Mme SAUVEGRAIN – *C'est le renouvellement de la convention de mise à disposition pour le S.I.G.O.R.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Communauté de Communes de l'agglomération orléanaise avait souhaité se lancer dans la création et l'exploitation d'un système d'information géographique (S.I.G.) communautaire, alors que certaines de ses communes membres avaient déjà mis en œuvre un tel outil, limité à leur territoire propre. L'agglomération n'était donc que partiellement couverte et il avait paru indispensable d'achever ce travail au niveau de l'E.P.C.I., du fait de l'exercice de nouvelles compétences, notamment en matière d'aménagement de l'espace.

C'est ainsi que la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », en vertu de ses statuts, exerce la compétence facultative exclusive de « création et exploitation d'un S.I.G. communautaire », puisque le 1^{er} projet d'agglomération 2001-2008 avait confirmé l'implication de l'E.P.C.I. dans ce projet.

Une première convention de mise à disposition de service, mutualisant partiellement le « S.I.G.O.R. » de la Ville d'Orléans au bénéfice de la Communauté d'Agglomération, a été conclue en 2005.

Cette première convention a pris fin le 31 décembre 2008 ; elle a été renouvelée par délibération du 19 décembre 2008 pour l'année 2009, puis par délibération du 18 décembre 2009 pour l'année 2010.

Elle a donné lieu aux versements suivants de la Communauté d'Agglomération:

- 2006 : 26 258,04 € net ;
- 2007 : 65 989,77 € net ;
- 2008 : 59 814,14 € net ;
- 2009 : 48 203,56 € net,
- 2010 (estimation) : 60 166,70 € net.

La troisième convention prenant fin au 31 décembre 2010, il est proposé de la renouveler, pour une durée d'un an.

A l'occasion de la conclusion de cette nouvelle convention, une adaptation sera effectuée :
- le remboursement de la Ville par la Communauté d'Agglomération s'opèrera en une fois (décision du comité de pilotage du S.I.G. communautaire).

Il convient de préciser que la Communauté d'Agglomération devra prochainement approuver une « charte » d'utilisation de la plate-forme Extranet S.I.G., afin de fixer les conditions d'accès des communes intéressées à cet outil.

Le principe du renouvellement de la convention de mise à disposition a fait l'objet d'une consultation des Comités Techniques des deux collectivités.

Après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de mise à disposition de service à passer avec la Communauté d'Agglomération «Orléans-Val de Loire », ayant pour objet de mettre à la disposition de la Communauté d'Agglomération le service « S.I.G.O.R. » contre remboursement, pour une durée d'un an ;

2°) autoriser M. le Maire à signer au nom de la Ville ladite convention ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville ».

ADOPTE PAR 52 VOIX
CONTRE 3.

N° 71 – Restauration du personnel. Accès des agents de l'état civil au self de l'Hôpital Porte Madeleine. Approbation d'une convention avec le C.H.R.O.

Mme SAUVEGRAIN – *Vous savez que les agents de l'antenne naissances de la Ville sont basés au C.H.R.O. Porte Madeleine. Grâce à cette convention ils vont pouvoir déjeuner sur place et la Ville va pouvoir financer la participation comme elle le fait pour les agents qui déjeunent au R.I.A.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Depuis 2008, une antenne de l'état civil est installée au Centre Hospitalier Régional d'Orléans (C.H.R.O.) rue Porte Madeleine, afin d'enregistrer les déclarations de naissances. Deux agents (sur un effectif de 13) assurent en permanence et par roulement cette mission de service public.

Afin de permettre aux agents municipaux de déjeuner au self du personnel de l'hôpital en bénéficiant de l'aide à la restauration accordée par la Ville à ses agents, une convention avec le C.H.R.O. d'Orléans est proposée. Celle-ci autorise l'accès des agents municipaux de l'état civil au restaurant du personnel de l'hôpital et inclut la participation par repas fixée au 1^{er} janvier 2010, par délibération du Conseil Municipal du 23 octobre 2009, à 1,69 € pour les agents rémunérés à un indice brut inférieur ou égal à 544 et à 1,02 € pour ceux classés à un indice brut supérieur à 544.

La convention est proposée pour une année, à compter du 3 janvier 2011 et renouvelable annuellement par tacite reconduction, dans la limite de 5 ans.

Dans ces conditions, après avis de Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec le Centre Hospitalier Régional d'Orléans (C.H.R.O.) prévoyant le paiement direct de la participation de la Ville aux frais de restauration du personnel municipal, pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de 5 ans ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la ville, fonction 020, article 6488, Service gestionnaire HVIP ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 72 – Direction de l'Espace Public. Poste de chargé de l'événementiel du Parc Floral. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit du renouvellement du poste de chargé de l'événementiel au Parc Floral pour le même agent.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 29 février 2008, le Conseil Municipal autorisait le recrutement d'un chargé de l'évènementiel, rattaché au Parc Floral.

L'appel à candidatures statutaires ayant été infructueux, ce poste avait été pourvu par voie contractuelle, dans le cadre des dispositions de l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et du décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale.

Le contrat arrivant à expiration le 31 décembre 2010, une déclaration de vacance de poste a été transmise au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret en date du 29 septembre 2010, conformément aux règles de publicité en vigueur.

Les missions de ce poste sont redéfinies comme suit :

Organisation d'évènements et de manifestations au Parc Floral :

- Identifier les besoins,
- Définir les moyens à mettre en œuvre,
- Réaliser la planification : établissement de rétro planning et déroulé des évènements,
- Assurer la coordination avec les différents intervenants (techniques, scientifiques...) ou les services de la Ville ;

Gestion des crédits des évènements et des manifestations :

- Elaborer le budget et suivre la consommation des crédits (établissement des bons de commandes, vérification des factures),
- Alerter le Responsable du Parc Floral,

- Rédiger les conventions et décisions nécessaires à la réalisation de prestations en matière d'animation ;

Mise en place et activation d'un réseau de communication :

- Elaborer le plan annuel de communication,
- Rédiger les supports et assurer leur diffusion,
- Veiller à la bonne communication liée aux événements,
- Relations quotidiennes avec les partenaires ;

Signalétique :

- Améliorer et développer la signalétique existante notamment en matière de parcours pédagogiques, de signalisation des travaux, de fléchage des circuits visiteurs...

Compte tenu de la difficulté de pourvoir ce type de poste par voie statutaire, il est proposé d'utiliser la voie contractuelle, avec effet du 1^{er} janvier 2011 dans la limite de 3 années consécutives.

Eu égard aux compétences requises, la rémunération est fixée sur la base de la grille des attachés territoriaux avec le régime indemnitaire y afférant et la prime de fin d'année versée au personnel municipal.

Dans ces conditions et après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) autoriser M. le Maire à utiliser la voie contractuelle pour pourvoir le poste de chargé de l'évènementiel, pour une période maximale de trois ans ;

2°) autoriser M. le Maire à signer tout contrat ou avenant correspondant au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville fonction 020, article 64131, Service gestionnaire HVIP ».

ADOPTE PAR 52 VOIX
CONTRE 3.

N° 73 – Direction de la Culture et de la Création Artistique. Poste de Professeur d'enseignement artistique. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit de recruter par voie contractuelle un professeur du Conservatoire, sachant qu'auparavant il était auxiliaire . On sécurise donc sa situation, le temps qu'il puisse passer les concours puisqu'en matière d'éducation musicale et conservatoire les délais entre les concours sont parfois longs.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Conservatoire de Musique d'Orléans a recours à l'instar des autres services municipaux, à des personnels non-titulaires à défaut de pourvoir les postes vacants par du personnel statutaire.

Des enseignants non-titulaires ont été recrutés dans cet établissement et affectés sur des postes permanents avec l'obligation de passer les concours pour pouvoir intégrer la fonction publique. Certains enseignants sont soumis à des délais d'attente importants en raison de la périodicité espacée des concours.

Ainsi, un examen des situations a permis d'observer la non-titularisation d'un professeur d'enseignement artistique en « alto » pour lequel il est proposé un recrutement par voie contractuelle dans le cadre des dispositions de l'article 5 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale.

Un contrat pour une période de 3 ans est proposé.

Les missions confiées à cet enseignant sont les suivantes :

- Enseignement de l'alto,
- Missions de coordination du département « Cordes »,
- Participation à des manifestations publiques.

La rémunération indiciaire sera fixée par référence à la grille de professeur d'enseignement artistique à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant audit grade, ainsi que la prime de fin d'année versée au personnel municipal.

Dans ces conditions, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider du recrutement par voie contractuelle d'un poste de professeur d'enseignement artistique au Conservatoire rattaché à la Direction de la Culture et de la Création Artistique pour une durée de trois ans ;

2°) autoriser M. le Maire à signer le contrat correspondant au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, Service gestionnaire HVIP ».

**ADOPTE PAR 52 VOIX
CONTRE 3.**

N° 74 – Société d’Economie Mixte – Orléans Gestion. Parking en ouvrage Hôtel de Ville et Gambetta. Convention de mise à disposition de places de stationnement au profit de la Ville. Approbation d’avenants.

Mme SAUVEGRAIN – *Deux conventions de mise à disposition de places de stationnement au profit de la Ville à la fois aux parkings Hôtel de Ville et Gambetta.*

M. RICOUD – *Je vous avais interpellé car j’avais été saisi par des salariés de la Ville, du service des écoles, qui travaillent à l’école Gaston Galloux qui stationnent leurs véhicules dans le parking souterrain situé à proximité. J’avais souhaité savoir si on ne pouvait pas aller vers la même procédure pour ces personnels.*

Mme SAUVEGRAIN – *Pour tous les agents de la Ville nous avons un certain nombre de places dans 6 ou 7 parkings de la Ville d’Orléans et pour tous les agents les mêmes procédures sont appliquées avec les mêmes critères. Les critères étant déjà des critères développement durable co-voiturage, des critères liés aussi aux conditions de service - quand vous avez un agent qui doit travailler tard le soir ou tôt le matin, il est normal qu’on lui facilite aussi la vie - et de charge de famille.*

Tous les agents sont traités de la même manière, la commission qui est composée de représentants de la Ville et des syndicats se réunit tous les deux ans.

Au fil du temps on examine les conditions. Si tel ou tel agent n’a pas été retenu c’est qu’il ne répondait pas aux conditions.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s’exprime ainsi :

« La Société d’Économie Mixte Locale Orléans Gestion met à disposition de la Ville, par convention et moyennant redevance, des places de stationnement dans les parkings Hôtel de Ville et Gambetta.

À compter du 1^{er} janvier 2011, et compte tenu de la revalorisation des tarifs, le nombre de places mises à disposition de la Ville, par avenant modificatif, sera de :

- 360 places pour le parking Hôtel de Ville, pour une redevance forfaitaire de 174 373,20 € T.T.C.
- 28 places pour le parking Gambetta, pour une redevance forfaitaire de 11 627,28 € T.T.C.

Dans ces conditions, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l’avenant n° 8 à la convention de mise à disposition de places de stationnement au parking Hôtel de Ville à passer avec la S.E.M.L. Orléans Gestion, portant ce nombre à 360, et fixer le montant des charges d’exploitation supportées par la Ville à hauteur de 174 373,20 €T.T.C. (valeur 2011) ;

2°) approuver l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition de places de stationnement au parking Gambetta à passer avec la S.E.M.L. Orléans Gestion, portant ce nombre à 28, et fixer le montant des charges d'exploitation supportées par la Ville à hauteur de 11 627,28 €T.T.C. (valeur 2011) ;

3°) déléguer M. le Maire pour signer lesdits avenants au nom de la Ville ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 020, article 6132, Service gestionnaire HIVP ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 75 – Tableau des effectifs. Approbation de modifications.

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit de la délibération annuelle. Le fait important c'est que vous pouvez voir toutes les promotions qu'on a pu avoir dans les Commissions Administratives Paritaires, donc avec le ratio de 40 % que j'évoquais tout à l'heure.*

M. VALETTE – *Si vous me le permettez, j'aimerais revenir un tout petit peu sur ce qui a été voté au sujet du Conservatoire. Je suis un peu surpris que des collègues puissent voter contre le recrutement d'un auxiliaire en lui fournissant un contrat qui lui permet de sécuriser sa situation. Je pense que nos collègues souhaitent qu'on le mette à pied. J'ai cru comprendre le sens de cette intervention.*

M. LEBRUN – *Ce n'est pas cela. Vous n'avez pas bien compris.*

M. le Maire – *Si on votait tous pareil, le résultat serait exactement ce que dit M. VALETTE. Si la majorité ne vote pas cette délibération, il est dehors. C'est clair.*

M. LEBRUN – *La question de fond c'est qu'on contraint aujourd'hui des collectivités comme les nôtres à avoir recours à l'emploi contractuel, car des conditions aux concours sont créées. C'est par rapport à cela. C'est une question de fond. C'est pour cela qu'on n'est pas d'accord. Ce n'est pas par rapport à une personne.*

M. le Maire – *Je comprends M. LEBRUN. Je sais bien que vous ne voulez pas mettre à pied cette personne. J'ai bien compris. Je vous en donne acte. Mais je dis simplement que si nous étions tous sur la même logique de principe, comme le dit M. VALETTE, concrètement, même si ce n'est pas votre intention, cette personne se retrouverait dehors. Qui plus est, il n'y a pas de concours dans son domaine.*

Mme HEAU – *Par rapport aux autres employés de la Ville, si vous trouvez un autre professeur d'alto, signalez-le. C'est bien obligé que ce soit par voie contractuelle. Il y a des concours et des spécificités pour ces postes.*

M. le Maire – *On est bien d'accord. Alto, qui plus est.*

Mme HEAU – *Quatre cors.*

M. le Maire – *Je vous propose de voter la délibération n° 75. Qui est pour ? Contre ?*

M. LEBRUN – *Je voulais intervenir.*

M. le Maire – *Vous êtes décalé. C'est M. VALETTE, pardon.*

M. LEBRUN – *C'est M. VALETTE qui était décalé. Ce n'est pas de ma faute.*

M. le Maire – *M. LEBRUN, c'est à vous.*

M. LEBRUN – *Cela peut arriver à tout le monde. Sur cette délibération, en accord avec nos votes, on va s'abstenir, car d'une part on voit bien au fur et à mesure des Conseils Municipaux l'importance que prend l'emploi contractuel au détriment de l'emploi titulaire, même si la Ville n'est pas forcément responsable à chaque fois de cette situation.*

D'autre part, si la restauration collective et l'eau étaient remunicipalisées, on aurait un autre tableau.

Mme SAUVEGRAIN – *Je ne suis pas d'accord avec vous M. LEBRUN. Le pourcentage de titulaires augmente à la Ville d'Orléans. Bien évidemment, c'est toujours la même chose. Au Conseil Municipal, on ne voit passer que les contractuels. Le jour où ils réussissent des concours, nous les nommons. Evidemment cela ne repasse pas pour certains des contrats qu'on a pu passer l'année dernière, depuis les agents ont été nommés stagiaires et puis titulaires. Chaque année, nous adoptons le bilan social. Le taux d'agents titulaires de la Ville d'Orléans est stable, voire en augmentation. On n'a pas du tout un recours plus important aux contractuels à la Ville d'Orléans.*

M. LEBRUN – *Pourrait-on avoir un état des agents contractuels qui sont passés titulaires ?*

M. le Maire – *Cela demande un petit travail supplémentaire, mais c'est possible.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le tableau des effectifs fixe la liste par grade des emplois permanents à temps complet et non complet confiés aux agents soumis au statut de la Fonction Publique Territoriale.

Les différents mouvements mentionnés ci-après sont, pour chaque cadre d'emplois, la conséquence des promotions au grade supérieur, des mouvements du personnel (recrutements suite à des mobilités, départs en retraite, mutations) et des réorganisations de service.

Ce tableau des effectifs présente la situation au 1^{er} janvier 2011. Il comptabilise les mouvements intervenus depuis le 1^{er} janvier 2010, date de la dernière délibération présentée au Conseil Municipal, et anticipe certains mouvements qui interviendront au cours du 1^{er} semestre 2011. Sont pris en compte les agents permanents de la collectivité (qu'ils soient sur un poste défini dans l'organigramme, en situation de surnombre ou mis à disposition). Quel que soit le taux d'occupation du poste, l'agent est comptabilisé à 1. Enfin les postes vacants ou créés, mais non encore pourvus, sont aussi pris en compte.

En conséquence, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les modifications apportées au tableau des effectifs de la Ville détaillées ci-dessous.

Emplois fonctionnels

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/10	01/01/11
Directeur général	1	1
DGST	1	1
Directeur général adjoint	6	5
Total	8	7

Dans la perspective d'un départ en retraite le 1^{er} avril 2011, suppression d'un poste de directeur général adjoint.

I – FILIERE ADMINISTRATIVE

1 – Cadre d'emplois des administrateurs territoriaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/10	01/01/11
Administrateur	3	2
Total	3	2

Suite à mobilité interne, transformation d'un poste ouvert au grade d'administrateur en poste d'attaché principal.

2 – Cadre d'emplois des attachés territoriaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/10	01/01/11
Directeur	7	7
Attaché principal	17	17
Attaché	61	63
Total	85	87

Suite à réussite au concours, transformation du poste de responsable formation contractuel en poste d'attaché territorial.

Suite à promotion en C.A.P., transformation d'un poste d'assistant qualifié de conservation de 2ème classe en poste d'attaché territorial.

3 – Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/10	01/01/11
Rédacteur chef	16	15
Rédacteur principal	16	18
Rédacteur	50	53
Total	82	86

Suite aux réussites aux concours et promotions :

- transformation d'un poste de rédacteur chef en poste de chargé de communication interne contractuel ;
- transformation de 5 postes d'adjoint administratif de 1ère classe en postes de rédacteur ;
- transformation de 2 postes de rédacteur territorial en postes de rédacteur principal.

Dans le cadre de la préparation du recensement annuel, recrutement d'un rédacteur pour 2 mois.

4 – Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/10	01/01/11
Adjoint administratif principal		
- 1 ^{ère} classe	30	30
- 2 ^{ème} classe	39	49
Adjoint administratif		
- 1 ^{ère} classe	109	87
- 2 ^{ème} classe	105	113
Total	283	279

Suite aux promotions en C.A.P., aux réussites aux concours et divers mouvements qui ont affecté ce cadre d'emploi (retraites, mutations, disponibilités) :

- transformation de 5 postes d'adjoint administratif de 1ère classe en postes de rédacteur ;

- transformation de 10 postes d'adjoint administratif de 1ère classe en postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe ;
- transformation de 7 postes d'adjoint administratif de 1ère classe en postes d'adjoint administratif de 2ème classe ;
- transformation d'un poste d'agent social de 2ème classe en poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.

5 – Contractuels et agents non titulaires

EMPLOIS	SITUATION	
	Antérieure 01/01/10	01/01/11
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	1	3
Adjoint au responsable du pôle comptabilité générale	1	1
Agent administratif (C.D.I.)	1	1
Assistante de direction (dont 1 C.D.I.)	2	2
Attaché de direction	1	0
Attaché de presse	1	2
Caissière	1	1
Chargé de communication	3	3
Chargé de communication interne	0	1
Chargé d'évènements	4	4
Chargé de mission D.G.A. Finances et @dministration	1	1
Chargé de mission G.P.V.	1	1
Chargé de mission Z.F.U.	1	1
Chargé de sensibilisation développement durable	1	1
Chef de cabinet	1	0
Chef de projet	1	1
Collaborateur de cabinet	2	2
Collaborateur de groupe opposition	1	1
Conseiller pour les affaires réservées du Maire	0	1
Conseiller spécial dossiers nationaux / internationaux	1	0
Conseiller spécial chargé du rayonnement	0	1
Coordonnateur de projets	1	0
Coordonnateur réussite éducative	1	1
Directeur de cabinet	1	1
Directeur de la commande publique	1	1
Directeur information et communication	1	0
Journaliste (dont 1 C.D.I.)	3	3
Pigiste (C.D.I.)	2	2
Responsable des chargés de communication	1	1
Responsable formation	1	0
Responsable de mairie de proximité	1	2
Responsable de maison de la réussite	2	2
Responsable du Parc Floral	1	1
Responsable du pôle information presse (C.D.I.)	1	1

EMPLOIS	SITUATION	
	Antérieure 01/01/11	01/01/11
Responsable du pôle prévention réussite	0	1
Responsable du service mission jeunesse (C.D.I.)	1	1
Responsable du service santé et handicap	1	1
Responsable du service solidarité & insertion sociale	1	1
Total	42	47

Dans le cadre de la politique d'intégration des travailleurs handicapés :

- création d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe contractuel ;
- transformation d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe en poste d'adjoint administratif de 2ème classe contractuel pour la période de stage.

Les métiers de la communication n'ayant pas de traduction dans le statut, ils sont pourvus par voie contractuelle.

II – FILIERE TECHNIQUE

1 – Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/10	01/01/11
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	1	1
Ingénieur en chef de classe normale	2	2
Ingénieur principal	20	16
Ingénieur	27	24
Total	50	43

Dans le cadre de la nouvelle organisation, transformation de 7 postes d'ingénieur (3) et d'ingénieur principal (4) en 7 postes contractuels.

2 – Cadre d’emplois des techniciens supérieurs territoriaux (ancien cadre d’emplois)

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/10	01/12/10
Technicien supérieur chef	35	34
Technicien supérieur principal	4	6
Technicien supérieur	18	21
Total	57	61

Suite aux promotions en C.A.P. :

- transformation de 2 postes de contrôleur de travaux en postes de technicien supérieur ;
- transformation de 2 postes de technicien supérieur en postes de technicien supérieur principal.

Suite à départs en retraite :

- suppression d'un poste de technicien supérieur chef.
- transformation de 3 postes d'adjoint technique 2^{ème} classe en postes de technicien supérieur.

3 – Cadre d’emplois des contrôleurs de travaux territoriaux (ancien cadre d’emplois)

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/10	01/12/10
Contrôleur chef	5	5
Contrôleur	38	37
Total	43	42

Suite aux promotions en C.A.P., transformation de 2 postes de contrôleur de travaux en postes de technicien supérieur.

Suite à mutation, transformation d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe en poste de contrôleur.

4 – Cadre d’emplois des techniciens territoriaux (nouveau cadre d’emplois)

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/10	01/01/11
Technicien principal 1 ^{ère} classe	0	45
Technicien principal 2 ^{ème} classe	0	21
Technicien	0	37
Total	0	103

Dans le cadre de la réforme de la catégorie B, intégration :

- dans le grade de technicien principal de 1ère classe ;
 - des techniciens supérieurs chefs ;
 - des techniciens supérieurs principaux ;
 - des contrôleurs de travaux en chef ;
- dans le grade de technicien principal de 2ème classe, des techniciens supérieurs ;
- dans le grade de technicien, des contrôleurs de travaux.

5 – Cadre d’emplois des agents de maîtrise territoriaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/10	01/01/11
Agent de maîtrise principal	52	57
Agent de maîtrise	47	37
Total	99	94

Suite aux promotions en C.A.P., transformation de 5 postes d’agents de maîtrise en postes d’agent de maîtrise principal.

Suite à simplification des niveaux hiérarchiques, suppression de 5 postes d’agent de maîtrise.

6 – Cadre d’emplois des adjoints techniques territoriaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/10	01/01/11
Adjoint technique principal		
- 1 ^{ère} classe	137	162
- 2 ^{ème} classe	194	175
Adjoint technique		
- 1 ^{ère} classe	144	253
- 2 ^{ème} classe	432	302
Total	907	892

L’effectif du cadre d’emploi correspond aux diverses promotions intervenues en C.A.P. et après concours.

Sont intervenues en outre :

- transformation de 3 postes d'adjoint technique 2ème classe en postes de technicien supérieur ;
- dans le cadre de la politique d'intégration des travailleurs handicapés, transformation de 2 postes d'adjoint technique de 2ème classe titulaire en postes d'adjoint technique de 2ème classe contractuel pour la période de stage ;
- suite à réussite au concours, transformation d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe en poste d'auxiliaire de puériculture de 1ère classe ;
- suite à mutation, transformation d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe en poste de contrôleur ;
- suite à départs en retraite, réduction des postes permanents d'agent d'entretien volant dans les écoles.

7 – Contractuels et agents non titulaires

EMPLOIS	SITUATION	
	Antérieure 01/01/10	01/01/11
Adjoint technique 2ème classe	0	2
Chargé de mission D.G.S.T.	1	1
Chargé Mission Lumière	1	0
Chargé d'opérations G.P.V.	1	1
Chargé de projet ARENA	1	1
Chargé de suivi de projets	1	1
Chef de Projet Informatique (dont 1 C.D.I.)	3	3
Chef de Projet Utilisateurs (C.P.U.)	1	0
Directeur du G.P.V.	1	1
Ingénieur hygiène et sécurité	0	1
Régisseur	1	1
Responsable gestion des fluides et bilan carbone	0	1
Responsable infrastructure informatique	0	1
Responsable des risques urbains	0	1
Responsable service documentation D.S.I.	1	0
Responsable service Déplacements	0	1
Responsable service Espace Famille	1	1
Responsable service Reprographie	0	1
Responsable service Télécommunications	1	1
Responsable technique de quartier	0	3
Webmaster (dont 1 C.D.I.)	2	2
Total	16	25

Dans le cadre de la politique d'intégration des travailleurs handicapés :

- transformation de 2 postes d'adjoint technique de 2ème classe titulaire en postes d'adjoint technique de 2ème classe contractuel, pour la période de stage ;
- transformation de 7 postes d'ingénieur (3) et d'ingénieur principal (4) en 7 postes contractuels.

III – FILIERE CULTURELLE

1 – Cadre d’emplois de directeur d’établissement d’enseignement artistique

GRADE	SITUATION	
	Antérieure 01/01/10	01/01/11
Directeur de 1 ^{ère} catégorie	1	0
Total	1	0

Suite à recrutement, transformation du poste de directeur d’établissement d’enseignement artistique 1^{ère} catégorie en poste de directeur d’établissement d’enseignement artistique contractuel.

2 – Cadre d’emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/10	01/01/11
Conservateur en chef	4	4
Conservateur du patrimoine	7	7
Total	11	11

Aucune modification n’affecte ce cadre d’emplois.

3 – Cadre d’emplois des conservateurs territoriaux des bibliothèques

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/10	01/01/11
Conservateur en chef	1	1
Conservateur 2 ^{ème} classe	2	2
Total	3	3

Aucune modification n’affecte ce cadre d’emplois.

4 – Cadre d’emplois des bibliothécaires territoriaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/10	01/01/11
Bibliothécaire	6	6
Total	6	6

Aucune modification n’affecte ce cadre d’emplois.

5 – Cadre d’emplois des attachés de conservation du patrimoine

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/10	01/01/11
Attaché de conservation	10	10
Total	10	10

Aucune modification n’affecte ce cadre d’emplois.

6 – Cadre d’emplois des professeurs territoriaux d’enseignement artistique

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/10	01/01/11
Professeur à temps complet		
- hors classe	26	24
- classe normale	37 (dont 27 titulaires)	38 (dont 30 titulaires)
Professeur à temps non complet	27 (dont 6 titulaires) soit 16,31 ETC	23 (dont 6 titulaires) soit 14,44 ETC
Total	90	85

Suite à départ en retraite, transformation d'un poste de professeur hors classe en poste de professeur de classe normale à temps complet.

Suite à réorganisation de service, suppression d'un poste de professeur hors classe.

Suite à départs en retraite et mobilités, suppression de 4 postes de professeurs à temps non complet.

7 – Cadre d’emplois des assistants qualifiés territoriaux de conservation du patrimoine

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/10	01/01/11
Assistant qualifié hors classe	8	7
Assistant qualifié 1 ^{ère} classe	9	10
Assistant qualifié 2 ^{ème} classe	15	12
Total	32	29

Suite à départs en retraite, suppression de 2 postes d'assistant qualifié de conservation hors classe.

Suite aux promotions en C.A.P. :

- transformation de 2 postes d’assistant qualifié de conservation de 2^{ème} classe en postes d’assistant qualifié de conservation de 1^{ère} classe ;
- transformation d’un poste d’assistant qualifié de conservation de 2^{ème} classe en poste d'attaché territorial ;
- transformation d’un poste d’assistant qualifié de conservation de 1^{ère} classe en poste d’assistant qualifié de conservation hors classe.

8 – Cadre d’emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/10	01/01/11
Assistant hors classe	6	5
Assistant 1 ^{ère} classe	3	4
Assistant 2 ^{ème} classe	6	5
Total	15	14

Dans la perspective d'un départ en retraite, suppression d'un poste d'assistant de conservation hors classe.

Suite aux promotions en C.A.P., transformation d’un poste d’assistant de conservation de 2^{ème} classe en poste d’assistant de conservation de 1^{ère} classe.

9 – Cadre d’emplois des assistants territoriaux spécialisés d’enseignement artistique

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/10	01/01/11
Assistant spécialisé d’enseignement artistique :		
- temps complet	21	21 (dont 17 titulaires)
- temps non complet	8	8 (dont 5 titulaires)
Total	29	29

Aucune modification n’affecte ce cadre d’emplois.

10 – Cadre d’emplois des assistants territoriaux d’enseignement artistique

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/10	01/01/11
Assistant d’enseignement artistique :		
- temps complet	7	7 (dont 4 titulaires)
- temps non complet	19	18 (dont 2 titulaires)
Total	26	25

Suite à réorganisation de service, suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet.

11 - Cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/10	01/01/11
Adjoint du patrimoine principal		
- 1 ^{ère} classe	13	15
- 2 ^{ème} classe	13	11
Adjoint du patrimoine		
- 1 ^{ère} classe	3	7
- 2 ^{ème} classe	25	21
Total	54	54

Suite aux promotions en C.A.P., transformation de :

- 4 postes d'adjoint du patrimoine de 2ème classe en postes d'adjoint du patrimoine de 1ère classe
- 2 postes d'adjoints du patrimoine principal de 2ème classe en postes d'adjoint du patrimoine de 1ère classe.

12 – Contractuels et agents non titulaires

EMPLOIS	SITUATION	
	Antérieure 01/01/10	01/01/11
Adjoint au conservateur en chef du Muséum	1	1
Directeur établissement enseignement (I.A.V.)	1	0
Directeur établissement d'enseignement artistique (Conservatoire)	0	1
Responsable plate-forme technologique	1	0
Restaurateur spécialisé arts graphiques	1	1
Professeur	1	1
Total	5	4

Suite à recrutement, transformation du poste de directeur d'établissement d'enseignement artistique 1ère catégorie en poste de directeur d'établissement d'enseignement artistique contractuel.

Suite à la transformation de l'I.A.V. en établissement public de coopération culturelle, suppression du poste de directeur de l'établissement.

Suite à départ en retraite, suppression du poste de responsable plate-forme technologique

IV – FILIERE SPORTIVE

1 – Cadre d’emplois des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/10	01/01/11
Conseiller A.P.S.	6	6
Total	6	6

Aucune modification n’affecte ce cadre d’emplois.

2 – Cadre d’emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/10	01/01/11
Educateur A.P.S. hors classe	8	9
Educateur A.P.S. 1 ^{ère} classe	17	17
Educateur A.P.S. 2 ^{ème} classe	19	17
Total	44	43

Suite aux promotions en C.A.P.,

- transformation de 2 postes d’éducateur A.P.S. de 2ème classe en postes d’éducateur A.P.S. de 1ère classe
- transformation d’un poste d’éducateur A.P.S. de 1ère classe en poste d’éducateur A.P.S. hors classe.

Suite à départ en retraite, suppression d’un poste d’éducateur A.P.S. de 1ère classe.

3 – Cadre d’emplois des opérateurs des activités physiques et sportives

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/10	01/01/11
Opérateur principal	1	1
Opérateur	2	2
Total	3	3

Aucune modification n’affecte ce cadre d’emplois.

V- FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE

A – Filière sanitaire

1 – Cadre d’emplois des puéricultrices cadres de santé territoriales

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/10	01/01/11
Puéricultrice cadre supérieur de santé	1	1
Puéricultrice cadre de santé	13	13
Total	14	14

Aucune modification n’affecte ce cadre d’emplois.

2 – Cadre d’emplois des puéricultrices territoriales

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/10	01/01/11
Puéricultrice classe supérieure	5	6
Puéricultrice classe normale	4	3
Total	9	9

Suite aux promotions en C.A.P., transformation d’un poste de puéricultrice de classe normale en poste de puéricultrice de classe supérieure.

3 – Cadre d’emplois des médecins

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/10	01/01/11
Médecin 1 ^{ère} classe	1	1
Médecin 2 ^{ème} classe	2	2
Total	3	3

Aucune modification n’affecte ce cadre d’emplois.

4 – Cadre d’emplois des infirmiers territoriaux cadres de santé

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/10	01/01/11
Infirmier cadre de santé	0	1
Total	0	1

Suite à réussite au concours, nomination d'un infirmier de classe supérieure au grade d'infirmier cadre de santé.

5 – Cadre d’emplois des infirmiers

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/10	01/01/11
Infirmier classe supérieure	3	2
Infirmier classe normale	5	5
Total	8	7

Suite à réussite au concours, nomination d'un infirmier de classe supérieure au grade d'infirmier cadre de santé.

6 – Cadre d’emplois des auxiliaires de puériculture

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/10	01/01/11
Auxiliaire de puériculture principal		
- 1 ^{ère} classe	3	4
- 2 ^{ème} classe	11	13
Auxiliaire de puériculture 1 ^{ère} classe	89	85
Total	103	102

Dans le cadre de la politique d'intégration des travailleurs handicapés, transformation d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe en poste d'adjoint administratif de 2ème classe contractuel.

Suite à réussite au concours, transformation d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe en poste d'auxiliaire de puériculture de 1ère classe.

Suite aux promotions en C.A.P., transformation :

- de 4 postes d'auxiliaires de puériculture de 1ère classe en postes d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe ;
- d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe au grade d'auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe.

Suite à départ en retraite, suppression d'un poste d'auxiliaire de puériculture de 1ère classe.

7 – Cadre d'emplois des auxiliaires de soins

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/10	01/01/11
Auxiliaire de soins 1 ^{ère} classe	5	5
Total	5	5

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

B – Filière sociale

1 – Cadre d'emplois des conseillers socio-éducatifs

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/10	01/01/11
Conseiller socio-éducatif	2	2
Total	2	2

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

2 – Cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/10	01/01/11
Assistant socio-éducatif principal	7	7
Assistant socio-éducatif	9	9
Total	16	16

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

3 – Cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/10	01/01/11
Educateur de jeunes enfants chef	9	10
Educateur de jeunes enfants principal	4	3
Educateur de jeunes enfants	10	10
Total	23	23

Suite aux promotions en C.A.P., transformation d'un poste d'éducateur de jeunes enfants principal en poste d'éducateur de jeunes enfants chef.

4 – Cadre d'emplois des rééducateurs territoriaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/10	01/01/11
Rééducateur classe normale	1	1
Total	1	1

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

5 – Cadre d'emplois des agents sociaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/10	01/01/11
Agent social 2 ^{ème} classe	3	2
Total	3	2

Suite à départ en retraite, transformation d'un poste d'agent social de 2^{ème} classe en poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.

6 – Cadre d’emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/10	01/01/11
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	8	8
ATSEM 1 ^{ère} classe	163	161
Total	171	169

Suite à ouvertures et fermetures de classes, suppression de 2 postes d'A.T.S.E.M. de 1ère classe.

7 – Contractuels et agents non titulaires

EMPLOIS	SITUATION	
	Antérieure 01/01/10	01/01/11
Assistants maternelles	84	83
Médecin gériatologue	1	0
Total	85	83

Suite à démission, suppression d'un poste d'assistante maternelle.

Suite à vacance de poste, suppression d'un poste de médecin gériatologue.

VI – FILIERE POLICE

1 – Cadre d’emplois des directeurs de la police municipale

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/10	01/01/11
Directeur de Police	1	1
Total	1	1

Aucune modification n’affecte ce cadre d’emplois.

2 – Cadre d’emplois des chefs de service de police municipale

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/10	01/01/11
Chef de service de police municipale classe supérieure	0	1
Chef de service de police municipale classe normale	7	6
Total	7	7

Suite aux promotions en C.A.P., transformation d’un poste de chef de service de police municipale de classe normale en poste de chef de service de police municipale de classe supérieure.

3 – Cadre d’emplois des agents de police municipale

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/10	01/01/11
Chef de police	8	6
Brigadier chef principal	21	21
Brigadier	15	20
Gardien de police municipale	57	53
Total	101	100

Suite aux promotions en C.A.P., transformation de 4 postes de gardien de police municipale en postes de brigadier.

Suite à mutation, transformation d’un poste de chef de police en grade de brigadier.

Dans la perspective d’un départ en retraite, suppression d’un poste de chef de police qui n’est plus affecté dans le service de police.

4 – Emplois des agents de surveillance des entrées et sorties d’école

EMPLOIS	SITUATION	
	Antérieure 01/01/10	01/01/11
Agent de surveillance des entrées et sorties d’écoles (dont 20 en C.D.I.)	43	43
Total	43	43

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

5 – Emplois de surveillance

EMPLOIS	SITUATION	
	Antérieure 01/01/10	01/01/11
Agent de surveillance du stationnement payant	10	10
Emplois de surveillance télévisuelle	12	12
Total	22	22

Aucune modification n'affecte ces emplois.

6 – Contractuels et agents non titulaires

EMPLOIS	SITUATION	
	Antérieure 01/01/10	01/01/11
Responsable Sécurité	1	1
Total	1	1

Aucune modification n'affecte cet emploi.

VII – FILIERE ANIMATION

1 – Cadre d'emplois des animateurs

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/10	01/01/11
Animateur chef	4	4
Animateur principal	1	2
Animateur	8	8
Total	13	14

Suite à réussite au concours, transformation d'un poste d'adjoint d'animation de 1ère classe en poste d'animateur territorial.

Suite à promotion en C.A.P., transformation d'un poste d'animateur en poste d'animateur principal.

2 – Cadre d'emplois des adjoints d'animation

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/01/10	01/01/11
Adjoint d'animation principal		
- 1 ^{ère} classe	1	1
- 2 ^{ème} classe	1	1
Adjoint d'animation		
- 1 ^{ère} classe	11	10
- 2 ^{ème} classe	32	33
Total	45	45

Suite à réussite au concours, transformation d'un poste d'adjoint d'animation de 1ère classe en poste d'animateur territorial.

Suite à départ en retraite, transformation d'un poste d'agent d'animation scolaire en poste d'adjoint d'animation de 2ème classe.

3 - Contractuels et agents non titulaires

EMPLOIS	SITUATION	
	Antérieure 01/01/10	01/01/11
Année scolaire		
Animateur	170	178
Sous total	170	178
Eté		
Directeur adjoint	3	3
Animateur	50	50
Régisseur	3	3
Sous total	56	56
Agent d'animation scolaire	2	1
Animateur / Educateur vie sportive (E.M.I.S.)	9	9
Sous total	11	10
Total	237	244

Suite à départ en retraite, transformation d'un poste d'agent d'animation scolaire en poste d'adjoint d'animation de 2ème classe.

Les animateurs (E.M.I.S. et année scolaire) sont recrutés sur de petits volumes horaires. Malgré l'évolution du nombre d'animateurs, le nombre d'E.T.C. reste sensiblement constant ».

ADOPTE PAR 52 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

PATRIMOINE ET MOYENS GENERAUX

N° 76 – Ateliers municipaux 205 rue du faubourg Saint-Vincent. Réaménagement des locaux. Approbation d'un avenant.

Mme SAUVEGRAIN – *On évoquait tout à l'heure les travaux importants que l'on fait sur les locaux de l'Espace Public et les ateliers municipaux du faubourg Saint-Vincent sur le plus gros morceau.*

La concertation avec les agents a été très poussée, ce qui justifie plus de considérations techniques, notamment de puissance électrique. Pour les ateliers, il a fallu rajouter de la puissance électrique, d'où cet avenant.

M. le Maire – *et de dimensionnement de la fosse camion.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le 9 juillet 2010, le Conseil Municipal a approuvé le marché de travaux relatif au réaménagement des ateliers municipaux situés 205 rue du faubourg Saint-Vincent.

Au cours de la réalisation de cette opération, des travaux complémentaires s'avèrent nécessaires afin de rendre fonctionnelle l'utilisation de ces locaux.

Ces travaux concernent :

- l'amélioration esthétique de la salle de réunion et du réfectoire
- l'isolation thermique des ateliers menuiserie et serrurerie
- le complément d'équipement électrique (prises 220 et 380 v)
- le complément du réseau en air comprimé
- la création d'une fenêtre et de hublots pour l'éclairage naturel des locaux
- la réfection d'un dallage actuellement en pente (dans atelier mécanique)
- la réalisation de fondations et ancrages pour ponts et potences de levage
- l'équipement pour la fosse mécanique

Il convient de constater ces mises au point techniques par voie d'un avenant n° 1 au lot unique, selon les dispositions suivantes :

- marché 10-130 : Société TRA SER BAT

. Montant du marché initial..... 598 284,17 € T.T.C.

. Avenant n° 1 en plus-value..... + 91 803,77 € T.T.C.

. Nouveau montant du marché 690 087,94 € T.T.C.

Dans ces conditions, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n°1 au marché 10-130 relatif au réaménagement des ateliers municipaux situés 205 rue du faubourg Saint Vincent, à passer avec :

- la Société TRA SER BAT, 545 rue Léonard de Vinci 45400 SEMOY, conduisant à une plus-value de 91 803,77 €T.T.C. portant le montant du marché à 690 087,94 €T.T.C.,

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit avenant au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 020 article 2313, opération 13Z005, Service gestionnaire DPAT ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 77 – Chauffage Urbain d'Orléans La Source. Concession S.O.C.O.S. Projet de chaufferie biomasse. Approbation d'une Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public en application de l'avenant n° 16.

M. MARTIN – *Pour prolonger et maintenant aboutir à la mise en œuvre du projet biomasse à La Source, dont l'opération est confiée au groupement des Sociétés DALKIA BIOMASSE ORLEANS et DALKIA France, il vous est proposé d'approuver l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public, sur lequel va être construite l'usine biomasse. Dans le même temps, des réunions de concertation sont en cours d'organisation. La redevance demandée est une part fixe de 150 000 € par an qui serait versée dès la signature et ceci pour une durée de 20 ans, avec un calendrier qui est une commande, dès le mois de janvier, de la turbine et la pose de la première pierre à la fin du premier semestre 2011.*

M. RICOUD – *Je voudrais, si possible, obtenir quelques explications sur le nouveau mode de calcul du prix du chauffage. Une petite note m'a été donnée par un bailleur - ce n'est pas l'O.P.H. – qui indique que l'on est passé fin 2009 d'un tarif basse teneur en soufre au 1^{er} janvier 2010 à une très basse teneur en soufre qui semblerait induire une augmentation du prix. Est-ce vrai ? Pouvez-vous m'apporter des explications ?*

Mme SAUVEGRAIN – *Cette question a été examinée. Je vous ai signé un projet de réponse avant-hier. Elle va vous arriver. C'est juste un changement d'indice puisqu'en fait certains indices ont disparu. Cela arrive fréquemment. Il a fallu en mettre d'autres à la place. Mais on est exactement sur les mêmes taux de progression de ces indices. Vous avez tout le détail dans la réponse.*

M. BEN CHAABANE – *Cela ne sent pas le soufre quand même.*

M. le Maire – *Je n'en ai pas l'impression, M. BEN CHAABANE, mais méfiance.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 26 mars 2010, a approuvé l'avenant n° 16 au traité de concession conclu avec la S.O.C.O.S. pour la construction d'une chaufferie biomasse d'un montant prévisionnel de 33 M€ H.T.

En application de cet avenant, la S.O.C.O.S. propose à la Ville de délivrer une autorisation d'occupation temporaire (A.O.T.) au bénéfice d'un groupement constitué des sociétés DALKIA BIOMASSE ORLEANS et DALKIA France dont le dossier a été retenu par la Commission de Régulation de l'Energie (C.R.E.) dans le cadre de l'appel d'offres lancé le 31 décembre 2008 pour la production d'électricité verte à partir de nouvelles centrales à énergie issue de la biomasse. Ce groupement assurerait la construction, le financement et l'exploitation des ouvrages et installations de production de l'énergie thermique et de l'énergie électrique à partir du combustible biomasse.

L'autorisation d'occupation temporaire prévoit en particulier :

- une durée se terminant le 25 août 2032, correspondant à la date de fin connue du contrat d'obligation d'achat par E.D.F. de l'électricité produite,
- une redevance annuelle d'occupation composée de deux parties :
 - o une part fixe de 150 000 € par an versée dès signature,
 - o une part variable de 8 € par Mwh d'électricité nette produite,
- à son terme, soit le 25 août 2032, la remise gratuite des ouvrages et installations édifiés sur le terrain mis à disposition, en état d'usage et de bon fonctionnement, à la Ville ou à toute personne que cette dernière aura choisi.

Au terme de la concession actuelle du chauffage urbain avec S.O.C.O.S., soit le 30 septembre 2024, la Ville substituera à S.O.C.O.S. le nouveau délégataire qu'elle aura retenu à l'issue de la procédure de renouvellement de la délégation de service public (une reprise éventuelle à la valeur nette comptable étant possible).

Pour information, l'étude architecturale et d'intégration urbaine de la future chaufferie a été confiée par DALKIA au cabinet « Créa'ture Architectes ». Le Conseil Municipal du 26 novembre 2010 a pris acte de l'engagement d'une procédure de modification du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme. Les réunions de concertation sont en cours d'organisation.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'autorisation d'occupation temporaire (A.O.T.) à passer avec la S.O.C.O.S. et le groupement constitué des sociétés DALKIA BIOMASSE ORLEANS et DALKIA FRANCE ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite A.O.T. au nom de la Ville et à accomplir toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

ACTUALISATION DES TARIFS

N° 78 – Développement Durable. Révision annuelle des tarifs.

Mme CUGNY-SEGUIN – *Les tarifs de désinfection et désinsectisation ont augmenté de 1,6 %.*

Mme CUGNY-SEGUIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Comme chaque année, le Conseil Municipal doit actualiser les tarifs des services publics.

Aussi, pour l'année 2011, il est proposé une augmentation de 1,6 % des tarifs des interventions de désinsectisation et désinfection, pour tenir compte du coût de l'inflation.

Les tarifs des prélèvements d'eau, fixés par arrêté ministériel du 21 décembre 1992, restent inchangés.

Compte tenu de ces éléments, après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les tarifs des interventions de désinsectisation et désinfection et les tarifs de prélèvement d'eau tels que détaillés dans le tableau annexé à la délibération ;

2°) décider que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville ».

ADOPTE PAR 52 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

Prestations de la Direction Vie des Quartiers - pôle environnement hygiène
Projet de tarification applicable au 1er janvier 2011

	Tarifs 2010	Tarifs proposés
	en €	pour 2011
Désinfection de sécurité		en €
prise en charge horaire	35,60	36,50
+ aérosol (l'unité)	7,30	7,40
Désinsectisation chez les particuliers		
prise en charge	35,60	36,50
+ produit		
soit liquide (par litre)	4,20	4,25
soit aérosol (unité)	8,45	8,60
soit gel	6,90	7,00
en cas d'interventions répétées à peu de temps d'intervalle : le tarif est de 50 % celui de la première intervention		
Désinsectisation commerces, bureaux et autres établissements		
prise en charge	35,60	36,50
+ produit		
soit liquide (par litre)	4,20	4,25
soit aérosol (l'unité)	8,45	8,60
soit prêt appareil diffuseur		
par jour :	27,75	28,20
+ produit diffuseur par jour		
150 ml (l'unité)	13,60	13,80
500 ml (l'unité)	34,00	34,55
soit gel	6,90	7,00
Prélèvement d'eau		
- piscines, par déplacement	20,75	idem 2010
- eau potable, par échantillon prélevé accompagné d'une mesure de chlore sur le terrain (arrêté du 21/12/1992, JO du 02/01/1993)	31,25	idem 2010

N° 79 – Vie associative. Maisons des associations. Approbation des tarifs pour 2011. Approbation d'une convention type.

Mme DE CHANGY – *C'est l'actualisation des tarifs. Cela va un peu illustrer ce que je disais tout à l'heure. Nous avons deux lieux associatifs. Nous allons en avoir trois à partir du 4 janvier prochain, puisque la Maison des Associations La Source ouvre ce jour-là. Lorsque vous aurez un abonnement soit à l'Espace Olympe de Gouges, soit à la Maison des Associations rue Sainte-Catherine, vous pourrez bénéficier également de la Maison de La Source et vice versa. Ce sont trois abonnements en un.*

M. le Maire – *Formidable.*

M. CHAPUIS – *Autant nous saluons l'initiative de créer une Maison des Associations à La Source et à parler de cohérence, il est difficile d'entendre la baisse des subventions aux associations de 5 % - je ne vais pas refaire le débat – et l'augmentation des tarifs de 1,6 %. C'est là où on voit le conflit, peut-être l'incohérence qu'il y avait dans le budget précédemment. C'était pour justifier notre abstention.*

C'est vrai que l'effort a été fait à La Source avec la Maison des Associations, je profite de cette délibération pour rappeler en effet que de nombreuses associations dans les quartiers déplorent le manque de locaux, de salles de proximité pour leur permettre d'exercer leur activité. Les locaux mis à leur disposition sont très souvent occupés. Un exemple qui en vaut parmi tant d'autres. Le parti socialiste d'Orléans se réunit assez régulièrement et a de très grosses difficultés à trouver des salles disponibles pour se réunir. Pourtant nous avons la chance de ne pas pouvoir se limiter à un seul quartier. On a beaucoup de mal à y accéder. C'était un exemple parmi tant d'autres. Beaucoup d'associations, notamment sur le quartier Madeleine, nous ont interpellé sur cette question en disant qu'il est difficile d'accéder aux équipements municipaux. Cela montre aussi qu'il y a une très bonne occupation de ces équipements.

Mais peut-être y aurait-il une réflexion à mener sur l'implantation de ces équipements de proximité qui ne nécessiteront pas forcément des investissements très lourds, mais qui rendraient un service vraiment considérable aux associations qui agissent au quotidien ? Je vous remercie.

Mme DE CHANGY – *Je les attends avec impatience ou qu'elles viennent me voir à mes permanences. On en discutera. Elles ne sont jamais venues. Le P.S., non, je peux répondre...*

M. le Maire – *Le P.S. a besoin du Zénith. Evidemment on ne peut pas mettre le Zénith à chaque fois à sa disposition.*

(brouhaha)

M. le Maire – *Vous devriez soutenir le projet d'ARENA. A un moment le Zénith ne conviendra plus.*

Mme HEAU – *Ils ne sont pas assez nombreux, c'est une salle de 10 000 places.*

M. le Maire – *C'est ce que je dis, l'ARENA.*

M. LEBRUN – *A l'occasion du budget, vous disiez tout à l'heure qu'il y a une baisse des subventions, mais que peut-être avec le temps on peut regarder les choses. Vous pourriez faire un geste en disant : « Cette année les subventions baissent, on n'augmente pas les tarifs ». Ce serait bien vu pour cette année, compte-tenu de cette situation.*

M. le Maire – *Encore une fois, on crée une nouvelle Maison des Associations qui va rendre beaucoup de services, qui va peut-être, je ne sais pas le cas particulier pour chacun ou chacune, éviter d'avoir des locations de surfaces. On ne va pas effectivement reprendre tout le débat budgétaire. On arrive à un équilibre budgétaire qui suppose les éléments qu'on vous a présentés tout à l'heure.*

M. GABELLE souhaitait intervenir.

M. GABELLE – *Le Conseil Général construit maintenant les collèges. Dans chaque collège, une salle pratiquement indépendante du collège peut accueillir certaines manifestations, avec bien évidemment l'avis du Principal. Cela peut être une idée. Je sais que des Comités des Fêtes s'en servent.*

M. le Maire – *C'est une excellente initiative du Conseil Général. On le voit notamment à Saint-Marceau et à Dunois où c'est très, très utile.*

M. GRAND – *Les lycées sont dans la même démarche. On aura également des possibilités de ce côté-là très rapidement.*

(exclamations)

M. le Maire – *Les lycées font la même chose. C'est très bien.*

Mme GRIVOT – *Je voulais juste signaler que nous avons acheté, il y a un an, l'Espace Olympe de Gouges. Il y a aussi des salles mises à la disposition des associations. Il y en a qui sont là en permanence et des associations qui tournent tous les jours et toutes les heures. Cela fait une offre très importante en très peu de temps pour les associations.*

Mme DE CHANGY, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 14 décembre 2001, le Conseil Municipal a approuvé une grille tarifaire relative à l'utilisation des locaux et services de la Maison des associations rue Sainte Catherine, tarifs qui ont fait l'objet d'une actualisation annuelle. Par ailleurs, par délibération du Conseil Municipal du 10 juillet 2009, les dispositions en vigueur à la Maison des associations Sainte Catherine ont été étendues à la partie non sportive de l'Espace Olympe de Gouges, devenu propriété de la Ville. Enfin, dans le cadre du Grand Projet de Ville, une nouvelle Maison des associations, réalisée sur le site de l'ancienne bibliothèque de la Source, ouvrira ses portes en janvier 2011.

Il est donc nécessaire d'harmoniser la gestion de ces trois entités associatives, regroupées sous l'appellation « Maisons des associations d'Orléans » pour optimiser les services offerts.

C'est ainsi que l'adhésion aux « Maisons des associations d'Orléans » permettra l'utilisation de services sur tous les équipements formant cet ensemble. Néanmoins, l'attribution

d'espaces de rangements, de boîtes à lettres et l'autorisation d'établir son siège social resteront affectées à l'un des établissements nommément désigné.

La grille tarifaire est unique et mise à jour pour mieux correspondre aux besoins et à la demande avec l'ajout d'une nouvelle catégorie : « autres structures ». Les modifications de tarifs sont proposées sur la base d'une augmentation de 1,6 % pour les associations adhérentes, 2,6 % pour les associations non adhérentes et les cartes de photocopie et 3,6 % pour la catégorie « autres structures ».

Enfin, une convention type unique, adaptable à chacun des équipements pour les services liés à un lieu précis, sera établie avec chaque adhérent. Cette convention remplacera celle en vigueur actuellement qui n'est plus adaptée à la nouvelle situation.

En conséquence, après avis de la Commission Sports et Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les tarifs annuels des Maisons des associations d'Orléans, applicables à compter du 1er janvier 2011 ainsi que ceux des photocopies tels qu'ils sont fixés dans les tableaux ci-après ;

2°) décider que, en cas d'inscription en cours d'année, les tarifs « associations adhérentes » relatifs à l'adhésion et à l'occupation des salles seront appliqués au prorata du nombre de mois entiers restant à courir entre le mois de l'inscription et la fin de l'année ;

3°) approuver la nouvelle convention type qui remplace celle approuvée par le Conseil Municipal du 14 décembre 2001 ;

4°) autoriser M. le Maire à signer au nom de la Ville les conventions à venir avec chaque association et à accomplir les démarches nécessaires à cet effet ;

5°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 025, article 752, Service gestionnaire DREP ».

**ADOPTE PAR 44 VOIX
CONTRE 3.
IL Y A 8 ABSTENTIONS.**

MAISONS DES ASSOCIATIONS D'ORLEANS		
T A R I F S 2011		
	2011 T.T.C.	2011 H.T.
	TVA 19,6 %	
1/ TARIFS ASSOCIATIONS ADHERENTES		
Adhésion moins de 50 adhérents	23,39 €	19,56 €
Adhésion plus de 50 adhérents	62,97 €	52,65 €
Tranche 1 (de 1 à 99 heures par an)	38,28 €	32,00 €
Tranche 2 (de 100 à 199 heures par an)	67,34 €	56,31 €
Tranche 3 (de 200 à 299 heures par an)	70,31 €	58,79 €
Tranche 4 (300 heures et plus par an)	74,94 €	62,66 €
Boîte à lettres : tarif annuel (année civile)	10,12 €	8,46 €
Casier : tarif annuel (année civile)	10,12 €	8,46 €
Conférence ouverte au public et payante	11,67 €	9,75 €
Exposition Hall sans vente - forfait semaine	65,37 €	54,66 €
Exposition Hall avec vente - forfait semaine	93,89 €	78,51 €
Exposition Galerie sans vente - forfait journée	11,67 €	9,75 €
Exposition Galerie avec vente - forfait journée	15,93 €	13,32 €
Exposition Dimanche - forfait 1/2 journée	18,34 €	15,33 €
Occupation des salles le dimanche - tarif horaire	14,87 €	12,44 €
2/ TARIFS ASSOCIATIONS NON ADHERENTES		
Occupation des salles en semaine - tarif horaire	12,90 €	10,78 €
Occupation des salles le dimanche - tarif horaire	17,89 €	14,96 €
Exposition Hall sans vente - forfait semaine	78,91 €	65,98 €
Exposition Hall avec vente - forfait semaine	125,48 €	104,92 €
Exposition Galerie sans vente - forfait journée	19,01 €	15,89 €
Exposition Galerie avec vente - forfait journée	26,31 €	22,00 €
Exposition Dimanche - forfait 1/2 journée	29,86 €	24,96 €
3/ TARIFS EXPOSITIONS AUTRES STRUCTURES		
Exposition Hall sans vente - forfait semaine (1)	79,68 €	66,63 €
Exposition Hall avec vente - forfait semaine	126,71 €	105,94 €
Exposition Galerie sans vente - forfait journée	19,19 €	16,05 €
Exposition Galerie avec vente - forfait journée (1)	26,57 €	22,21 €
Exposition Dimanche - forfait 1/2 journée	30,15 €	25,21 €
4/ TARIFS PHOTOCOPIES T.T.C.		
	A l'unité	2011
Carte 500 photocopies	0,07 €	36,28 €
carte 115 photocopies	0,10 €	11,68 €
carte 50 photocopies	0,12 €	6,26 €

(1) sauf exposition réalisée à l'initiative de la Ville (pas de droits perçus)

N° 80 – Direction de l'Événementiel. Service de la régie. Fixation des tarifs 2011.

M. VALETTE – *Il s'agit des tarifs liés à l'utilisation du matériel prêté par l'Événementiel. C'est 1,6 %. Pour ne pas lancer de débat inutile, je vous rappelle que ce sont des tarifs en valorisation. Lors des prêts il n'est pas demandé d'argent aux associations, aux utilisateurs.*

M. le Maire – *C'est encore un soutien que nous apportons aux associations qui est loin d'être négligeable. Si elles devaient acheter ce genre de choses, cela reviendrait très cher et beaucoup d'entre elles ne le pourraient pas.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville est fréquemment sollicitée pour mettre à disposition d'associations ou de collectivités les matériels dont elle dispose.

Afin de valoriser les interventions effectuées par la Direction de l'Événementiel, une tarification est proposée permettant de calculer le coût de la prestation, composée :

1. d'un tarif unitaire de base par type de matériel (annexe 1),

Pour les tribunes, le tarif comprend la fourniture, le montage, le démontage du matériel sans y inclure le transport. Une actualisation du tarif de la place des tribunes a été réalisée à hauteur de 11,70 €.

2. de l'application d'un coefficient variant avec la durée de location (annexe 2),

3. d'un tarif du service livraison-reprise par type de véhicule,

4. et d'un forfait horaire de personnel en cas de demande de prestation complémentaire (annexe 3).

Dans la pratique, les tarifs permettent de valoriser les prestations auprès des associations et d'émettre des titres de recette en cas de détérioration ou de perte de matériel, qui sont à la charge de l'emprunteur sur la base du coût de remplacement à neuf.

Les tarifs 2011 sont proposés sur la base d'une augmentation de 1,6 % par rapport à ceux adoptés en 2010.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les tarifs de location des matériels avec les coefficients liés à la durée d'utilisation et les tarifs du service de la régie des événements rattaché à la Direction de l'Événementiel, tels que détaillés dans les tableaux joints à la délibération, sur la base d'une augmentation de 1,6 %, afin de valoriser les prestations et facturer tout matériel détérioré ou non restitué à sa valeur de remplacement à neuf ;

2°) décider que ces tarifs entreront en application à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

- Séance du vendredi 17 décembre 2010 -

3°) imputer les recettes et les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, fonction 024, articles 7083 et 60632, Service gestionnaire CEVE ».

ADOpte A L'UNANIMITE.

Annexe 1

**Conseil Municipal du 17 décembre 2010
Régie des Evénements
Tarifs applicables au 1er janvier 2011**

Matériel	Libellé	Tarif 2010 (en €)	Unité de Tarification	Tarif 2011 (en €)
ACCUEIL01	BANQUE D'ACCUEIL (2 METRES)	5,23	1	5,31
ACCUEIL02	BANQUE D'ACCUEIL (3 METRES)	6,28	1	6,38
BOUILLOIRE	BOUILLOIRE	3,14	1	3,19
BUREAUROUL	MEUBLE BUREAU A ROULETTE	7,33	1	7,45
CAFE	CAFETIERE	3,14	1	3,19
CHAISEACCOUD	CHAISE AVEC ACCOUDOIRS	0,31	1	0,31
COMPTOIR01	COMPTOIR AVEC ETAGERE (5,20 METRE)	7,33	1	7,45
FAUTBLABLA01	FAUTEUIL 'BLABLA'	6,28	1	6,38
FERREPASS	FER A REPASSER	5,23	1	5,31
FRIGO	FRIGO TOP	4,19	1	4,26
GLACIERE	GLACIERE	1,57	1	1,60
MIROIR01	MIROIR DE LOGE	2,93	1	2,98
NAPPE	NAPPE CARRE PVC TRANSLUCIDE	17,79	1	18,07
PANNEAUSEP	PANNEAU DE SEPARATION	5,44	1	5,53
PAPERBOARD	PAPER BOARD	12,56	1	12,76
PEND01	PEINDRILLON MARRON 6,20X3,80 M	31,39	1	31,89
PEND02	PEINDRILLON MARRON 5,20X5 M	26,16	1	26,58
PEND03	PEINDRILLON MARRON 6,40X5,10 M	31,39	1	31,89
PEND04	PEINDRILLON MARRON 6,30X3,80	31,39	1	31,89
PEND05	PEINDRILLON MARRON 5,10X3,40M	26,16	1	26,58
PEND06	PEINDRILLON MARRON 5,50X5 M	26,16	1	26,58
PEND07	PEINDRILLON MARRON 4,10X2,50 M	20,93	1	21,26
PEND08	PEINDRILLON MARRON 4,05X1,05	20,93	1	21,26
PEND09	PEINDRILLON MARRON 3,40X1,20 M	15,70	1	15,95
PEND10	PEINDRILLON MARRON 5X0,60 M	15,70	1	15,95
PEND11	PEINDRILLON MARRON 3,60X2,50 M	15,70	1	15,95
SOFA	SOFA	6,28	1	6,38
TABLABLA01	TABLE 'BLABLA'	4,08	1	4,15
TABREPASS	TABLE A REPASSER	10,46	1	10,63
CORD01	CORDELETTE - VELOUR BLEU	2,09	1	2,12
CORD09	CORDE BLANCHE 13M	8,16	1	8,29
DRA80X120	DRAPPEAU 80X120CM	2,93	1	2,98
ORI50X200	ORIFLAMME 50X200CM	2,93	1	2,98
ORI80X200	ORIFLAMME 80X200CM	3,14	1	3,19
ORI80X300	ORIFLAMME 80X300CM	3,66	1	3,72
ORI80X330	ORIFLAMME 80X330CM	3,14	1	3,19
PAV120X180	PAVILLON 120X180CM	2,93	1	2,98
PAV130X180	PAVILLON 130X180CM	3,14	1	3,19
PAV180X80	PAVILLON 180X180CM	3,66	1	3,72
PAV200X300	PAVILLON 200X300CM	3,87	1	3,93
PORTANT	PORTANT	8,90	1	9,04
PUPORA	PUPITRE ORATEUR	125,58	1	127,59
REPERBE	REPOSE GERBE	5,23	1	5,31
STANDDIC	STAND DIC	114,72	1	116,56
STANDEURO	STAND EURO 3X3M	71,49	1	72,63
TOTEM SIGNAL	TOTEM DE SIGNALISATION	20,93	1	21,26
TRIBORA	TRIBUNE ORATEUR	115,11	1	116,95
TRIBORAPRES	TRIBUNE ORATEUR PRESIDENTIELLE	209,30	1	212,65
AMPLI01	AMPLIFICATEUR PIONEER A109	31,39	1	31,89
AMPLI02	AMPLIFICATEUR MICRO-TECH 1200 - 8 OHMS CROWN	62,79	1	63,79
AMPLI03	AMPLIFICATEUR ST 400 - 8 OHMS CROWN	52,32	1	53,16
AMPLI05	AMPLIFICATEUR ACM 250 - 100V AUSTALIAN	31,39	1	31,89
AMPLI07	AMPLIFICATEUR-MIXEUR MX 601 TOA	31,39	1	31,89

- Séance du vendredi 17 décembre 2010 -

Matériel	Libellé	Tarif 2010 (en €)	Unité de Tarification	Tarif 2011 (en €)
AMPLI09	AMPLIFICATEUR CROWN CTS 1200	62,32	1	53,16
AMPLICASQ	AMPLIFICATEUR POUR CASQUE AUDIO	10,46	1	10,63
ANGLE3D57ASX31	ANGLE 3 D 57ASX31	13,14	1	13,35
ANGLE3D57ASX32	ANGLE 3 D 57ASX32	13,14	1	13,35
ANGLEH40	ANGLE 2 DEPARTS H40	9,42	1	9,57
ANGLEX30D	ANGLE 2 DEPARTS X30D	10,46	1	10,63
ARMOIR32A	ARMOIRE 32A COMPACT	41,86	1	42,53
BLOC1	BLOC DE PUISSANCE 1X3KW MINICUBE	29,30	1	29,77
BLOC32AMONO	BLOC 32A MONO/ 2X3 PC 16A	7,77	1	7,89
CASQAUD	CASQUE AUDIO	8,37	1	8,50
CD01	LECTEUR CD TECHNICS	26,16	1	26,58
CD02	LECTEUR CD SONY	26,16	1	26,58
CD03	LECTEUR CD TASCAM	26,16	1	26,58
CLAVETTEH40	CLAVETTE (SECURITE POUR GOUPILLE H40)	1,05	1	1,07
CLAVETTEX30D	CLAVETTE (SECURITE POUR GOUPILLE X30D)	1,05	1	1,07
COUP01	COUPELLE POUR PIED LUMIERE ASD	1,05	1	1,07
DISTRIO1	DISTRIBUTEUR VGA 1E-4S DAVG4PK	47,09	1	47,84
DISTRIO2	DISTRIBUTEUR VGA 1E-4S DAVG4X	47,09	1	47,84
DVD01	LECTEUR DVD HITACHI	31,39	1	31,89
DVD02	LECTEUR DVD SCHNEIDER	31,39	1	31,89
DVD03	LECTEUR DVD LG	31,39	1	31,89
DVD04	LECTEUR DVD PHILIPS	31,39	1	31,89
ECRAN1	ECRAN VALISE MONOBLOC 427X340CM MONOBLOC F/	78,49	1	79,75
ECRAN2	ECRAN VALISE MONOBLOC 264X203CM MONOBLOC F/	41,86	1	42,53
EMBASEH40	EMBASE POUR H40	18,84	1	19,14
EMBASEX30D	EMBASE 70KG POUR X30D	18,84	1	19,14
GOUPILLH40	GOUPILLE CONIQUE POUR MANCHON (H40)	1,57	1	1,60
GOUPILLX30D	GOUPILLE CONIQUE POUR MANCHON (X30D)	1,57	1	1,60
H4001	ELEMENT TRIANGULAIRE 2M H40	9,42	1	9,57
H4002	ELEMENT TRIANGULAIRE 2,5M H40	11,51	1	11,69
HP08	ENCEINTE APG DS12S 350W	20,93	1	21,26
HP09	ENCEINTE APG DS8 150W	15,70	1	15,95
HPBOSE	ENCEINTE 802 52 - 200 W - 8 OHM BOSE	16,74	1	17,01
HPTOARS20	ENCEINTE RS 20 - 400 W - 8 OHM TOA	10,46	1	10,63
INTERTALKIE	CASQUE INTERCOM POUR TALKIE WALKIE KENWOOD	2,09	1	2,12
K702	LECTEUR ENR. K7 AUTO-REVERSE TECHNICS	20,93	1	21,26
KITSONOBOSE	KIT DE SONORISATION BOSE	303,48	1	308,34
KITSONODS12S	KIT DE SONORISATION APG DS12S (2X350W)	83,72	1	85,06
KITSONODS8	KIT DE SONORISATION APG DS8 (2X150W)	73,25	1	74,42
KITSONOTOA	KIT DE SONORISATION TOA	209,30	1	212,65
LIBERTY	SONO PORTABLE LIBERTY (MERE ET FILLE)	62,79	1	63,79
MANCHONH40	MANCHON CONIQUE POUR CONNEXION (H40)	3,14	1	3,19
MANCHONX30D	MANCHON CONIQUE POUR CONNEXION (X30D)	3,14	1	3,19
MIC01	MICRO ELECTROSTATIQUE C847E AKG	15,70	1	15,95
MIC02	MICRO DYNAMIQUE SM58 SHURE	10,46	1	10,63
MIC03	MICRO HF SHURE	78,49	1	79,75
MIC04	MICRO HF UHF200 AUDIOPHONY	62,79	1	63,79
MIC05	MICRO COL DE CYGNE SHURE 45CM EGZ18	12,77	1	12,97
MIX01	TABLE DE MIXAGE SPIRIT-FOLIO SOUNDCRAFT	41,86	1	42,53
MIX02	TABLE DE MIXAGE MX 1604A BEHRINGER	31,39	1	31,89
MIX04	TABLE DE MIXAGE NUM. 01V96 V2 YAMAHA	73,25	1	74,42
MULTIXLR	MULTIPAIRES XLR-XLR 16 PAIRES - 15M	10,46	1	10,63
MULTIXLR20M	MULTIPAIRES XLR-XLR 16/8 - 20M	10,46	1	10,63
PASSCAB01	PASSAGE DE CÂBLE 1M KELSEY	24,07	1	24,46
PASSCAB02	PASSAGE DE CÂBLE 1M POLYTRAC	24,07	1	24,46
PASSCAB03	PASSAGE DE CÂBLE TEMA 10	24,07	1	24,46
PAVLOFF	SIGNAL LUMINEUX PAVLOFF	26,16	1	26,58
PCREGIE	PC PORTABLE AUDIOVISUEL REGIE	72,21	1	73,37

- Séance du vendredi 17 décembre 2010 -

Matériel	Libellé	Tarif 2010 (en €)	Unité de Tarification	Tarif 2011 (en €)
PIEDHP01	PIED POUR ENCEINTE TOA	3,14	1	3,19
PIEDHP02	PIED POUR ENCEINTE JBL	3,14	1	3,19
PIEDHP03	PIED QUIKLOK POUR ENCEINTE (COUSSIN D'AIR)	3,66	1	3,72
PIEDHP04	PIED POUR ENCEINTE K&M	3,66	1	3,72
PIEDLUM01	PIED LUMIERE ALT290	5,23	1	5,31
PIEDMIC01	PIED DE MICRO PERCHE	5,23	1	5,31
PIEDMIC02	PIED DE MICRO TABLE K&M	5,23	1	5,31
PIEDMIC03	SOCLE EMBASE XLR	5,23	1	5,31
PROC01	PROCESSEUR APG SPM12S	26,16	1	28,58
PROC02	PROCESSEUR APG SPM8	23,02	1	23,39
PROCB0SE	PROCESSEUR AUDIO BOSE	6,28	1	6,38
PROJ01	PROJECTEUR LUMIERE 650W ACCLAIM	6,28	1	6,38
SELECT01	SELECTEUR VGA 2E-1S	20,93	1	21,26
STAND	STAND POUR VP AVEC PLATEAU INCLINABLE	8,37	1	8,50
TALKIE1	TALKIE WALKIE KENWOOD UBZ LH68	9,42	1	9,57
TALKIE2	TALKIE WALKIE KENWOOD UBZ LF68	9,42	1	9,57
TESTEUR	TESTEUR DE CABLES BEHRINGER	5,23	1	5,31
TS600	INTERFACE AUDIO POUR PC TS600 OVERLINE	10,46	1	10,63
TV34CM	TELEVEUR 34CM PROLINE	47,09	1	47,84
TV38CM	TELEVEUR 38CM SAMSUNG	57,56	1	58,48
TV55CM	TELEVEUR 55CM PHILIPS	57,56	1	58,48
TV72CM	TELEVEUR 72CM THOMSON	68,02	1	69,11
VP01	VIDEOPROJECTEUR HITACHI CPX275 - 1200 LUMENS	83,72	1	85,06
VP02	VIDEOPROJECTEUR MITSUBISHI XD110U	83,72	1	85,06
VP04	VIDEOPROJECTEUR SANYO 4500 LUMENS XGA - PLCX	549,40	1	558,19
X30D01	ELEMENT TRIANGULAIRE 1M X30D	5,23	1	5,31
X30D02	ELEMENT TRIANGULAIRE 2M X30D	10,46	1	10,63
X30D03	ELEMENT TRIANGULAIRE 3M X30D	15,70	1	15,95
BAC01	BAC GRIS (PETIT)	5,23	1	5,31
BAC02	BAC ROUGE	7,33	1	7,45
BACSABLE	BAC A SABLE	1,05	1	1,07
BANC	BANC	0,99	1	1,01
BAR	BARRIERE	7,74	1	7,86
CHAISE	CHAISE	0,31	1	0,31
CORD05	CORDE BLANCHE 4M	2,51	1	2,55
CORD06	CORDE BLANCHE 5M	3,14	1	3,19
ECUS01	ECUSSON 3 BRANCHES	10,46	1	10,63
ECUS02	ECUSSON 5 BRANCHES	12,56	1	12,76
ESCAB1MAR	ESCABEAU UNE MARCHE	15,70	1	15,95
ESCAB2MAR	ESCABEAU DEUX MARCHES	31,39	1	31,89
ESCAB3MAR	ESCABEAU TROIS MARCHES	47,09	1	47,84
ESCAB4MAR	ESCABEAU QUATRE MARCHES	62,79	1	63,79
ESCAB5MAR	ESCABEAU CINQ MARCHES	78,49	1	79,75
GRILLECADDIE	GRILLE CADDIE (L=1,20M / H=2M)	5,44	1	5,53
GRILLED0UBLE	ENSEMBLE DE 2 GRILLES	12,56	1	12,76
GUEUSE	GUEUSE	5,23	1	5,31
ISOLOIR1-4PAX	ISOLOIR 1 A 4 PLACES	10,46	1	10,63
ISOLOIR1PAX	ISOLOIR 1 PLACE	5,23	1	5,31
ISOLOIR2PAX	ISOLOIR 2 PLACES	7,33	1	7,45
ISOLOIR4PAX	ISOLOIR 4 PLACES	10,46	1	10,63
ISOLOIRHANDICAP	ISOLOIR POUR HANDICAPE	10,46	1	10,63
JEUXPIEDGRILL	JEUX DE 2 PIEDS POUR GRILLE CADDIE	5,25	1	5,33
PANNELECTION	PANNEAU D'AFFICHAGE ELECTION	3,56	1	3,62
PANNEXPO	PANNEAU D'EXPOSITION	5,44	1	5,53
PARASOLJAZZ	PARASOL JAZZ	3,14	1	3,19
PETITTABLELECTIC	PETITE TABLE ELECTION	4,08	1	4,15
PLATEAU	PLATEAU 2X0,75M	1,73	1	1,76

- Séance du vendredi 17 décembre 2010 -

Matériel	Libellé	Tarif 2010 (en €)	Unité de Tarification	Tarif 2011 (en €)
POD10X10X1.05	PODIUM 10X10X1.05M	565,10	1	574,14
POD10X4X1.05	PODIUM 10X4X1.05M	226,06	1	229,68
POD10X6X1.05	PODIUM 10X6X1.05M	339,06	1	344,48
POD10X8X1.05	PODIUM 10X8X1.05M	452,06	1	459,31
POD12X10X1.05	PODIUM 12X10X1.05M	678,12	1	688,97
POD12X2X1.05	PODIUM 12X2X1.05M	135,62	1	137,79
POD14X10X1.05	PODIUM 14X10X1.05M	791,14	1	803,80
POD1ESCA1	PODIUM 1 ESCALIER 4X2X1.05M	80,91	1	81,88
POD1ESCA2	PODIUM 1 ESCALIER 8X8X1.05M	377,36	1	383,40
POD2ESCA1	PODIUM 2 ESCALIERS 4X2X1.05M	76,60	1	77,83
POD2ESCA2	PODIUM 2 ESCALIERS 8X8X1.05M	392,43	1	398,71
POD2NIV1	PODIUM 2 NIVEAUX 6X4M (0.35/0.58M)	135,62	1	137,79
POD2X2X0.35	PODIUM 2X2X0.35M	22,60	1	22,98
POD2X2X0.58	PODIUM 2X2X0.58M	22,60	1	22,98
POD2X2X0.83	PODIUM 2X2X0.83M	22,60	1	22,98
POD2X2X1.05	PODIUM 2X2X1.05M	22,60	1	22,98
POD2X2X1.25	PODIUM 2X2X1.25M	22,60	1	22,98
POD4NIV1	PODIUM 4 NIVEAUX 4X8M (0.35/0.58/0.83/1.05M)	177,98	1	180,83
POD4X2X0.35	PODIUM 4X2X0.35M	44,50	1	45,21
POD4X2X1.05	PODIUM 4X2X1.05M	44,50	1	45,21
POD4X4X0.35	PODIUM 4X4X0.35M	88,99	1	90,42
POD4X4X0.58	PODIUM 4X4X0.58M	88,99	1	90,42
POD4X4X0.83	PODIUM 4X4X0.83M	88,99	1	90,42
POD4X4X1.05	PODIUM 4X4X1.05M	88,99	1	90,42
POD4X4X1.25	PODIUM 4X4X1.25M	88,99	1	90,42
POD6X2X0.35	PODIUM 6X2X0.35M	66,74	1	67,81
POD6X2X0.58	PODIUM 6X2X0.58M	66,74	1	67,81
POD6X4X1.05	PODIUM 6X4X1.05M	133,49	1	135,62
POD6X6X0.35-0.58-	PODIUM 6X6X0.35-0.58-0.83M	200,23	1	203,44
POD6X6X1.05	PODIUM 6X6X1.05M	200,23	1	203,44
POD8X2X0.58	PODIUM 8X2X0.58M	88,99	1	90,42
POD8X2X0.35	PODIUM 8X2X0.35M	88,99	1	90,42
POD8X4X1.05	PODIUM 8X4X1.05M	177,98	1	180,83
POD8X6X0.35-0.58-	PODIUM 8X6X0.35-0.58-0.83M	266,98	1	271,25
POD8X6X1.05	PODIUM 8X6X1.05M	266,98	1	271,25
PODBACH1	PODIUM BACHE 6X4X1.05M	236,49	1	240,27
PODBACH2	PODIUM BACHE 6X8X1.05M	303,23	1	308,08
PODCAMPO	PODIUM CAMPO SANTO 10X10X1.05M	566,20	1	565,10
PODCES317M2	PODIUM CES 317 M2	1 763,15	1	1 791,36
PODCES7X4	PODIUM CES 7.32X2.44	99,34	1	100,93
PODCES7X4+2X2	PODIUM CES 7.32X4.88 ET 2.44X2.44	231,75	1	235,46
PODCES7X4AILES	PODIUM CES 7.32X4.88 ET 2 AILES 2.44X2.44	264,85	1	269,09
PODCES7X6	PODIUM CES 7.32X6.10	248,35	1	252,33
PODCESJAZZ	PODIUM CES JAZZ 6.10X4.88	165,56	1	168,21
PODCHARBONNIER	PODIUM CHARBONNIERE 2 ESCALIERS 8X8X1.05M	388,87	1	393,06
PODDEFIST1	PODIUM DEFISTIVAL 10X8X1.05M + 2 AILES SON 2X2X1.05M	489,46	1	497,29
PODDEFIST2	PODIUM DEFISTIVAL 6X4X1.05M + AILES SON 2X2X1.05M	155,74	1	158,23
PODDEFIST3	PODIUM DEFISTIVAL 4X4X1.05M	88,99	1	90,42
PODDEFIST4	PODIUM DEFISTIVAL 2X2X0.35M	22,25	1	22,80
PODENT10X2ET6X4	PODIUM EN T 10X2X1.05 ET 6X4X1.05M	244,73	1	248,64
PODIUMMOMO4X2	PODIUM MOMO 4X2X0.58M	44,50	1	45,21
PODIUMMOMO4X4	PODIUM MOMO 4X4X0.58M	88,99	1	90,42
PODIUMMOMO6X2	PODIUM MOMO 6X2X0.58M	66,74	1	67,81
PODIUMMOMO6X4	PODIUM MOMO 6X4X0.58M	133,49	1	135,62
PODIUMMOMO8X2	PODIUM MOMO 8X2X0.58M	88,99	1	90,42
PODIUMMOMO8X4	PODIUM MOMO 8X4X0.58M	177,98	1	180,83
PODMADELEINE	PODIUM COURSES MADELEINE 4X2X1.05M	44,50	1	45,21
PODMARCEAU	PODIUM EGLISE ST MARCEAU 8X6X1.05M	266,98	1	271,25

- Séance du vendredi 17 décembre 2010 -

Matériel	Libellé	Tarif 2010 (en €)	Unité de Tarification	Tarif 2011 (en €)
PODREMORQ7X4M	PODIUM REMORQUE 7X4M	525,82	1	534,23
PODREMORQ7X6M	PODIUM REMORQUE 7X6M	690,10	1	701,14
POTELET	POTELET	85,49	1	86,86
POUB240L	POUBELLE 240 LITRES	2,88	1	2,93
POUB750L	CONTENEUR 750 LITRES	9,01	1	9,16
PRATICAB	PRATICABLE 2X1M	11,12	1	11,30
TABLE	TABLE	4,02	1	4,08
TENTE20M2	TENTE 4X5M	169,95	1	172,67
TENTE25M²	TENTE 5X5M	212,44	1	215,84
TENTE40M2	TENTE 8X5M	339,90	1	345,34
TENTE50M²	TENTE 10X5M (2X5X5M)	424,88	1	431,68
TENTE60M2	TENTE 12X5M (8X5M + 4X5M)	509,85	1	518,01
TENTEMED	TENTE MEDIEVALE DIAM 2,50M	175,10	1	177,90
TRANS	TRANSAT	6,18	1	6,28
TRETEAU	TRETEAU	0,72	1	0,73
TRIB104PAX	TRIBUNE 104 PLACES		1	1 216,80
TRIB108PAX	TRIBUNE 108 PLACES		1	1 263,60
TRIB112PAX	TRIBUNE 112 PLACES		1	1 310,40
TRIB148PAX	TRIBUNE 148 PLACES		1	1 731,60
TRIB152PAX	TRIBUNE 152 PLACES		1	1 778,40
TRIB156PAX	TRIBUNE 156 PLACES		1	1 825,20
TRIB164PAX	TRIBUNE 164 PLACES		1	1 918,80
TRIB184PAX	TRIBUNE 184 PLACES		1	2 152,80
TRIB188PAX	TRIBUNE 188 PLACES		1	2 199,60
TRIB196PAX	TRIBUNE 196 PLACES		1	2 293,20
TRIB200PAX	TRIBUNE 200 PLACES		1	2 340,00
TRIB204PAX	TRIBUNE 204 PLACES		1	2 386,80
TRIB212PAX	TRIBUNE 212 PLACES		1	2 480,40
TRIB220PAX	TRIBUNE 220 PLACES		1	2 574,00
TRIB224PAX	TRIBUNE 224 PLACES		1	2 620,80
TRIB228PAX	TRIBUNE 228 PLACES		1	2 667,60
TRIB260PAX	TRIBUNE 260 PLACES		1	3 042,00
TRIB268PAX	TRIBUNE 268 PLACES		1	3 135,60
TRIB272PAX	TRIBUNE 272 PLACES		1	3 182,40
TRIB296PAX	TRIBUNE 296 PLACES		1	3 463,20
TRIB312PAX	TRIBUNE 312 PLACES		1	3 650,40
TRIB316PAX	TRIBUNE 316 PLACES		1	3 697,20
TRIB320PAX	TRIBUNE 320 PLACES		1	3 744,00
TRIB328PAX	TRIBUNE 328 PLACES		1	3 837,60
TRIB332PAX	TRIBUNE 332 PLACES		1	3 884,40
TRIB360PAX	TRIBUNE 360 PLACES		1	4 212,00
TRIB364PAX	TRIBUNE 364 PLACES		1	4 258,80
TRIB372PAX	TRIBUNE 372 PLACES		1	4 352,40
TRIB408PAX	TRIBUNE 408 PLACES		1	4 773,60
TRIB416PAX	TRIBUNE 416 PLACES		1	4 867,20
TRIB436PAX	TRIBUNE 436 PLACES		1	5 101,20
TRIB444PAX	TRIBUNE 444 PLACES		1	5 194,80
TRIB452PAX	TRIBUNE 452 PLACES		1	5 288,40
TRIB476PAX	TRIBUNE 476 PLACES		1	5 569,20
TRIB500PAX	TRIBUNE 500 PLACES		1	5 950,00
TRIB520PAX	TRIBUNE 520 PLACES		1	6 084,00
TRIB524PAX	TRIBUNE 524 PLACES		1	6 130,80
TRIB528PAX	TRIBUNE 528 PLACES		1	6 177,60
TRIB52PAX	TRIBUNE 52 PLACES		1	608,40
TRIB56PAX	TRIBUNE 56 PLACES		1	655,20
TRIB690PAX	TRIBUNE 690 PLACES		1	8 073,00
TRIB72PAX	TRIBUNE 72 PLACES		1	842,40

- Séance du vendredi 17 décembre 2010 -

Matériel	Libellé	Tarif 2010 (en €)	Unité de Tarification	Tarif 2011 (en €)
TRIB92PAX	TRIBUNE 92 PLACES		1	1 076,40
TRIB944PAX	TRIBUNE 944 PLACES		1	11 044,80
TRIB-E-424PAX	TRIBUNE E 436 PLACES		1	5 101,20
TRIB-F-424PAX	TRIBUNE F 448 PLACES		1	5 241,60
TRIB-JAZZ-2X220PA	TRIBUNE JAZZ 2X220 PLACES		1	5 148,00
URNEMETALGRAND	URNE METAL	2,88	1	2,93
URNEMETALPETIT	URNE PETITE METAL	2,06	1	2,09
URNEMETALTRANS	URNE METAL / 1 FACE TRANSPARENTE	3,09	1	3,14
URNETRANSP	URNE TRANSPARENTE	3,09	1	3,14

Annexe 2

**Conseil Municipal du 17 décembre 2010
Régie des Evénements
Fixation des Coefficients applicables au 1er janvier 2011**

DUREE DE LOCATION (jour)	COEFFICIENT
1	1,00
2	1,30
3	1,70
4	2,10
5	2,50
6	2,85
7	3,20
8	3,55
9	3,90
10	4,20
11	4,50
12	4,75
13	5,00
14	5,20
15	5,40
16	5,60
17	5,80
18	6,00
19	6,20
20	6,40
21	6,60
22	6,75
23	6,90
24	7,05
25	7,20
26	7,35
27	7,50
28	7,65
29	7,80
30	7,90
31	8,00

Annexe 3

**Conseil Municipal du 17 décembre 2010
Régie des Evénements
Tarifs des services applicables au 1er janvier 2011**

Service	Libellé	Tarif 2010 (en €)	Unité de Tarification	Tarif 2011 (en €)
LIVREPPLAT1	LIVRAISON REPRISE VEHICULE GRAND PLATEAU	235,20	1	238,96
LIVREPPLAT2	LIVRAISON REPRISE VEHICULE PETIT PLATEAU	151,56	1	154,01
LIVREP20M3	LIVRAISON REPRISE VEHICULE 20M3	235,20	1	238,96
LIVREP10M3	LIVRAISON REPRISE VEHICULE 10M3	151,56	1	154,01
LIVREP4M3	LIVRAISON REPRISE VEHICULE 4M3	83,63	1	84,97
PRESTA	FORFAIT HEURE DE PRESTATION PAR AGENT	34,49	1	35,04

N° 81 – Droits de place. Actualisation des tarifs pour 2011.

M. FOUSSIER – *Il s'agit d'actualiser les tarifs pour 2011 concernant les marchés, avec une inflation de 1,6 %.*

M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Les tarifs applicables pour les marchés de quartiers font l'objet d'une actualisation annuelle fixée par délibération du Conseil Municipal.

Pour l'année 2011, il est proposé d'augmenter les tarifs selon les tableaux annexés en tenant compte des contraintes de rendu de monnaie pour les placiers.

Compte tenu des anticipations sur le taux de l'inflation 2010, le montant de 1,6 % a été pris en compte afin d'actualiser les tarifs pour 2011.

En conséquence, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les tarifs des droits de place dont le détail figure dans le tableau annexé à la délibération pour l'année 2011, sur la base d'une augmentation moyenne de 1,6 % ;

2°) décider que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

DROITS DE PLACE TARIFS 2011

Rubrique	Designation	Unités	Redevance 2010 (en €)	Observations	Redevance 2011 arrêtée à (en €)
1	Marché du Quai du Roi <i>a) Avec abonnement sous structures toile</i> une place = 2,50m x 2,00m soit au mètre linéaire : 2,09 € en 2008 2,15 € en 2009 2,18 € en 2010 2,22 € en 2011 <i>b) Sans abonnement sous structures toile</i> une place = 2,50m x 2,00m soit au mètre linéaire : 2,52 € en 2008 2,59 € en 2009 2,63 € en 2010 2,68 € en 2011 <i>c) Sans abonnement extérieur structures toile</i>	semestre/ place	142,17	Chaque place pour être divisée en 2 : à chaque demi-place sera appliquée la moitié du tarif. La perception se fera semestriellement. Exceptionnellement, elle pourra s'effectuer trimestriellement pour les producteurs saisonniers.	144,45
		place à terre	6,58	Cette redevance pour être appliquée pour les producteurs passagers du marché de détail installés sous les structures toiles.	6,70
2	Marchés de quartiers : branchement électrique	demi-place	3,30	Prix identique rubrique 3	3,35
		ml	1,07		1,10
3	Marchés de quartiers : branchement électrique	par usager par marché	3,34	Sens distinction de consommation.	3,40
		ml	1,07	Foires aux Arbres de printemps et d'automne. Marchés à thèmes divers	1,10
4	Marchés du Centre Ville installé place de la République, place Louis XI et place du Chatelet.	ml	1,07	producteurs de pays et producteurs bio	1,10
		jours/ml	2,07	Brevette annuelle du Quai de Prague en décembre	2,10
5	Divers - Événementiel Foires à la brocante	jours/ml	2,07		2,10

N° 82 – Espace Public. Travaux effectués en régie et prestations de service. Fixation des tarifs d'intervention des services municipaux.

Mme de QUATREBARBES – *Il s'agit d'approuver les tarifs d'intervention des agents de la Direction de l'Espace Public, avec une augmentation de 1,6 %.*

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Les agents de la Direction de l'Espace Public interviennent de façon ponctuelle pour le compte de particuliers, notamment pour rétablir les conditions de sécurité à la suite d'accidents sur la voie publique, mais aussi pour assurer des prestations de service.

Il convient de fixer les tarifs de ces interventions pour permettre le recouvrement des sommes engagées par la Ville auprès des compagnies d'assurances ou des particuliers.

Pour l'année 2011, les tarifs d'intervention des agents de la Direction de l'Espace Public, joints en annexe, sont proposés sur la base d'une augmentation de 1,6 %.

Dans le cas où l'auteur de l'affichage ou du tag est connu, un forfait a été créé pour l'enlèvement des tags et graffitis, le tarif d'enlèvement ne couvrant pas l'investissement fourni par la Ville hors intervention, tel que le dépôt de plainte, le coût de facturation, etc. De plus, cela permet de renforcer la dissuasion.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les tarifs d'intervention des agents de la Direction de l'Espace Public joints à la délibération, sur la base d'une augmentation de 1,6 % ;

2°) décider que ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

3°) imputer les recettes correspondantes inscrites sur le budget de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

REMUNERATION DES INTERVENTIONS DES SERVICES MUNICIPAUX
ANNEE 2011

Désignation	Unité	Tarifs 2010 (en €)	Tarifs 2011 (en €)
Tarif horaire d'intervention d'un agent d'entretien ou d'un agent technique	l'heure	35,60	36,50
Camion élévateur avec chauffeur	l'heure	107,00	108,71
Camion poids lourd avec chauffeur	l'heure	124,60	126,59
Fourgon avec chauffeur	l'heure	52,60	53,44
Tracto-pelle avec chauffeur	l'heure	83,83	85,17
Tracteur 60 Ch avec chauffeur	l'heure	70,40	71,52
Tracteur + équipement sans moteur avec chauffeur	l'heure	83,83	85,17
Fourniture et mise en œuvre de peinture jaune	m ²	15,00	15,24
Effaçage par brûlage	m ²	22,50	22,86
Contrôle effectué à l'aide d'un pénétromètre de type PANDA	Pour 3 essais	309,50	314,45
	Pour 1 essai supplémentaire	81,00	82,29
Matériel de nettoyage avec chauffeur	l'heure	102,00	103,63
Forfait déplacement du matériel de nettoyage	forfait	50,00	50,80
Vente de pavés	La tonne	91,50	92,96
Coût d'intervention retrait tags ou affiches :			
• forfait	forfait	-	100,00
• + intervention fourgon avec chauffeur	l'heure	52,60	53,44
Intervention enlèvement déjection canine	forfait	75,00	76,20
Intervention enlèvement déchets	forfait	75,00	76,20

Augmentation 2010/2011 : de 1,6 % environ

N° 83 – Décorations florales. Actualisation des tarifs pour 2011.

Mme de QUATREBARBES – *C'est une actualisation des tarifs avec une hausse de 1,6 % pour la location des plantes.*

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Il est envisagé pour 2011 une actualisation des tarifs de prêts de plantes et du tarif horaire de main d'œuvre, à hauteur de 1,6 %. Les tarifs suivants sont proposés :

DESIGNATION	Durée de location					
	Tarifs par jour en €H.T.					
	2010	2011	2010	2011	2010	2011
	Du 1 ^{er} au 2 ^{ème} jour		Du 3 ^{ème} au 9 ^{ème} jour		Au-delà du 10 ^{ème} jour	
<u>Plantes vertes</u>						
0,20 m à 0,50 m	1,68	1,70	1,26	1,28	0,84	0,85
0,50 m à 1,50 m	2,51	2,55	1,88	1,91	1,26	1,28
> à 1,50 m	5,37	5,45	4,03	4,09	2,69	2,73
<u>Arbustes</u>						
1,50 m à 2,00 m	3,17	3,22	3,22	2,42	1,59	1,61
<u>Plantes fleuries</u>						
Petites	2,87	2,91	2,15	2,18	1,44	1,46
Grandes	5,04	5,12	3,78	3,84	2,52	2,56
<u>Décorations florales</u>						
Coupes fleuries	10,03	10,19	7,52	7,64	5,02	5,10
Vasques fleuries	30,16	30,64	22,62	22,98	15,08	15,32
<u>Décorations florales dans gros contenants</u>						
Pot lyciscia avec arbustes 0,70 m	19,30	19,60	14,48	14,71	9,65	9,80
Pot lyciscia avec composition florale 0,70 m	21,34	21,68	16,01	16,27	10,67	10,84
Panier osier fleuri 0,70 m	20,83	21,16	15,62	15,87	10,42	10,59
Panier osier fleuri 1,00 m	23,37	23,74	17,53	17,81	11,69	11,88
Bac orangerie 0,80 x 0,80 m	25,40	25,80	19,05	19,30	12,70	12,90

Exemple de calcul : prêt d'une grande plante verte pour 12 jours :

$$(2 \times 5,45) + (7 \times 4,09) + (3 \times 2,73) = 47,72 \text{ €}$$

A ces tarifs, il conviendra d'ajouter le transport et la mise en place des végétaux :

- Séance du vendredi 17 décembre 2010 -

- coût horaire pour utilisation d'un fourgon avec chauffeur : 53,44 €/H
- main d'oeuvre horaire pour installation : 36,50 €/H.

En cas de détérioration ou de non restitution des plantes, les végétaux seront facturés au prix de revient.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) approuver les tarifs des prêts de plantes et le tarif horaire de main d'œuvre détaillés ci-dessus pour l'année 2011, sur la base d'une augmentation de 1,6 % ;**
- 2°) décider que ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2011 ;**
- 3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 84 – Droits de voirie. Actualisation des tarifs pour 2011.

Mme de QUATREBARBES – *Il s'agit de l'actualisation des tarifs pour 2011 pour occupation du domaine public, avec une augmentation de 1,6 %.*

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Les tarifs des redevances pour occupation du domaine public font l'objet d'une délibération annuelle du Conseil Municipal.

Pour l'année 2011, il est proposé d'augmenter les tarifs selon les tableaux annexés.

Compte tenu des anticipations sur le taux de l'inflation 2010, le montant de 1,6 % a été pris en compte afin d'actualiser les tarifs pour 2011.

Les rubriques restent inchangées ; néanmoins à la rubrique 18 « emplacement pour la vente de produits comestibles, démonstration » il est précisé « marchands d'huîtres ».

En conséquence, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) approuver les tarifs des droits de voirie dont le détail figure dans les tableaux ci-après pour l'année 2011 sur la base d'une augmentation moyenne de 1,6 % ;**
- 2°) décider que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2011 ;**
- 3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

DROITS DE VOIRIE - PERMISSION DE VOIRIE TARIFS 2011

Rubrique	Désignation	Unités par période	Redevance 2010 en €	Observations	Redevance 2011 arrêtée à (en €)
1	Passage aérien et souterrain	m ²	28,74	Ouvrages de plus grande importance	29,20
2	Canalisations diverses, conducteurs divers, fourreaux, caissons etc., souterrain OCCUPATION DEFINITIVE Alimentation provisoire de chantier	m ³ /an	12,65	Petits ouvrages	12,85
3	Terrasse fermée démontable occupant le domaine public, établie au droit d'une boutique et utilisée à des fins commerciales.	m ² /an	5,75		5,84
			97,95		99,52
4	Emplacement pour vente de produits comestibles * kiosques à journaux	m ² /trimestre	31,98		32,49
5	Occupation du domaine public communal ou privé de la Ville d'Orléans par panneau d'affichage consenti en compensation, dans le cadre des diverses prestations de promotion de la Ville.	par face publicitaire par an	1254,43		1274,50
6	Droit de passage des opérateurs de télécommunications sur le domaine public routier, en application de la loi du 26 juillet 1996 et du décret du 30 mai 1997. a) - câble en sous-sol ou aérien (coût identique) b) - autres installations (cab. Téléph.)	Kwh/linéaire an m ² au sol an	26,00 17,30	Indiqué sur l'indice du coût de la construction (au niveau national). Le montant sera éventuellement révisé selon l'indice du coût de la construction.	26,00 17,30
7	Depuis 2007 Réseaux publics de distributions de gaz naturel (décret n°2007-606 du 25 avril 2007)	€/m ³	0,035	Revalorisation annuelle par applications index réglementaire mesurée au cours de 12 mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier	0,035

DROITS DE VOIRIE - PERMIS DE STATIONNEMENT TARIFS 2011

Rubrique	Désignation	Unités par période	Redevances 2010 en €	Observations	Redevance 2011 arrêtée à (en €)
1	Occupation du sol de la voie publique délimitée par une palissade de chantier ou tout autre dispositif (scellé ou posé) y compris stationnement de baraques de chantier, bungalows, tentes servant à la vente exposition etc....	m ² au mois	4,49	au mois 1er semestre	4,56
2	Occupation du sol de la voie publique pour dépôt de matériaux sans palissade.	m ² au mois	8,05	au mois, au-delà du 2 ^e semestre	8,18
3	Stationnement de matériels tous modèles, remorques, compresseurs, bétonnières etc....	m ² semaine unité jour	12,44		12,64
4	Echafaudages tous modèles occupant ou surplombant le domaine public et échelles avec taquets reposant sur le sol de la voie publique	m ² par quinzaine	6,27		6,37
5	Auvent, store fixe, marquise	m ² /an	5,33		5,42
6	Store banne, dais, vertical	m ² /an	2,84		2,89
7	Enseigne non lumineuse * parallèle à la façade * perpendiculaire	m ² /an m ² /an	12,44 24,15		12,64 24,54

Rubrique	Désignation	Unités par période	Redevances 2010 en €	Observations	Redevance 2011 arrêtée à (en €)
8	Enseigne lumineuse				
	° parallèle à la façade	m ² /an	23,10		23,47
	° perpendiculaire	m ² /an	45,48		46,21
9	Enseigne clignotante				
	° parallèle à la façade	m ² /an	46,31	Autorisée pour les pharmaciens tenant compte de l'utilité publique.	47,05
	° perpendiculaire	m ² /an	91,47		92,93
10	Appareil d'éclairage, lampes sous marquise ou sur devanture, spots, projecteurs, rampes ou tubes.	unité	7,11		7,22
11	Panneau d'affichage électronique utilisé comme enseigne et/ou de publicité				
	° parallèle ou perpendiculaire à la façade	m ² /an	92,52		94,00
12	Terrasse de café et de restaurant à air libre				
	1 ^{ère} zone : (Centre Ville, mails, quai et retour de 30 mètres sur toutes les voies en arrivant sur les mails) ; terrasses sur les voies piétonnes.	m ² /an	35,64		36,21
	2 ^{ème} zone : même périmètre ; autres terrasses	m ² /an	28,54		29,00
	3 ^{ème} zone : le reste du territoire de la Ville	m ² /an	21,33		21,67
13	Etalages	m ² /an	21,33	Les étalages seront impérativement accolés aux vitrines.	21,67

Rubrique	Désignation	Unités par période	Redevances 2010 en €	Observations	Redevance 2011 arrêtée à (en €)
14	Chevalets publicitaires * porte-menus * petits mobiliers divers	unité an	35,54		56,11
15	Distributeurs de tous types (boissons, pains, glaces etc...)	unité an	88,96		90,38
16	Taxis * voiture automobile stationnement aux emplacements autorisés	semestre	49,02	Ces redevances seront dues par semestre et d'avance ; le permis de circulation sera retiré en cas de retard ou de refus de paiement. En cas de cessation d'exploitation, il ne sera fait aucun remboursement des droits perçus, quelque soit la date de l'autorisation. La redevance ne pourra être inférieure au montant d'un trimestre.	49,80
17	Emplacement de manège enfantin - installé à l'année	an	662,34		672,94
18	Emplacement des cirques et emplacement pour la vente de produits comestibles, démonstration (marchand d'autres, etc...) OCCASIONNELLEMENT sur voie publique.	m ² jour	0,63	Fractionnable en 1/12 Soit 56,08 €/mois	0,64

N° 85 – Salles municipales. Actualisation des tarifs et simplification de la procédure de réservation.

Mme SAUVEGRAIN – *Il vous est proposé d'adopter la nouvelle grille tarifaire qui réforme les locations des salles municipales, avec un tarif pour les particuliers et les organismes qui organisent des manifestations payantes, un tarif pour les associations qui n'ont pas de manifestations payantes et la possibilité d'avoir des occupations gratuites quand la manifestation est d'intérêt général. Tout cela va nous permettre d'objectiver les gratuités des salles.*

Mme KOUNOWSKI – *Je voudrais déjà dire que nous allons nous abstenir car il y a une augmentation de 1,6 %. Pour le budget des associations, puisque ce sont elles qui sont très demandeuses de ce genre de salle, leur subventions ont diminué de 5 %.*

Deuxièmement, je voudrais signaler que des salles sont difficiles d'accès, notamment avec le fait que quand on veut par exemple louer que le samedi, on doit réserver et payer tout le week-end. Cela bloque donc deux jours les salles, alors que souvent elles ne sont occupées qu'un jour. C'est vraiment dommage vu la demande. Par exemple, on ne peut pas louer des salles le vendredi soir si justement le samedi est pris avec le week-end. C'est compliqué. Cela demande à ce que les personnes s'organisent très longtemps à l'avance pour avoir les salles. C'est très difficile pour les associations dans certains cas.

Mme SAUVEGRAIN – *Vous n'avez pas compris l'augmentation des tarifs, puisqu'elle n'est pas pour les associations. Elle est pour les particuliers, les organismes privés ou les associations quand elles font des manifestations payantes, qu'elles font payer l'entrée pour les propres actions qu'elles organisent. En revanche, on simplifie les choses puisque auparavant certaines associations avaient la gratuité. Aujourd'hui il n'y a plus ce système. C'est un système de tarif unique à 20 € quelle que soit la location, avec une gratuité par an pour l'assemblée générale. On a beaucoup de demandes pour les salles.*

Mais je ne sais pas comment faire pour louer une salle le vendredi soir avec, si on prend la salle Pellicer, une possibilité de location jusqu'à 1 h ou 3 h du matin, pour que les Services de la Ville interviennent pour faire l'état des lieux pour la relouer le lendemain matin à 8 h. Les Services de la Ville ne sont pas malléables. On ne peut pas leur demander d'aller jour et nuit sur des salles. C'est pour cela qu'on a ce système.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Mairie loue plusieurs salles municipales à vocation de conférences, réunions, salles des fêtes ou d'activités associatives, accessibles à tous publics (particuliers, sociétés, associations ou organismes). Les équipements concernés sont les suivants :

Salles polyvalentes équipées d'offices :

- Eiffel
- Belle Croix
- Foyer Saint-Vincent
- Salons du Château de Charbonnière
- Pavillon d'accueil du Château de Charbonnière
- Madeleine

- Paul Gauguin
- La Cigogne
- Albert Camus
- Yves Montand
- Pellicier

Salles non équipées d'offices :

- Chats ferrés
- Salles des mairies de proximité

Salles dites de prestige :

- Auditorium de la médiathèque
- Auditorium du musée des Beaux Arts
- Auditoriums, cafétéria et hall d'accueil du Muséum d'Histoire Naturelle.

Il convient d'actualiser les tarifs de location des salles visées ci-dessus et leur règlement général d'utilisation.

Dans le règlement en vigueur, seules les activités à but non lucratif sont autorisées, toute activité commerciale est interdite. Or, il est courant que des associations pratiquent des entrées payantes dans le cadre de manifestations ou des prestations payantes (de type cours de gym...). En outre, compte tenu du niveau des tarifs actuels, les associations orléanaises sollicitent régulièrement des dérogations pour bénéficier de la mise à disposition gratuite de salle.

Dans un souci de préservation du principe d'égalité entre les usagers, il est proposé une nouvelle grille tarifaire, commune aux salles accessibles à tous publics, auxquelles pourront être appliqués :

1) un tarif plein pour l'occupation privée pour des particuliers, des sociétés ou des organismes, et pour les activités ou manifestations payantes organisées par des associations

- Par « occupation privée », il faut entendre toutes celles au bénéfice direct et exclusif de l'occupant servant ses propres intérêts ou ceux qu'il sert ou défend à l'exclusion de toute activité commerciale.

- Pour les associations, il s'agit des activités ou manifestations pour lesquelles elles font payer un droit d'accès à la salle ou une prestation liée à l'occupation de la salle, distinct des cotisations annuelles payées par leurs adhérents.

- Ce tarif correspond à celui des années précédentes, actualisé de 1,6 % en moyenne par rapport à l'année 2010 pour l'ensemble des forfaits adoptés.

- Une harmonisation des tarifs par capacité d'accueil des salles a été opérée pour le forfait semaine et mensuel. Les grilles tarifaires sont établies sur une base forfaitaire de 4h pour la semaine.

- Pour harmoniser les tarifs des auditoriums des établissements culturels, il est proposé une augmentation des tarifs des auditoriums de la médiathèque et du musée des Beaux Arts d'environ 10 %.

- La graduation des tarifs pour le forfait week end est maintenue afin de prendre en compte la qualité de l'équipement et ses spécificités.

Il est précisé que ces tarifs sont majorés de 50 % lorsque les salles sont louées par des associations ou des personnes extérieures à Orléans. Est considérée comme association orléanaise,

toute association dont le siège social est situé sur la commune et/ou dont au moins la moitié des membres du bureau sont domiciliés sur Orléans.

2) un tarif unique et réduit pour les associations orléanaises qui n'organisent pas d'activités ou de manifestations payantes.

- Ce tarif unique, équivalent à des frais de dossier, est fixé à 20 € pour une occupation ponctuelle de moins de 48 heures ou pour une occupation annuelle dans le cadre d'une convention, quelle que soit la salle.

- Ce tarif correspond au coût des agents nécessaires à traiter le dossier de réservation de la salle et permet d'accueillir les associations à un tarif très abordable.

- Si des prestations techniques sont nécessaires à l'utilisation de la salle occupée, celles-ci seront facturées en sus par la Ville à l'occupant.

3) Il peut être accordé ponctuellement des occupations gratuites au bénéfice exclusif des associations à but non lucratif à la condition que l'activité, l'événement ou la manifestation pour lesquels elles sont demandées concourent à la satisfaction d'un intérêt général. Sont considérées comme répondant à un tel intérêt les occupations répondant à un but caritatif, humanitaire ou d'intérêt public local.

L'application de cette nouvelle grille tarifaire nécessite une actualisation du règlement général d'utilisation des salles qui est pris par arrêté du Maire. La procédure de réservation est également simplifiée pour faciliter la démarche de l'utilisateur.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la nouvelle grille tarifaire de location des salles municipales sus mentionnées, détaillée dans les tableaux joints à la délibération ;

2°) approuver le projet de règlement de ces salles municipales ;

3°) décider de la mise en application de ces nouveaux tarifs et du nouveau règlement des salles à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

4°) d'imputer les recettes de ces salles sur les fonctions suivantes :

- **322 article 752, service gestionnaire CMBA**
- **322 article 752, service gestionnaire CMHN**
- **321 article 752, service gestionnaire CMED**
- **020 article 752, service gestionnaire PELE**
- **520 article 752, service gestionnaire PELE ».**

**ADOPTE PAR 52 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.**

INTERVENTION DU PERSONNEL D'ENTRETIEN

	Tarif horaire	
	au 1er janvier 2010	au 1er janvier 2011
forfait horaire intervention équipe de nettoyage	20,50	21,00

CAUTION sous forme de RIB

	Salle	Matériel Audiovisuel
Mairies de proximité - salle de réunion	450	/
Chats ferrés	450	250
Charbonnière	450	250
Yves Montand	450	250
Cigogne	450	250
Belle Croix	450	250
Madeleine	450	250
Paul Gauguin	450	250
St Vincent	450	250
Albert Camus	450	250
Pellicer	450	250
Eiffel	610	250
Museum - 4 salles	610	/
Musée des Beaux Arts Auditorium	610	/
Médiathèque Auditorium	610	/

Salle des Chats Ferrés

	au 1er janvier 2010		au 1er janvier 2011	
	HT en €	TTC en €	HT en €	TTC en €
TARIF PLEIN				
SALLE : 90 m²				
<i>Du lundi au samedi</i>				
forfait de 4h - de 9h à 24h	26,25	31,40	26,67	32
<i>Le dimanche</i>				
forfait de 4h - de 9h à 20h	29,93	35,80	30,41	36
<i>Forfait mensuel sous convention</i>				
1 réunion par semaine	42,14	50,40	42,81	51
2 réunions par semaine	63,38	75,80	64,39	77
3 réunions par semaine	74,08	88,60	75,26	90
La réunion ne doit pas dépasser 4 h				
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers.				
TARIF REDUIT				
Frais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle sous convention			16,72	20
Le montant de la caution est fixé à 450 €				

Château de Charbonnière

	au 1er janvier 2010		au 1er janvier 2011	
	HT en €	TTC en €	HT en €	TTC en €
TARIF PLEIN				
1. PARC : partie privative				
<i>Du lundi au vendredi</i>				
<i>du lundi au jeudi :</i>				
Forfait journalier - de 9h à 24h	196,49	235,00	199,63	239
<i>le vendredi :</i>				
Forfait journalier - de 9h à 17h	196,49	235,00	199,63	239
<i>Forfait week-end</i>				
* Forfait du vendredi soir 17h au dimanche 24h quelle que soit l'occupation effective	444,82	532,00	451,93	541
2. CHATEAU : 154 m²				
<i>Du lundi au vendredi</i>				
<i>du lundi au jeudi :</i>				
Forfait de 4h - de 9h à 24h	88,71	106,10	90,13	108
Par heure - de 24 h à 5h	55,60	66,50	56,49	68
<i>le vendredi :</i>				
Forfait de 4h - de 9h à 13h	88,71	106,10	90,13	108
<i>Forfait week-end</i>				
* Forfait du vendredi soir 17h au dimanche 24h quelle que soit l'occupation effective	556,02	665,00	564,92	676
<i>Office</i>	123,91	148,2	125,90	151
3. PAVILLON d'ACCUEIL : 76 m²				
<i>Du lundi au vendredi</i>				
<i>du lundi au jeudi :</i>				
Forfait de 4h - de 9h à 24h	41,64	49,80	42,31	51
Par heure - de 24 h à 5h	24,75	29,60	25,15	30
<i>le vendredi :</i>				
Forfait de 4h - de 9h à 13h	41,64	49,80	42,00	51
<i>Forfait week-end</i>				
* Forfait du vendredi soir 17h au dimanche 24h quelle que soit la tranche d'occupation effective	144,90	173,30	147,22	176
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers.				
TARIF REDUIT				
Frais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle sous convention			16,72	20
Le montant de la caution est fixé à 450 €				

Salle Yves Montand

	au 1er janvier 2010		au 1er janvier 2011	
	HT en €	TTC en €	HT en €	TTC en €
TARIF PLEIN				
1. GRANDE SALLE : 200 m²				
<i>Du lundi au vendredi</i>				
Forfait de 4h - de 9h à 24h	30,43	36,40	30,92	37
Par heure - de 24h à 1h du matin	22,49	26,90	22,85	27
<i>Forfait week end du samedi 9h au dimanche 24 h.</i>				
* forfait jusqu'à 1h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 1h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective	231,61	277,00	235,79	282
* forfait jusqu'à 3h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 3 h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective Un week end par mois	274,25	328,00	278,64	333
Forfait pour l'occupation des 2 salles pendant le week end				
* forfait jusqu'à 1h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 1h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective	277,59	332,00	282,03	337
* forfait jusqu'à 3h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 3 h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective Un week end par mois	316,89	379,00	321,96	385
<i>Forfait mensuel</i>				
1 réunion par semaine	42,14	50,40	42,81	51
2 réunions par semaine	63,55	76,00	64,56	77
3 réunions par semaine	74,41	89,00	75,61	90
La réunion ne devra pas dépasser 4 h				
2. OFFICE				
	57,69	69,00	58,62	70
3. PETITE SALLE : 44 m²				
<i>Du lundi au vendredi</i>				
Forfait de 4h - de 9h à 24h	14,05	16,80	16,72	20
Par heure - de 24h à 1h du matin	/	/	10,87	13
<i>Forfait week end</i>				
Forfait de 4h	20,82	24,90	21,15	25
Par heure - de 24h à 1h du matin	18,31	21,90	18,60	22
<i>Forfait mensuel</i>				
1 réunion par semaine	33,78	40,40	34,32	41
2 réunions par semaine	54,18	64,80	55,05	66
3 réunions par semaine	59,45	71,10	60,40	72
La réunion ne devra pas dépasser 4 h				
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers.				
TARIF REDUIT				
Frais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle sous convention			16,72	20
Le montant de la caution est fixé à 450 €				

Salle de la Cigogne

	au 1er janvier 2010		au 1er janvier 2011	
	HT en €	TTC en €	HT en €	TTC en €
TARIF PLEIN				
1. GRANDE SALLE : 180 m²				
<i>du lundi au vendredi</i>				
Forfait de 4h - de 9h à 24h	30,43	36,40	30,92	37
Par heure - le vendredi de 24h à 3h	22,58	27,00	22,94	27
<i>Forfait week end</i>				
<i>du samedi 9 h au dimanche 24 h</i>				
* forfait jusqu'à 1h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 1h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	231,61	277,00	235,31	281
* forfait jusqu'à 3h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 3h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	283,44	339,00	287,98	344
Forfait pour l'occupation des 2 salles pendant le week end				
* forfait jusqu'à 1h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 1h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective	277,59	332,00	282,03	337
* forfait jusqu'à 3h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 3 h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective	316,89	379,00	321,96	385
<i>Forfait mensuel</i>				
1 réunion par semaine	42,14	50,40	42,81	51
2 réunions par semaine	63,55	76,00	64,56	77
3 réunions par semaine	73,91	88,40	75,10	90
La réunion ne devant pas dépasser 4 h				
2. OFFICE				
	57,78	69,10	58,70	70
3. PETITE SALLE : 80 m²				
<i>du lundi au vendredi</i>				
Forfait de 4h - de 9h à 24h	26,25	31,40	26,67	32
Par heure - le vendredi de 24h à 3h	17,73	21,20	18,01	22
<i>Forfait week end</i>				
<i>du samedi 9h au dimanche 24h</i>				
* forfait jusqu'à 1h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 1h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	123,75	148,00	125,73	150
* forfait jusqu'à 3h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 3h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	147,16	176,00	149,51	179
<i>Forfait mensuel</i>				
1 réunion par semaine	36,20	43,30	36,78	44
2 réunions par semaine	50,17	60,00	50,97	61
3 réunions par semaine	63,55	76,00	64,56	77
La réunion ne devant pas dépasser 4 h				
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers.				
TARIF REDUIT				
Frais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle sous convention			16,72	20
Le montant de la caution est fixé à 450 €				

Salle Belle Croix

	au 1er janvier 2010		au 1er janvier 2011	
	HT en €	TTC en €	HT en €	TTC en €
TARIF PLEIN				
1. SALLE : 154 m²				
<i>Du lundi au vendredi</i> Forfait de 4h - de 9h à 24h	30,43	36,40	30,92	37
<i>Forfait week end</i> <i>du samedi 9h au dimanche 24h</i> * forfait jusqu'à 1h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 1h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	193,98	232,00	197,08	236
<i>Forfait mensuel</i> 1 réunion par semaine 2 réunions par semaine 3 réunions par semaine La réunion ne devant pas dépasser 4 h	42,14 63,55 74,41	50,40 76,00 89,00	42,81 64,56 75,61	51 77 90
2. OFFICE				
	56,35	67,40	58,53	70
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers.				
TARIF REDUIT				
Frais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle sous convention			16,72	20
Le montant de la caution est fixé à 450 €				

Salle Paul Gauguin

	au 1er janvier 2010		au 1er janvier 2011	
	HT en €	TTC en €	HT en €	TTC en €
TARIF PLEIN				
1. SALLE : 100 m²				
<i>Du lundi au vendredi</i> Forfait de 4h - de 9h à 24h	30,43	36,40	30,92	37
<i>Forfait week end</i> <i>du samedi 9h au dimanche 24h</i> * forfait jusqu'à 24h dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 24h à 9h) quelle que soit l'occupation effective * forfait jusqu'à 3h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 3h à 9h) quelle que soit l'occupation effective un week end par mois	154,68 188,96	185,00 226,00	157,16 191,99	188 230
<i>Forfait mensuel</i> 1 réunion par semaine 2 réunions par semaine 3 réunions par semaine La réunion ne devant pas dépasser 4 h	42,14 63,55 73,91	50,40 76,00 88,40	42,81 64,56 75,10	51 77 90
2. OFFICE				
	57,78	69,10	58,70	70
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers.				
TARIF REDUIT				
Frais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle sous convention			16,72	20
Le montant de la caution est fixé à 450 €				

Salle de la Madeleine

	au 1er janvier 2010		au 1er janvier 2011	
	HT en €	TTC en €	HT en €	TTC en €
TARIF PLEIN				
1. GRANDE SALLE ET SALLE CONTIGUË : 173 m²				
<i>Du lundi au vendredi</i> Forfait de 4h - de 9h à 24h	30,43	36,40	30,92	37
<i>Forfait week end</i> du samedi 9 h au dimanche 24 h				
* forfait jusqu'à 1h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 1h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	231,61	277,00	235,54	282
<i>Forfait mensuel</i> 1 réunion par semaine 2 réunions par semaine 3 réunions par semaine La réunion ne devant pas dépasser 4 h	42,14 63,55 73,91	50,40 76,00 88,40	42,86 64,63 75,17	51 77 90
2. PETITE SALLE : 47 m²				
<i>Du lundi au vendredi</i> Forfait de 4h - de 9h à 24h	14,05	16,80	16,72	20
<i>Forfait mensuel</i> 1 réunion par semaine 2 réunions par semaine 3 réunions par semaine La réunion ne doit pas dépasser 4 h	33,70 54,35 59,36	40,30 65,00 71,00	34,27 55,27 60,37	41 66 72
3. OFFICE				
	57,78	69,10	58,70	70
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers				
TARIF REDUIT				
Frais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle sous convention			16,72	20
Le montant de la caution est fixé à 450 €				

Salle du Foyer Saint Vincent

	au 1er janvier 2010		au 1er janvier 2011	
	HT en €	TTC en €	HT en €	TTC en €
TARIF PLEIN				
SALLE : 95 m²				
<i>Du lundi au vendredi</i> Forfait de 4h - de 9h à 24h	22,58	27,00	26,76	32
<i>Forfait week end</i> * forfait pour une utilisation le samedi de 9h à 20h et le dimanche de 9h à 20h	92,81	111,00	94,29	113
<i>Forfait mensuel</i> 1 réunion par semaine 2 réunions par semaine 3 réunions par semaine La réunion ne devant pas dépasser 4 h	42,14 63,55 74,41	50,40 76,00 89,00	42,81 64,56 75,61	51 77 90
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers				
TARIF REDUIT				
Frais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle sous convention			16,72	20
Le montant de la caution est fixé à 450 €				

Salle Albert Camus

	au 1er janvier 2010		au 1er janvier 2011	
	HT en €	TTC en €	HT en €	TTC en €
TARIF PLEIN				
1. SALLE : 106 m²				
<i>Du lundi au vendredi</i>				
Forfait de 4h - de 9h à 24h	30,43	36,40	30,92	37
Par heure - de 24h à 1h	/	/	23,00	27
<i>Forfait week end</i>				
<i>du samedi 9 h au dimanche 24 h</i>				
* forfait jusqu'à 1 h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 1h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective	193,98	232,00	197,08	236
* forfait jusqu'à 3 h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 3h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	231,61	277,00	235,31	281
* forfait jusqu'à 5h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 5h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	268,39	321,00	272,69	326
Forfait pour l'occupation des 2 salles pendant le week end				
* si cette salle est louée en même temps que la petite salle jusqu'à 1 h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 1h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective	268,39	321,00	272,69	326
* si cette salle est louée en même temps que la petite salle jusqu'à 3 h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 3h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	286,79	343,00	291,38	348
* si cette salle est louée en même temps que la petite salle jusqu'à 5 h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 5h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	305,18	365,00	310,07	371
<i>Forfait mensuel</i>				
1 réunion par semaine	42,22	50,50	42,90	51
2 réunions par semaine	63,55	76,00	64,56	77
3 réunions par semaine	84,86	101,50	85,25	90
La réunion ne devant pas dépasser 4 h				
2. OFFICE				
	57,78	69,10	58,70	70
3. PETITE SALLE				
<i>Du lundi au vendredi</i>				
Forfait de 4h - de 9h à 24h	14,05	16,89	16,72	20
Par heure - de 24h à 1h	/	/	14,00	20
<i>Forfait mensuel</i>				
1 réunion par semaine	33,78	40,40	34,32	41
2 réunions par semaine	54,35	65,00	55,22	66
3 réunions par semaine	59,45	71,10	60,40	72
La réunion ne devant pas dépasser 4 h				
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers				
TARIF REDUIT				
Frais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle sous convention			16,72	20
Le montant de la caution est fixé à 450 €				

Salle Fernand Pellicier

	au 1er janvier 2010		au 1er janvier 2011	
	HT en €	TTC en €	HT en €	TTC en €
TARIF PLEIN				
1. SALLE : 450 m²				
<i>Du lundi au vendredi</i>				
Forfait de 4h - de 9h à 24h	72,34	87,60	73,91	88
Par heure - de 24h à 3h	43,56	52,30	44,26	53
<i>Forfait week end</i> <i>du samedi 9h au dimanche 24h</i>				
* forfait jusqu'à 3h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 3h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	417,22	499,00	423,90	507
* forfait jusqu'à 5h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 5h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	518,39	620,00	526,69	630
<i>Forfait mensuel</i>				
1 réunion par semaine	91,14	109,00	92,60	111
2 réunions par semaine	117,89	141,00	119,78	143
3 réunions par semaine	144,65	173,00	146,96	176
2. SALLE : 300 m² en parquet				
<i>Du lundi au vendredi</i>				
Forfait de 4h	45,32	54,20	46,04	55
Par heure - de 24h à 3h	27,17	32,50	27,61	33
<i>Forfait week end</i> <i>du samedi 9h au dimanche 24h</i>				
* forfait jusqu'à 3h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 3h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	372,07	445,00	378,03	452
* forfait jusqu'à 5h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 5h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	461,37	551,80	468,73	561
NB Cette salle ne peut être louée seule avec la cuisine car elle n'est pas mitoyenne avec ce local				
<i>Forfait mensuel</i>				
1 réunion par semaine	63,55	76,00	64,56	77
2 réunions par semaine	91,14	109,00	92,60	111
3 réunions par semaine	117,89	141,00	119,78	143
3. SALLE : 150 m² en carrelage				
<i>Du lundi au vendredi</i>				
Forfait de 4h	35,37	42,30	36,94	44
Par heure - de 24h à 3h	21,74	26,00	22,09	26
<i>Forfait week end</i> <i>du samedi 9h au dimanche 24h</i>				
* forfait jusqu'à 3h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 3h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	181,44	217,00	181,44	220
* forfait jusqu'à 5h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 5h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	225,75	270,00	229,36	274
<i>Forfait mensuel</i>				
1 réunion par semaine	42,14	50,40	42,81	51
2 réunions par semaine	63,55	76,00	64,56	77
3 réunions par semaine	74,41	89,00	75,61	90
4. OFFICE				
l'office est louée en fonction des secteurs réservés	136,29	163,00	138,47	166
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers				

Salle Fernand Pellicer (suite)

S. SALLE foyer club : 80 m²				
<i>Du lundi au vendredi</i>				
Forfait de 4h	32,61	39,00	26,76	32
Par heure - de 24h à 3h	20,48	24,50	20,81	25
<i>Forfait week end</i>				
<i>du samedi 9 h au dimanche 24 h</i>				
* forfait jusqu'à 3h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 3h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	100,33	120,00	101,94	122
* forfait jusqu'à 5h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 3h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	125,42	150,00	127,42	152
NB : cette salle sera louée seule sans cuisine le week end : l'office étant réservé en priorité aux occupants des grandes salles				
<i>Engage mensuel</i>				
1 réunions par semaine	36,20	43,30	36,78	44
2 réunions par semaine	50,17	60,00	50,97	61
3 réunions par semaine	63,55	76,00	64,56	77
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers				
TARIF REDUIT				
Frais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle sous convention			16,72	20
Le montant de la caution est fixé à 450 €				

Salle Eiffel

	au 1er janvier 2010		au 1er janvier 2011	
	HT en €	TTC en €	HT en €	TTC en €
TARIF PLEIN				
SALLE : 414 m²				
<i>Du lundi au vendredi</i>				
Forfait de 4h - de 9h à 24h (hors mobilier)	68,98	82,50	70,08	84
<i>Forfait week end</i>				
<i>du samedi 9 h au dimanche 24h (hors mobilier)</i>				
* forfait jusqu'à 1 h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 1h à 9 h) quelle que soit l'occupation	471,57	564,00	479,12	573
* forfait jusqu'à 3 h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 1h à 9 h) quelle que soit l'occupation	661,37	791,00	671,95	804
OFFICE				
	94,48	113,00	95,99	115
MOBILIER				
chaise	0,67	0,80	0,68	1
table	2,59	3,10	2,63	3
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers				
TARIF REDUIT				
Frais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle sous convention			16,72	20
Le montant de la caution est fixé à 610 €				

Médiathèque

Tarifs au 1er janvier 2011		
	HT en €	TTC en €
TARIF PLEIN		
AUDITORIUM de 173 places		
<i>Le mardi et vendredi et autres réservations forfait de 4h - de 9h à 23h</i>	250,84	300
<u>Prestations techniques</u>		
technicien - par heure	28,43	34
forfait vidéo projecteur/écran	20,90	25
L'ensemble de ces tarifs, hors prestation technique, est majoré de 50 % pour les usagers non-orléannais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers.		
TARIF REDUIT		
Frais de dossier	16,72	20
<u>Prestations techniques</u>		
technicien - par heure	28,43	34
forfait vidéo projecteur/écran	20,90	25
Le montant de la caution est fixé à 610 €		

Museum

Tarifs au 1er janvier 2011		
	HT en €	TTC en €
TARIF PLEIN		
1. ESPACE SOLOGNE : auditorium de 60 places		
<i>(Du lundi au vendredi)</i> forfait de 4h 9h-12h/14h-22h	183,95	220
<i>Forfait mensuel</i> 1 réunion par semaine 2 réunions par semaine 3 réunions par semaine La réunion ne doit pas dépasser 4 h	211,54 242,47 278,43	253 290 333
Prestations techniques technicien - par heure vidéo projecteur/écran	28,43 20,90	34 25
2. ESPACE LOIRE : auditorium de 120 places		
<i>(Du lundi au vendredi)</i> forfait de 4h 9h-12h/14h-22h	250,84 229,93	300 275
<i>Forfait mensuel</i> 1 réunion par semaine 2 réunions par semaine 3 réunions par semaine La réunion ne doit pas dépasser 4 h	288,46 330,27 380,43	345 395 455
Prestations techniques technicien - par heure vidéo projecteur/écran	28,43 20,90	34 25
3. HALL D'ACCUEIL : plateau de 300 m²		
<i>(Du lundi au vendredi)</i> forfait de 4h 9h-12h/14h-22h	376,25	450
4. CAFETERIA : espace de restauration pour 60 personnes		
<i>(Du lundi au vendredi)</i> forfait de 4h 9h-12h/14h-22h	83,61	100
Prestations techniques/mobilier technicien - par heure	28,43	34
L'ensemble de ces tarifs, hors prestation technique, est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers.		
TARIF REDUIT		
Frais de dossier	16,72	20
Prestations techniques technicien - par heure forfait vidéo projecteur/écran	28,43 20,90	34 25
Le montant de la caution est fixé à 610 €		

Musée des Beaux Arts

Tarifs au 1er janvier 2011		
	HT en €	TTC en €
TARIF PLEIN		
AUDITORIUM de 199 places		
<i>du mardi au dimanche</i> forfait de 4h - de 10h à 18h	250,84	300
<i>Forfait mensuel</i>		
1 réunion par semaine	288,46	345
2 réunions par semaine	330,27	395
3 réunions par semaine	380,43	455
La réunion ne doit pas dépasser 4 h		
Prestations techniques		
technicien - par heure	28,43	34
vidéo projecteur/écran	20,90	25
L'ensemble de ces tarifs, hors prestation technique, est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers.		
TARIF REDUIT		
Frais de dossier	16,72	20
Prestations techniques		
technicien - par heure	28,43	34
forfait vidéo projecteur/écran	20,90	25
Le montant de la caution est fixé à 610 €		

N° 86 – Concessions et taxes funéraires dans les cimetières. Régie des opérations funéraires. Actualisation des tarifs.

Mme SAUVEGRAIN – *C'est l'actualisation des tarifs, mais plus la création d'un nouveau tarif pour un équipement attendu qui est le columbarium du cimetière de Saint-Marceau.*

M. le Maire – *Effectivement. Il a été demandé à de nombreuses reprises.*

M. LEBRUN – *J'étais intervenu l'an dernier pour ce columbarium et en même temps j'avais souhaité que cela se fasse dans tous les cimetières d'Orléans : Saint-Marc, les Aydes, puisqu'il n'y a plus que ceux-là, compte-tenu que les familles et les conjoints souhaitent avoir de la proximité. La crémation se développe fortement. De nombreuses demandes existent à Saint-Marceau. Je vois que c'est fait. C'est une bonne chose.*

Je m'explique, car dans le même temps on votera quand même contre la délibération, au vu de l'augmentation des tarifs d'occupation et de prestations funéraires. Mais je tenais à souligner cela.

M. CHAPUIS – *On peut saluer l'initiative du columbarium. En fait on fera cette opposition également sur cette délibération. On ne va pas vous demander un vote par partie, on va voter globalement sur cette délibération. Notre vote se porte tout particulièrement sur la taxe d'inhumation qui a été créée par votre majorité. Nous pensons qu'il est vraiment inutile de faire supporter ce coût supplémentaire aux familles, sachant que les coûts d'obsèques sont déjà très élevés. Je vous remercie.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« I / CONCESSIONS ET TAXES FUNERAIRES DANS LES CIMETIERES

La Ville gère quatre cimetières situés sur son territoire et met à disposition des usagers qui veulent fonder des sépultures individuelles, collectives ou familiales, des concessions de terrain ou des emplacements pour les urnes cinéraires.

Les concessions sont attribuées en contrepartie d'un capital, qui prend en compte la surface et la durée de concession des terrains qui est de 15 ans, de 30 ans ou de 50 ans selon les dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est proposé d'appliquer une hausse de 1,6 % en moyenne sur l'ensemble des tarifs pour l'année 2011.

Par ailleurs, au cours du premier trimestre de l'année 2011, il est prévu de construire un columbarium de 12 cases au cimetière de Saint Marceau. Le coût de sa construction est évalué à 9 700 €. Il est proposé dès à présent de déterminer le tarif de son utilisation par les usagers.

L'ensemble des tarifs figure en annexe 1.

II / REGIE DES OPERATIONS FUNERAIRES

La régie des opérations funéraires assure pour le compte des familles ou des entreprises de pompes funèbres des prestations de fossoyage, d'inhumation, d'exhumation, de dépôt d'urnes et portage lors de cérémonies, qui relèvent de la mission de service public définie par la loi.

Les moyens utilisés par ce service pour réaliser les travaux sont mis à disposition par la Ville qui se fait rembourser les frais de personnel et d'immobilisation de matériel ou de bâtiments.

Les tarifs des prestations réalisées par la Ville doivent se situer dans un cadre concurrentiel par rapport à ceux des entreprises privées. Ainsi, il est proposé d'actualiser l'ensemble des tarifs pour l'année 2011 en lui appliquant une hausse moyenne de 1,6 %.

L'ensemble des tarifs figure en annexe 2.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les tarifs de vente des concessions, des équipements de l'espace cinéraire au grand cimetière, du caveau provisoire et de la taxe d'inhumation, tels qu'ils sont détaillés dans le tableau annexé à la délibération ;

2°) approuver les tarifs du futur columbarium du cimetière de Saint Marceau qui sera construit au cours du premier trimestre de l'année 2011, tels qu'ils sont détaillés dans le tableau annexé à la délibération ;

- Séance du vendredi 17 décembre 2010 -

3°) approuver la nouvelle grille tarifaire pour les prestations funéraires réalisées par la régie des opérations funéraires telle qu'elle est détaillée dans le tableau annexé à la délibération ;

4°) décider de la mise en application de ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

5°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 026, article 70311, Service gestionnaire PCIM ».

**ADOPTE PAR 42 VOIX
CONTRE 13.**

TARIFS DES CONCESSIONS

à compter du 1er janvier 2011

DURÉE	EMPLACEMENTS NATURE	TARIFS (en €)		
		2009	2010	2011
	I) CONCESSIONS DE CIMETIERES			
15 ans	- Fosse*	159	161	164
30 ans	- Fosse*	401	407	414
30 ans	- Caveau	465	473	481
50 ans	- Fosse*	711	723	735
50 ans	- Caveau	895	909	924
	* Il n'est pas créé de fosse dans les cimetières de quartiers. Les tarifs y afférents ci-dessus seront utilisés seulement lors du renouvellement			
	II) ESPACE CINÉRAIRE			
15 ans	Columbarium Prestige	1552	1577	1602
30 ans	Columbarium Prestige	2217	2253	2289
50 ans	Columbarium Prestige	3104	3154	3204
15 ans	Columbarium CC 10 superposé	775	787	800
30 ans	Columbarium CC 10 superposé	1108	1126	1144
50 ans	Columbarium CC 10 superposé	1552	1577	1602
15 ans	cavurne avec monument	465	473	481
30 ans	cavurne avec monument	587	597	607
50 ans	cavurne avec monument	750	762	774
15 ans	Columbarium Saint Marceau *	-	-	820
30 ans	Columbarium Saint Marceau *	-	-	1200
50 ans	Columbarium Saint Marceau *	-	-	1700
	III) CONCESSIONS AVEC CAVURNES			
15 ans	Concession (0.80 m X 0.80m)	246	250	254
30 ans	Concession (0.80 m X 0.80m)	310	315	320
50 ans	Concession (0.80 m X 0.80m)	395	401	407
	IV) CONCESSIONS POUR URNES (terrains nus)			
15 ans	Concession (0.80 m X 0.80m)	64	65	66
30 ans	Concession (0.80 m X 0.80m)	127	129	131
50 ans	Concession (0.80 m X 0.80m)	212	216	219
	V) RENOUELEMENT DE L'ESPACE CINERAIRE (II), des CAVURNES (III) et des CONCESSIONS POUR URNES(IV)			
15 ans	Concession	64	65	66
30 ans	Concession	127	129	131
50 ans	Concession	212	216	219
	VI) CAVEAU PROVISOIRE			
	- 1 jour de dépôt	42	43	44
	- 2ème jour et suivants (par jour)	9	9	9
	- au-delà du 30ème jour (par jour)	14	15	15
	VII) REDEVANCE POUR PRESTATIONS RENDUES			
	Enlèvement aux frais avancés de la ville de matériaux encombrants au delà d'un délai d'1 mois. Facturation en fonction du coût de l'opération par les services de la Ville.			
	VIII) TAXE D'INHUMATION	32	32	33

*construction prévue 1er trimestre 2011.

RÉGIE DES OPÉRATIONS FUNÉRAIRES

Place de l'Etape - 45040 Orléans Cédex 1 - Tél : 02-38-79-25-51

Boulevard Lamartine - 45000 Orléans - Tél : 02-38-79-22-45

Nature de la prestation	Tarifs 2009	Tarifs 2010	Tarifs 2011		
	en Euros		en Euros		
	T.T.C.	T.T.C.	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
A - Fossoyage mécanique					
à 1,50 m	330,00	335,00	284,28	55,72	340
2 m	396,00	402,00	341,14	66,86	408
2,50 m	597,00	607,00	515,89	101,11	617
3m	729,00	741,00	629,60	123,40	753
B - Fossoyage pleine terre Manuel (cimetière de quartier)					
à 1,00 m	124,00	126,00	107,02	20,98	128
à 1,50 m	375,00	381,00	323,58	63,42	387
2 m	500,00	508,00	431,44	84,56	516
2,50 m	686,00	677,00	575,25	112,75	688
3m	833,00	846,00	719,06	140,94	860
C - Travaux terrassement mécanique pour travaux					
à 1 m	174,00	177,00	150,50	29,50	180
à 1,50 m	350,00	356,00	302,68	59,32	362
2 m	450,00	457,00	387,96	76,04	464
2,50 m	625,00	635,00	539,30	105,70	645
3m	875,00	889,00	755,02	147,98	903
D - Dépôt et retrait d'urnes					
en fosse	124,00	126,00	107,02	20,98	128
en colombarium	43,00	44,00	37,63	7,37	45
dépose cendres jardin souvenir	43,00	44,00	37,63	7,37	45
E - Exhumations					
Pour chaque exhumation					
- Exhumation adulte	83,00	84,00	71,07	13,93	85
- Enfant ou corps réduit	51,00	52,00	44,31	8,69	53
- Exhumation d'urne	-	15,00	12,54	2,46	15
F - Porteurs					
1 porteur	43,00	44,00	37,63	7,37	45
2 porteurs	83,00	84,00	71,07	13,93	85
3 porteurs	124,00	126,00	107,02	20,98	128
4 porteurs	167,00	170,00	144,65	28,35	173
G - Personnel mis à disposition					
tarif horaire	43,00	44,00	37,63	7,37	45

Billons 2011 : 45 x 2 = 90,00 Euros T.T.C.

N° 87 – Agents recenseurs. Actualisation de la rémunération.

Mme SAUVEGRAIN – *On a un recensement chaque année. Il vous est proposé d'approuver la rémunération des agents recenseurs, de manière à ce qu'elle soit plus attractive, car ce n'est pas une fonction facile.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Ce sera vraiment très, très bref. C'est juste pour souligner d'abord que le coût de la collecte est de 42 000 €, mais que la dotation perçue, au titre de l'Etat je suppose, est très inférieure.*

La deuxième remarque que je voudrais faire, c'est que la rémunération est inchangée depuis 2008, comme quoi il y a quelque chose qui n'augmente pas.

Mme SAUVEGRAIN – *La rémunération est inchangée sur les feuilles de recensement, mais pour l'enquête famille et logement, ce qui est l'élément le plus important, pour les mêmes agents on créé cela en plus. Cela fait bien augmenter au total la rémunération.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Les objectifs du recensement de la population sont :

- ✓ d'établir les populations légales de chaque commune ou circonscription administrative ;
- ✓ de fournir des données socio-démographiques détaillées sur les individus et d'étudier les évolutions de la population ;
- ✓ de dénombrer les logements et de décrire leurs caractéristiques.

Le recensement de la population a lieu depuis 2004 tous les ans par sondage dans les communes de plus de 10 000 habitants où il porte sur un échantillon de 8 % du nombre total de logements que comporte la commune.

Les chiffres de la population légale sont disponibles pour toutes les communes en fin d'année. Authentifiés par décret, ces chiffres entrent en vigueur au 1er janvier.

La collecte des informations est confiée aux communes sous le contrôle de l'I.N.S.E.E. L'Etat verse une dotation forfaitaire aux communes qui assument les dépenses, essentiellement en personnel.

Le coût de la collecte pour la Ville s'est élevé en 2010 à environ 42 000 €.

La dotation perçue en 2011 sera de 25 500 € et 1 200 € pour l'enquête famille et logement.

En 2011, la Ville doit procéder à l'enquête famille et logement et distribuer un questionnaire auprès de 860 femmes et 170 hommes. Pour cette enquête, il est proposé de rémunérer :

- le forfait pour la formation à l'enquête famille et logement : 20 €
- la feuille d'enquête famille et logement : 0,80 € l'unité.

La rémunération des agents recenseurs approuvée en 2008 reste inchangée :

- feuille de logement enquêté : 2 € l'unité

- feuille de logement non enquêté : 1,60 € l'unité
- bulletin individuel : 0,80 € l'unité
- forfait par demi-journée de formation : 35 €
- logements visités pour la préparation de la collecte : 0,40 € par logement (tournée de reconnaissance, mise sous pli et distribution du courrier).

Ainsi qu'une prime de 80 € attribuée sur la base des critères ci-dessous :

- respect des délais imposés chaque semaine
- collecte complète des informations sur les adresses confiées
- bonne tenue du cahier de tournée
- ponctualité avec les habitants et les contrôleurs
- rigueur et organisation du travail.

Dans ces conditions, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la rémunération des agents recenseurs applicable à compter du 1^{er} janvier 2011 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 88 – Garage Municipal. Approbation du coût horaire des interventions extérieures 2011.

Mme SAUVEGRAIN – 1,6 % sur le coût horaire.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le garage municipal est amené à effectuer sur des véhicules appartenant à des tiers (C.C.A.S., ...) des interventions qui leur sont ensuite facturées. De même, certains cas de réparations de dommages causés aux véhicules municipaux lors d'accidents font l'objet d'un mémoire adressé à l'assureur aux fins de remboursement.

Afin de procéder au recouvrement des dépenses ainsi engagées par la Ville, il est proposé d'arrêter le prix de l'heure d'intervention du garage municipal pour 2011 à 36,50 € nets.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) fixer le prix de l'heure d'intervention du garage municipal à un montant de 36,50 € pour l'année 2011 ;

2°) approuver l'application de ce tarif à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

3°) imputer les recettes correspondantes inscrites au budget de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 89 – Atelier numérique. Actualisation du coût horaire.

Mme SAUVEGRAIN – *C'est la même chose.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'atelier numérique a pour activités principales l'impression, la reprographie et le façonnage de documents commandés par les services de la Mairie. Il est parfois sollicité pour réaliser quelques prestations en faveur de tiers, notamment le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.). Ces prestations sont facturées aux bénéficiaires.

En conséquence, il convient de fixer le prix auquel ces travaux seront facturés.

Le calcul du coût prévisionnel des prestations fait ressortir un coût horaire de l'unité d'œuvre de 36,50 € (35,60 € en 2010).

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) fixer le prix de l'heure de l'intervention de l'atelier numérique au montant de 36,50 €;**
- 2°) décider que ce prix entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2011 ;**
- 3°) imputer les recettes correspondantes inscrites au budget de la Ville ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 90 – S.I.G.O.R. Prestations. Actualisation des tarifs.

M. CARRE – *C'est l'actualisation des tarifs pour 2011.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le Service de l'Information Géographique « S.I.G.O.R. » est amené à réaliser des interventions pour les services de la Mairie, mais également pour des tiers (entreprises et particuliers). Les prestations demandées sont facturées aux bénéficiaires selon les tarifs figurant dans le tableau joint à la présente délibération.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) approuver les tarifs des documents graphiques édités par le Service de l'Information Géographique « S.I.G.O.R. », tels qu'ils figurent ci-après ;**
- 2°) décider que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2011 ;**
- 3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget 2011 de la Ville ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

TARIFS APPLICABLES A PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2011

1°) Prix de vente de plans et tirages de plans du S.I.G.O.R.

Fourniture de plans imprimés :

- plan topographique de la Ville d'Orléans de précision 1/2000^{ème} et 1/200^{ème},
- plan schématique de la Ville d'Orléans,
- des données I.G.N : Scan25®, Géoroute Raster®, Route 500®, Scan Départemental®, Géoroute Adresses V2®

Formats	Tarifs (en €)	
	Support papier	Support polyester
A4 (0,30 x 0,21)	2,50	5,00
A3 (0,42 x 0,30)	4,05	8,25
A2 (0,59 x 0,42)	5,75	11,50
A1 (0,84 x 0,59)	8,20	16,45
A0 (1,19 x 0,84)	16,45	33,40

2°) Documents sur support informatique

- Travaux à façon

Tarif horaire 36,50 €

- Tarifs particuliers pour les levés topographiques de précision 1/200^{ème}
100 mètres linéaires de voies 32,45 €

Extraction dans la limite d'un maximum de 5 km de voirie par an et par demandeur

- Séance du vendredi 17 décembre 2010 -

*
* *
*

M. le Maire – *Mes chers collègues, un tout petit instant, s'il vous plait.*

(exclamations)

M. le Maire – *On se demande qui ? Je suis désolé de vous décevoir. Il n'y a pas de question ce soir.*

(exclamations)

M. le Maire – *Et je mesure votre déception. Je vous souhaite néanmoins de très belles fêtes de fin d'année. La séance est levée.*

*
* *
*

La séance est levée à 23 heures 45.

*
* *
*